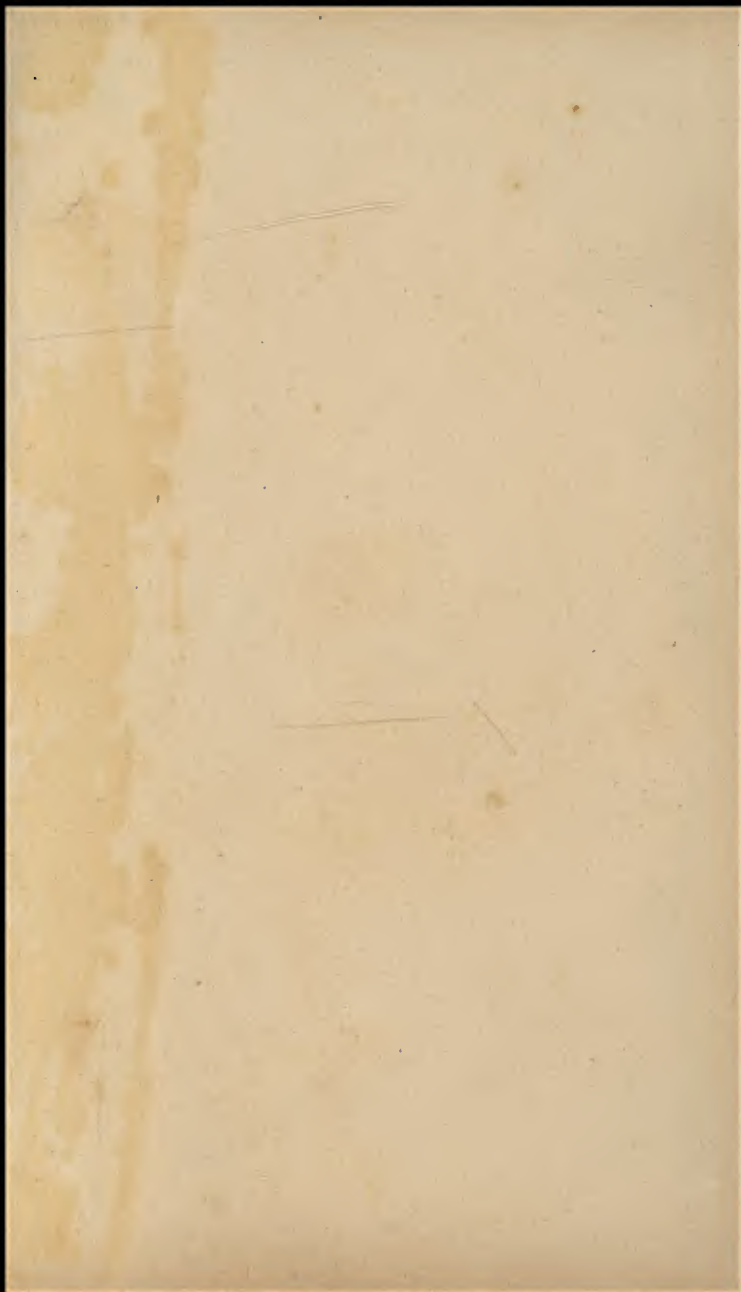










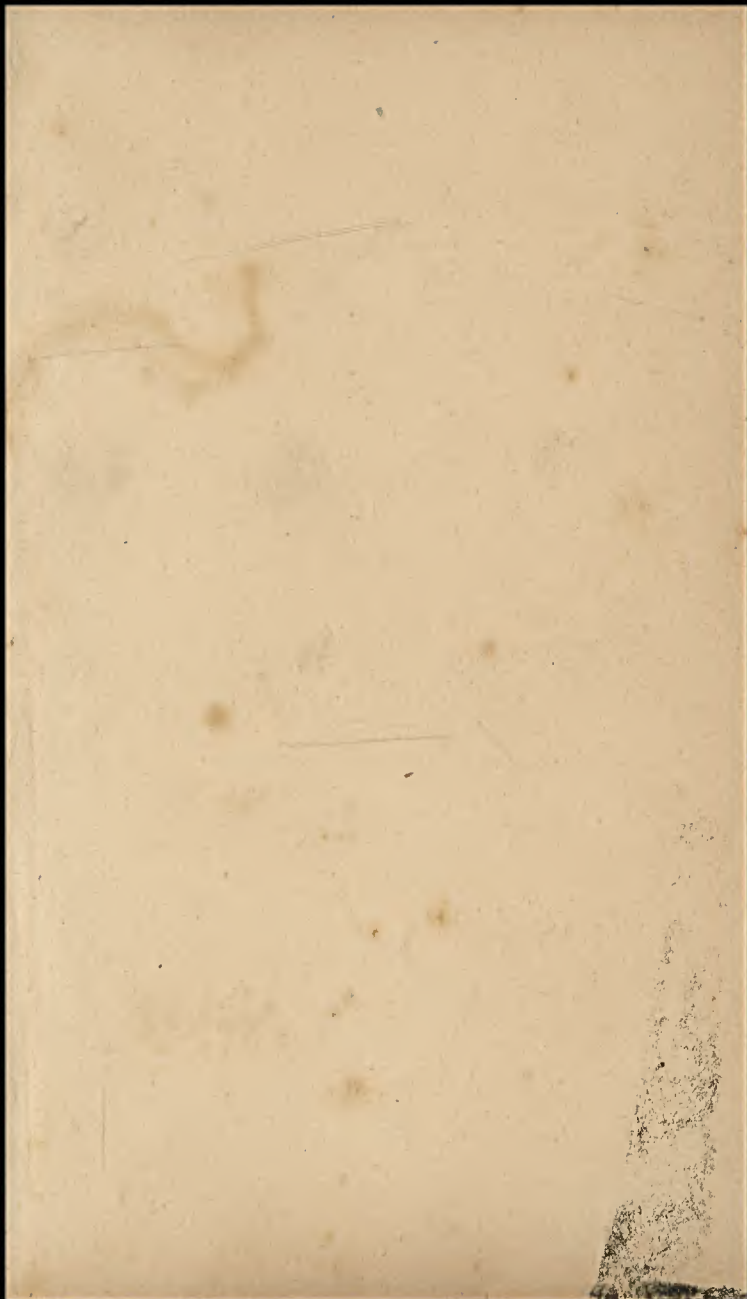
2307





CAPITAL ET TRAVAIL





BIBLIOTHEQUE SOCIALISTE INTERNATIONALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE ALFRED BONNET

IX

CAPITAL ET TRAVAIL

PAR

FERDINAND LASSALLE

SUIVI

DU PROCÈS DE HAUTE TRAHISON INTENTÉ A L'AUTEUR

Traduit de l'allemand

PAR

VICTOR DAVE ET LÉON REMY

PARIS (v^e)

V. GIARD & E. BRIÈRE

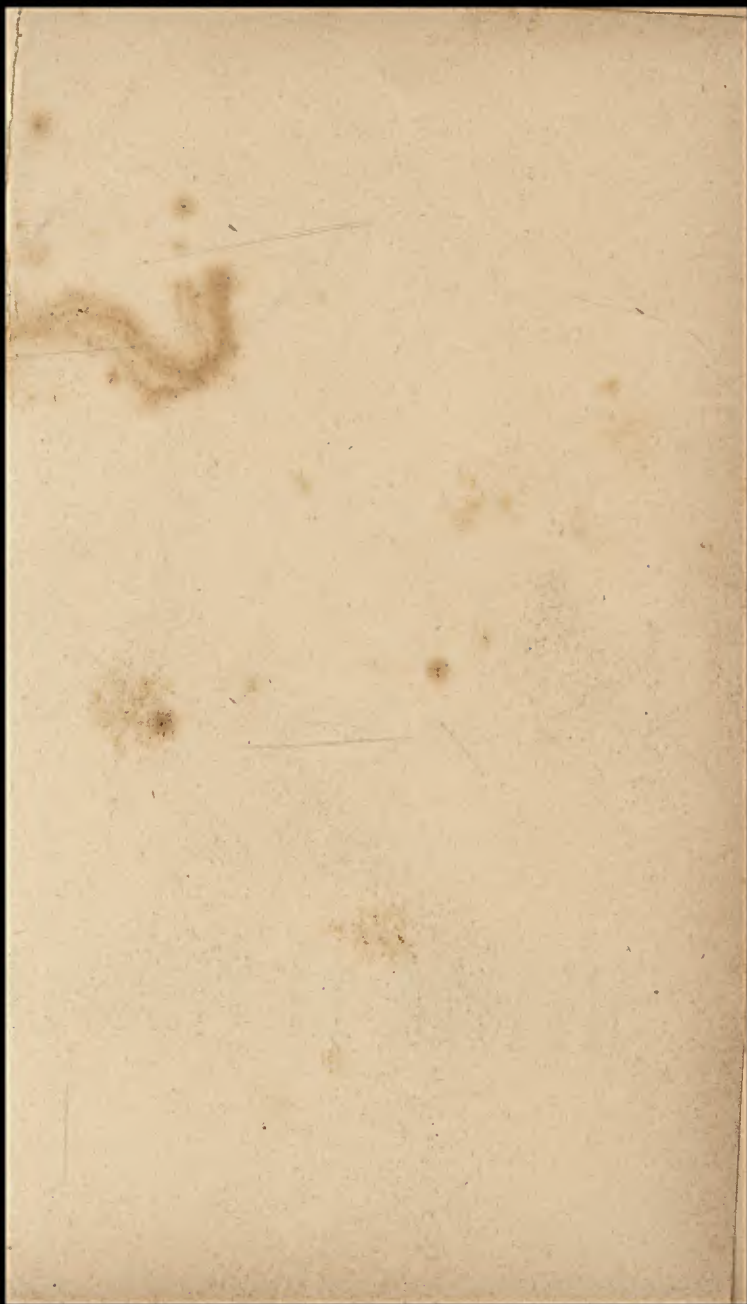
LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, rue Soufflot, et 12, rue Toullier

1904

†





PRÉFACE

Dans le « *Julien* » (1) que je publiai en 1862, je m'élevai contre le « mob » littéraire. Puis, en 1863, dans ma « *Lettre Ouverte* », je m'élevai tout naturellement contre le « mob » politique et économique qui, se répandant en une série d'écrits, trouve aujourd'hui nécessairement son aboutissant théorique dans un nouveau Julien. Le « *Chapitre d'un catéchisme pour l'ouvrier allemand* » de M. Schulze (de Delitzsch) qui ne parut ou ne me tomba entre les mains qu'en 1863 m'en fournit l'occasion. J'emportai cet écrit aux bains de Tarasp où je me rendais, et ce ne fut que là que je fis véritablement connaissance avec M. Schulze, sur lequel j'avais encore, sur lequel je devais avoir une opinion essentiellement fausse. Si, en effet, les journaux pouvaient m'apprendre suffisamment ce que M. Schulze n'était pas, j'étais cependant trop équitable pour vouloir juger d'après eux ce que M. Schulze était. Seul cet

(1) « Herr Julian Schmidt, der Literarhistoriker ».



ouvrage, qu'il publia lui-même, pouvait me permettre de conclure à coup sûr.

De retour à Berlin, en octobre 1863, je résolus d'exposer ce qu'était M. Schulze et de joindre autant que possible à l'exposé critique de son économie et de l'économie libérale en général le développement théorique et positif de quelques-uns des principes les plus importants de l'économie nationale, de les faire entrer dans cette analyse critique. Il est vrai que j'ai dû écrire ces pages occupé d'une perpétuelle propagande, chargé des travaux d'administration et de correspondance qui me sont imposés par l'*Association générale des ouvriers allemands*, impliqué dans les cinq procès criminels issus de mes écrits. J'étais donc privé des loisirs qu'exige particulièrement tout travail théorique. Néanmoins j'espère que ni M. Schulze ni le public ne se trouveront déçus dans leur attente.

Quelques mots sur la dédicace.

La dédicace à la classe ouvrière allemande s'explique d'elle-même. Celle que j'adresse à la bourgeoisie allemande peut paraître demander quelque éclaircissement.

Ce livre fera des centaines et des centaines de prosélytes parmi les bourgeois ; il convertira précisément les plus actifs et les plus intelligents d'entre eux. On ne peut rien exiger de plus d'un travail théorique.

Mais je ne crois pas qu'il gagnera à mes idées la bourgeoisie comme classe. Aucun travail théorique ne peut prétendre élever toute une classe au-dessus de ses intérêts véritables ou supposés.

J'espère cependant de ce livre un effet au moins ; il fera rougir la bourgeoisie allemande de la nullité, de l'incapacité absolue, insondable du petit esprit qu'elle



proclame son héros, qu'elle couronne de lauriers, qu'elle acclame sur l'unique autorité de « journalistes compères », comme dit Goethe. En réalité aucun bourgeois, même médiocrement instruit, ne pourra lire cet ouvrage sans sentir une rougeur brûlante lui monter au visage à l'idée de la posture hautement comique qu'occupe son parti sur la scène du monde. Lui qui se considère si volontiers comme le « monde », il a pour chefs et pour héros, il a pour exprimer exactement son point de vue de classe de semblables infirmes intellectuels. Peut-être cette œuvre jettera-t-elle une faible lumière sur les échecs nécessaires mais lamentables qu'il a essuyés dans toutes les luttes politiques et pratiques. Grâce à nos bonnes vieilles traditions, cet abaissement intellectuel aura moins de succès qu'en tout autre pays. Mais peut-être aussi est-ce précisément en Allemagne que cette décadence de la bourgeoisie est de beaucoup la plus grave. C'est le sort particulier de notre pays: chez nous la bourgeoisie cherche à établir son pouvoir non au moment où elle s'épanouit elle-même, comme elle l'a fait en France et en Angleterre, mais à une époque où cet épanouissement est déjà intimement corrompu, par le progrès général. Ce que l'on appelle la période bourgeoise — j'établirai plus tard le sens exact et le contenu de ce terme — est à son déclin, et notre bourgeoisie, commettant la confusion la plus naïve et prenant la fin d'une période pour un commencement, s' imagine être dans la fleur de son printemps. C'est cet anachronisme intellectuel qui, par son action continue, dessine dans tous ses détails ce tableau lamentable.

Si notre bourgeoisie veut encore jouer un rôle quel-



conque, elle ne le peut qu'en s'élevant à de nouvelles pensées, à de nouvelles connaissances, — mais qu'elle ne les tire pas des journaux ! Depuis presque une génération elle a oublié de penser et d'apprendre autrement que par les journaux ; c'est là qu'il faut chercher la raison directe de la décadence où elle est tombée, elle qui possédait autrefois tant de grandes et d'importantes qualités.

Un mot encore aux économistes.

Dans mon « *Système des droits acquis* », (I. p. 264), publié en 1861, je disais : « Dans le domaine social, le monde se trouve en présence de la question suivante : Il s'agit de savoir si aujourd'hui, alors que la propriété ne donne plus le droit d'utiliser directement un autre homme, elle peut vous permettre de l'exploiter indirectement ; ce qui revient, au fond, à se demander, si la libre manifestation, le libre développement de la force de travail peut être la propriété privée exclusive du possesseur du substratum du travail et de l'avance (capital), et si, par suite, il doit être consenti à l'entrepreneur comme tel, indépendamment de la rémunération de son travail intellectuel éventuel, une propriété sur la valeur du travail d'autrui » (prime du capital, profit du capital, constitué par la différence entre le prix de vente du produit et la somme des salaires et des rémunérations de tous les travaux même intellectuels qui ont contribué d'une façon quelconque à l'établir).

Comme peut le voir tout homme compétent, cette proposition expose de la façon la plus brève le plan d'un ouvrage d'économie nationale que j'avais alors l'intention d'écrire sous forme systématique sous le titre



de *Grundlinien einer wissenschaftlichen National Oekonomie*. Je songeais à mener ce projet à bien, quand, au commencement de l'année 1863, la lettre du comité central de Leipzig donna à la question un aspect plus pratique. Je fis paraître ma « *Lettre ouverte* », l'agitation éclata et il ne pouvait naturellement être question pour moi des loisirs nécessaires pour approfondir une semblable œuvre théorique.

Combien de fois n'ai-je pas depuis déploré en silence que la propagande pratique ait précédé la propagande théorique. Combien de fois n'ai-je pas regretté qu'il ne m'ait pas été donné de me munir d'un code théorique dans lequel pour toutes les questions théoriques la propagande pratique aurait pu trouver une base solide. L'Economienationale est, en effet, une science dont existent seulement les premiers rudiments ; elle est entièrement à constituer.

Mais si fortement que je l'ai déploré — je ne le fais plus maintenant. Si, dans l'ouvrage présent, je ne pouvais introduire qu'une partie relativement faible de ce que j'aurais pu développer dans une œuvre complète, si j'ai été privé ainsi des avantages du développement graduel qu'offre une déduction systématique, le caractère bien plus vivant, bien plus émouvant qu'assure la forme polémique m'offre une compensation suffisante, et d'ailleurs ce sont les principes fondamentaux, essentiels dont nous avons fait ici l'exposé.

Mais le point important est que nous nous trouvons en présence d'une grande agitation. La nation est sortie de son sommeil. La question sociale est devenue la question du jour. Des centaines, des milliers de citoyens liront ce livre qui, indifférents et froids, auraient laissé



passer un exposé systématique épais ne s'adressant qu'à son public de savants.

Je trouve donc qu'à ce point de vue également mon étoile m'a été favorable.

Berlin, 16 janvier 1864.

F. LASSALLE



INTRODUCTION.

On s'étonnera peut-être que je reproduise un passage des œuvres de Schelling. Mais plus le lecteur avancera, plus la chose lui paraîtra naturelle. Nous donnons donc ici en manière d'introduction et sans autre commentaire l'extrait suivant :

Critiquant à son tour une critique de l'*Allgemeine Literaturzeitung* de Iéna, Schelling se voit amené à cette déclaration (1) :

« D'ailleurs il n'est pas difficile en général de discerner à quelle classe de gens appartient ce critique. Outre l'impudence avec laquelle il se mêle de s'inquiéter du bien de la science et de l'honneur du doctorat, lui qui se montre plus ignorant que le dernier étudiant d'une université quelconque, lui qui, s'il se présentait aujourd'hui devant la faculté de médecine de Bamberg, se verrait honteusement refusé pour ignorance, outre cette impudence, la naïveté avec laquelle il se range parmi le public intelligent et policé est un trait de famille de cette grande clique

(1) *Schelling's Werke*, P. I, T. IV, p. 557.



qui s'est formée et s'accroît sans cesse depuis que les progrès des sciences et des arts ont ramené une masse de personnes d'un demi siècle en arrière. Le trait caractéristique de cette classe de gens est de se figurer toujours vivre à l'époque la plus récente, et bien que, eu égard à notre temps, elle se compose des individus les plus grossiers, elle s'imagine néanmoins posséder goût et jugement. Alors que toute son activité se réduit au commérage, elle ne s'en tient pas moins pour la bonne société et pour le public instruit. Leur dit-on que dans le monde actuel ils ont depuis longtemps déjà cessé d'exister ? Ils pensent qu'on ne peut sérieusement professer cette opinion. Leur assure-t-on qu'on les range dans la canaille ? Ils ne peuvent le comprendre. Leur jure-t-on qu'on ne les considère pas mieux que des chiens crevés ? Ils ne tiennent pas le propos pour sérieux et n'y voient que l'effet d'une conduite incivile. En un mot, ils sont si insignifiants, ils s'identifient tellement avec leur grossièreté, ils sont si incapables de réflexion qu'ils ne comprennent nullement que quelqu'un puisse à la fois avoir les principes et les idées d'un homme bien élevé et en même temps les traiter comme ils le méritent et les prendre pour ce qu'il sont, pour des canailles.

« Un mot qu'ils ont attrappé au vol, qui ne quitte pas leur bouche, c'est le savoir-vivre. Comme s'il pouvait être question de savoir-vivre quand on a affaire à la canaille !

« Dans un compte rendu de la *Literaturzeitung*, un de ces bourgeois renforcés assure à l'un de ses confrères que le public *instruit* est dégouté du ton dont les nouveaux philosophes usent vis-à-vis de leurs



adversaires. Dans un journal d'apothicaires pour apothicaires, on me rappelle à l'urbanité attique. Je désirerais connaître un seul monument de l'urbanité attique que cet homme pourrait prouver avoir lu. S'il était transporté en Grèce, le peuple qui l'aurait tout au plus employé en qualité d'hilote ou d'esclave de la dernière catégorie, s'indignerait étrangement s'il lui fallait reconnaître dans cet individu un modèle de l'urbanité attique. Ce sont ces barbares renforcés, ces barbares jurés, incapables de tout respect pour ce qui n'est pas la grossièreté homogène, incapables du moindre égard pour les idées, pour la vérité et pour la beauté qui, s'ils disposaient toutefois d'une oreille pour les écouter, dénonceraient volontiers comme pernicieux tous ceux qui s'en réclament. Mais on ne peut rien fonder sur la simple calomnie. Aussi le caractère véritablement canaille de ces individus éclate-t-il dans les tentatives qu'ils font pour éveiller l'attention du gouvernement et des autorités. C'est ainsi que s'est conduit, entre autres, le critique de la *Literaturzeitung* de Léna. L'idée qu'ils se font du public instruit abolit chez eux le sentiment des convenances ; ils s'attendent à ce que les gouvernements se préoccupent des canons de quelques commères ! Tant que les Etats, tant que tout ce qu'ils renferment d'élevé et de saint reposera sur cette base, tous ceux chez qui la réalité s'exprime d'une façon personnelle ne tiendront pour pernicieux que cette tendance à la grossièreté, qui n'a nul égard pour une idée, n'a de considération pour rien de ce qui s'élève au dessus du commun et porte le cachet du grand et du divin. Dans les arts et dans les sciences, ce règne de la canaille, s'il devait jamais se produire,



s'il devait jamais être favorisé, annoncerait à la suite d'un succès inévitable un règne tout différent. Ce sans-culottisme, non pas imaginaire, non pas prétendu tel, ce sans-culottisme réel et véritable aimerait à se soustraire au respect de tout ce qui est grand, vrai et beau pour se plonger sans inquiétude dans le fange de sa grossièreté. Ne reconnaissant aucune suprématie du génie, du talent, des idées, il n'en reconnaît aucune autre. Aucun pouvoir, aucune souveraineté de la terre, si grande, si petite fût-elle, ne règne que par la puissance des idées. Quand, chez un peuple, le respect des idées a disparu, si le dédain qu'on leur témoigne est encouragé, favorisé, on y rencontre nécessairement le mépris de tout ce dont le respect ne peut se fonder que sur les idées. — De même qu'ils mettent le gouvernement en demeure, ces mêmes personnages cherchent à alarmer le grand public ».

.
« Tout cela peut paraître insuffisant, et plus on étudie la question, plus on se voit conduit aux suppositions suivantes :

« L'auteur de cette dénonciation n'est pas même un barbier, sans parler d'un homme de l'art, c'est pleinement un profane dans l'art. médical ».



MONSIEUR BASTIAT-SCHULZE DE DELITZSCH

LE JULIEN ÉCONOMIQUE

OU

CAPITAL ET TRAVAIL

DÉDIÉ A LA CLASSE OUVRIÈRE ET A LA BOURGEOISIE ALLEMANDES

CHAPITRE PREMIER

Il est indispensable au début, même au risque d'en-
nuyer nos lecteurs, de reproduire ici longuement, en
propres termes et sans en rien passer, le contenu de
vos discours, M. Schulze, et de ne les interrompre
que par les critiques qui les accompagneront. Nous som-
mes contraints d'adopter cette méthode et d'y persévé-
rer pendant un certain temps pour que personne ne
puisse croire que nous ne communiquons que ce qu'il y
a de mauvais chez vous et que nous négligeons tout
ce qui a quelque valeur.

Nous conservons donc votre division et nous vous
laissons commencer :

I

LE TRAVAIL

a) Nature et but du travail. Le « self help » social.

« Nous commençons, — dites-vous — à traiter ce
thème important par ce qui est le plus proche et le plus
naturel, par ce qui se manifeste à nous tous, aux yeux



de chacun, à toute heure, chaque jour, dont la compréhension n'exige qu'une intelligence saine et le désir de réfléchir, mais ne demande aucune érudition. Que chacun s'observe, qu'il rentre une minute en lui-même, qu'il considère ensuite les autres autour de lui, qu'il se demande : qui donc donne à l'activité de l'homme l'impulsion nécessaire qui lui assure le succès et lui permet de suffire à son entretien ? Qui nous donne cette force qui nous fait agir et nous fait produire ?

« Nous remarquons alors qu'en nous, tant que nous sommes, deux choses sont innées, les besoins et les capacités. Celles-ci nous les possédons en venant au monde ; pour ce qui est de nos besoins nous ne les connaissons que trop puisque chaque heure nous en fait souvenir. Il en est donc ainsi : chaque besoin implique originellement la tendance à le satisfaire (!). Nous reconnaissons surtout qu'un désir existe en nous par la pression plus ou moins forte qu'il exerce sur nous (!). Nous reconnaissons ainsi le besoin de manger et de boire par la faim et la soif (!), c'est-à-dire par l'impulsion qui nous pousse à manger et à boire, le besoin de nous reposer par la fatigue (!), c'est-à-dire par l'impulsion qui nous pousse à nous reposer. »

« Besoin — effort — satisfaction », c'est par ces mots que Bastiat commence son célèbre ABC économique : *Les Harmonies Economiques*. Nous apprendrons à en connaître la valeur critique dans tout le cours de cette exposition. « Besoin — effort — satisfaction », c'est ce que vous répétez puisque vous êtes son sosie fidèle. Mais, en qualité d'Allemand, vous devez savoir que chez nous, la coutume est de ne pas se borner à faire de l'esprit, mais de partir de définitions qui vont au fond



des choses et sont conformes à la raison, de distinctions très précises et très intelligibles.

Vous voulez donc prendre avant tout aux yeux de vos ouvriers l'apparence de cette profondeur réfléchie ; vous vous frottez le nez et vous distinguez entre — « le besoin de manger et de boire — et la faim et la soif » ou « l'impulsion qui nous pousse à manger et à boire », — entre « le besoin de nous reposer et la fatigue » ou « l'impulsion qui nous pousse à nous reposer ».

Nous autres, simples humains, — et vraisemblablement vos ouvriers aussi jusqu'au moment où ils vous ont entendu — nous croyions jusqu'alors que le besoin et la tendance à la satisfaction n'étaient qu'une seule et même chose, que ce n'étaient que deux désignations verbales de la même chose.

Dans notre simplicité, nous avions cru jusqu'alors que « le besoin de manger » et la « faim », ou la « tendance à manger », que le « besoin de boire » et la « soif », ou la « tendance à boire », que le « besoin de repos » et la « fatigue », ou la « tendance à se reposer » étaient une seule et même chose !

Mais votre profondeur a échangé tout cela ! Vous distinguez entre un « besoin » et une « tendance à le satisfaire », qui est distincte mais impliquée par chaque besoin.

Et c'est là l'« instruction » que vous offrez à vos ouvriers ! Quel triomphe pour eux en rentrant à la maison, quel enseignement n'auront-ils pas reçu en apprenant que la faim et la soif, ou la « tendance à manger et à boire », que la « fatigue » ou la « tendance à se reposer » se distinguent encore du besoin de manger et de boire ou du besoin de se reposer,



Ce stupide cliquetis de mots forme la base théorique que vous donnez à vos conférences d'économie nationale. Et il l'est en effet et leur convient bien. Dans toutes vos conférences, du début jusqu'à la fin, on ne vise qu'à la verbosité la plus vide, on ne cherche qu'à faire avaler une bouillie à l'ouvrier et à tout homme « cultivé » qui n'aurait pas la pénétration critique nécessaire pour réduire toute cette logomachie à sa parfaite nullité.

Après cette brillante distinction entre le « besoin de repos » et la « tendance à se reposer », vous continuez sans plus tarder de la façon suivante :

« Mais on n'arrive ordinairement à la satisfaction que par un travail, un effort. Les alouettes ne tombent pas toutes rôties dans la bouche, (les idées encore moins, monsieur Schulze) ; pain, nourriture, vêtements etc., tout cela ne se trouve pas dans la rue ; il faut les mériter »,

Vous voulez évidemment dire : « la nourriture, les vêtements, etc., il faut les créer, les produire ». Mais vraiment, M. Schulze « il faut les mériter » est impayable et vous caractérise.

Vous voulez faire aux ouvriers des conférences d'économie. Vous voulez leur montrer que tout l'ensemble des institutions économiques actuelles se déduit nécessairement, légitimement de la pensée. Vous voulez tirer ces institutions de la « nature du travail », par laquelle vous débutez dans vos conférences. Mais le « mérite » ou le profit, le gain économique dont vous parlez est déjà un phénomène économique d'un ordre extrêmement compliqué. Il suppose déjà une société dont la production est basée sur la valeur d'échange, il suppose la propriété du capital, la concurrence, l'entrepre-



neur privé, le salaire. Toutes ces institutions historiques doivent exister pour qu'il y ait « profit » ou « mérite » économique.

Au Pérou, M. Schulze, dans l'empire si civilisé des Incas, on produisait, on travaillait étonnamment, sans qu'il n'y eût « mérite » ni « gain ». Dans l'antiquité, sous le régime de l'esclavage, on ne gagnait ni ne méritait. Il en était de même sous le régime économique naturel du moyen âge primitif : là non plus il n'y avait pas « gain » M. Schulze.

De même que le « gain » ou le « profit » suppose pour se produire les institutions sociales actuelles, il est nécessaire, pour expliquer ce qu'est le gain d'expliquer aussi ce que sont ces institutions, ce qu'est la valeur d'échange, le capital, la circulation, la concurrence, les entreprises privées, le salariat, ce qu'est une société qui ne cesse d'imposer à ses produits la forme argent. C'est en expliquant ce que sont ces institutions que l'on peut arriver à comprendre ce qu'est le gain.

Mais vous n'avez encore rien expliqué de tout cela et vous ne pouvez l'avoir fait. Vous n'en êtes qu'à la deuxième page de votre « catéchisme ». Vous n'en êtes encore qu'à la nature primitive, originelle du travail et vous n'en avez déduit aucune de ses formes sociales. Vous ne pouvez donc pas parler de « gain ».

Mais c'est précisément en cela qu'éclate ce qu'il y a d'impayable dans votre caractère. M. Schulze. Votre esprit de petit bourgeois est si plein des institutions particulières qui existent à l'heure actuelle que vous ne pouvez même en idée en faire abstraction pour un instant ; vous ne pouvez vous en libérer suffisamment pour en donner l'origine et l'explication. Au lieu de les



expliquer — vous vous contentez tout simplement de les admettre — et c'est là l'erreur qui s'étale avec une netteté si précieuse à chaque page de votre vain bavardage.

Même la nature primitive du travail, l'activité simple de la production, la création de valeurs d'usage, vous ne pouvez vous les représenter que sous la forme de la spéculation capitaliste, assoiffée de profit.

Vous aviez raison d'appeler votre livre un « catéchisme ». Le dogme du profit de l'entrepreneur, du spéculateur, devenu chez vous une religion, vous remplit tout entier et votre âme l'admet immédiatement avec une ferveur toute religieuse.

Pour vous, l'*ouvrier* lui-même n'est qu'un entrepreneur plus petit, un patron plus modeste.

Vous poursuivez vos profondes analyses de la manière suivante :

« Dès que la tendance à satisfaire un besoin devient assez forte pour vaincre la paresse naturelle à tous les hommes, elle excite les facultés à s'employer, à rendre le but plus accessible, les développe par l'usage et par l'exercice et en fait une force et une habileté. Il n'est pas d'état plus misérable que celui qui résulte d'un besoin non satisfait et cet instinct est si fort et si durable qu'il ne disparaît en nous qu'avec la vie.

« Le simple procès : besoin — effort, — satisfaction, — remplit entièrement la vie de l'homme ; il ne faut naturellement pas entendre le besoin en un sens tellement étroit qu'on le réduise uniquement aux nécessités corporelles, il faut y comprendre toute la riche diversité de nos tendances et de nos aptitudes naturelles. C'est dans le besoin, dans la tendance à le satisfaire que se trouve



la force d'expansion propre, le ressort caché qui meut l'homme vers les buts dont nous avons parlé ; son effet est d'autant plus irrésistible que nous ne pourrions exister sans que quantité de ces besoins ne fussent satisfaits. Le besoin se confond donc directement avec l'instinct de la conservation, le plus fort de tous chez les créatures vivantes. Vis-à-vis de lui, la satisfaction représente le point terminal, le point de repos, mais de telle façon qu'elle devient de son côté et constamment l'origine de besoins toujours nouveaux qui à leur tour se perdent dans cette satisfaction suivant un cycle continu. Je renvoie aux exemples de la faim et du repos que j'ai employés plus haut. Dès les premières bouchées commence déjà la digestion ; dès les premiers pas, dès les premiers actes, au début du jour, les dépenses de forces, — nouvelles sources de faim et de fatigue.

« Mais l'homme est un être doué de conscience et de libre arbitre, de raison et de volonté. Aussi ne manque-t-il pas de reconnaître la loi de ce cycle, la nécessité plus ou moins grande des besoins particuliers, leur retour régulier. D'un autre côté, il tentera sans nul doute d'assurer sa situation, d'agir sur un procès qui détermine d'une façon si essentielle toute son existence, il cherchera de toutes ses forces à le régler, à le dominer. Nous savons que demain et tous les jours suivants nous devons manger, qu'il nous faudra vêtements et couverture ; nous connaissons le changement des saisons, l'accroissement des besoins de notre famille grandissante, les exigences des entreprises et nous ferons naturellement tout le possible pour que ce qui nous est nécessaire soit à notre disposition à l'époque voulue. Et maintenant, avec cette intervention de



l'homme dans le cycle de son existence que nous avons déerit, — besoin — effort — satisfaction, nous nous trouvons devant le grand facteur, devant la puissance principale qui agit dans l'économie de l'humanité. Le travail est, en effet toute activité systématique de l'homme tendant à la satisfaction de besoins futurs que l'on prévoit. En ce sens, l'homme seul peut travailler parce que les conditions pour le faire ne sont données que dans les facultés raison et volonté qui ne sont accordées qu'à lui seul de tous les êtres de la terre. L'animal utilise bien ses forces pour satisfaire ses besoins, il s'emploie de tous ses efforts dans ce but, mais il ne le fait d'ordinaire qu'au moment même où il ressent le besoin et ne dépasse jamais ce qui suffit à le satisfaire. Mais cela ne s'appelle pas travailler. C'est aussi peu du travail que quand un voyageur puise en chemin de l'eau à une source ou cueille un fruit d'un arbre pour apaiser sa faim ou sa soif momentanée. Ce n'est que quand quelqu'un porte de l'eau dans des récipients pour l'utiliser à l'auberge, quand il cueille des fruits ou des baies pour en faire provision qu'il travaille, parcequ'il s'agit alors d'un calcul, d'une prévoyance pour l'avenir ».

Ainsi donc, comme vous le déclarez expressément, le « travail » c'est uniquement « toute activité systématique de l'homme tendant à la satisfaction de besoins futurs, que l'on prévoit ».

Vous laissez ici échapper tranquillement une parole grave. Ainsi l'activité tendant à la satisfaction des besoins *présents* ne serait pas un « travail » d'après vous !

Au lieu de voir que la différence qui sépare le tra-



vail humain de l'activité de l'animal réside en ce que l'homme agit avec conscience tandis que l'animal le fait inconsciemment — d'où il s'ensuit naturellement que l'homme, grâce à son activité *consciente*, agit en vue de besoins futurs dans la mesure où les besoins présents le lui permettent — au lieu de cela, vous allez beaucoup plus loin et vous posez cette thèse théorique que l'activité de l'homme ne se distingue de celle de l'animal qu'en ce qu'elle tend à la satisfaction de « besoins futurs ».

Comment en arrivez-vous à cet énorme arbitraire ? N'en voyez vous pas les conséquences surprenantes et ridicules ?

Ainsi donc, le travail des esclaves, puisque chaque esclave n'était à aucun moment en possession de son produit et qu'il ne pouvait empêcher son maître de le dissiper aussitôt, le travail de l'esclave ne serait absolument pas un travail humain mais l'activité d'un animal ? Et cependant, c'est ce qui s'ensuit nécessairement de cette définition ! Mais restons dans nos conditions actuelles. La situation de la classe ouvrière se caractérise précisément par ceci : la plus grande partie des travailleurs ne peut rien mettre en réserve ; elle se distingue par ceci : pour le plus grand nombre des ouvriers, le travail journalier n'assure que le pain quotidien. Il ne peut donc être question d'une mise en réserve pour des besoins futurs, d'épargne.

Vous l'avez vous même reconnu en déclarant cent fois que l'on ne pouvait attendre que des sociétés de consommation et de matières premières une amélioration du sort de l'ouvrier. Laissant de côté la question de savoir si ces associations sont capables de prêter

assistance à la classe ouvrière, — en tous cas pendant des siècles entiers et jusqu'à maintenant même, elles n'ont pas existé.

Pendant tous ces siècles donc, la classe ouvrière n'a pas travaillé pour satisfaire ses besoins futurs, mais bien ses besoins présents, journaliers. Le salaire journalier assurait le pain quotidien.

Pendant tous ces siècles donc — comme il suit nécessairement de votre définition et quelque envie que vous ayez de vous soustraire à cette conséquence — pendant tous ces siècles donc, l'activité de nos ouvriers qui ne s'employait jamais à subvenir à leurs besoins futurs, mais toujours à leurs besoins présents, ne constituait pas un « travail humain », mais une activité animale.

Telles sont — en dépit de ce que vous pourrez dire — les conséquences inévitables de votre définition.

Encore une fois comment en arrivez-vous à cet arbitraire énorme qui entraîne après lui des conséquences si ridicules ? Je vous le dirai, monsieur Schulze.

Chez vous le capital est élevé à la hauteur d'une religion, ce qui produit les mêmes phénomènes, la même inversion de tous les rapports économiques que la foi amène chez le religieux vis-à-vis des rapports naturels.

De même que dès l'abord vous entendez la *production* au sens d'un « gain », d'une façon analogue vous n'apercevez le travail que dans l'acte d'accumuler du capital, d'épargner et de mettre en réserve en vue de besoins *futurs*. Dans votre tête de petit bourgeois, et sans le savoir, vous convertissez si bien tous les rapports réels en leurs contraires que vous ne reconnaissez l'« ouvrier » que dans le capitaliste qui tous les ans



détache les coupons de ses actions de chemins de fer de Cologne à Minden et épargne ; par contre, vous ne pouvez discerner chez l'ouvrier véritable que l'activité animale qui pourvoit à ses besoins momentanés.

Vous continuez :

« Le but du travail consiste donc à satisfaire les besoins de l'homme, et ce but est atteint par l'emploi judicieux des forces dont la nature a doué l'être humain. *Par ce moyen* (!!) nous obtenons le premier principe qui règle la situation de l'individu vis-à-vis de la société humaine ; en ce qui touche la question de son existence, chacun a le devoir de pourvoir à soi-même, chacun ne doit se reposer que sur soi-même. « Tu as des besoins et la nature a lié ton existence à leur satisfaction » — voilà ce que te dit ce principe, — mais la nature t'a également donné des forces qu'il te suffit d'employer convenablement pour pourvoir à tes besoins. Aussi, pour une bonne partie, ta destinée est-elle entre tes mains, et tu en es responsable, toi comme tes semblables, à la charge desquels tes prétentions ne doivent pas te faire tomber, puisque chacun, tout comme toi, doit prendre soin de lui-même. »

Parce que « le but du travail consiste à satisfaire les besoins de l'homme et que ce but est atteint par l'emploi judicieux des forces dont la nature a doué l'être humain », ainsi, « par ce moyen, nous obtenons le premier principe, qui, en ce qui touche la question de son existence, règle la situation de l'individu vis-à-vis de la société humaine : chacun a le devoir de pourvoir à soi-même, chacun ne doit se reposer que sur soi-même ».

Que cette démonstration est donc classique !

Ce n'est pas qu'on ne puisse démontrer le devoir de



chacun à pourvoir à soi-même. Je suis également de l'opinion, monsieur Schulze, que chacun a le devoir de pourvoir à soi-même, et même je suis de cet avis en un sens beaucoup plus large que ne peuvent vous le laisser soupçonner vos conceptions de petit bourgeois.

Mais si susceptible de démonstration que soit cette proposition, — cependant la manière dont vous la prouvez constitue le plus plaisant tour de passe du monde. La cabriole d'un danseur de corde au-dessus des chutes du Niagara n'est rien à côté du saut périlleux que vous risquez !

Permettez-moi donc de n'éclaircir que quelques-unes des erreurs auxquelles s'est laissé entraîner votre profonde « culture ».

1) Le but du travail consiste à satisfaire les besoins de l'homme, et ce but, dites-vous, « est atteint par l'emploi judicieux des forces dont la nature a doué l'être humain. » Cette assertion à laquelle vous passez soudainement, — car, si vraie soit-elle, elle n'en revêt pas moins ici la forme d'une affirmation gratuite — cette assertion est parfaitement vraie, et à titre de fait universellement reconnu, elle n'a pas besoin d'une autre preuve, dans la mesure où vous parlez ici de l'homme opposé à la nature, de l'homme isolé. Robinson Crusoé, sur une île déserte, n'arrive à la satisfaction que « par l'emploi judicieux des forces dont la nature l'a doué ». Mais dans la société humaine, cette proposition se modifie de la façon la plus essentielle en un sens ou en un autre. Grâce à certaines institutions sociales, certains hommes peuvent être mis en état d'obtenir beaucoup plus qu'ils ne l'auraient fait « par l'emploi judicieux des forces dont la nature les a doués », d'atteindre un résultat



auquel ils ne seraient jamais arrivés avec les forces dont ils sont doués comme individus. De même, grâce aux institutions sociales, d'autres hommes peuvent être *empêchés* d'obtenir ce qu'ils auraient pu acquérir « par l'emploi judicieux des forces dont la nature les a doués ». Et depuis que l'histoire existe, l'un et l'autre cas se sont toujours présentés.

Si vous étiez de l'opinion que, grâce aux institutions sociales actuelles, un semblable préjudice causé par certains hommes à leurs semblables n'existait plus, il fallait le prouver par l'analyse de ces institutions. Il vous fallait donc commencer par faire la critique de la valeur d'échange, de l'argent, du crédit, du capital, de la concurrence, du salariat, de la rente foncière, etc., et montrer que ces institutions actuelles n'altéraient nullement « l'emploi judicieux des forces dont la nature avait doué l'être humain », non plus que la « satisfaction des besoins de l'homme » que cet emploi devait lui assurer ; qu'elles augmentaient *également* cette satisfaction chez tous les individus, de telle façon que, grâce à l'accroissement de force suscité par cette institution sociale, ils n'en restaient pas moins dans le même rapport *réciproque* que dans l'abstraction de l'état de nature, dans la même situation, dépendant uniquement de leur propre individualité.

Ce n'est que si vous aviez réellement apporté cette preuve après l'avoir tirée de l'étude de nos institutions sociales, si vous aviez du moins paru la fournir, que vous auriez alors pu conclure et, de cette proposition que la satisfaction des besoins de l'homme est atteinte par l'emploi judicieux des forces dont la nature a doué



l'être humain, passer à ce qui est un « devoir » sous les institutions sociales actuelles.

Ou bien encore plaçons-nous à un autre point de vue :

Qui parle des « forces dont la *nature* a doué l'être humain », parle, par là même, de l'homme considéré comme individu isolé, d'un pur Robinson Crusoé sur son île déserte, car seul l'individu comme tel, seul l'homme dans la fiction de l'état de nature reçoit ses forces de cette « *nature* ». Les forces de l'homme vivant en société sont par contre conditionnées par les rapports déterminés, historiques et sociaux, propres à un pays, rapports qui à leur tour déterminent les forces individuelles, — dans la mesure toutefois où elles ont leur racine dans l'état de civilisation. Et immédiatement après cette proposition : « la satisfaction des besoins de l'homme est atteinte par l'emploi judicieux des forces dont la nature a doué l'être humain », vous continuez ainsi : « *Par ce moyen*, nous obtenons le premier principe qui, en ce qui touche la question de son existence, règle la situation de l'individu vis-à-vis de la société humaine : chacun a le devoir de pourvoir à soi-même, etc. »

« *Par ce moyen* », monsieur Schulze, vous obtenez votre premier principe ; c'est-à-dire que *par ce moyen*, par cette passe grossière, vous introduisez une supposition, valable dans l'hypothèse de l'état de nature, dans la société humaine dont vous n'avez pas encore dit un seul mot, dont vous n'avez pas encore étudié l'économie ; vous n'avez pas montré par un seul mot que les rapports positifs modifient, détruisent, et peut-être changent en son contraire la proposition valable pour la fiction qu'est l'état de nature.



Partant d'une proposition empruntée à l'hypothèse de l'état de nature, grâce à ce simple « par ce moyen », vous sautez comme d'un tremplin du pur état de nature par dessus la longue série de tous les développements et de tous les rapports pour tomber au milieu des institutions sociales actuelles. C'est là le saut que vous faites par-dessus toute l'histoire de la civilisation, et la cabriole du danseur de corde au-dessus de la chute du Niagara est un véritable enfantillage auprès de lui.

« Par ce moyen », monsieur Schulze, c'est-à-dire de ce qui peut valoir dans l'hypothèse de l'état de nature et pour l'homme vivant en individu isolé, vous ne pouvez pas conclure le moins du monde à ce qui est possible ou à ce qui est un devoir dans les limites de la société humaine et de ses rapports déterminés et concrets.

Et c'est là, monsieur Schulze, la « culture » que vous apportez à l'ouvrier ! Cette confusion irréflechie des principes les plus simples, ce verbiage, dont l'examen le plus superficiel fait apercevoir tout le vide, voilà le fatras grâce auquel vous énervez les ouvriers, vous les privez de l'instinct de classe et de la force naturelle dont ils jouissaient jusqu'alors.

La défense irréflechie que vous présentez du principe tout à fait exact en soi, au moins en un certain sens : « chacun doit pourvoir à soi-même », en fait une proposition fausse, mensongère.

De deux choses l'une, monsieur Schulze.

Ou cette confusion — et nous verrons d'ailleurs que tout votre livre n'est qu'une suite ininterrompue de confusions semblables ou plus grossières encore — ou cette confusion, vous l'avez faite inconsciemment, et dans



ce cas un confusionnaire de votre espèce a les raisons les plus pressantes de chercher avec soin à acquérir d'abord lui-même quelque culture avant de vouloir former les masses, auxquelles, sans cela, il ne peut que communiquer la maladie, la nullité dont il souffre.

Tout en ne jouissant que de la culture d'un « commis-voyageur », on peut tenir de longs discours à la Chambre, mais instruire les masses, élever leur niveau, voilà qui suppose, monsieur Schulze, une tout autre culture, une culture véritable, une grande clarté de pensée.

Ou bien cette confusion est voulue, consciente, et c'est à vous de dire la conclusion qui s'impose alors.

La seconde erreur que vous commettez dans cette proposition est la suivante : en disant : « chacun a le devoir de pourvoir à soi-même », vous entendez « chacun doit se reposer sur soi-même », et vous comprenez par là que « chacun doit se reposer exclusivement sur soi-même ».

Mais ces deux choses que vous confondez avec tant d'innocence sont les plus différentes du monde, monsieur Schulze.

Si chacun doit se reposer exclusivement sur soi-même et sur sa force isolée, si votre devise qui est celle de vos compagnons « chacun pour soi et Dieu pour tous » devait être véritablement celle de la société humaine, — à quoi pourrait donc servir cette société ? Comment se justifierait-elle ?

Pourquoi donc les hommes ne vivent-ils pas isolés, les uns à côté des autres, comme les animaux dans le désert, chacun chassant de son propre chef sa propre proie, et à la différence des animaux, chacun n'étant empêché que par la barrière du droit pénal de péné-



trer dans la sphère d'autrui. Ce serait évidemment pour vous l'idéal de la société humaine ! Mais on ne pourrait alors maintenir cette barrière du droit pénal. Ce droit, en effet, ne découle que de la communauté d'esprit d'une nation ; il ne provient nullement de ce que chacun doit se reposer sur soi-même ; — dans ce cas en effet, si tel était réellement le principe moral suprême, on ne pourrait logiquement songer à un droit pénal, et même à un droit en général — ce droit découle de la solidarité, de cet esprit national propre à tous les individus de la nation, de la dépendance où chacun est vis-à-vis de tous, de l'unité, de la communauté qui nous réunit tous (si vous ne le comprenez pas, monsieur Schulze, comme c'est plus que probable, consultez donc à ce sujet : Savigny, *System des röm. R.*, t. VIII, p. 533-536).

La moralité elle-même n'existe que par cette unité et par cette communauté. Sans elles, il n'y aurait ni morale ni droit, il n'existerait pas la moindre obligation intérieure ou extérieure chez les hommes.

« Comme tout Etat est une société d'hommes unis », dit Aristote au début de sa *Politique*. « Comme tout Etat est une société d'êtres isolés, ne se reposant que sur eux-mêmes », dites-vous en commençant la vôtre.

Vouloir logiquement fonder une société sur le « principe premier » de « l'abandon de chacun à soi-même », reviendrait à reculer plus loin que l'empire nègre du Dahomey ; c'est d'ailleurs une entreprise si contradictoire, si impossible qu'elle ne peut qu'exalter l'hilarité puisque, dans le monde réel, de semblables absurdités s'évanouissent sous la dure contrainte de la réalité. Mais vouloir prôner aux ouvriers une semblable con-



ception de la société revient à les rabaisser dans leur conscience au-dessous de ce que les nègres du Dahomey commettent inconsciemment, et comme, au bout d'un certain temps, la conscience de l'homme se laisse sans aucun doute beaucoup plus facilement égarer que les institutions réelles, une semblable entreprise ne peut plus exciter l'hilarité en aucune façon !

Vous dites il est vrai en continuant : « Comme chacun porte les conséquences de ses actes et ne les impute pas à autrui, la possibilité pour l'homme de toute vie sociale et de toute société politique repose sur la responsabilité personnelle et sur l'imputabilité ».

Comme vous connaissez mal l'histoire, monsieur Schulze.

Dans l'histoire, tout développement au contraire a toujours eu son origine dans la communauté, et, sans elle, la civilisation n'existerait pas.

Le maître et le domestique forment, d'après Aristote, le premier système d'économie.

La famille, la tribu — notions d'où pendant longtemps toute « responsabilité personnelle et toute imputabilité » sont absentes. — ont formé le point de départ de toute « vie sociale » et de toute « société politique ».

Je veux vous exposer, monsieur Schulze, le sens de mon objection.

Le monde antique ainsi que le moyen-âge tout entier jusqu'à la Révolution française de 1789 cherchait la solidarité humaine et la communauté dans la dépendance et la soumission.

La Révolution française de 1789, justement indignée de cette dépendance, chercha la liberté dans la dissolution de toute solidarité, de toute communauté. Elle obtint



par là non la liberté, mais l'arbitraire. La liberté sans la communauté est en effet l'arbitraire.

La nouvelle époque, l'époque actuelle cherche la solidarité dans la liberté.

Tels sont, brièvement exposés, la marche et le sens de l'histoire.

Mais pour mieux éclaircir encore les erreurs infinies qui s'enchevêtrent dans le chaos de votre nullité, je vais répéter vos dernières paroles pour y joindre la phrase qui les suit immédiatement.

Vous dites donc :

« Comme chacun porte les conséquences de ses actes et ne les impute pas à autrui, la possibilité pour l'homme de toute vie sociale et de toute société politique repose sur la responsabilité personnelle et sur l'imputabilité. Il ne peut être question d'une communauté soumise à des lois morales et politiques, d'une réciprocité des rapports économiques et civils qu'entre des êtres qui savent ce qu'ils font et doivent répondre de leurs actions. »

De la façon la plus naïve du monde vous identifiez ici les responsabilités et imputabilités juridiques et économiques comme s'il n'y avait pas la moindre différence entre elles.

Dans le domaine juridique, la responsabilité est un principe absolu, pour la très simple raison que dans la sphère du droit chacun dépend de ses propres actions.

Si quelqu'un vole, tue ou commet quelque autre action, il en est, en tant qu'individu, le seul auteur. Son acte est le produit de son libre-arbitre.

Comme il dépendait uniquement du libre arbitre de l'individu de commettre ou non ces actes, la conséquence nécessaire et évidente est que chacun est res-



ponsable de ce qu'il a fait ; c'est ici exclusivement qu'interviennent « la responsabilité et l'imputabilité » individuelles.

Le domaine économique par contre se distingue du juridique par la toute petite différence, que, tandis que sur le terrain du droit, chacun est responsable de ce qu'il a fait, dans la sphère économique au contraire chacun aujourd'hui est responsable de ce qu'il n'a pas fait.

Si, par exemple, la récolte des raisins secs à Corinthe et à Smyrne, si la récolte du blé dans la vallée du Mississipi, du Danube ou en Crimée a été très abondante, les marchands de raisins de Corinthe ou de blé, à Cologne ou à Berlin, qui avaient en réserve de grands approvisionnements aux prix anciens, perdent par la baisse du prix peut-être la moitié de leur fortune.

Si, par contre, votre récolte de blé a été mauvaise, les ouvriers perdent dans l'année la moitié de leur salaire et davantage même. Ce salaire garde, il est vrai sa même expression en argent, mais il ne peut fournir qu'une fraction d'autant plus petite de moyens de subsistance. (1).

(1) Nous ne rappelons qu'aux gens *instruits* la loi de King-d'Avenant, que Tooke d'ailleurs (*Gesch. der Preise*, P. 1, p. 4, ed. Asher) déclare approcher de très près de la vérité. Suivant cette loi, un déficit dans la récolte hausse le prix du blé dans la proportion suivante, qui surpasse le déficit lui-même de 3 à 9 fois.

Un déficit dans la récolte

de 1/10 hausse le prix de	0,3
2/10 »	0,8
3/10 »	1,6
4/10 »	2,8
5/10 »	4,5

Dans le cas de *bonne récolte*, la baisse disproportionnée du prix est encore plus frappante.



Si, au contraire, notre récolte de blé est bonne, il nous arrive ce qu'un roi de France a exprimé si naïvement et en soupirant dans sa réponse à l'adresse de la Chambre française du 30 novembre 1821 : « Les lois ont été exécutées, mais aucune loi ne peut prévenir les inconvénients qui naissent de la surabondance des récoltes (1) ».

Si la récolte du coton n'a pas réussi dans l'Amérique du Sud, ou si l'offre baisse pour une cause quelconque, les ouvriers des filatures de coton se trouvent privés de pain et d'emploi en Angleterre, en France, en Allemagne.

Mais si en Amérique règne, au lieu d'une surabondance dans la récolte du coton, une crise industrielle ou financière, si le marché est inondé de marchandises étrangères parce que beaucoup de négociants, ne sachant rien de leurs collègues, ont fait la même opération et ont expédié des quantités excessives, les

(1) (Cf. *Moniteur* n° 335, 1^{er} déc. 1821). En effet si la récolte a été abondante, le prix du blé ne tombe pas, comme on a coutume de le croire dans le public, dans la proportion où la masse du blé s'est augmentée, mais dans une proportion beaucoup plus forte, si bien que la valeur totale de toute la récolte n'atteint pas la valeur totale de la récolte d'une année moyenne, mais souvent lui reste inférieure de moitié. Ainsi, d'après Cordier (*Mémoires sur l'agriculture de la Flandre française*, Paris, 1823), la récolte de froment donne en France le résultat suivant :

Années	en hectolitres	valeur totale en argent
1817	48.157.127	2046 millions de fr.
1818	51.879.782	1442 —
1819	63.945.878	1170 —

C'est la raison de la misère des paysans dans le cas de récoltes très abondantes.



marchandises consignées s'écouleront à un prix bien inférieur au prix d'achat au détriment des exportateurs européens, et les fabriques de soieries et de velours de Crefeld, d'Elberfeld, de Lyon chômeront faute de commandes. Des mines d'or et d'argent très riches, nouvellement découvertes dans d'autres parties du monde, modifient tous les contrats par la baisse amenée dans la valeur des métaux précieux, rendent en Europe tous les créanciers plus pauvres et tous les débiteurs plus riches, tandis qu'une demande d'argent constamment croissante faite par la Chine ou le Japon peut avoir le résultat opposé.

Sur la simple nouvelle télégraphique que le colza promet de mieux réussir en Hollande que l'année précédente, les propriétaires de moulins à huile de Prusse perdent toute la rémunération de l'activité qu'ils ont dépensée dans leur industrie, et, souvent, peuvent encore se déclarer très satisfaits, s'ils réunissent à vendre l'huile fabriquée au prix d'achat du colza. La nouvelle invention mécanique qui permet la production d'une marchandise à meilleur marché déprécie plus ou moins ou même complètement des masses de marchandises finies et tenues en réserve, et brise l'existence de quantités d'industriels et de marchands. Une nouvelle ligne de chemins de fer ne peut être établie sans que les biens fonds, les maisons et les établissements commerciaux situés dans tel endroit ou à proximité d'une porte ne voient leur prix s'élever dans telle ou telle proportion, tandis que les propriétés placées dans une autre localité ou à une autre porte de la ville finissent par se déprécier.

Cette série d'exemples que je pourrais augmenter,



détailler indéfiniment, vous montre, monsieur Schulze, combien il est vrai que, sur le terrain économique, à la différence de ce qui se produit dans le domaine juridique, chacun est responsable de ce qu'il n'a pas fait.

La raison en est très simple. Au point de vue juridique chaque acte isolé est le produit du libre-arbitre individuel. Tandis que, dans cette sphère, ce qu'il y a de commun c'est l'obligation, la loi et que l'acte n'est que le produit du libre-arbitre individuel, le terrain économique est celui des relations sociales, le terrain de la solidarité ou de la communauté.

L'acte isolé, produit du libre-arbitre dans la sphère juridique, ne reçoit au point de vue économique toute sa valeur que de l'ensemble des rapports sociaux. Ce sont eux qui font de cet acte ce qu'il est, le modèlent, le refondent, en font leur produit et lui donnent leur caractère.

Et quand, dans les passages cités plus haut, vous identifiez si naïvement la responsabilité et l'imputabilité juridique et la responsabilité et l'imputabilité économique, quand vous croyez avoir fondé cette dernière par les termes mêmes qui vous servent à justifier la première, cette confusion de sphères toutes différentes et opposées témoigne, pour parler comme Shelling, de la culture d'un barbier, monsieur Schulze.

J'aurais poussé suffisamment loin dans les passages qui précèdent l'analyse de votre thèse juridique que vous preniez triomphalement pour une thèse économique.

Mais du moment que vous m'avez contraint d'effleurer ce thème en passant, permettez-moi de lui consacrer encore quelques mots.

La communauté humaine, la solidarité, peut se lais-



ser méconnaître, monsieur Schulze, mais elle ne se laisse pas supprimer.

Si des institutions sociales existent qui ne reconnaissent, qui ne règlent pas cette solidarité, cette dernière n'en subsiste pas moins, mais elle apparaît alors sous la forme d'une force naturelle, brutale et qui se venge d'être méconnue ; c'est le destin qui joue à la balle avec la prétendue liberté de l'individu qui ne se repose que sur lui-même. Jouet de puissances inconnues et par là même d'autant moins dominées, l'un se trouve subitement porté au comble des richesses, cent autres se voient précipités dans un abîme de misère et les rapports sociaux, semblables à une roue fatale, viennent écraser, viennent broyer leurs personnes et leurs actions, leurs peines et leurs travaux. Le hasard joue et ce sont les hommes qui lui servent de jouet.

En vous appliquant sérieusement, vous comprendrez peut-être, monsieur Schulze, que là où règne le hasard, la liberté de l'individu est abolie. Vous comprendrez que le hasard n'est que l'abolition de toute « responsabilité » et de toute « imputabilité », et par suite aussi de toute liberté.

Vous comprendrez aussi que les hommes qui veulent prendre des mesures pour restreindre et pour supprimer au cours de l'évolution cet arbitraire du hasard, qui, s'ils ne peuvent l'abolir complètement, en veulent répartir les effets sur la totalité de leurs semblables, et rendre ainsi insensible à tous le fardeau écrasant qui pèse sur les individus, — vous comprendrez peut-être que ces hommes, en ce faisant, veulent, en écartant le hasard, en tenant raisonnablement compte de la communauté et de la solidarité qui se laissent bien mécon-



naître, mais ne se laissent pas abolir parcequ'on les méconnaît, que ces hommes veulent établir et non supprimer l'imputabilité, la responsabilité et la liberté de l'individu ; ils veulent leur ménager la possibilité de se manifester, tandis qu'actuellement elles sont érasées, annihilées par les rapports sociaux qui se produisent avec la brutalité d'une force naturelle.

Ces liens, monsieur Schulze, sont la très antique chaîne orphique dont déjà les anciens disaient qu'elle liait et unissait indissolublement tous les êtres. Et, chose remarquable et qui témoigne d'un sens et d'un humour profonds, cette antique chaîne porte encore aujourd'hui, dans notre monde mercantile, chez nos marchands et nos industriels l'ancienne désignation stoïco-orphique. Ce lien des rapports sociaux, cette chaîne qui unit toutes les circonstances inconnues se nomme dans notre monde mercantile — la conjoncture.

Et l'intelligence surnaturelle, métaphysique des effets que produiront ces circonstances inconnues, c'est — la spéculation.

Conjoncture et spéculation règnent sur toute notre existence économique ; elles gouvernent tout le mouvement de notre monde mercantile et par les ondes qui partent des vagues les plus hautes, elles influent sur l'aspect individuel de la goutte qui coule sur le rivage le plus éloigné et qui semble être en plein repos et jouir de la plus complète indépendance ; elles en déterminent la forme.

Conjoncture et spéculation gouvernent chaque existence individuelle avec d'autant plus d'intensité que la branche de travail où cette dernière s'emploie est liée



plus intimement au grand mouvement mercantile, — avec d'autant moins d'intensité que cette existence revêt davantage la forme d'une période disparue, ne subsistant plus que dans des restes misérables et prêts à disparaître. En d'autres termes : elles gouvernent une existence avec d'autant plus d'intensité que son travail consiste à produire la valeur d'échange sociale, elles gouvernent une existence avec d'autant moins d'intensité que son travail est destiné à produire des valeurs d'usage en vue d'un emploi personnel. Cette dernière forme de travail a d'ailleurs presque complètement disparu, et nous reviendrons plus tard d'une façon plus détaillée sur les différences qu'elle présente.

C'est ce qui explique la remarque, souvent faite par des commerçants expérimentés, que, dans la carrière mercantile ce sont pour une grande partie les spéculateurs les plus avisés qui échouent tandis que les sots semblent avoir les chances les plus heureuses.

Ce que nous avons dit précédemment explique très facilement ce que ce fait a, en apparence, de surprenant et d'incompréhensible.

A tout moment la somme des circonstances qu'il est impossible de connaître dépasse infiniment la somme de celles que l'on peut savoir.

Plus l'appréciation des circonstances connaissables sur laquelle s'appuie le calcul rationnel du spéculateur est profonde et exacte, plus il est vraisemblable que la somme infiniment plus considérable des circonstances impossibles à connaître changera le résultat.

Plus donc le calcul rationnel du spéculateur se guidera avec exactitude, profondeur et précision sur les



circonstances qu'il connaît, plus aussi il risquera d'avoir en général la probabilité contre lui.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent s'applique, monsieur Schulze, à nos conditions économiques en général et tout particulièrement aux marchands et aux industriels dont vous représentez les intérêts.

Mais les ouvriers se trouvent dans une situation toute différente. Ils sont exclus de ce jeu de hasard personnel qui exerce sur nos marchands et nos industriels un attrait si grand qu'ils en oublient combien se paient les cas heureux, grâce auxquels quelques-uns d'entre eux sont portés au comble de l'opulence tandis que des masses de membres de leur classe tombent au plus profond de la misère.

Les ouvriers, dis-je, sont exclus du jeu de hasard pratiqué dans notre production actuelle parce qu'ils ne peuvent fournir l'enjeu nécessaire : le capital.

Ce jeu n'est permis qu'à ceux qui vendent des produits pour leur propre compte et disposent d'un capital suffisant pour fabriquer ou pour acheter ces produits en grandes quantités, quand les circonstances sont favorables, de façon à profiter de l'heureuse conjoncture, à l'exploiter, et à l'aide de la conjoncture et de la spéculation s'élever jusqu'au comble de la richesse.

La classe ouvrière comme telle (industrielle et paysanne) est donc exclue des chances de ce jeu de hasard, puisque l'ouvrier ne se présente jamais sous l'aspect d'un acheteur de produits pour son propre compte.

On peut dire ensuite que le petit artisan doit être considéré comme également exclu de ces chances. Il



fabrique bien un produit pour son propre compte, il en achète, mais il tombe aussi de plus en plus au rang de salarié de la grande industrie capitaliste ; d'un autre côté, même comme industriel indépendant, le manque de capitaux l'empêche d'exploiter les circonstances favorables, tandis que, par contre, les conjonctures malheureuses ne le trouvent que plus désarmé, plus facile à écraser.

La classe ouvrière et la classe des artisans forment dans notre société une division économique qui a pour devise l'inscription qui se trouve à l'entrée de l'Enfer du Dante :

« Vous qui entrez ici laissez toute espérance ».

Mais si ces classes ne peuvent directement profiter du jeu des circonstances, les chances qu'il présente n'en sont pas moins très sensibles pour elles, quoique d'une façon détournée ; seulement les risques heureux et les risques défavorables ont un effet infiniment différent.

La conjoncture favorable, — période de prospérité, d'accroissement de la production — a pour l'ouvrier et l'artisan un effet détourné ; elle tend à augmenter quelque peu le salaire. Même quand cette tendance se réalise, il ne s'ensuit qu'une amélioration momentanée, insensible, très légère dans la situation de l'ouvrier.

Mais deux circonstances s'opposent régulièrement à cette tendance. Si la conjoncture favorable n'est pas générale et ne s'étend pas à de nombreuses branches, la résistance à l'élévation des salaires a un effet tel qu'il se produit à peine une augmentation ou une augmentation extrêmement insignifiante. Si, par contre, la conjoncture favorable est générale et durable, la hausse du salaire qui se produit peu à peu provoque une telle



augmentation des mariages ouvriers et des familles ouvrières et par suite un tel accroissement de l'offre de travail que la demande, bien qu'accrue, se trouve compensée, et le salaire retombe à son niveau antérieur.

Si la classe ouvrière, en général, ne voit la conjoncture favorable influencer que d'une façon extrêmement légère et très passagère sur sa situation, par contre la conjoncture défavorable retombe sur elle avec tant de force qu'elle l'écrase : diminution immédiate du salaire, réduction du travail, arrêt complet de la production, tels sont les coups de massue que la conjoncture défavorable et la surproduction amenée par la concurrence avide des spéculateurs assènent sur la classe ouvrière.

Certes, monsieur Schulze, d'après vous, on ne saurait assez admirer la sagesse de cette concurrence qui à votre avis fait de ce monde le meilleur des mondes possibles. Permettez moi donc de vous dépeindre la profonde sagesse de cette concurrence, non par moi même, mais dans les termes mêmes dont se sert un des chefs de l'économie libérale bourgeoise, mais qui, à la différence de vous, connaît les choses dont il parle, dans les termes dont use le statisticien et économiste anglais Mac-Culloch, si célébré par les économistes bourgeois : « A l'ouverture des relations commerciales avec Buenos-Ayres, le Brésil et Caracas, on y expédia, dans l'espace de quelques semaines, plus de produits fabriqués à Manchester que dans les 20 années précédentes. La masse des marchandises anglaises arrivées à Rio de Janeiro était si considérable qu'il n'y avait pas assez de constructions pour les abriter, et les objets les plus précieux restèrent pendant des semaines sur le rivage, exposés aux intempéries et au vol. D'élégants vases de



verre poli ou de porcelaine furent offerts à des gens dont l'ustensile le plus précieux qui leur servait à boire consistait en une corne ou en une noix de coco ; on envoya des outils, des marteaux, des haches, comme si les habitants n'avaient qu'à fendre la première pierre venue pour en tirer de l'or ou du diamant, même quelques spéculateurs allèrent jusqu'à expédier des patins à Rio de Janeiro ».

Toute l'histoire de l'industrie européenne pendant ce siècle se réduit à une succession constante de « spéculations insensées », de surexcitation fiévreuse du crédit, provenant de l'ignorance des faits, de surproductions effrénées et de crises, de chutes du prix des marchandises bien au-dessous des coûts de production, de diminutions, d'arrêts du travail, de grèves plus ou moins prolongées. Je vous renvoie pour les exemples à la célèbre et classique « *Histoire des prix de 1793 à 1857* » de Th. Tooke.

Le dos de l'ouvrier est donc le tapis indifférent sur lequel industriels et spéculateurs jouent le jeu qu'est devenue la production actuelle. Le dos de l'ouvrier est le tapis vert sur lequel ils amassent les monceaux d'or que leur donne un coup de roulette favorable, sur lequel ils frappent, en se consolant d'un mauvais coup par l'espoir prochain d'une meilleure chance.

C'est l'ouvrier qui, avec les diminutions de salaire, avec le sacrifice de ses pénibles économies, avec le chômage et par suite au risque de son existence, paie les pertes nécessaires du jeu des maîtres du travail et des spéculateurs, l'ouvrier qui n'est pas l'auteur des fausses spéculations et des faux calculs, qui n'est pas responsable de l'avidité des joueurs, qui ne partage



pas leurs gains. Et c'est tout cela que, sans soupçonner le moins du monde les rapports sociaux, spéculant sur votre propre ignorance qui dépasse peut-être un peu celle des ouvriers qui ne peuvent à la vérité comprendre que leur sort individuel dépende des conditions du marché universel et qui ne savent quelles raisons déterminent ces dernières à leur tour, — c'est tout cela, cher et excellent homme, que vous appelez la « responsabilité et l'imputabilité » de l'ouvrier ! Et c'est avec ces rubriques, cher et excellent homme, que vous cherchez à exaspérer les travailleurs contre ceux qui s'efforcent précisément de doter d'une véritable responsabilité nos ouvriers actuellement réduits au rôle de souffre-douleur indifférents par les spéculateurs industriels.

On pourrait trouver en votre faveur une circonstance presque atténuante : vous avez abusé de l'ignorance populaire, mais vous ne connaissez nullement les choses que vous voulez enseigner. Et comment les connaîtriez-vous ? Vous avez été d'abord juge patrimonial, puis juge de district dans une petite ville, et dans votre juridiction patrimoniale ou de district vous vous êtes sans doute honnêtement efforcé de rendre à chacun le sien. Mais cette activité juridique et les petites circonstances qui vous entouraient ne pouvaient vous permettre de pénétrer plus profondément les « rapports sociaux », les conditions du marché universel, et le progrès qui constamment détermine les destinées en apparence individuelles. De grands commerçants, de puissants industriels sont par contre dans une situation tout autre et nient à perdre haleine de la naïveté de vos « enseignements ».



Si donc, par votre situation pratique, il vous était interdit de pénétrer ces rapports, vous n'avez jamais pris l'autre voie qui conduit à cette intelligence, la voie de la science. Vous ne soupçonnez pas le moins du monde ce qu'est la science. En ce qui concerne en particulier votre connaissance de l'économie nationale, tout homme compétent en la matière reconnaitra nécessairement, après une lecture attentive de votre livre, que vous n'avez jamais lu, et la suite de cette critique le prouvera d'ailleurs, d'autre ouvrage que le petit A B C de Bastiat ; peut-être tout au plus avez-vous encore feuilleté une traduction allemande de l'abrégé de Say. Armé des notions erronnées que, sans la moindre préparation scientifique, sans la moindre étude économique vous avez tirées de cet A B C, en les corrompant d'ailleurs encore souvent et en les défigurant, vous les colportez dans le peuple et vous les appelez des « enseignements ».

Vous voyez que je suis certes bien disposé à vous accorder le bénéfice de toute l'excuse que l'on peut tirer de l'ignorance. Tout de même, monsieur Schulze, il est à peine possible d'admettre que vous êtes vraiment de bonne foi quand vous parlez de la « responsabilité et de l'imputabilité » des travailleurs dans l'état actuel de l'industrie et quand vous voulez par ces rubriques enthousiasmer les ouvriers pour ces conditions misérables et les détourner d'établir un état de « responsabilité, d'imputabilité et de liberté » véritables. Celui qui connaît les conditions, même superficiellement, en gros, celui qui, si nul soit-il, vit dans les grandes villes, dans la société de fabricants et de marchands, doit à la



longue soupçonner au moins quelque peu ce qu'est en réalité la « responsabilité » de nos ouvriers.

Et cependant, peut-être la suite de l'étude que nous faisons de notre livre éclaircira-t-elle complètement le doute que nous avons sur votre bonne foi et qui, malgré nous, tend irrésistiblement à s'imposer.

Puis, immédiatement après le passage que nous avons cité, vous continuez en disant : « Toucher à cette responsabilité, à ce self-help dans l'acquisition des nécessités matérielles de l'existence où ce qu'il y a de bestial dans notre nature trouve son obscure limite, reviendrait à allumer la guerre générale dans le domaine de l'industrie où, plus que dans toute autre sphère, la paix et la sécurité sont les conditions du succès. »

Tout d'abord, monsieur Schulze, je me réjouis de vous entendre dire que pour vous « les nécessités matérielles de l'existence » sont le point « où ce qu'il y a de bestial dans notre nature trouve son obscure limite. » Chez d'autres, le bestial ne commence peut-être pas là. Chez vous, c'est là qu'est sa limite, il s'étend donc jusque-là. Si tel est le cas, le contenu intellectuel et le caractère de votre livre s'expliquent par cet aveu plein de franchise.

En second lieu, on « allumerait la guerre générale », si au lieu de ce que vous appelez vous-même le « self help » d'individus ne se reposant que sur eux-mêmes, on offrait à la classe ouvrière grâce à de grandes mesures organiques la possibilité d'une production solidaire ?

Dans quelle peau de lion cachez-vous vos membres et que maladroitement vous laissez passer l'oreille en rap-



pelant ici la guerre de tous contre tous. Le « *bellum omnium in omnes* » est un terme technique dont l'inventeur est le grand philosophe anglais Hobbes (né en 1588).

Mais Hobbes s'en sert pour désigner l'état des individus se reposant uniquement sur eux-mêmes, vivant dans une responsabilité et dans une égalité absolues, c'est le « *status naturalis* » (l'état naturel) ; bref c'est ce que l'on appelle, pour la différencier de l'Etat, la sphère de la société bourgeoise livrée à la libre concurrence. Il ne comprend la suppression de cette guerre de tous contre tous que par l'établissement de l'Etat positif et de ses lois coercitives. — Déjà avant Hobbes, Montaigne (né en 1533) avait dépeint cette société bourgeoise sous les traits d'une guerre continuelle, d'une guerre au couteau. Le marchand gagne parce que la jeunesse se ruine, l'architecte parce que les maisons s'écroulent. Le médecin vit de la mort de ses clients, et leur enterrement fournit au prêtre son pain quotidien. Dans cette société règne la loi : *le profit de l'un est le dommage de l'autre*. Ainsi, d'une façon générale, quand la libre concurrence se fut développée et que l'on commença à la critiquer, c'est à elle que l'on appliqua *typiquement* le terme technique du philosophe anglais, la « guerre de tous contre tous », et il est resté typique pour elle jusqu'à aujourd'hui.

Sans savoir, vous vous enthousiasmez pour cet état de nature que Hobbes désigne du nom de « guerre de tous contre tous ». Vous suivez si bien les penseurs à trois siècles d'intervalle que vous vous enthousiasmez aujourd'hui pour un état dont ils avaient découvert le vide par avance et avant qu'il n'ait revêtu son effrayante réalité actuelle.



Sans connaître l'histoire de cette expression, sans rien savoir de son sens, vous avez une fois entendu prononcer ce terme, qui comme nous l'avons remarqué, est resté le mot consacré pour flétrir la « libre concurrence » ; et au lieu de voir qu'il caractérise précisément l'état que vous désirez, et comme vous trouvez que ce mot est une bonne phrase, — une très bonne phrase, une phrase tout à fait excellente, dit le juge de paix Schaal dans le « Henri IV » de Shakespeare, — une phrase qui flétrit ce à quoi on l'applique, vous pensez qu'on peut comme on le veut l'employer pour des tendances tout à fait opposées, et s'en servir comme on met des étiquettes sur des bouteilles : ainsi pour vous, le socialisme ne se contente pas de supprimer la « liberté », mais « allume la guerre générale dans le domaine de l'industrie » !!

Grand Schulze !

Vous continuez immédiatement après :

« Cependant cette responsabilité se complète nécessairement par la liberté du travail, par la possibilité pour l'ouvrier d'employer, sans être entravé, ses forces et ses moyens pour gagner sa subsistance.

« Si vous faites reposer sur vous-même la responsabilité de votre existence parce que la nature vous a donné les forces convenables, vous ne devez pas nous entraver dans leur libre usage et nous empêcher d'atteindre notre but ». Voilà la réponse très juste des ouvriers à cette exigence. « Nous convenons que comme tous les autres citoyens nous devons obéissance aux lois de l'Etat, que nous devons respecter le droit qui doit nous protéger et exister pour nous comme pour tout autre. Mais sur le terrain de l'industrie, du commerce et



du travail, la liberté doit régner ; chacun doit pouvoir s'y mouvoir et employer ses forces comme il le veut, comme il le peut, pour obtenir sa subsistance ainsi que celle des siens. Si vous intervenez arbitrairement, si vous réglementez et restreignez, ordonnez et défendez, protégez et excluez, si vous introduisez des privilèges et des faveurs au profit de certaines classes, — alors supportez les conséquences de vos actes. Quand entravés, gênés dans le libre choix et le libre exercice de notre activité industrielle nous ne pourrions plus subsister, c'est vous qui en seriez responsables et qui devrez pourvoir à notre subsistance ».

« Mais c'est là plus qu'une classe quelconque de la société, plus que l'Etat lui-même ne peut faire, en eût-il même la volonté. L'Etat ne plane pas au-dessus de l'humanité et en dehors d'elle, il est la totalité des citoyens et sa bourse ne contient que ce qu'y versent les bourses particulières. Un petit nombre peut être soutenu par un grand nombre, une misère passagère frappant de nombreux citoyens peut être répartie sur tous. Mais inspirer d'une façon continue à la classe la plus nombreuse des citoyens l'obligation de faire assister par des ressources publiques, par les ressources des autres classes de la société beaucoup de citoyens par un petit nombre, ce serait donner le signal de la banqueroute publique ; dans ce cas en effet l'augmentation de charges qui obérerait les finances, l'excès des dépenses, iraient de pair avec la diminution des recettes. Non seulement la classe ainsi assistée cesse de contribuer et le nombre de ceux qui paient l'impôt diminue, mais encore la puissance de contribution de la minorité restante s'affaiblit, puisque, par l'élévation indispensa-



ble de leurs impôts, on diminue nécessairement leur capital commercial, le capital industriel du pays et par là même leurs revenus. Et vraiment cette conduite n'aurait pas seulement pour effet le déficit dans les finances publiques, mais encore la ruine morale et économique de la société et surtout de la classe ouvrière elle-même. En se reposant sur l'assistance de l'Etat, dans l'hypothèse que le travailleur ne peut se tirer d'affaire par ses propres forces, la classe ouvrière renoncerait à sa dignité morale ; le courage, l'application et l'épargne perdraient tout attrait pour ses membres. Toute la vie industrielle de la nation déclinerait, et les aumônes finiraient par engloutir le capital industriel du pays, le fonds destiné à payer les salaires des travailleurs ».

Il ne me vient pas à la pensée d'analyser ici tous les faux détours contenus dans le passage précédent. Deux remarques seulement. Vous employez ici la ruse particulière qui consiste à partir en guerre contre ce à quoi personne ne pensait, que personne n'a jamais proposé. Personne chez nous n'a demandé que les ouvriers fussent assistés par l'Etat au moyen d'aumônes.

Ensuite, monsieur Schulze, l'Etat ne pourrait-il pas introduire dans les conditions de notre production une modification favorable aux classes laborieuses ? C'est là une question — et vous pourriez avoir tort ou raison en la niant, peu importe, — c'est là une question que vous pouviez traiter après avoir développé les principes de la valeur, de l'échange, de la concurrence, du capital, etc. Alors vous auriez pu du moins paraître avoir déduit de l'analyse de ces principes économiques, avoir établi grâce à elle l'impossibilité prétendue de l'intervention de l'Etat. Mais jusqu'à présent vous n'avez encore expli-



qué aucun des phénomènes économiques. Vous en êtes à la page 7 de votre catéchisme et les travailleurs n'ont pas appris le moins du monde ce qu'étaient la valeur, l'échange, la concurrence, le capital, etc. ! Vous en êtes encore à la plus générale des introductions. Et quand sans avoir tenté la plus légère explication des lois économiques, vous proclamez dès maintenant l'impossibilité de cette intervention, vous faites là une supposition gratuite; vous voulez nous en faire accroire. Vous avouez par là même que votre but n'est pas d'éclairer les ouvriers en leur faisant connaître les conséquences pratiques que vous avez tirées de vos connaissances économiques; vous voulez remplir leurs têtes de vaines hypothèses.

Vous continuez en disant : « Aussi la *liberté du travail*, la *liberté de l'industrie*, la *liberté d'établissement* sont-elles les premières des revendications ouvrières, les conditions nécessaires du self-help social. Vouloir imposer à chacun la responsabilité de son existence alors qu'on ne lui assure pas la liberté d'exercer spontanément son talent, c'est tenter une absurdité. La responsabilité et la liberté sont les deux fondements essentiels, se conditionnant réciproquement, du monde moral, politique et économique ».

Ainsi la « liberté de l'industrie et la liberté d'établissement » sont, comme on le sait, les expédients que vous préconisez. Il suffit de rappeler qu'en Belgique, en France et en Angleterre la « liberté de l'industrie » et la « liberté d'établissement » sont depuis longtemps réalisées, et que la « question sociale » n'en subsiste pas moins dans ces pays; elle y a même pris une extension gigantesque alors que chez nous elle ne se trouve encore qu'à son premier stade de développement.



b) Les auxiliaires du travail.

C'est sous ce titre que vous commencez la seconde partie de votre premier chapitre.

Jusqu'à présent, monsieur Schulze, je vous ai suivi mot à mot, recopiant et commentant mot à mot votre livre pour éviter, comme j'en ai déjà fait la remarque, qu'un de mes lecteurs s'imagine que je ne lui présentais que vos absurdités et passais sous silence vos qualités, je voulais que chacun de mes lecteurs vit, ce que seule une reproduction intégrale permet, quelle chaos incroyablement nul forme votre livre.

Mais je ne puis continuer à suivre cette méthode et persister à recopier ici sans l'abrégier tout votre ouvrage. Mes lecteurs s'endormiraient d'ennui. Moi-même je périrais à cette œuvre. Et si je n'en voulais pas moins poursuivre, si je voulais recopier et commenter tout votre livre phrase par phrase, le mien prendrait un volume tel qu'il resterait nécessairement sans effet, inabordable aux lecteurs auxquels il est destiné.

Je vais donc dorénavant chercher à résumer votre bavardage et sa nullité me rend cette tâche presque impossible. En général je ne reproduirai textuellement que les passages qui sont des fleurs d'absurdité. Pour des considérations d'espace et de temps, je me montrerai généreux, très généreux et je vous tiendrai quitte de la plus grande part.

Sous le titre « Les auxiliaires du travail » vous ne délayez pas en moins de trois pages la simple proposition que la nature humaine suppose le travail — dans votre langage confus vous dites que le travail porte « secours » à la nature humaine. A ce moment, l'aveu



suivant vous échappe (p. 10) : « Avant donc de pouvoir se livrer à une occupation quelconque, commencer un travail dans un but intéressé, il faut avoir pourvu à l'acquisition des matières premières à mettre en œuvre, des instruments de travail nécessaires et enfin des moyens de subsistance pour soi-même et ses collaborateurs pendant la durée du travail ».

Vraiment, monsieur Schulze ? Vous le savez ? Avouez-vous qu'avant de pouvoir commencer un travail, il faut avoir pourvu aux matières premières, aux instruments de travail et aux moyens de subsistance, qu'il faut les avoir en réserve, posséder un « capital » ? Mais si tel est le cas, que deviennent la « liberté » et l'« indépendance » des travailleurs dépourvus de moyens ? D'après vous-mêmes, toute votre « liberté du travail » ne rend pas le moindre service au travailleur sans capital ; il ne peut même pas commencer un travail ; il restera un parfait serf du travail exposé à toute misère, à toute exploitation tant que par avance on ne l'aura pas muni des « matières premières, instruments de travail, moyens de subsistance » qu'il ne possède pas. Et tout cela est la stricte conséquence de tout ce que vous avez dit ! La « liberté de l'industrie », d'après vous-même, vous, le grand penseur, pour le travailleur né pauvre, qui a besoin de ce capital « avant de pouvoir commencer un travail dans un but intéressé » et qui ne le possède pas, se résoudra, dans la liberté de choisir la branche dans laquelle il pourra ne pas travailler, ou, y travaillant, crever de faim. La « liberté d'établissement » se réduira dans la liberté de choisir le lieu où il crèvera de



faim. Et tout cela est la stricte conséquence de vos propres paroles, ô penseur conséquent !

Vous passez ensuite, avec la précieuse logique qui vous distingue, à la démonstration suivante : vous essayez de prouver que l'« argent » n'est pas du capital, avant d'avoir expliqué l'idée du capital, ce que vous ne tentez que dans le second chapitre. Vous arrivez ainsi au troisième point.

c) **Forme du travail dans la société humaine.**

Il nous faut ici vous escorter de nouveau pas à pas et sans retrancher une seule de vos paroles.

Vous débutez par des propositions qui, en soi, sont parfaitement exactes, mais qui, chez vous, n'ont pas la moindre signification parce que tous vos efforts tendent à enlever à ces propositions sens et logique. Vous dites qu'il faut encore considérer un autre élément « *qui détermine essentiellement la forme du travail, la façon dont il s'exécute : c'est la société humaine* ».

Très bien ! Monsieur Schulze. Et si vous aviez approfondi jusque dans ses conséquences cette proposition, qui, bien entendue, donne la clé de la science économique, si, chez vous, elle était mieux qu'une simple phrase, qu'une phrase courante et universellement répandue que vous prenez aussi étourdiment en dépôt que les phrases contraires, vous auriez abouti à des conclusions tout autres, à des conclusions qui s'opposent aux vôtres de la façon la plus directe

Vous continuez : « L'homme qui travaille ne vit pas seul sur une île déserte ; à côté de lui et autour de lui vivent beaucoup d'autres êtres ayant les mêmes besoins



et les mêmes penchants, dont la satisfaction repose également sur leur activité propre ».

Tenons-nous au sens strict de cette dernière phrase : nous y voyons déjà apparaître ce qu'il y a de plat dans votre façon de comprendre la première proposition et ce qui vous empêche d'en tirer les conséquences. Ce n'est pas parce que les hommes vivent côte à côte, échangeant les produits individuels de leur travail, comme vous vous l'imaginez si volontiers et comme vous le répétez si souvent, qu'il y a société humaine et travail social, mais parce que *la production se fait en commun. Le travail social actuel* ne consiste pas en grande majorité dans le développement parallèle d'*activités indépendantes*, mais dans l'union commune de beaucoup de travailleurs, étroitement liés pour fabriquer le même produit.

Chaque fabrique, monsieur Schulze, peut vous le prouver à la simple inspection.

Dans la plupart des autres productions, la chose n'en a pas moins lieu, bien que d'une façon plus dissimulée.

Ainsi donc, tandis que dans la société moderne la *grande production* est déjà *commune, coopérative* — et c'est une des contradictions fondamentales de cette société — la *distribution n'est pas commune, mais individuelle* ; le produit devient *la propriété individuelle de l'entrepreneur* non seulement en tant qu'*objet* mais encore en tant que *valeur* ; le patron le réalise à son seul profit et les ouvriers, qui tous ont coopéré à son établissement, sont traités comme des gens qui, comme vous le dites, « avant de débiter dans une occupation quelconque, de commencer un travail dans un but intéressé, n'ont pas pourvu à l'acquisition des matières premières à mettre



en œuvre, des outils nécessaires, et enfin des moyens de subsistance pour eux et pour leurs collaborateurs nécessaires pendant la durée du travail ». Ces travailleurs sont donc exploités en vertu de la loi des salaires qui doit s'établir dans ces circonstances et s'appliquer aux gens qui ne peuvent « débiter dans une occupation quelconque, commencer un travail quelconque dans un but intéressé. »

Cette *communauté dans la production* qui existe déjà à l'heure actuelle, et cet *individualisme extrême dans la distribution* constituent cette profonde contradiction qui dans la société actuelle « *détermine essentiellement la forme du travail, la façon dont il s'exécute* », contradiction que nous analyserons plus tard en détail et que nous suivrons dans ses dernières conséquences.

Mais vous auriez dû arriver au moins à constater l'existence de cette première et profonde contradiction ; il vous fallait seulement approfondir votre propre proposition, examiner si la société humaine était l'élément qui « *détermine essentiellement la forme du travail, la façon dont il s'exécute* » ; il vous fallait considérer la *forme déterminée de notre production*. Mais tout chez vous, le vrai et le faux, n'est que phrases vagues, confuses et sottes. Au lieu de réfléchir un peu sur cette « *forme* » et sur cette « *façon* » que la société actuelle imprime à la production, vous poursuivez votre bavardage. « Et au lieu d'être ainsi empêché de se créer des moyens d'existence, d'être entravé dans la poursuite de ses buts, l'individu se trouve encouragé, et chacun, poussé par l'*instinct social* dont l'a doué la nature, noue avec ses semblables les relations les plus cordiales, leur témoigne un tendre attache-



ment. » (Au lieu de faire des réflexions économiques vous versez tout d'un coup dans le sentiment). « A n'en pas douter, l'homme a été créé par la nature pour vivre en société avec ses semblables ; tous ses penchants, tous ses talents le poussent irrésistiblement à rechercher et à cultiver cette société. Le voudrait-il, il ne pourrait vivre dans l'isolement comme les bêtes sauvages dans la forêt, comme les bêtes féroces dans le désert. Il s'étiolerait dans la solitude, il manquerait à ses destinées, à ses destinées *naturelles*, s'entend, car nous n'avons rien à voir avec ses destinées théologiques. La destinée naturelle de l'homme comme de tous les êtres créés est de *développer tous les germes, toutes les dispositions dont il est doué*. » (Comme les ouvriers de la fabrique de votre ami, le conseiller de commerce et fabricant, Léonor Reichenheim, doivent supérieurement « développer tous les germes, toutes les dispositions dont ils sont doués » !)

« Mais l'homme n'arrive jamais à ce développement en restant dans un isolement complet ; pour l'atteindre, la vie en société et l'*échange* de services réciproques qu'elle permet entre les êtres de son espèce lui sont absolument indispensables. » (L'*échange* joue de nouveau le rôle principal dans votre bavardage plein d'onction. Je vous expliquerai plus tard quelle *erreur* vous commettez dans l'emploi de cette catégorie ; je vous ferai voir que vous la dépouillez de toute *précision*. On ne peut parler d'« échange » qu'entre gens qui troquent des produits fabriqués. Mais certes le conseiller de commerce Reichenheim et ses ouvriers échangent des « services réciproques ». Que la chose est aimable ! qu'elle est charmante !) « Sans cela, la misérable existence



matérielle serait dans la plupart des cas à peine possible pour l'individu ; il dépenserait tout son temps, épuiserait complètement toutes ses forces pour se procurer de la façon la plus pénible et la plus dure les moyens de subsistance les plus nécessaires sans qu'il ne lui reste ni le temps ni l'occasion de cultiver les qualités supérieures de l'esprit et du cœur. Ne l'oublions jamais : le sort le plus misérable et le plus bas qui puisse tomber en partage à l'un d'entre nous doit être préféré à une existence en dehors de la société humaine, privée de toute relation avec les autres hommes. Le plus pauvre des journaliers dort au moins sur la paille, a un vêtement, un logement, si mauvais soient-ils, un morceau de pain pour apaiser sa faim et possède des meubles et des outils pour son ménage et pour son travail. Que se passerait-il s'il était nu, parqué dans sa solitude ? — Aurait-il même la perspective de se procurer ces objets ? ».

Ainsi donc, s'il n'y avait pas de société humaine, tout ce que vous venez de dire s'appliquerait d'après vous à tout individu, s'il vivait en dehors de la société et s'appliquerait également d'après vous à M. *Léonor Reichenheim*. Ne vous est-il jamais arrivé, monsieur Schulze, de vous demander comment il se faisait que cette société humaine servait tant à un seul individu et si peu aux autres ?

Cette différence ne peut provenir du simple *travail individuel* parce que, d'après vous-même, placés en dehors de la société humaine, malgré toute notre force de travail individuel, comme purs individus, nous n'aurions rien. Par conséquent et d'après vous, la cause doit se trouver dans l'*organisation stricte, imposée à*



la société humaine. Et c'est ce que vous aviez déjà avoué quand vous posiez la « société humaine » comme l'élément qui « détermine essentiellement la forme du travail, la façon dont il s'exécute », et qui, s'il agit sur la forme d'exécution du travail, doit nécessairement influencer sur son produit.

Dans cette forme de production donnée que la société actuelle imprime au travail, il y aurait donc lieu de modifier l'élément qui veut que certains hommes reçoivent tant de services de la « société humaine », de la communauté humaine, et d'autres si peu.

Et votre méchant livre, votre bavardage si nul, contiendrait au moins des propositions qui admettraient et reconnaîtraient complètement la nécessité de modifier la forme de production, la « forme d'exécution du travail » que la société actuelle impose au travail social.

Peut-être vous gardez-vous bien d'examiner franchement votre propre proposition, de rechercher si la société humaine est l'élément qui détermine la forme d'exécution du travail.

Nous avons vu qu'au lieu de la serrer de près vous délayez en généralités vides cette proposition par laquelle vous commencez votre chapitre et à l'éclaircissement de laquelle il est tout entier destiné. Voyons comme vous la développez. Vous continuez à la même page (p. 12) de la façon suivante :

« Examinons maintenant dans quel rapport sont ces relations et le cycle qui, comme nous l'avons vu, remplit la vie de l'individu, et comment s'accordent les exigences de *l'existence individuelle* et les conditions des *relations sociales*.

« *Besoin — effort — satisfaction*, telles étaient les trois



faces sous lesquelles ce cycle se présentait à nous. Si nous les considérons isolément, un examen plus exact nous fait immédiatement apparaître une différence essentielle. Dans le *besoin* et dans la *satisfaction*, termes extrêmes de ce procès qui constamment viennent se confondre pour renaître ensuite l'un de l'autre, nous trouvons quelque chose d'*éminemment personnel*, en ce sens que le passage de l'un à l'autre ne peut s'effectuer que dans une seule et même personne et sans la participation d'une autre. Il n'y a pas de besoin dont la satisfaction puisse avoir lieu dans la personne d'autrui, chez quelqu'autre que celui qui le ressent, et réciproquement. Je ne puis communiquer ni ma faim, ni ma soif, ni ma fatigue à quelqu'un de mes semblables qui est repu ou dispos ; je ne suis pas rassasié, je n'acquiesce pas de force parce qu'un autre mange ou dort pour moi. Rien n'y fait, il faut que je mange, que je boive, que je dorme, que je respire moi-même quand j'en ressens le besoin, sinon je ne suis point soulagé, un autre ne peut le faire pour moi. Tenons-nous en donc fermement à ce point : il est une fois pour toutes impossible de transférer son besoin à autrui ; de même, il est impossible que la satisfaction d'un besoin ressenti par quelqu'un s'effectue dans la personne d'un autre. Ces deux procès coïncident immédiatement et nécessairement dans un seul et même homme.

« Il en est tout autrement du moyen terme de la chaîne, l'*effort* qui sert à procurer la satisfaction du besoin. Il peut provenir d'un individu quelconque, autre que celui qui ressent le besoin, et cependant aboutir à sa satisfaction. » *Les créations du travail humain sont transmissibles* ». Telle est la loi d'économie politique qui



s'applique à notre cas. Nous ne pouvons pas *jouir* l'un à la place de l'autre, mais nous pouvons *travailler l'un pour l'autre*. Nous pouvons nous rendre réciproquement des services et fournir chacun de ce dont il a besoin pour vivre. Telle est la grande, la sage institution de la nature qui rend *possible la société*, le commerce social entre les humains. »

N'est-ce pas inouï ? Nos travailleurs sont-ils des nègres, monsieur Schulze ?

En plus d'une page vous exposez aux gens, que chacun doit manger lui-même, boire lui-même s'il veut être rassasié, que « rien n'y fait », etc., etc. Les ouvriers ne le savaient donc pas avant de vous avoir rencontré, monsieur Schulze ? C'est ce *bavardage puéril* que vous appelez conférences populaires pour les ouvriers ?

En plus d'une page vous expliquez aux travailleurs qu'ils ne peuvent se reposer sur autrui du soin de manger et de boire, — le tout, comme me le faisait remarquer un plaisant, pour démontrer aux ouvriers qu'ils *doivent* se décharger de ce soin sur les bourgeois.

Où puisé-je la patience, monsieur Schulze d'avaler votre fatras, et pourquoi ne puis-je passer cette tâche à un autre ?

Vous continuez comme suit la brillante explication de la proposition d'après laquelle la société humaine est l'élément « qui détermine la forme du travail et la façon dont il s'exécute ».

« Mais non seulement la possibilité de la société est ainsi donnée ; mais encore, comme nous l'avons déjà marqué en termes généraux, la *nécessité* de la société réside dans cette *organisation naturelle du travail* qui a sa racine dans l'organisation même de l'homme ». *Dans*



cette organisation du travail ? Dans quelle organisation, monsieur Schulze ? Vous n'avez parlé encore d'aucune organisation du travail. Vous n'avez pas encore dépeint, exposé, expliqué le moins du monde l'organisation du travail qui existe actuellement. Tout n'est chez vous qu'un continuel abus de mots, de mots sonores. Jusqu'à présent vous n'avez dit que cette phrase enfantine « qu'on ne peut se décharger du manger sur un autre, mais qu'on peut le faire du travail ». Il est vrai que vous ne vous êtes pas borné à le dire, vous avez développé ce point pendant deux pages d'impression : le résultat n'en a pas été plus considérable. Et, vous reportant à cette phrase, vous parlez de « *cette organisation naturelle du travail* » comme si vous vous étiez le moins du monde mêlé de dépeindre et d'expliquer l'organisation du travail qui existe réellement à l'heure présente !

O phraseur imperturbable !

Vous continuez immédiatement en disant, ou plutôt vous prétendez de nouveau que : « non seulement nous *pouvons* travailler l'un pour l'autre, mettre à la disposition d'autrui les produits de notre travail, mais nous *devons* le faire si nous voulons obtenir par notre travail la satisfaction complète de tous nos besoins ».

Bim ! bam ! bam ! bim !

« Car — poursuivez-vous — à la proposition que nous avons établie plus haut, savoir :

en dehors de la société, les besoins de l'homme isolé dépassent ses forces et le dépérissement est le sort qui l'attend certainement,

s'oppose tout aussi incontestablement cette autre proposition, savoir :



au sein de la société, dans l'échange réciproque des produits du travail et des services, les forces de l'homme dépassent de beaucoup ses besoins ».

Eh bien, monsieur Schulze, la première de ces deux propositions, que vous avez fait imprimer en caractères gras et qui dit qu'en dehors de la société les besoins de l'homme isolé dépassent ses forces et que le dépérissement est le sort qui l'attend certainement, cette proposition est *vraie*, incontestée, incontestablement vraie. Elle est vraie d'une vérité universelle, elle convient à tout homme, même à Léonor Reichenheim, comme je vous le faisais déjà remarquer plus haut et comme vous l'accordez vous même ici en l'appliquant à tout homme, à « l'homme ».

Mais la seconde proposition que vous opposez à la première dans les mêmes caractères et d'après laquelle, « *au sein de la société les forces **de l'homme** dépassent de beaucoup ses besoins* » cette seconde proposition est-elle vraie d'une vérité aussi universelle ? Elle est certes vraie, vraie au plus haut degré et à des titres différents de Léonor Reichenheim et de beaucoup de personnes qui se trouvent dans sa situation et dans une situation moins heureuse même. Mais est-elle pour cette raison, vraie de « l'homme » ? Est-elle vraie de tous les hommes qui existent actuellement ? ou de la grande majorité d'entre eux ? ou de la moitié, ou du tiers, ou du quart ?

Dois-je vous renvoyer aux tableaux *statistiques* qui dépeignent la situation du prolétariat en Angleterre, dans le pays où « liberté du commerce et liberté d'établissement » règnent sans obstacles et que dans votre colossale ignorance (p. 70 de votre Catéchisme), vous



louez tant pour le sort que les ouvriers y ont en partage ? Dois-je vous rappeler les Flandres qui jouissent également de tous les bienfaits de la liberté du commerce et de la liberté d'établissement et où, en 1847 déjà, l'effet de ces libertés bénies était que sur une population d'un peu moins d'un million et demi, le nombre des vagabonds de moins de dix huit ans s'élevait à 225.894 et où dans la Flandre orientale sur 100 habitants on comptait 36 indigents recevant des aumônes (1).

Mais restons dans notre patrie !

Sur la situation de la population ouvrière des campagnes, lisez donc les preuves que j'ai tirées des études officielles publiées par le collège royal d'économie rurale et de l'ouvrage du professeur von Lengerke publié en 1849 par ordre du gouvernement : je les ai rassemblées dans mon écrit : « *Les impôts indirects et la situation de la classe ouvrière* » (p. 76 à 85) (2). Vous y trouverez à chaque page, officiellement avoué et particulièrement prouvé, — bien que l'ouvrage cherche naturellement à embellir autant que possible la situation — que ces gens « même quand les prix des denrées sont bon marché manquent presque continuellement de moyens de subsistance » ; que « la plus grande partie de cette classe d'hommes n'atteint pas un âge avancé, ce qui est naturellement causé par les mauvaises conditions d'existence, par un travail excessif et par le manque de nourriture ; que leur force physique est en décroissance » par suite de l'usage prédominant des pommes

(1) Cf. Ducpétiaux, *Sur le paupérisme dans les Flandres*. Bruxelles, 1850.

(2) Zurich, chez Meyer et Zeller, 1863.



de terre et « en général de l'insuffisance et de la mauvaise qualité des moyens de subsistance. »

Ou préférez-vous encore des preuves statistiques établissant la situation de la classe ouvrière industrielle ?

Lisez donc les documents sur la durée moyenne de la vie dans la classe des ouvriers industriels que j'ai rassemblés dans mon « *Manuel du travailleur* » (1) ; je les ai puisés aux sources statistiques les meilleures et les plus incontestées. Lisez donc les preuves que j'y ai recueillies et que j'ai empruntées aux tableaux du conseiller privé Engel, directeur du bureau officiel de statistique : elles établissent qu'à Berlin les rentiers atteignent en moyenne un âge de 66 ans $1/2$, les mécaniciens, de 37 ans $1/2$ seulement, les relieurs de 35 et les fileurs de tabac et cigarriers de 31 ans ; en d'autres termes, *par suite de leur mauvaise situation, ils n'atteignent même pas à la moitié de la durée naturelle de leur existence.*

Ou voulez-vous avoir sous vos yeux la *proportion numérique* où se trouvent entre eux ceux dont les forces et les moyens « *dépassent de beaucoup les besoins* », et ceux pour qui « *ils restent bien inférieurs à ceux-ci* » ?

Jetez alors un coup d'œil sur mon ouvrage « *Les impôts indirects* » ; j'y ai établi sur les *documents officiels les plus exacts* que la *classe la plus misérable* de la société, composée de ceux qui paient par an $1/2$, 1, 2 et 3 thalers d'impôt des classes, *ne forme pas moins des 89,06 p. 0/0* de tous les contribuables de cette espèce. Dans ma « *Lettre ouverte* », j'avais dû me contenter de preuves sommaires ; j'ai cette fois fondé ma démonstration d'une façon si particulière, je l'ai si bien établie sur

(1) Francfort-sur-Mein, chez Reinhold Baist, 1863.



les publications officielles les plus récentes et les plus exactes, que depuis l'apparition de mes « *Impôts indirects* » et de mon appendice au « *Manuel du travailleur* », il ne s'est pas trouvé le moindre Schulze, le moindre Wackernagel pour me faire la plus légère objection et tout le tapage organisé en ce sens contre ma « *Lettre ouverte* » s'est misérablement apaisé !

Vous avez donc ici la proportion numérique où se trouvent entre eux ceux dont les forces et les moyens « *dépassent*, comme vous le dites, *de beaucoup les besoins* » et ceux pour lesquels *ils restent bien inférieurs à ceux-ci* !

Mais pourquoi faire de la statistique avec vous, monsieur Schulze ?

Allez donc dans votre propre société ouvrière.

Quel est celui de ces ouvriers, de ceux mêmes qui vous témoignent l'approbation la plus enthousiaste, qui vous accorderait, si vous le lui demandiez simplement et sérieusement, que ses forces et ses moyens « *dépassent de beaucoup ses besoins* » ? Quel est celui de ces ouvriers qui ne serait pas indigné si vous lui faisiez crâment et sans phrase la proposition de le concéder ? Ne voyez-vous pas que ces gens ne vous donnent leurs applaudissements favorables que parce que le tintamarre éternellement vide de vos phrases les a privés de toute faculté de penser ? Vous les avez amenés à ce point qu'ils ne savent plus du tout ce que signifient les phrases qu'ils saluent de leurs hurrahs !

Vous dites donc que dans la société les forces et les moyens « *de l'homme dépassent de beaucoup ses besoins* » ; on ne peut vous faire que la réponse suivante : comme pour vous, je l'ai déjà montré plus haut, l'actionnaire de la ligne de Cologne à Minden est



« le travailleur », il est tout à fait logique que M. Leonor Reichenheim soit « l'homme », l'homme normal, l'homme qui représente *le genre*.

Ou peut être, quand vous dites que dans la société « les forces de l'homme dépassent de beaucoup ses besoins », n'avez-vous pas entendu l'expression indéterminée et ambiguë « les forces de l'homme » dans le sens où je l'ai précisée et expliquée en la complétant ainsi : « les forces et les moyens de l'homme » ? Peut-être l'avez-vous prise seulement en ce sens que, dans la société, les *forces productives* de l'homme, « dépassent de beaucoup ses besoins », mais que ses *moyens* ne le font pas, si bien que, tout en produisant beaucoup plus que ne l'exigent ses besoins, ce produit ne lui revient pas, ne constitue pas pour lui un moyen lui appartenant en propre ?

S'il en est ainsi, que devient donc ce que, dans la société, l'homme produit de façon à dépasser de beaucoup ses besoins et qui cependant ne constitue pas pour lui une ressource lui appartenant en propre ? Cet excédent de sa production entre donc dans des poches étrangères ?

Mais vous auriez alors *accordé déjà tout ce que je prétends et que vous contestez*.

Je prétends en effet, qu'aujourd'hui déjà, l'homme produit et peut produire tout ce dont il a besoin, mais que, en vertu de l'organisation actuelle de la production, il ne peut faire de ses forces de production et de ses produits des *moyens*, des ressources lui appartenant en propre.

Nous avons donc établi, — puisque vous ne pouvez songer à m'accorder ce point — que dans cette pro-



position : « dans la société les *forces* de l'homme *dépassent de beaucoup ses besoins* », vous prenez le mot « forces » dans le sens de « forces et moyens » comme je l'ai déjà expliqué plus haut. Il est donc également établi que pour vous M. Léonor Reichenheim est « l'homme », l'homme qui représente le genre.

En fait, quelle importance peuvent avoir des hommes placés dans une autre situation que lui ? On les amuse de phrases ronflantes, on les gave de mots jusqu'à l'abrutissement complet, jusqu'à les faire hurler contre leur propre intérêt.

Mais, malgré son caractère d'insupportable ennui, continuons à écouter votre tintamarre ; vous expliquez le thème que vous vous êtes imposé vous-même dans la partie intitulée « *forme du travail* dans la société humaine ». Vous voulez montrer comment « *la société humaine détermine la forme du travail et la façon dont il est exécuté* ». Nous n'avons pas encore donné un mot d'explication à ce sujet. Jusqu'à présent tout ce que vous avez dit — et nous l'avons reproduit *syllabe par syllabe sans en rien omettre* — tout ce que vous avez dit dans ce chapitre se réduit aux lieux communs les plus vides, délayés en un pathos insupportable. Il faut bien cependant que vous ayez serré votre sujet d'un peu près ; peut-être y arriverons-nous enfin. Continuons donc !

Après la phrase citée en dernier lieu, vous poursuivez immédiatement :

« L'homme isolé n'est pas en état de pourvoir à tous ses besoins ; une des causes principales de ce fait réside dans la répartition extrêmement diverse des aptitudes et des forces, dans les différences de capacité qui per-



mettent aux individus d'exécuter tel ou tel travail ; elles ne rendent personne susceptible d'accomplir tous les travaux nombreux et variés, indispensables à ce point de vue. Aussi, poussés par la nature, les hommes ont-ils dû d'eux-mêmes trouver la seule issue possible et se répartir les œuvres à accomplir. Au lieu d'entreprendre tous les travaux nécessaires à sa subsistance, chacun ne se consacre qu'à l'un quelconque d'entre eux. Il n'arrive ainsi par son activité directe qu'à satisfaire l'un ou l'autre de ses besoins. Mais en employant tout son temps et toutes ses forces à établir certains articles ou à entreprendre certains travaux, il peut naturellement produire dans cette branche spéciale beaucoup plus que ne l'exige son usage personnel, il retient ainsi une quantité plus ou moins grande des produits en excès, qu'il peut dès lors tenir à la disposition d'autres personnes. Comme de leur côté, celles-ci se conduisent de même et que chacune d'entre elles se choisit une branche de travail particulière, on peut compter avec certitude, étant donnée l'infinie diversité des inclinations et des capacités parmi les hommes, que toutes les espèces d'occupations concevables seront représentées et que la demande générale trouvera satisfaction à tous les points de vue ; de cette façon chacun peut se tenir pour assuré qu'en échange du superflu qu'il crée dans sa branche de travail, il pourra recevoir d'autrui tout ce dont il aura besoin pour son existence, à la condition toutefois que le produit de son travail, que son œuvre serve à la satisfaction d'un besoin et convienne à ses semblables. L'un, par exemple, fabrique du drap, l'autre des vêtements, celui-ci des chaussures, celui-là des meubles, d'autres encore construisent des



maisons, eultivent, travaillent dans les mines, etc., et *chacun échange les produits ainsi obtenus, qu'il n'utilise pas lui-même, contre les produits des autres.* »

Cette phrase dépasse tout ce que vous avez précédemment écrit.

Vous parlez à des ouvriers, monsieur Schulze. Vous écrivez un catéchisme ouvrier, et vous dépeignez « *la forme du travail* dans la société aetuelle » de la façon suivante : « L'un fabrique du drap, l'autre des vêtements, eelui-ei des chaussures, eelui-là des meubles, d'autres encore construisent des maisons, eultivent, travaillent dans les mines, etc., et ehacun échange les produits nouveaux ainsi obtenus, qu'il n'utilise pas lui-même, contre les produits des autres ». En d'autres termes, vous dépeignez à des ouvriers leur propre classe sous les traits d'un monde de patrons.

Dans notre fantaisie couleur de rose, vous transformez tous les ouvriers de fabrique, ees organes méeeaniques d'une grande production en commun, en de simples *petits patrons indépendants qui possèdent des produits finis* et les *vendent pour leur propre compte*. Telle est suivant vous « *la forme du travail* dans la société humaine » (aetuelle), le mode suivant lequel la société humaine « détermine la forme du travail et la façon dont il s'exécute ». Une erreur aussi grossière est inouïe. Est-il possible d'accorder quelque foi à votre bonne foi ? Car si peu que vous vous entendiez aux sujets d'économie politique, quelle que soit l'irrévocable persistance avec laquelle vous restez le petit juge patrimonial que vous étiez auparavant — ehaque enfant connaît assez nos eonditions présentes pour éclater de rire à votre description du proeès de travail aetuel !



Vous résolvez la question sociale d'une façon beaucoup plus expéditive, beaucoup plus irrésistible que moi : — vous le faites *sur le papier*. Vous escamotez les ouvriers et les transformez en patrons — *sur le papier*.

Et l'ouvrier que l'abrutissement artificieux dont vous l'opprimez, que le nuage des phrases dont vous l'enveloppez, a stupéfié pour votre bonheur à un tel point, — vous l'avez dépouillé, non seulement de toute raison, mais encore de l'*ouïe*, de la *vue* et du *tact* — cet ouvrier vous salue de ses hurrahs enthousiastes quand vous dépeignez ainsi le travail social de sa classe, chacun aliénant « les produits acquis », chacun étant un patron indépendant.

Tout cela constitue une fausseté qui doit faire écarter tout soupçon de bonne foi ; on ne peut que s'émerveiller de votre courage à présenter de semblables choses à une assemblée d'ouvriers ; il se trouve cependant dans cette même petite phrase de deux lignes une ignorance si *grandiose* et si naïve du travail social actuel, de la « forme d'exécution du travail » que détermine actuellement la société humaine que l'on s'en trouve tout réjoui.

« Chacun échange les *produits ainsi obtenus*, qu'il *n'utilise pas lui-même*, contre les produits des autres ».

Monsieur Schulze ! Juge patrimonial ! n'avez-vous donc aucune idée de l'aspect que revêt réellement le travail social actuel ? N'êtes-vous donc jamais sorti de Bitterfeld et de Delitzsch ? En quel siècle du moyen âge vivez-vous donc vraiment pour avoir encore toutes ces conceptions ?

Dans votre naïveté, vous exposez le procès actuel du travail social comme si chacun acquérait d'abord par



son travail les produits qu'il utilise lui-même, puis échangeait l'excès des produits obtenus qu'il n'utilise pas lui-même. Cela veut dire, en d'autres termes, que vous vous représentez le travail social *actuel* comme il était en réalité *aux siècles éloignés du moyen âge*, comme un système d'économie naturelle, où chacun produit d'abord ce dont il a besoin pour son propre usage et où il n'échange que l'excédent de ces produits qu'il n'utilise pas personnellement.

Ne soupçonnez-vous donc nullement que le travail social *actuel* se caractérise *précisément* par ceci : chacun produit ce qu'il ne peut utiliser lui-même ? Ne soupçonnez-vous donc nullement qu'il doit en être ainsi depuis que s'est établie la grande industrie, que c'est en cela que consiste la *forme* et l'*essence* du travail *actuel*, et que, faute de s'en tenir très fortement à ce point, on ne peut comprendre nos conditions économiques actuelles sous aucune de leurs faces, on ne peut entendre aucun de nos phénomènes économiques actuels.

Ainsi donc, suivant vous, M. Léonor Keichenheim, à Wüste-Giersdorf, produit d'abord le *filé de coton* dont il a besoin pour lui-même. Il n'en échange que l'excédent, ce que ses filles ne peuvent transformer en bas et en camisoles de nuit.

M. Borsig produit d'abord des machines *pour les besoins de sa propre famille*. Puis il vend les machines superflues.

Les magasins de deuil travaillent d'abord par précaution pour les décès de leur propre famille. Puis, comme ces cas se produisent trop rarement, ils échangent ce qui leur reste d'étoffes de deuil.

M. Wolff, qui possède ici le bureau télégraphi-



que, commence d'abord par faire venir les dépêches pour sa propre édification, pour sa propre satisfaction. Puis, quand il s'en est suffisamment rassasié, il échange ce qui reste avec les loups-cerviers de la bourse et avec les rédactions de journaux, qui lui offrent en retour le superflu de leurs correspondances et de leurs actions.

Je suis né dans une famille de commerçants en gros, monsieur Schulze. Quand je n'étais qu'un garçon de dix ans, je ne parvenais jamais à comprendre pourquoi, quand ma mère et mes sœurs désiraient des robes de soie, elles allaient dans la boutique d'un détaillant où elles achetaient naturellement beaucoup plus cher les mêmes étoffes qui se trouvaient en quantité en réserve dans le magasin de mon père. Mais à 12 ans, j'avais compris la raison de cette pratique qui m'inquiétait. Mon père vendait les étoffes « en gros » et il éprouvait un préjudice beaucoup plus considérable en faisant, au gré de la famille, couper un vêtement dans une pièce de soie qu'en payant au vendeur « en détail » tout le surplus possible. De plus, chez le détaillant, ma mère et mes sœurs avaient l'avantage de trouver sinon une quantité aussi grande d'étoffe, du moins un choix plus considérable.

Même pour les artisans, il est vrai que maintenant chacun produit ce dont il n'use pas. Moses & Son, les puissants marchands de la cité de Londres, se procurent probablement les vêtements qu'ils portent eux-mêmes chez quelque tailleur fashionable du West-End, tandis que ce même tailleur, dont on paie le temps, le renom et la façon à un prix bien autrement élevé, agirait très économiquement en achetant son habit chez Moses & Son.

Et même dans l'agriculture, le système d'économie naturelle, la production pour l'usage personnel ne joue



plus qu'un rôle de plus en plus insignifiant — tant par suite de la *forme-argent* que doivent constamment revêtir tous les produits dans la production moderne, que de l'extension de l'exploitation, deux moyens grâce auxquels l'industrie moderne a imprimé son caractère dominant à la production agricole. Nous le prouverons d'ailleurs brièvement plus tard, quelque connue quesoit la chose.

Ainsi donc, dans les périodes sociales antérieures, le caractère distinctif, fondamental du travail était que l'on produisait d'abord pour son propre besoin et que l'on se défaisait du superflu ; c'était le système d'économie naturelle qui prédominait.

Et dans la société moderne, le caractère distinctif, spécifique du travail est que chacun ne produit que ce qu'il n'utilise nullement : chacun produit des *valeurs d'échange* comme autrefois chacun produisait surtout des *valeurs d'usage*.

Et ne comprenez-vous pas, monsieur Schulze, que c'est là la forme nécessaire du travail, la forme appelée à s'étendre de plus en plus dans une société où la *division du travail a acquis un développement aussi considérable* que dans la société moderne.

Mais si vous ne le comprenez pas, vous pauvre petit juge, si vous vous représentez le travail non organisé comme un boucher de Bitterfeld ou de Delitzsch qui peut-être tue pour lui-même le cochon le plus gras et ne donne à ses clients que ce qui ne lui convient pas, vous ne pourrez alors jamais comprendre un seul de tous les faits, de tous les phénomènes qui déterminent les conditions économiques actuelles ; tous ces phénomènes en effet découlent de ce fait que le travail de la société



actuelle *produit exclusivement des valeurs d'échange*, produit ce dont on use pas soi-même. Et ils ne se laissent comprendre que si l'on retient très exactement ce *caractère distinctif* du travail actuel.

Vous ne voyez donc pas que ce travail n'ayant *exclusivement* en vue que les *valeurs d'échange*, que la production d'objets dont on n'use pas soi-même est, dans la société actuelle, la source de la *grande richesse* et en même temps de la *grande misère*.

Vous ne comprenez pas que cette forme de travail a créé le *marché mondial* et que la production en vue de ce marché n'est possible que sous cette forme.

Vous ne comprenez pas qu'elle est la cause des *surproductions*, des *crises*, de la stagnation du commerce, de l'arrêt du travail.

Vous ne comprenez pas que c'est elle qui rend si triste et si incertaine la situation de la classe ouvrière, qui expose cette dernière aux souffrances les plus atroces. Par exemple, la position du fileur et du tisserand, était encore plus sûre, — comme on l'a vu en Angleterre presque jusqu'à la fin du siècle précédent — à l'époque où il cultivait un petit champ, avait une vache et produisait ainsi des objets *pour son propre usage*. Celui qui produit lui-même les principaux de ses moyens de subsistance ne peut tomber si vite, si profondément dans la misère que celui qui, comme nos ouvriers, sans posséder la force de résistance que donne le moindre capital, est journellement jeté tout entier sur le marché mondial et dépend de toutes ses fluctuations. Vous ne comprenez donc en aucune façon la cause qui a créé notre *prolétariat*.

Vous ne comprenez donc pas non plus — et certes c'est



cé que vous comprenez le moins ; mais je vous forcerai bien à le comprendre par une explication ultérieure — vous ne comprenez donc pas que dans cette production, *n'ayant exclusivement en vue que les valeurs d'échange*, le travail ayant pris une forme telle que chacun produit des objets *sans usage pour lui*, — vous ne comprenez pas qu'alors seulement il y a *capital au sens propre du mot*.

Vous ne comprenez donc rien, rien, absolument rien de toutes nos conditions économiques.

Et pour combattre vos bavardages puérils, je devrais faire des leçons d'économie politique ?

L'avenir, auquel du reste je consacre tous mes efforts et toutes mes peines, me saura le plus grand gré de m'être soumis à l'humiliation volontaire qu'il y a pour moi à critiquer vos enfantillages.

Que chacun lise encore la page entière où vous délayez ce que vous avez déjà dit, où vous le remâchez sans cesse sans y ajouter la moindre des choses. C'est ainsi que vous terminez la partie qui portait ce titre orgueilleux : « *Forme du travail dans la société humaine* ».

Puis suit (p. 46) un court chapitre : « *La division du travail dans différentes branches d'industrie en particulier* ».

Mais au lieu d'exposer « la division du travail dans différentes branches d'industrie *en particulier* », au lieu de rechercher, de montrer quel effet la division du processus de travail exerce *en particulier* sur la situation des divers facteurs du travail, suivent ici les lieux communs bien connus, qui remplissent tous les manuels et même les ouvrages à l'usage des enfants et qui traitent de l'*augmentation de la capacité de production* obtenue grâce à la division du travail, de l'*économie de capital*.



amenée dans le travail par cette division et de la possibilité de l'utilisation des *forces naturelles* et des *trésors* (?) des différentes zones. En d'autres termes, tandis que vous promettez de traiter de « la division du travail dans différentes branches *en particulier* », vous traitez de la division du travail en général. Vous ne comprenez même pas le sens de vos propres en-tête de chapitre. Titre et contenu riment comme miséricorde et hallebarde.

Et en disant que vous vous contentiez de répéter d'une façon monotone des choses tombées depuis longtemps au rang de lieux communs, j'étais à beaucoup près trop modeste. J'aurais dû ajouter que vous les *affaiblissiez*, que vous les *corrompiez*.

Adam Smith, qui, il y a cent ans environ, suivant les traces de Ferguson, a complètement démontré combien la division du travail en favorise le rendement, employait pour le faire l'exemple de l'*épingle* ; il procédait ainsi en homme de génie qui a compris le caractère *spécifique* qu'a le travail sous sa forme actuelle. Il montre comment, *dans un même atelier*, la fabrication d'un aussi petit objet qu'une épingle se divise en *dix huit branches de travail différentes*, chaque branche n'employant que ses ouvriers spéciaux, si bien que chacun d'eux ne fait que la *dix-huitième partie d'une épingle*. Il montre alors que, pour cette raison même, le rendement total de leur activité commune dépasse infiniment le produit d'un même nombre d'ouvriers dont chacun ne fabriquerait qu'une épingle. Dans cet exemple, il nous présente donc le travail actuel avec le caractère *spécifique*, distinctif qu'il a réellement aujourd'hui. Il n'en fait pas l'*échange* de certains produits que certains



patrons, réciproquement indépendants, ont créés ; mais il le présente comme la *production totale de nombreux ouvriers unis pour établir le même produit*, dont chacun n'exerce qu'une *activité partielle, abstraite, dépendante*, et dont aucun n'a entre les mains un « produit » fini, propre à être « échangé ».

Cet exemple d'Adam Smith est si bien choisi qu'il a été comme stréréotypé et qu'il est passé dans tous les manuels. Il n'y alterne qu'avec l'exemple tiré de la *fabrication des cartes à jouer*, qui a la même valeur.

Mais il ne vous convient pas, monsieur Schulze, de présenter le travail avec son caractère spécifique. Il ne vous convient pas de montrer par cet exemple aux ouvriers qu'ils ne sont que les rouages passifs d'une production générale. Il vous faut autant que possible laisser ce point à l'écart. Il vous faut faire croire que « chacun » « échange » les « produits obtenus ».

Vous vous écarterez donc cette fois du savoir que l'on puise dans les manuels et vous placez votre exemple dans la sphère du *libre échange*. Vous faites *échanger les pays entre eux* pour montrer que la division du travail en accroît la capacité de rendement. Vous choisissez donc (p. 18) pour « *exemple des effets merveilleux de cette division du travail* » — l'habit ! La laine, dites-vous, vient peut-être d'Australie ou de la Russie méridionale, elle a peut-être été filée en Angleterre, tissée en Allemagne. Le tailleur a reçu la soie pour le coudre du sud de la France, les ciseaux d'autre part encore, etc. — et vous parvenez ainsi heureusement à résoudre la division du travail uniquement en opérations indépendantes d'entrepreneurs indépendants et dans l'échange de ces opérations ; vous avez réussi à éviter tout ce qui rappelle le



caractère spécifique du travail actuel qui vous blesse évidemment ; vous avez évité tout ce qui peut en donner conscience à l'ouvrier.

Monsieur Schulze ! C'est grâce à cet exemple que vous voulez exposer aux gens les effets merveilleux de la division du travail au sens actuel ? Mais cette division du travail, — l'échange — existe depuis que le monde est monde. Les *Phéniciens* usaient de cette division du travail quand ils apportaient en Grèce la pourpre de Tyr et récoltaient l'ambre de la Baltique ! Et voilà ce qui doit expliquer la division actuelle du travail et ses « *merveilleux effets* » ?

Au lieu de montrer à vos lecteurs *les effets de la division du travail*, vous leur exposez — soit que vous ne soupçonniez même pas le sens beaucoup plus élevé et beaucoup plus précis dans lequel les économistes emploient ce mot, soit que vous vouliez, pour les raisons que nous avons dites, dissimuler ce sens — vous leur exposez tout simplement les effets du *troc* !

Troc, troc, troc — voilà toute votre science. *Cette unique syllable — épuise tout le contenu de vos connaissances économiques. Vous n'entendez rien aux formes économiques plus élevées et plus précises. Tout ce que vous voulez expliquer, tous les phénomènes économiques beaucoup plus élevés et plus précis — je le montrerai encore par la suite — se transforment inconsciemment dans vos mains en un simple « troc ».*

O juge patrimonial que vous êtes !

Et vous terminez votre fatras par ces paroles pleines d'onction : « L'art et la science lui paient (au travail) les intérêts si longtemps retardés, et les travailleurs qui savent clairement comprendre cette évolution neces-



saire et l'utiliser à leur profit recevront leur pleine part du grand héritage de l'humanité ».

Que dans sa grâce le ciel veuille nous préserver des « intérêts » que la science entendue comme vous le faites paierait à l'humanité !





cm 1 2 3 4 unesp 7 8 9 10 11

CHAPITRE II

II

LE CAPITAL

Nous développerons plus tard la notion vraie du capital. Aussi avons-nous l'intention, dans ce chapitre et dans le suivant, tout en posant cependant, au cours de cette analyse critique, les bases réelles de notre développement ultérieur, de montrer tout d'abord combien sont erronées et contradictoires toutes vos définitions du « capital ».

Certes, pour être juste, avouons que c'est là un reproche qui n'atteint pas seulement Bastiat et vous, mais en général toute l'économie qui nous a précédés : jamais encore elle n'a fourni la notion vraie, la notion objective du capital. A la vérité, toutes les erreurs, toutes les faussetés que Bastiat et vous produisez sur ce concept ont leur racine dans l'erreur fondamentale, commune à toute l'économie libérale. Aussi le but de ce chapitre ainsi que du suivant est-il d'analyser la notion de capital commune à toute cette école et de la ramener à la vérité qu'elle contient. Mais vous dépassez de beaucoup l'original que vous doublez ; vous renché-



rissez sur tout ce qu'on a vu en ce genre jusqu'à ce jour et par endroits vous vous élevez à un comique, involontaire sans doute, mais irrésistible.

Dans ce chapitre vous débutez par la subdivision suivante :

a) Notion et emploi du capital. La consommation productive.

et vous commencez par déterminer cette notion comme il suit : « Pour pouvoir, en général, entreprendre d'exercer une activité industrielle et continuer à le faire, trois sortes de choses sont indispensables : a) des matières premières à mettre en œuvre, b) des outils pour travailler, c) des moyens de subsistance pour la durée du travail, ou ce qui est la même chose pour quiconque emploie des ouvriers étrangers, un fonds de paiement des salaires. — Ces objets dont la présence forme la condition préliminaire, nécessaire de toute activité industrielle, on les appelle, tous pris ensemble, *capital* ».

Ainsi, matières premières, instruments de travail et *moyens de subsistance* comprennent toutes les espèces de produits, et l'on ne voit pas bien pourquoi vous n'aboutissez pas à la charmante définition suivante : « *le capital se compose des produits* ».

Mais, m'objecterez-vous, la suite fait voir qu'il s'agit « du but, de la destination » qu'ont ces produits.

Fort bien, mais si telle est votre idée, pourquoi ne définissez-vous pas tout simplement le capital de la façon suivante : « *le capital se compose des produits qui servent à favoriser une production ultérieure* ».

Même cette définition, comme vous vous en convain-



erez par mon chapitre consacré à l'analyse objective du capital, cloche encore beaucoup, est encore très abstraite et par suite *très fausse*. Elle ne représenterait *nullement* la notion de capital ; mais ce serait du moins une définition claire, brève, précise, digne d'un homme éclairé.

Mais vous ne savez pas même vous élever à cette définition, soit que vous ne puissiez jamais arriver à des pensées, à des expressions aussi claires, soit que vous vouliez, dès le début, insinuer à l'ouvrier l'idée — qui n'est pas impliquée dans cette définition — que tout capital doit être un *capital privé* ; sous un long galimatias vous pouvez arriver à dissimuler plus facilement cette intention ainsi que vos continuelles contradictions ; une définition brève, profonde, précise vous embarrasserait.

Après ces derniers mots, après avoir remarqué qu'une somme d'argent ne constituait à vrai dire jamais du capital, vous continuez ainsi : « Le capital forme donc cette partie de la fortune d'un homme qu'il ne dépense pas immédiatement ».

Je vous prie de me pardonner, mais je suis obligé de vous interrompre déjà, monsieur Schulze. Vous dites : « de la fortune d'un homme ». Cette expression est-elle amenée par une façon habituelle et grossière de s'exprimer, incompatible avec à ce degré de généralité que comporte la définition ? Laissez-vous au contraire passer ces mots à dessein pour mieux insinuer aux travailleurs sans qu'ils s'en doutent que tout capital doit être propriété privée. Car, vous le savez, et comme membre de la Chambre, vous devez le savoir ; il existe des *capitaux publics*, qui ne forment pas « une partie de



la fortune d'un homme », mais qui, comme tels, appartiennent à toute la nation. Pourquoi ne pas définir le capital « cette partie de la fortune » et ne pas laisser tranquillement de côté « d'un homme » qui n'a rien à voir avec cette définition.

Mais reprenons : « Le capital forme donc cette partie de la fortune d'un homme qu'il ne consomme pas immédiatement, qu'il n'emploie pas à la satisfaction de besoins personnels, immédiats, mais qu'il amasse pour l'avenir et destine à un usage, à une utilisation durable, ou qu'il consacre à un travail futur, qu'il veut employer soit à entreprendre, soit à continuer une industrie, qu'elle lui appartienne d'ailleurs en propre ou qu'elle lui soit étrangère. C'est donc le *but*, la *destination* que l'on donne aux différentes parties de sa fortune, de son revenu qui décident de ce qu'il faut considérer comme *capital*, et seul ce qui a été épargné sur le besoin immédiat peut prétendre à ce titre ».

Etant donné votre fatras, il est bien possible qu'un homme même éclairé, passe, en le lisant sur toute son absurdité. Le fatras, — et c'est un de ses effets les plus déplorables, c'est ce qui en fait un vrai poison pour l'esprit public — endort momentanément et émousse l'acuité d'esprit du lecteur.

Mais celui dont la pensée est assez profonde, assez indépendante pour pouvoir garder son intelligence des effets de votre fatras, doit ressentir une véritable admiration pour votre talent : vous concentrez en si peu de lignes tant d'absurdité logique !

Je veux vous faire apparaître cette absurdité sous trois rapports :

1^o Le capital est, suivant vous « cette partie de



la fortune d'un homme qu'il ne consomme pas immédiatement, qu'il n'emploie pas à la satisfaction de besoins personnels, immédiats. » « C'est donc le *but*, la *destination* que l'on donne aux différentes parties de sa fortune, de son *revenu* qui décident de ce qu'il faut considérer comme *capital*, et seul ce qui a été épargné sur le besoin immédiat peut prétendre à ce titre »

Cela signifie que vous expliquez le *capital* par le *revenu*; vous en faites une de ses *parties*. Mais c'est le « *capital* » qui rapporte le « *revenu* ». Le *revenu* dérive donc du *capital* (et cela est également vrai, que l'on s'en tienne à la notion de capital, ou qu'on se place au point de vue historique). Il faut donc tout d'abord que la notion de capital soit donnée, puis qu'on en *déduise* le « *revenu* ». Vous expliquez au contraire le « *capital* » par le « *revenu* ».

Mais plus tard vous tentez, dans le chapitre « *d) crédit et rente du capital* » (p. 29) d'expliquer l'*intérêt* et la *rente*, le « *revenu* », par la *force productive du capital*:

Tout cela ne fait rien ! Tout cela répond aux besoins de votre catéchisme. Si là le *revenu* est déduit du capital, ici c'est le capital qui est déduit du *revenu*. Comme le capital rapporte du *revenu*, qui dit « *revenu* », dit *revenu du capital*. Si l'on résume donc le contenu de votre définition, vous posez le « *capital* » comme une *partie déterminée du revenu du capital*.

Grand Schulze !

On peut sans trop de perspicacité deviner ce qui a pu produire cette confusion chaotique dans votre cerveau de juge patrimonial. Vous avez certainement une fois vu, à Delitsch, quelqu'un ayant 1000 thalers de *revenu*



en épargner 500 et les placer comme capital. Et sur le champ, vous avez cru, comme on le verra plus tard, que c'était là le procès ayant présidé historiquement à la constitution du capital, que même c'était ce procès que suivait *actuellement* le *capital européen* pour se constituer ! Mais ces deux cas fussent-ils aussi exacts qu'ils sont faux et fondés sur une conception puérile et ridicule, — ne voyez vous donc pas, monsieur Schulze, que le procès de constitution du capital n'a rien à voir avec la tache qui vous occupe ici ? car :

2° — vous voulez et vous devez nous fournir maintenant la *notion* de capital ; vous voulez et vous devez nous dire ce qu'est le capital : au lieu de cela, vous nous exposez comment, à ce qu'on dit, se constitue le capital.

Votre culture ne soupçonne donc nullement combien ces deux questions sont distinctes, différentes l'une de l'autre ? Si je vous demande : qu'est-ce que l'homme, et que vous me décriviez le procès de constitution de l'homme — est-ce là répondre à ma question ?

Vous même, vous ne voulez nullement traiter ici du mode de constitution du capital. Ce n'est que plus tard, à la fin de la page 24 que vous y consacrez un chapitre spécial ; vous l'intitulez : « b) *constitution du capital* ». Ce n'est donc que là que vous traitez, que vous devez traiter de cette constitution. Ici, nous devons apprendre de vous la notion de capital ; vous nous la fournissez en disant que le capital est cette « partie » de la fortune, du « revenu » qui, « non consommée sur le champ », est « épargnée sur le besoin immédiat » et « amassée pour l'avenir en vue d'un usage, d'une utilisation dura-



bles; » et c'est ainsi que vous nous exposez votre opinion sur le *mode de constitution du capital*.

N'êtes-vous pas honteux, monsieur Schulze ? Ne sentez-vous pas, dans votre esprit confus, que quiconque veut paraître devant le *peuple*, devant les *ouvriers* pour les instruire doit au moins s'être assimilé la logique la plus élémentaire ? Je dis *la logique la plus élémentaire*, parce que celle-là même vous fait défaut. En fait, ce rôle exige *la logique la plus élevée, la clarté de pensée la plus complète, la possession du sujet* qui permet une netteté absolue et qui fait qu'il semble que la trame se déploie d'elle-même, tout naturellement.

Pour faire des conférences devant les ouvriers — étonnez-vous tant que vous le voudrez de cette prétention — il est nécessaire de posséder un degré de culture bien supérieur à celui qu'exige l'enseignement donné dans les amphithéâtres, devant les étudiants.

Au lieu de cela, cette ignorance totale du sujet, cette nullité inouïe et bavarde, cet amas pédant de contradictions avec soi-même et avec la réalité, cette incapacité sans exemple à poser les questions, cette confusion monotone de toute conception précise, poussée à un tel degré que les mots sont comme de l'eau qui fuit entre les doigts — même le lecteur doué de bon sens et de connaissances a la plus grande peine à les retenir — tous ces défauts que nous avons si souvent marqués et que nous marquerons encore bien davantage dans la suite, ne peuvent amener qu'une corruption sans exemple de la raison populaire encore saine.

Ne voyez-vous donc pas que

3° le caractère que vous avez donné — le capital est ce qu'un homme « ne consomme pas immédia-



tement, ce qu'il n'emploie pas à la satisfaction de besoins personnels, immédiats, » mais « ce qu'il amasse pour l'avenir en vue d'un usage et d'une utilisation durables » — que ce caractère est des plus faux.

C'est ce que peut vous apprendre la distinction vulgaire que font les économistes entre le *capital fixe* et le *capital circulant*. Ce dernier consiste, pour la majeure partie, en objets tels que les moyens de subsistance, le salaire, destinés à une « consommation immédiate », à la « satisfaction de besoins personnels et immédiats ».

Vous le savez bien vous-même ; aussi ne manquez-vous pas de vous mettre avec vous-même dans la contradiction obligatoire. Vous écrivez en effet à la même page : « Puis les fournitures d'une épicerie. Pour le marchand elles constituent du *capital* parce que c'est de leur débit qu'il tire les moyens de continuer son négoce. Mais entre les mains du client qui prend quelques onces de café ou d'épices, une livre de riz ou de sucre pour sa consommation immédiate, ces objets ne peuvent être considérés que comme des articles de consommation ».

Ces objets sont-ils du capital ou n'en sont-ils pas ? N'en sont-ils pas ? Alors, ce que vous nous disiez page 21 est faux et les « moyens de subsistance », ou le « fonds de paiement des salaires » ne sont pas du capital ; c'est faux comme est faux tout ce que vous débiterez plus tard sur ce même sujet. En sont-ils ? Alors il est faux de dire que seul est capital ce qui n'est pas « destiné à la satisfaction de besoins personnels, immédiats ». Encore une fois donc, ces objets sont-ils du capital ou n'en sont-ils pas ? Je demande une réponse nette.



Certes ce n'est pas dans votre livre que personne la trouvera.

Et quand on vous mettrait à la torture pour vous faire répondre, vous ne sauriez que répéter en bégayant : Pour les uns ils sont du capital, ... pour les autres ils n'en sont pas.

Et pour moi, je ne puis ici donner au lecteur ma réponse à cette question. Car pour être maître du fourré de contradictions où vous vous égarez, il faut prendre une toute autre voie. *Jusqu'à présent*, ce chapitre n'est destiné qu'à éclairer le chemin que vous prenez, à relever les contradictions dont vous êtes le jouet. Pour vous permettre de vous orienter un peu, je ne vous poserai qu'une question : écrivez-vous, comme vous le prétendez dans votre préface, « un cours d'économie politique » ou un cours d'économie privée ; faites-vous de l'*économie politique* ou de l'*économie privée*, monsieur Schulze ? Quel rapport ont entre eux ces deux domaines ?

Comme le montre chaque ligne de votre catéchisme, et la chose est arrivée à maint économiste, vous ne vous êtes jamais posé ces questions. Vous n'avez jamais conçu la *différence* ou l'*identité* qu'il pouvait y avoir entre ces deux domaines, vous ne soupçonnez rien de cette différence ; tantôt vous faites de l'économie politique tandis que vous pensez traiter d'économie privée, et vous faites de l'économie privée alors que vous vous figurez traiter d'économie politique.

Toutes les joyeuses contradictions qui naissent sans cesse sous vos pas comme les roses sous ceux d'une fée. montrent combien vous tenez pour peu satisfaisante cette réponse : « pour l'un, ils sont du capital, pour l'autre non », « il s'agit du *but*, ... de la destination ».



A la page 35, vous donnez en effet une définition toute différente du capital. Vous y dites : « En fait, *tout capital*, eu égard à son but ultime, n'est qu'un *fonds de salaire*, et toute avance de capital ne peut manquer de finir par payer des salaires ».

Pour nous expliquer la chose, vous nous exposez comment toutes les avances de capital, même l'acquisition d'outils et de matières premières, se résolvent dans le paiement des salaires de ceux qui ont fabriqué ces objets, puis vous continuez (p. 36) :

« Même dans les cas les moins probables, quand quelqu'un ne place pas sa fortune dans une entreprise productive, mais la dépense purement et simplement, l'emploie à s'instruire dans quelque art ou même la dissipe pour satisfaire des goûts de luxe, même dans ce cas le résultat final ne change pas, même dans ce cas, on ne finit par payer que des salaires. Les traitements des professeurs, le prix des livres, les dépenses en logement, vêtements, nourriture, qu'est-ce ? Ce sont les salaires des travaux de ceux qui ont participé d'une façon quelconque à leur exécution. Si je me fais bâtir une jolie villa, si je me procure les friandises les plus coûteuses, des vins fins, des œuvres d'art, des services de vaisselle, en quelles mains tombe mon argent ? Dans celles de ceux qui directement ou indirectement ont travaillé à fabriquer ces objets. Bref, comme nous l'avons déjà indiqué :

« Tout emploi concevable de la fortune, le *placement productif du capital* comme la *consommation improductive*, la simple dépense, a toujours pour but de mettre des travaux humains à notre disposition et ne peut manquer à la fin d'aboutir à payer des salaires ».



Si la chose est vraie, si toute consommation, même la consommation improductive, « aboutit à payer des salaires », si le capital se réduit à un « fonds de salaire » — eh bien, il n'est plus vrai de dire qu'il s'agit là « de *but* et de *destination* » (p. 22) ; il n'y a déjà plus de différence entre la consommation *productive* et la consommation *improductive*, entre « consommé sur le champ » et « amassé ». Tout se résout finalement en « paiement des salaires » et en *formation de capital*.

Grand Schulze ! La danse de Saint Guy que mènent avec vous vos contradictions est grotesque pour le spectateur désintéressé qui en sûreté vous observe du haut de ses connaissances économiques ; mais elle doit amener des accidents nerveux chez le malheureux qui essaierait d'arriver, grâce à votre livre, à la connaissance de ce qu'est le capital.

Vite un nouveau « pas de deux » de contradictions.

Le capital est donc « cette partie de la fortune d'un homme qu'il ne consomme pas immédiatement... mais qu'il amasse pour l'avenir en vue d'une utilisation durable. » Ou, comme vous le répétez encore p. 26, c'est la partie de notre fortune « que nous mettons en réserve pour pourvoir à notre existence ultérieure ».

Ce que nous « mettons en réserve pour pourvoir à notre existence ultérieure », monsieur Schulze, — c'est l'*argent*, mais précisément d'après vous, l'argent ne peut « à vrai dire jamais être du capital » ; vous le dites déjà p. 21 et vous nous l'aviez déjà assuré p. 10 ; mais avec de l'argent on peut toujours avoir du capital, obtenir du capital en échange. Quel être merveilleux que ce capital ! Le capital n'est jamais que « *la partie de la fortune mise en réserve* » qui « n'est pas immédiate-



ment consommée », mais « amassée », et, cependant, le capital n'est jamais ce qui est *réellement amassé* ; et il est toujours ce qui est *immédiatement consommé et dépensé*, n'est jamais amassé et mis en réserve par ceux auxquels nous devons cet argent (moyens de subsistance, salaires, etc.). Mais il n'en faut pas moins retenir que le capital n'est jamais que ce qui est *amassé, mis en réserve !!!*

Par Saint Népomucène ! Quel aimable faisceau de contradictions ! Quel être inconcevable et mystérieux doit être le capital pour vous et pour Bastiat, que vous suivez fidèlement, ici comme partout, sans avoir comme lui le talent de passer légèrement sur les côtés faibles. Je comprends votre culte pour le capital. L'homme a eu de tous temps tendance à honorer ce qu'il ne comprenait pas.

Et si, loin de dépenser l'argent que je mets chaque année en réserve, j'amasse un trésor si je cache cet argent dans des marmites comme nos paysans avaient coutume de le faire il y a peu de temps encore, y a-t-il là capital ou non ?

S'il y a là capital, votre définition qui dit que celui-ci « ne peut jamais consister en une somme d'argent » est fausse ; s'il n'y a pas là capital, votre définition est fausse qui dit que le capital est « la partie de notre fortune mise en réserve pour pourvoir à notre existence ultérieure ».

Je passe une douzaine d'autres contradictions et je continue à examiner avec vous la notion de capital (p. 22) : « En se plaçant à ce point de vue qui embrasse tout [au point de vue que cela seul est capital qui est amassé et employé en vue d'un usage et d'une utilis-



tion durables], nous n'aurons pas à compter au nombre des capitaux uniquement des biens tangibles, des objets matériels, corporels. Les connaissances elles-mêmes, l'expérience, l'habileté, la force de volonté et l'esprit d'entreprise, d'autres qualités et dispositions corporelles et intellectuelles que l'on a acquises ou développées par un effort et un exercice constants, que l'on utilise au cours de sa vie et dans sa profession, rentrent en un certain sens dans le capital; d'abord parce qu'elles ne se dépensent pas immédiatement, mais qu'elles contribuent essentiellement à satisfaire des besoins ultérieurs. Il en est de même d'une grande *découverte*, d'une grande *invention*, du résultat de longues recherches, de tentatives pénibles, parce que leur effet s'étend à un avenir lointain et que, convenablement exploitées, elles assurent un revenu à leur possesseur. »

Avec quelle générosité vraiment royale vous dotez ici le monde d'une quantité de nouveaux capitaux que l'économie ignorait jusqu'à présent. Le don national de 45.000 thalers que les fabricants et les marchands vous ont fait « en revanche » n'est qu'une aumône en comparaison.

Vous savez le respect qu'a l'ouvrier allemand pour l'*intelligence* et pour les *connaissances*. Aussi faut-il sur le champ compter « les connaissances et l'expérience, les qualités et les dispositions intellectuelles » au nombre des capitaux. Un professeur qui tire de ses connaissances un traitement décent ou un revenu annuel n'est pas pour vous un travailleur intellectuel, qualifié, qui jouit du revenu plus ou moins important d'un travail qualifié : — Dieu nous préserve — c'est un *capitaliste* ! Schiller, Lessing, etc., malgré toutes leurs « connais-



sances, qualités et aptitudes intellectuelles » ont souffert matériellement de la faim avec tous ces « capitaux ». Cela ne fait rien. Ils n'en étaient pas moins des capitalistes ! Vraisemblablement, ils ont été trop avares ou trop originaux pour « troquer » leurs capitaux contre quelque chose.

Et d'ailleurs, n'est-il pas ainsi trouvé le passage *qui fait de nous tous des capitalistes* et ne laisse subsister entre nous que la différence peu essentielle du plus ou moins de capital : En fait, si « l'expérience et l'habileté », si « d'autres qualités et aptitudes corporelles et intellectuelles que l'on a acquises ou développées par un effort ou un exercice constants et que l'on utilise pendant la durée de sa vie et de sa profession » — quel est donc l'ouvrier qui ne possède pas « l'expérience et l'habileté », des « qualités et aptitudes corporelles, acquises ou développées par un effort ou un exercice constants » qu'il « utilise pendant la durée de sa vie et de sa profession », qui « ne se dépensent pas dans un usage immédiat », mais lui assurent réellement, — dans le salaire — un revenu durable ? Embrassons-nous donc tous. Le grand lien fraternel nous unit. Nous sommes tous capitalistes, l'un un peu plus, l'autre un peu moins ! Revenu du capital, salaire, ce sont mêmes choses. Le salaire comme les dividendes de la ligne de Cologne à Minden, — tout est revenu du capital. De même que la nuit tous les chats sont gris, dans les ténèbres de votre ignorance, toutes les différences, tous les caractères économiques s'évanouissent. Toute inimitié a disparu. La question sociale est résolue et l'on peut entonner l'hosannah. Et c'est à vous que l'on doit ce service, à vous, grand sauveur de la société.



Mais si les connaissances et les aptitudes purement intellectuelles ne sont pas des capitaux, du moins — m'objecterez vous — n'en est-il pas de même des grandes inventions et des grandes découvertes dans le domaine matériel, dans la technique, etc. Pas plus les unes que les autres, monsieur Schulze.

« Une grande invention, une grande découverte » peuvent être *exploitées* avec beaucoup de profit par un *capitaliste*, mais en elles-mêmes, — peut être vous souvenez-vous, par exemple, du sort de *Fulton*, le grand inventeur de la navigation à vapeur, qui mourut de sa découverte, du sort de *Hargreave*, l'inventeur de la mule jenny, qui finit dans la plus noire misère, ou de la longue série que l'on pourrait vous énumérer ici — en elles-mêmes, elles constituent tout aussi peu un *capital* qu'une idée philosophique de Hegel ou le génie poétique de Göthe.

Et si vous les appelez capitaux parce que « leur effet s'étend à un avenir lointain et que convenablement exploitées, elles assurent un revenu à leur possesseur », dans ce cas, les charmes corporels d'une femme — et, en fait, vous comptez les qualités corporelles au nombre des capitaux — seraient un capital parce que leur effet s'étend à un avenir lointain, et convenablement exploités, ils assurent un revenu, souvent brillant, à leur propriétaire.

Bref, grand juge patrimonial, vous entendez le capital avec autant d'intelligence scientifique et économique que le ferait le premier venu qui, vous pressant sur son cœur et employant la formule ordinaire s'écrierait « Ah ! quel capital vous faites ».



b). Origine du capital.

« Si nous examinons l'origine du capital, — c'est ainsi que vous commencez ce chapitre —, nous voyons que nous avons déjà parlé de son épargne et de sa mise en réserve ; nous avons ainsi indiqué son mode de constitution. Le capital est dans tous les cas le résultat direct d'une épargne (!!). (Il est difficile de dire, monsieur Schulze, ce que l'on doit le plus admirer chez vous, de votre courage surprenant ou de votre incroyable naïveté). Il ne se forme que si quelqu'un n'emploie pas en dépenses improductives *tout le produit de son travail, tout son revenu* pour satisfaire ses besoins immédiats, mais en met une partie en réserve. *Sinon, les capitaux n'arriveraient pas à se constituer* » !!!

Il faudrait écrire presque un livre pour exposer toutes les erreurs, tous les faux raisonnements que vous réussissiez à rassembler dans ces quelques lignes. En premier lieu vient cette question : le capital se constitue donc quand « quelqu'un n'emploie pas en dépenses improductives *tout le produit de son travail, tout son revenu* ». Mais le problème qui se pose est le suivant : est-ce que jusqu'à présent, jusqu'à l'heure actuelle, sous le règne du capital, « *produit du travail* » et « *revenu* » se sont jamais confondus pour personne, ont jamais été identiques ? Le « *revenu* » que touche quelqu'un est-il réellement le « *produit de son travail* » ou le produit du travail d'autrui ? C'est là le point qui, dans tous les débats actuels sur le capital, prête matière à controverses.

Avec une maîtrise sans égale, vous tranchez en vous jouant ce différend : vous identifiez simplement, candi-



dement — on n'est pas sorcier pour jouer d'adresse — les expressions « *sont le produit de son travail* » et « tout son revenu » ; vous les mettez en apposition. Vous supposez ainsi ce qu'il fallait démontrer, et en supposant ce qu'il fallait prouver, vous prouvez ce qu'il fallait démontrer, et toute dispute prend ainsi fin.

Vous comprenez, monsieur Schulze, que tout l'intérêt se concentre sur cette question. Pendant toute la durée de nos existences, j'ai, comme vous dites p. 23, toujours « *assumé la peine, la privation, d'épargner* le produit de votre travail, de ne pas le consommer, de le laisser « s'amasser ». Et si maintenant j'envoyais chez vous et vous demandais, en me fondant sur mon « *épargne* », le produit de votre travail et les intérêts qu'il porte ?

Vous comprenez en même temps, monsieur Schulze quelle énorme importance a ce point pour votre explication de « l'origine de capital ». Si vous étiez en effet contraint de dire aux travailleurs : le capital se constitue « quand quelqu'un épargne le produit du travail d'autrui, quand il ne l'emploie pas à ses besoins immédiats » — oh ! oh ! tous ces gens seraient bien capables de désirer tous les capitaux de la terre, car en fait ce serait la mer à boire que de déterminer tout ce qu'ils n'ont pas consommé et ont par suite « épargné », et cela beaucoup plus que vous et que moi.

Mais je vous prouverai clairement, en partie dans ce chapitre, en partie dans le suivant qui renferme l'analyse objective du capital, que c'est le produit du travail d'autrui que, sous le règne du capital, les capitalistes « épargnent ».

Ici se pose encore une autre question : les écono-



mistes proclament tous que le capital est du *travail accumulé* (accumulated labour). Si ce n'est pas une définition large, mettant en évidence la notion de capital, au moins est-elle d'une *exactitude* intrinsèque. Aucun capital ne peut exister qui ne soit du « *travail accumulé* ». Pourquoi changez-vous cette explication généralement usitée en disant que le capital est « le résultat d'une épargne, qu'il ne se forme que si quelqu'un n'emploie pas en dépenses improductives *tout le produit de son travail, tout son revenu* » ? Il semble, à la vérité, qu'il n'y ait là qu'une paraphrase naïve, une modification innocente de l'expression. Si le capital, vous dites-vous, est du « *travail accumulé* », ce travail, pour être « *accumulé* », ne peut avoir été consommé, aussi est-il le produit d'une épargne, de la mise en réserve du revenu. Et par cette paraphrase, fidèle en apparence, vous avez réussi — et à plus d'un titre — à rendre stupide, à corrompre de la façon la plus essentielle cette définition, et à la corrompre tendencieusement. Faites attention, monsieur Schulze, je vais vous le prouver.

1° La définition « le capital est du travail accumulé » est tout à fait objective et, par cela même, elle est exacte, d'une exactitude intrinsèque. Mais absolument aucun de ses termes n'indique que ce « *travail accumulé* » soit aussi le travail de celui qui en possède l'accumulation. Il pourrait se faire par exemple que dans un pays on produisît par le moyen d'esclaves, si bien qu'en vertu des institutions juridiques positives, le travail accumulé appartiendrait bien au capitaliste, mais le travail même serait fourni par les esclaves. Cette définition, généralement usitée par les économistes, laisse donc de



côté la question de savoir si l'*accumulation* et le *travail* coïncident dans la même personne.

Mais par votre paraphrase où vous présentez le capital pour « le résultat d'une d'*épargne* » par laquelle « quel qu'un ne consomme pas *tout le produit de son travail, tout son revenu* », vous gagnez le point essentiel qui vous intéresse uniquement ; sans qu'ils s'en aperçoivent et par votre définition même, vous enfermez les travailleurs dans cette hypothèse : les capitalistes accumulent le revenu propre de leur travail ; l'homme économe ne met en réserve que *le sien*, une partie du « produit de son travail, de son revenu » ; outre le capital, tout ce qui en découle encore, non seulement lui appartient en vertu du droit positif — des lois existantes —, mais lui *revient au point de vue économique*.

Grand finaud que vous êtes ! Mais on sait que personne n'est plus sot qu'un finaud découvert, si ce n'est un escamoteur démasqué.

2^o En proclamant que le capital est constitué par l'épargne d'une partie du *revenu*, mais que le « *revenu* » découle du capital, vous dérivez le capital d'une catégorie dont il est bien plutôt l'origine. Aussi était-il inévitable, nécessaire de vous rendre coupable de cette absurdité logique que plus haut je vous ai déjà suffisamment reprochée. Vous faites du capital « *une partie du revenu du capital* », en d'autres termes, vous déclarez que le capital est *une partie de lui-même* ! L'explication ordinaire des économistes, « le capital est du travail accumulé », ne renferme dans ses termes rien de cette stupidité, bien que nécessairement on la retrouve toujours au fond de l'âme chez les économistes libéraux. Cette explication ne parle pas de « *revenu* » et voit en fin de compte et à



juste raison dans le *procès de production* la source du capital. Mais que vous importe une stupidité de plus ou de moins :

3^e En troisième lieu, voilà que vous découvrez un facteur tout nouveau des objets ; grâce à lui vous vous mettez dans la contradiction la plus directe avec vous même. Depuis Adam Smith, le principe que le travail est la source de toutes les valeurs a fait le tour du monde. Vous le répétez suffisamment dans votre livre si l'on s'en tient à vos expressions ; en fait vous ne réussissez jamais à l'établir. Au lieu de poser, comme dans cette définition des économistes, « le capital est du travail accumulé », le *travail positif*, la *production* comme facteur de la constitution du capital, vous vous procurez d'un seul coup un *facteur* nouveau, *purement négatif*, « l'épargne », la simple *non-consommation d'un objet*. Cette contradiction est si éclatante que par exception vous la sentez, et, sous l'impression de ce sentiment importun, vous continuez de la façon suivante après les derniers mots que nous avons cités de vous : « Cependant, l'épargne, la non-consommation d'un objet ne suffit pas à elle seule à créer du capital. Il faut, comme cela s'entend, qu'une activité *rémunératrice* (!), qu'un travail productif l'ait précédée, parce que, sans cela, les objets à épargner manqueraient. Les biens et les valeurs doivent être créés avant qu'on ne les amasse, qu'on n'en conserve quelque partie ; le *revenu* doit être mérité avant qu'on puisse le mettre en réserve. Pour le faire, un seul moyen peut être employé : c'est le *travail*. Lui seul met à la disposition de l'homme tous les objets utiles et nécessaires de l'univers. *Lui seul crée toutes les valeurs* et nous retrouvons



encore une fois le travail, source originelle de toute richesse, *des moyens de jouissance*, des objets destinés à la consommation immédiate, puis de la partie mise en réserve en vue d'un gain futur ou pour pourvoir à notre existence ultérieure et que nous désignons du nom de *capital* ».

Comme vous méprisez les pauvres travailleurs, monsieur Schulze ! N'avez-vous donc pas la moindre conscience ? Dans ces expressions changeantes, spécieuses, artificiellement réunies — *une activité rémunératrice doit précéder, le revenu doit être mérité avant qu'on puisse le mettre en réserve* ; un seul moyen peut être employé, *c'est le travail* — vous posez tout simplement les capitaux européens comme si, à l'origine, ils avaient été *épargnés* par des *salariés*, mis de côté sur des *salaires* !!!

Mais ce n'est pas sur ce point que je veux parler : c'est sur la contradiction qui consiste à poser comme source du capital, d'une part le travail *positif*, d'autre part, la *non-consommation d'un objet* qui est négative. Cette contradiction a-t-elle été évitée parce que vous avez eu l'audace de l'opposer directement à elle-même ? En aucune façon. Les phrases citées ne sont qu'un concert de contradictions, elles hurlent comme cent chiens que l'on fouette. D'abord, c'était « l'épargne », la simple *non-consommation d'un objet* qui formait l'unique source de la constitution du capital. Puis après, l'épargne, la *non-consommation d'un objet* « ne suffit pas à elle seule à créer du capital ». Il semble donc que vous alliez nous donner ici *deux facteurs* de la constitution du capital, l'épargne et le travail. Mais voilà que vous dites de ce dernier : « lui seul met à la disposition de l'homme tous les objets, *lui seul crée toutes les valeurs* » ;



et l'on pourrait croire maintenant que seul le travail est le facteur de la constitution du capital. Mais vous ajoutez que c'est « la partie mise en réserve pour pourvoir à notre existence ultérieure que nous désignons comme capital. » On revient donc en fin de compte à ceci : c'est la mise en réserve, l'*épargne* qui est l'unique origine de la constitution du capital. Le travail — et c'est là l'idée qui se trouve cachée au fond de tout ce fatras — peut produire les *objets* considérés isolément, mais ils ne deviennent capital que par leur accumulation, c'est-à-dire par leur *non-consommation*, et c'est ainsi la *non consommation*, l'*épargne* qui est l'*origine unique du capital*. La chose est désormais définitive et, p. 29, le capitaliste est « celui qui a assumé la *peine*, la *privation* que coûte, à n'en point douter, l'accumulation d'un capital. »

Abstraction faite de toute histoire, ne voyez-vous donc pas qu'il y a déjà absurdité en soi à voir dans un terme purement *négatif* comme l'*épargne*, dans la *non-consommation* d'un objet le facteur de la constitution économique du capital, et qu'il est tout aussi absurde de le poser comme facteur unique que de le faire coopérer dans ce but avec le travail. Une brève remarque vous expliquera la chose. Regardez autour de vous, monsieur Schulze. Quels sont les produits du travail qui peuvent en général être consommés et non épargnés ? Le blé, la viande, le vin et autres objets de consommation. Et ces objets qui *peuvent* être consommés, doivent l'être plus ou moins rapidement parce qu'ils ne supportèrent pas une très longue mise en réserve, une très longue épargne sans se perdre inutilement. Mais jetez maintenant un coup d'œil sur les autres



produits du travail qui forment la *richesse* principale en *capital* de la société actuelle ; considérez, par exemple, les *machines à vapeur*, les *améliorations du sol*, les *maisons* ou les *matières premières* de toutes espèces obtenues à prix de travail, les *barres de fer*, les *lingots de bronze et de cuivre*, les *briques*, les *blocs de pierre*. Est-ce qu'une fois produits, ces objets sont « consommés » et « non épargnés » ? Dans le cas présent il est impossible de ne pas épargner, et le mérite que vous attribuez aux capitalistes, dont vous leur faites tant gloire jusqu'ici et plus tard encore, en les félicitant de n'avoir pas dévoré ces machines à vapeur, ces améliorations agricoles, ces briques, ces blocs de pierre, ces barres de fer, ces lingots de bronze et de cuivre, ce mérite me paraît assez mince. Certes vous me répondrez : mais les propriétaires de tous ces objets pouvaient les vendre et en dissiper le prix ! C'est entendu, monsieur Schulze, — mais quel effet la chose aurait-elle sur la constitution du capital social ? Ces capitaux, ces machines à vapeur et ces améliorations agricoles, ces briques et ces lingots de bronze appartiendraient alors à Pierre au lieu d'appartenir à Paul, ce qui est tout à fait indifférent à la *société*, à la *nation* et à l'existence du capital social. Il me faut vous le demander encore : écrivez-vous des conférences d'économie politique, monsieur Schulze, écrivez-vous comme vous le prétendez « un cours d'économie politique », ou un cours d'économie privé, un A, B, C ayant pour titre « l'art de s'enrichir » (1) ?

(1) Les plus avisés parmi les économistes bourgeois ont depuis longtemps reconnu cette distinction, s'ils ne l'ont jamais maintenue : Malthus, *Princ. d'écon. politique* (je cite d'après la grande édition française des économistes. T. VIII, p. 358) définit



Il est superflu de rappeler, comme vous nous l'avez dit vous-même plus haut (cf. *sup.*, p. 74 ss.), que si les propriétaires dissipent le prix des marchandises vendues, cela reviendrait au même : il leur faudrait commander de nouveaux produits, pousser à la production, payer des salaires et faire quantité de choses auxquelles « aboutissent toutes les avances de capital ».

Je vous ferai comprendre plus tard en peu de mots l'origine du capital au point de vue de sa *répartition* en vertu du droit privé. Je voulais simplement vous montrer ici combien peu l'épargne a à intervenir dans la « constitution » des capitaux. La *production*, comme vous vous en convaincrez, est donc l'unique origine de la constitution du capital et, par suite, la *direction* déterminée que suit la *production* d'une société a une grande influence sur le procès de capitalisation. Qu'une société en effet applique en majeure partie son travail à la production de moyens de subsistance (agriculture), à la production de pyramides comme en Egypte, ou à celle de navires, de machines à vapeur, de chemins de fer, etc., les conséquences s'en feront puissamment sentir sur les conditions économiques de cette société.

Dans peu de temps je vous développerai ce point d'une façon plus détaillée. Mais ce développement prochain *sur les diverses directions suivies par la production* n'a rien à voir avec « l'épargne » et je voulais provisoirement me borner à vous montrer combien peu elle était le facteur de la constitution du capital social. Car

la richesse nationale de la façon suivante : « la somme de la richesse nationale qui se compose de ce qui est *produit et consommé*, et non de l'*excédent des produits par-delà les consommations*. »



si les produits existent, — et ils doivent exister d'abord pour qu'on puisse les épargner — pour les uns (les objets de consommation) l'épargne est impossible, et, pour les autres, qui forment réellement le fonds de notre richesse sociale en capital, la consommation s'interdit d'elle-même, puisqu'aucun estomac capitaliste, si insatiable fût-il, ne pourrait les digérer.

Je voulais vous montrer ici de quelle façon épouvantable vous dégradiez, de quelle manière absurde vous ruiniez cette définition en usage chez les économistes bourgeois : « le capital est du travail accumulé », alors que dans votre ignorance et dans votre nullité profondes vous croyez simplement y souscrire. Car, dans ses termes mêmes, cette définition, de quelque façon qu'on l'entende, ne renferme rien de l'absurdité que je viens de relever. Elle ne dit nullement qu'une catégorie *purement négative*, comme « l'épargne », est la source de la capitalisation. « Accumuler » n'est pas « épargner », monsieur Schulze, encore que vous teniez les deux termes pour équivalents. Mais *l'épargne est l'accumulation d'objets* tels, qu'ils auraient pu ne pas être épargnés, mais consommés.

Vous le voyez, monsieur Schulze, non seulement toutes les *connaissances économiques*, mais l'*instruction élémentaire* nécessaire, la *connaissance la plus élémentaire* de la signification des mots vous manquent. Il me faut, monsieur Schulze, insister sur cette différence de sens entre « accumuler » et « épargner », sans quoi vous prétendriez bientôt avoir « épargné » le soleil, la lune et les étoiles. Pour une autre raison, vous ne pouvez prétendre les avoir « accumulés », car l'accumulation exige une *action positive*. La définition de l'économie bour-



geoise est donc — sinon pour le sens, du moins dans les termes — innocente de la troisième absurdité dont vous la ruinez, dont vous la falsifiez, dont vous la défigurez dans votre paraphrase.

Personne ne vous demande, et moi moins que tout autre, de produire quelque chose, d'apporter le moins du monde du nouveau, si insignifiant qu'il soit. La tâche honorable, dévolue aux gens de votre espèce, est de colporter par le pays la poussière que la science a secouée de ses chaussures depuis cent ans. Mais on peut au moins vous prier de ne pas dégrader misérablement ce qui depuis cent ans remplit tous les manuels — il y a cent ans en effet qu'Adam Smith a expliqué le capital par le « travail accumulé ».

Et c'est la raison pour laquelle je dois vous *dénoncer tout particulièrement* à votre patron. à la bourgeoisie ; vous êtes, comme je l'ai montré partout, un « commis voyageur » *complètement impropre à votre service*, tout à fait incapable de représenter véritablement les intérêts de votre maison. Ces intérêts peuvent vraiment se défendre d'une tout autre façon, par des raisons qui, si elles ne sont jamais exactes et convaincantes, sont du moins respectables, intelligentes. Mais vous ne soupçonnez même pas les productions de l'économie bourgeoise. Vous ne connaissez même pas les détours de l'arsenal où vous deviez puiser vos armes, vous « le roi du monde social », titre que MM. Georg Jung, Heinrich Bürgers et Hellwitz vous ont conféré à Cologne dans un discours public.

Mais là où vous lésez le plus les intérêts de votre patron, là où vous trahissez le plus le secret de ses affaires, c'est précisément quand vous prenez ces sots



détours, subtils à votre idée, et par lesquels vous vous flattez de les servir ; ils sont si maladroits qu'ils permettent de discerner très clairement *vos motifs* et la qualité de votre cause ; ils ne peuvent inspirer, à quiconque vous a ainsi pénétré, que la plus grande irritation.

Je vous ai déjà dévoilé antérieurement (I) le *motif* pour lequel vous transformez si sottement le capital, considéré comme « travail accumulé », en « la partie épargnée du revenu ». Mais vous aviez encore deux autres raisons d'agir ainsi. En définissant devant les travailleurs le capital comme du « travail accumulé », vous craigniez de leur voir se demander pourquoi eux qui « travaillent » tant, n'« accumulent » cependant jamais. Mais en leur expliquant que ce capital est la partie épargnée, mise en réserve du revenu, comme ils savent bien — et ils ont de bonnes raisons pour le faire — qu'ils n'épargnent jamais rien, ne mettent jamais rien en réserve, ils devaient consentir plus facilement à n'avoir pas de capitaux.

Une troisième raison enfin vous destinait à commettre cette absurde falsification.

En Allemagne tout doit être moral ! Il ne suffit pas au bourgeois allemand de posséder juridiquement le capital. Il ne lui suffit pas de soutenir qu'il le possède objectivement, d'une façon inattaquable au point de vue économique. Non, il faut encore que l'on considère comme un service *moral* le fait de le posséder.

Ce service moral doit donc être construit, le prix Monthyon doit lui être accordé, — et c'est pour cela qu'il fait sienne la théorie de « l'épargne ». « Le capital est, en tous cas, le résultat direct d'une épargne ». « Les capitaux ne peuvent se constituer d'une autre façon », pro-



clamez-vous (p. 25), et, d'une voix émue (p. 29), vous observez que le capitaliste est le grand martyr « qui a assumé la peine et la privation que coûte indubitablement l'accumulation d'un capital ». Nos capitalistes d'Europe sont là, pâles, la mine défaite, silencieux et chagrins, les yeux attachés au sol, réfléchissant au désintéressement de leur martyre ; pleins de modestie, ils rougissent un peu que leurs grands mérites, qu'ils auraient tant aimé à cacher à tous les regards, soient dévoilés aussi bruyamment devant tout l'univers.

Monsieur Schulze — cependant non ! Nous vous accordons encore une fois la parole. Reproduisons le dithyrambe que vous entonnez immédiatement après les passages que nous avons déjà critiqués et qui disent que le capital est « la partie de la fortune, mise en réserve en vue de notre existence ultérieure ».

« Produit exclusif du travail, le capital, comme nous l'avons vu, s'emploie à favoriser les buts que poursuit le travail, il rentre dans le sein du travail pour le féconder et, dans son cycle continu, se renouvelle sous la forme de nouveaux produits. Une corrélation admirable enchaîne indissolublement mieux que tout au monde les intérêts du capital à ceux du travail. Un rapide coup d'œil nous permet de voir combien alors s'emploient les meilleures qualités de la nature humaine, combien les meilleures forces de l'homme s'éveillent et s'exercent. *L'application, l'ardeur au travail, l'épargne*, n'ont-elles pas leurs racines dans les qualités intellectuelles et morales de notre nature ? Quelle intelligence, quelles connaissances, quelle expérience n'ont pas pour objet de travailler avec succès, de bien exercer une profession et de fournir un produit excellent ? Puis



pour pourvoir convenablement à son ménage avec le produit de son travail ne faut-il pas envisager l'avenir, calculer, mettre en ligne de compte l'effet que le capital à épargner aura sur la satisfaction de besoins futurs pour se décider à sacrifier le présent à l'avenir ? C'est alors qu'il s'agit de se dominer soi-même, de dominer ses inclinations, de renoncer aux attrait immédiats de la jouissance en faveur de grands, de durables avantages dans l'avenir, de s'opposer aux convoitises de toute espèce, de s'exercer à la modération et à l'abstinence. Les liens plus sacrés surtout, les devoirs de famille entrent ici en jeu, car il faut que chacun soit pénétré pour les siens d'un amour allant jusqu'au sacrifice pour ne pas reculer devant des peines et des privations dont les fruits reviendront la plupart du temps aux enfants et petits-enfants. — Bref, de quelque côté que nous envisagions la chose, les efforts qui tendent économiquement à la constitution du capital intéressent la partie la plus noble de la nature humaine ».

Jamais David n'a si bien chanté sur sa harpe :

« *Louez le Seigneur, le puissant roi de gloire* ».

Serait-il vraiment encore nécessaire de vous exposer sérieusement que, par rapport à leur répartition faite conformément au droit privé, les capitaux d'Europe ne sont en aucune façon le fruit de cette « épargne » dont vous célébrez aussi longuement les mérites *moraux* ?

Ne soupçonnez-vous donc nullement comment se sont constitués les capitaux, comment ils se constituent encore actuellement ?

Nous allons vous le montrer, monsieur Schulze, avec toute la brièveté possible. Au début de la civilisation et jusqu'au christianisme règne le *travail servile*. Les



ouvriers avec tout ce qu'ils produisent sont la propriété du maître. Dans cette forme de travail, il peut être question « d'accumulation », mais non d'« épargne ». Outre que quelqu'un, en effet, possédant par exemple 100 esclaves pouvait dissiper le produit du travail de 50 hommes, — ce qui vraisemblablement ne saurait être considéré comme une « épargne » — et « accumuler » le produit de 40 autres, cette accumulation ne constituerait pas une « épargne », dans votre sens du moins, puisque ce n'est pas une épargne faite sur le produit du travail personnel. Epargner le produit du travail d'autrui, s'appelle plutôt *voler* ou au moins *exploiter*. Sinon je vous rappellerai que, depuis que nous vivons, je n'ai cessé, ingrat, d'accumuler avec un désintéressement sans égal le produit de votre travail ainsi que celui de votre ami Reichenheim ; je vais vous le réclamer bientôt, — surtout à ce dernier.

Mais le christianisme, comme on sait, ne modifia pas cet état de choses. A la place de l'esclavage, s'établit le *servage*. Le soin de travailler était donc toujours confié à des hommes qui, à des degrés divers, étaient la propriété juridique de leurs maîtres : il y avait encore là accumulation du travail d'autrui. Il en était ainsi non seulement dans l'agriculture, mais encore dans l'industrie. Vous ne l'ignorez pas, monsieur Schulze, et d'ailleurs presque chaque enfant le sait : pendant des siècles, le *travail industriel* fut exécuté dans les villes par des *serfs* au service des patriciens urbains. Quand cet état de choses prit fin dans les villes — tandis que le servage persista dans les campagnes jusqu'à la Révolution française — les *corporations* s'y établirent. Vous en êtes le plus grand adversaire, l'ennemi le plus pas-



sionné; votre « progrès » consiste, en effet, à combattre encore *théoriquement* des institutions supprimées il y a 75 ans. Vous leur êtes hostile; vous devez donc savoir qu'elles étaient des *institutions publiques positives*, qui sous cent formes différentes contraignaient le peuple misérable à travailler pour les familles des maîtres qui empochaient le produit de son travail.

Enfin éclata le coup de tonnerre de la Révolution de 1789.

Comme frappés de la foudre, *servage, corporations*, tout disparut. On était arrivé à la libre concurrence.

Le travail était déclaré juridiquement libre : la joie infinie.

Mais l'ancien état de choses s'en trouvait-il réellement modifié ? L'ouvrier n'était-il plus obligé de laisser les classes privilégiées, possédantes, empocher le produit de son travail ? L'ancienne exploitation était-elle vraiment supprimée et les classes privilégiées, possédantes, cessaient-elles désormais d'*accumuler comme leur propriété légitime le produit du travail d'autrui*, le produit du travail des ouvriers ?

Juridiquement le travail était, comme nous l'avons dit, déclaré libre, et rien n'aurait donc pu empêcher quelqu'un de toucher, d'accumuler et d'« épargner » à l'occasion le propre *produit de son travail*, s'il ne s'était présenté une petite difficulté.

« Avant de débiter dans une occupation quelconque, de commencer un travail dans un but intéressé, — dites vous à la page 10 de votre catéchisme — il faut avoir pourvu à l'acquisition des *matières premières* à mettre en œuvre, puis des *instruments de travail* nécessaires, enfin



de *moyens de subsistance* pour son propre usage et pour celui de ses collaborateurs ».

« Ces conditions nécessaires de tout travail ayant en vue la production de richesses — continuez-vous — ne peuvent être données sans exception que par les travaux *antérieurs* les plus divers. Nous les comprenons sous la dénomination le capital ».

Vous le savez donc vous-même, monsieur Schulze. Avant que l'on puisse commencer un travail quelconque, on a besoin d'un *travail précédemment accompli*, on a besoin de *capital*.

Les serfs, les compagnons et apprentis, déclarés tout d'un coup *juridiquement libres*, avaient, eux et leurs pères, accompli ce travail préliminaire en faveur des privilégiés de toute espèce et pendant des siècles ; ils se trouvaient maintenant juridiquement libres, et, *pratiquement dénués de moyens*, en présence de ces capitaux accumulés entre les mains des possédants.

Comme ils n'avaient pas ce qu'il faut posséder « avant de pouvoir commencer un travail quelconque » — que leur restait-il, que leur reste-t-il à faire ? malgré toute la « liberté juridique », malgré la proclamation de la liberté de la concurrence, *il leur faut vendre leur existence en échange de leur subsistance*.

En d'autres termes : s'ils ne voulaient pas souffrir de la faim, mourir de faim, il ne leur restait, il ne leur reste encore d'autre moyen que de chercher du travail chez des employeurs pourvus des capitaux créés par leur travail séculaire, ayant en mains les résultats de leur travail antérieur pour obtenir ainsi un salaire qui ne peut dépasser qu'exceptionnellement, rarement, et jamais pour longtemps, la subsistance indispensable et



habituelle. Ils travaillent donc pour un salaire, qui, réduit de prime abord à la subsistance indispensable, placé d'un côté les ouvriers *dans l'impossibilité d'« épargner »*, et d'autre part fait tomber avec une nécessité irrésistible dans les poches de l'employeur, qui de son côté s'en défait entre les mains des capitalistes, *tout l'excès du produit du travail* de ces ouvriers sur les coûts de leur subsistance, quelque grand qu'il soit d'ailleurs, et quelque rémunératrice que soit la productivité du travail en général, ou dans une certaine branche en particulier.

— Dans ma « *Lettre Ouverte* » (1), j'ai exposé cette loi du salaire et j'ai relevé les légères fluctuations en plus et en moins dont elle est affectée.

Et si vous et la sequelle des journalistes vous m'avez contredit sur ce point, j'ai trouvé une consolation suffisante à ce malheur dans les paroles adressées par Rodbertus aux ouvriers : « Lassalle vous a si complètement analysé cette loi dans ses plus petites modalités qu'il n'y a plus désormais à dire un mot sur ce sujet ! » (2).

Je l'ai établie encore plus complètement dans mon « *Manuel du travailleur* », tant par les arguments que j'ai produits que par l'approbation donnée par tous les économistes bourgeois (3).

Je vous fournirai encore brièvement une preuve

(1) Cf. mon « *Offenes Antwortschreiben an das Leipziger Zentral Komitee* » Zürich. Meyer et Zeller, 1863, p. 15-21.

(2) Rodbertus, *Offener Brief an das Komitee des deutschen Arbeitervereins*, 1863, p. 4.

(3) « *Arbeiterlesebuch* » (Frankfurt a. M. Reich. Baist 1863). — Cf. « *Die indirekten Steuern und die Lage des Arbeiterstandes* ». Zürich, Meyer et Zeller, 1863, p. 44-49.



frappante et systématique (ch. IV), et par surcroît, plus tard, j'établirai même que vous aussi vous reconnaissez la vérité de cette loi (1).

La libre concurrence a donc si peu changé l'ancien état de choses que l'ouvrier doit remettre au capital l'excès du produit de son travail sur ses moyens de subsistance, au lieu de le donner comme autrefois au *seigneur*. Les esclaves, serfs, compagnons et apprentis devaient eux aussi toucher leurs subsistances.

Si encore le travail était exécuté aujourd'hui sous sa forme primitive, naturelle, comme chez les Indiens des forêts américaines où *le travail quotidien* — la chasse — fournit *les moyens de subsistance quotidienne*, sans aucun doute, la *liberté juridique* de l'ouvrier proclamée en 1789 en ferait des hommes *libres en fait*, et, chacun chassant pour son propre compte, n'obtiendrait ni plus ni moins que le propre produit de son travail, le produit de sa chasse individuelle.

Mais les progrès de la *division du travail* — cette raison de la civilisation européenne — ont donné à celui-ci un tout autre aspect. Chacun ne travaille qu'une partie abstraite du produit, personne n'établit des utilités finies dont il pourrait vivre. La mise en valeur de ce produit se poursuit pendant des semaines, des mois, des années et pendant ce temps, des *avances* sont *indispensables pour assurer l'existence*. Le travail divisé suppose un travail divisé déjà accompli par autrui, et par suite l'*avance* nécessaire à l'acquisition des résultats de ce dernier, à l'acquisition de matières premières, d'instruments de travail et de produits industriels. Le travail divisé s'ac-

(1) Cf. « Conclusion ».



complit enfin par la réunion de beaucoup de personnes concourant au même produit ; il suppose donc, par suite, une nouvelle avance pour l'entretien de ces derniers, etc., etc. Aussi chaque note du concert de la production chante-t-elle : *avances, avances, avances !*

Et les ouvriers, déclarés « libres » en 1789, ne pouvaient cependant pas aller chasser sur leurs domaines comme le noble fils des forêts. Ils ne possédaient plus de chasses en effet et c'était sous une forme plus compliquée que s'effectuait le procès d'alimentation de la société.

Cette avance, ce travail *antérieurement accompli*, indispensable maintenant pour se nourrir, ils l'avaient accumulé entre les mains des possédants, juridiquement privilégiés. Il leur fallait en fait, en dépit de la libre concurrence, ou plutôt en vertu de cette libre concurrence, se rendre prisonniers de ce travail antérieurement accompli et livrer le surplus de leur travail, le produit de leur travail qui dépassait les nécessités de leur existence, à leurs maîtres *de fait*, comme ils le faisaient autrefois à leurs maîtres *de droit*.

Dans une société produisant sous l'empire de la division du travail, de la « libre concurrence » et du « self help », le travail précédemment accompli, le capital, opprime le travail vivant. Les propres produits de son travail étranglent l'ouvrier ; son travail de la veille se dresse contre lui, le terrasse, et lui vole le produit de son travail d'aujourd'hui.

Depuis 1789, plus l'ouvrier produit, *plus le travail qu'il a accompli au service de la bourgeoisie accumule les capitaux dans les mains de cette dernière, plus il facilite ainsi les progrès de la division du travail*, plus aussi il



augmente le poids de la chaîne qui l'attache au sol, *plus il rend misérable le sort de sa classe* (1).

- C'est la raison pour laquelle cette situation est plus triste en Angleterre qu'en France et en Belgique, et plus pitoyable dans ces derniers pays qu'en Allemagne.

- Ainsi, je vous ai donc montré, monsieur Schulze, que « *l'origine des capitaux* » et que leur *répartition* en vertu du droit privé n'avait absolument rien à voir avec « *l'épargne* », aussi peu avant 1789 que depuis, sous le règne de la libre concurrence et jusqu'à l'heure actuelle. Je vous ai ainsi prouvé qu'après 1789 comme auparavant les *ouvriers ne peuvent accumuler*, et que ceux qui le font, n'accumulent pas et par suite « *n'épargnent pas* » le produit de leur propre travail, mais le produit du travail d'autrui.

- Même fussiez-vous incapable de vous assimiler ce court développement historique sur les conditions du travail en Europe, votre simple bon sens ne vous disait-il pas qu'une capitalisation semblable, effectuée grâce à l'épargne individuelle, portant sur le produit du travail individuel, est déjà à *a priori* une impossibilité absolue ?

Comment vous représentez-vous *la constitution des premiers capitaux* ?

- Rappelez-vous encore la forme primitive du travail, celui du sauvage, de l'Indien libre qui chasse sur ses domaines. Pourrait-il bien *mettre en réserve* quelque

(1) C'est ce que savent très bien les économistes bourgeois et ils l'avouent de temps en temps. Cf. p. e. Prof. Roscher, *Ansichten der Volkswissenschaft*, etc., 1861, p. 217 : « *Corrélativement à presque tous les progrès dans le système de fabrication s'accroît la dépendance du travailleur vis-à-vis de son maître.* »



part de son revenu ? L'histoire vous répondra en vous montrant que des quantités de tribus indiennes sont mortes de faim. En d'autres termes : *ce n'est que sous l'empire de la division du travail que ce dernier rapporte un excès sur l'entretien de la vie.*

Mais peut-être demanderez-vous pourquoi ce sot Indien n'a pas joué au capitaliste et pris à sa solde une quantité de ses frères qu'il aurait fait chasser ensemble pour son propre compte ?

Vous le voyez bien, monsieur Schulze : les *hommes libres* n'y auraient jamais consenti parceque leur union ne leur aurait jamais procuré que ce qu'ils obtenaient autrefois en pleine liberté, leur subsistance.

En second lieu, où cet Indien aurait-il pris les aliments nécessaires à ses aides pendant leur travail ? Lui aurait-il fallu les épargner sur le produit de sa propre chasse ? Il aurait pu devenir un vrai squelette avant d'avoir suffisamment amassé pour entretenir un certain nombre de chasseurs à sa solde.

Mais, me direz-vous peut-être, la chose ne tient qu'à ce pauvre diable. Pourquoi ses chasseurs n'auraient-ils pas exercé l'agriculture et l'industrie qui subviennent largement aux nécessités de l'existence ?

Ne voyez vous pas, monsieur Schulze, que l'obstacle dont nous venons de parler se retrouve ici, cent fois plus embarrassant encore ?

Comment aurait-il pu épargner sur sa chasse personnelle les moyens de subsistance nécessaires pour entretenir ses agriculteurs et ses ouvriers industriels *pendant l'année ou pendant les plusieurs mois* qu'exigent l'agriculture et l'industrie pour être fructueuses ?

Vous voyez donc deux choses monsieur Schulze,



1^o *La production par la division du travail* qui seule fournit un surplus dépassant le besoin journalier, suppose toujours, pour pouvoir s'accomplir, la *constitution préliminaire d'un capital, une division antérieure du travail*, qui seule peut procurer cet excès énorme sur le besoin journalier.

2^o Les peuples qui partent de la liberté individuelle complète, comme les tribus de chasseurs indiens, ne peuvent, pour cette raison, *jamais arriver à constituer un capital* et faire le moindre progrès dans la voie de la civilisation.

Et en fait, quand les blancs franchirent pour la première fois le grand lac salé, les Iroquois, Delawares, Cherokees, Tchikassas se trouvaient encore exactement au même degré de civilisation que des milliers d'années auparavant et où se trouvent encore actuellement pour l'essentiel les restes de ces tribus, dans la mesure toutefois où elles n'ont pas abandonné leur mode antérieur d'existence et ne se sont pas européanisées.

Ainsi donc, *le travail individuel ne peut épargner.*

Mais considérez maintenant l'*esclavage* que vous trouvez au berceau des nations civilisées.

Le tableau change aussitôt.

Un maître possède, par exemple 100 esclaves. Il peut en employer 30 à créer les moyens de jouissance personnels de toute espèce qu'il veut utiliser pour lui même. Et vous m'accorderez, j'espère, que dépenser le produit du travail de 30 hommes, n'est pas précisément ce qui peut s'appeler « épargner ». Il emploie 60 autres esclaves à l'agriculture pour leur faire produire les moyens de subsistance nécessaires à eux-mêmes, aux trente premiers esclaves et aux dix qui restent encore.



Et ces dix derniers, il les emploie à fabriquer les outils nécessaires aux trente premiers hommes qui pourvoient à sa propre consommation ainsi que les instruments dont ont besoin les esclaves qui assurent la subsistance de tous.

Et pour les traits essentiels, tel est à peu près l'aspect qu'ont eu les sociétés à une certaine époque.

Au moins, diriez-vous, cet homme « épargne » le produit du travail des 10 esclaves qui fabriquent les outils. Et s'il est également vrai qu'accumuler le produit du travail *d'autrui* n'est pas « épargner », le maître aurait pu en vertu du droit d'alors, fondé sur l'esclavage, consommer également le produit de ces 10 esclaves; il y a eu « renoncement » de sa part à ne l'avoir pas fait, à l'avoir laissé s'accumuler sous forme d'outils de toute espèce.

Vous commettez de nouveau une très grande erreur, monsieur Schulze.

En faisant produire à ces dix esclaves les outils nécessaires aux 60 autres et aux 30 spécialement chargés de pourvoir à sa consommation personnelle, le maître obtenait, *de par cette division du travail*, un train beaucoup plus luxueux, une abondance beaucoup plus grande en moyens de jouissance que s'il avait fait travailler ces dix esclaves ou tous les cent même directement, avec leurs ongles et leurs doigts, à la production de moyens de subsistance. Et même, grâce au travail ininterrompu de ces dix esclaves qui fournissent d'outils les trente premiers et les 60 autres, ce propriétaire en arrive bientôt à ce résultat : par suite de l'amélioration des instruments agricoles, il lui suffit désormais d'employer cinquante esclaves à la culture pour qu'ils produisent les moyens de subsistance nécessaires à



tous les autres. Il dispose donc maintenant de dix esclaves sur les soixante, et il les joint à ceux qui produisent les outils et dont le nombre s'élève maintenant à vingt. Avec les nombreux instruments, beaucoup plus perfectionnés, beaucoup plus efficaces que créent ces vingt esclaves, la production des trente autres qui fabriquent pour son usage personnel certains articles de luxe, ainsi que la production en moyens de subsistance des cinquante agriculteurs, devient *beaucoup plus fructueuse*. Coffres et caisses, caves et greniers regorgent, son luxe s'affine, la pourpre, la soie, le lin parfumé sont sous sa main et il apparaît que, grâce aux perfectionnements apportés dans les instruments et dans les méthodes agricoles, quarante esclaves suffiraient déjà à pourvoir à l'entretien de cent.

Le maître peut faire un choix dans les dix esclaves rendus ainsi disponibles. Il en joint cinq aux trente qui satisfont ses besoins de luxe, il en forme une division de joueuses de luth et de danseuses, et il renforce des cinq autres le nombre des esclaves produisant les outils et les instruments de travail qui, de dix qu'ils étaient, sont passés au chiffre de vingt. Mais, grâce à la complication et à la productivité des outils qu'ils produisent, les moyens de luxe que créent les esclaves employés à son usage personnel abondent et le maître voit qu'il peut augmenter et rendre plus délicates ses jouissances en retirant dix esclaves des trente-cinq employés à son luxe et en les consacrant à la fabrication des outils ; il augmente par cette voie détournée le nombre de ses plaisirs. L'atelier se compose déjà de trente-cinq esclaves, au lieu de dix qu'ils étaient au début ; le maître fait percer, marteler, laminer, construire sans



cessé des machines et, grâce au rendement croissant du travail, il jouit, en nombre toujours plus considérable, des plaisirs les plus délicats ainsi que des moyens de subsistances nécessaires, et d'ailleurs l'accroissement de ceux-ci lui fournit les moyens de laisser se multiplier considérablement ses esclaves et de répartir de nouveau cet excédent dans les trois catégories qu'il emploie.

Mais parmi ces cent esclaves, la proportion numérique de 30 esclaves produisant des articles de luxe, 60 — des moyens de subsistance, et 10 — des outils s'est modifiée en la suivante : 25 esclaves produisent des objets de luxe, 40 — des moyens de subsistance et 35 — des outils.

Vous le voyez donc, monsieur Schulze ; ce que cet homme fait en réalité, ce n'est pas « épargner », mais changer sans cesse la direction de la production, établir constamment une nouvelle division du travail, restreindre de plus en plus la force de travail employée à la production *immédiate* de moyens de luxe et d'existence, pour la consacrer à leur production *médiate*, à la production d'outils, de machines, bref de *capital fixe* de toute espèce ; et plus il agissait ainsi — plus il *épargnait* à ce qu'il vous semble —, plus aussi les moyens de jouissance affluaient à lui.

Ce que Juliette dit de son amour pour Roméo s'applique à ce maître d'esclaves : « *Plus je donne, plus je reçois* » ; Plus il donne d'esclaves à la troisième catégorie de ses travailleurs consacrée à la production du capital fixe, et plus aussi il reçoit de moyens de jouissance, plus il en consomme, plus il le peut faire.

Cet homme, monsieur Schulze, nous donne l'image



réelle du développement de la société européenne et de ses capitaux.

Vous voyez bien maintenant qu'il ne s'agissait pas alors de « renoncement », ni même d'épargne du produit du travail d'autrui.

Vous voyez aussi monsieur Schulze que qui dit « division du travail » dit aussi — ce que l'on oublie trop — *travail en commun, travail en société* ; ce travail en commun, ce travail en société, la civilisation et la capitalisation dont il est la condition, n'ont été possibles tout d'abord et pendant longtemps que sous la forme de l'*esclavage*, sous la forme de la coopération forcée et par l'accumulation du produit du travail d'autrui.

C'est donc un *bonheur* que l'*esclavage* ait été au berceau des nations civilisées.

Mais ne trouvez-vous pas, monsieur Schulze, qu'il serait temps de mettre fin à ce régime sous ses différentes formes et à ses différents degrés, bien qu'il continue à exister pour l'essentiel, qu'il serait temps de mettre fin à l'*appropriation du travail d'autrui* ?

Y mettre fin ? Non. La route est longue, le progrès ne s'effectuera que peu à peu. Mais ne serait-il pas d'autant plus urgent de commencer à y mettre fin ?

Quoi qu'il en soit, vous avez au moins vu maintenant combien peu c'est par l'épargne que les capitaux se sont constitués à l'origine et se sont accrus.

Mais voulez-vous savoir comment dans une société aussi avancée que la nôtre les nouveaux capitaux se forment ?

Prenons des exemples concrets, monsieur Schulze.

J'achète un bien-fonds de 100.000 thalers. Je suppose que je reçoive 5 0/0 de mon capital et que mon bien-



fonds me les rapportent tous les ans. Je n'épargne donc absolument rien. Bien mieux, je dépense annuellement 2.000 thalers de plus que mon revenu. Je les dissipe et m'endette. Mais, au bout de dix ans, je vends mon bien et par suite de l'augmentation du chiffre de la population et de sa densité, de la hausse des prix du blé ou des terrains à bâtir, je tire 200.000 thalers de ma propriété. Je paie alors les 20.000 thalers de dettes contractées à la suite de mes dépenses exagérées pendant dix ans et il me reste cependant entre les mains un nouveau capital de 80.000 thalers. D'où me vient ce dernier ? Il ne s'est constitué que par l'effet des conditions sociales. Il s'est constitué parce qu'une population plus nombreuse et plus dense est apparue sur le même territoire. Il s'est constitué parce que des terres peut-être moins fertiles et d'un rendement plus coûteux ont dû être mises en exploitation pour fournir à la nation la quantité nécessaire de moyens de subsistance ; parce que le *prix de marché* du blé doit indemniser les coûts de production de cet objet sur les terres les moins fertiles, ce qui me permet de vendre mon blé à ce prix supérieur.

Il s'est constitué peut-être parce que l'accroissement de la richesse d'un autre peuple lui fournit les moyens d'élever le prix de ces produits par une concurrence plus efficace, ou parce que, dans un autre pays, les droits sur les blés ont été supprimés, ce qui produit le même résultat.

Bref il s'est constitué grâce à tout peut-être, *sauf grâce à mon travail, grâce à mon épargne*.

Ou bien je suppose encore que j'aie souscrit pour 100.000 thalers d'actions « au pair » à l'émission de la compagnie de chemin de fer de Cologne à Minden. Sans



jamais m'être occupé de cette ligne, j'ai, pendant des années et des années, tiré d'abord 5, puis 8, 10, 12 et 13 0/0 d'intérêt de mon avance de capital, ce qui forme un dividende vraiment gigantesque et je l'ai dépensé jusqu'au dernier liard. Je vends maintenant ces actions, elles sont au cours de 175 thalers, et je possède maintenant *un nouveau capital* de 75.000 thalers *sans jamais avoir « amassé », « épargné » un liard de mon « revenu ».*

Comment s'est constitué ce nouveau capital ? Grâce aux *conditions sociales*, monsieur Schulze.

Le transport des personnes ainsi que le transport des marchandises se sont développés ; peut-être grâce à l'invention d'un ingénieur anglais les coûts d'exploitation sont-ils devenus moindres, — bref grâce à toutes sortes de circonstances, sauf grâce à mon « travail » et à mon « épargne », la grande avance de capital que l'on nomme le chemin de fer de Cologne à Minden et par suite ses fractions (actions) représentent réellement une valeur d'autant plus grande.

Et remarquez-le bien monsieur Schulze ; vous deviez savoir que l'on acquérait ainsi de *nouveaux capitaux* grâce aux actions de la ligne de Cologne à Minden. Tout le cercle de vos connaissances s'est enrichi dans les lignes de Cologne à Minden, de la haute Silésie A, de la haute Silésie B, de Magdebourg à Halberstadt, de quelque façon d'ailleurs qu'elles se nomment. Et bien que vous entendiez l'économie politique encore moins qu'un petit enfant qui vient de naître, vous deviez le savoir cependant parceque vous en avez cent fois entendu parler dans le cercle de vos connaissances.



En disant (p. 25) : « Le capital est en tout cas le résultat direct d'une d'épargne. Il ne se constitue que si quelqu'un n'emploie pas tout son revenu à la satisfaction de ses besoins immédiats, mais en met une part en réserve », et en insistant de la manière suivante : « les capitaux ne peuvent absolument pas se constituer d'autre façon », vous vous interdisez irrévocablement toute possibilité d'exciper de votre bonne foi.

Il n'appartient pas à tout le monde de pénétrer la différence de signification qu'a le terme capital en économie politique et en économie privée ; il appartient à moins de personnes encore d'avoir cette différence toujours à l'esprit, dans toutes les recherches, dans les cas isolés.

Il n'appartient pas à tout le monde d'éclaircir des questions encore plus compliquées, de s'expliquer par exemple pourquoi un épicier de Delitzsch qui met de côté 500 thalers sur les 1000 qu'il gagne par an, accumule en ce faisant le produit du travail d'autrui. Toute la productivité du capital repose aujourd'hui sur le fait suivant : dans les entreprises de production proprement dites, le produit du travail de l'ouvrier est accumulé par l'entrepreneur, et de plus, si le capital est productif, il est nécessaire que dans toutes les avances de capital exigées par la société, autres que les entreprises de production proprement dites, la même productivité soit ménagée, le même profit soit rapporté ; sans cette condition, les autres entreprises ne trouveraient pas de capitaux.

Pour toutes ces raisons, pour d'autres encore, on doit vous pardonner à cause de votre ignorance.

Mais, pour ce qui est de la ligne de Cologne à Minden, vous le saviez sans pouvoir vous en défendre.



Vous saviez que des milliards ont été gagnés de cette façon, en Europe, dans ces dix, ces vingt dernières années.

Si, dans votre esprit confus, vous pouviez vous imaginer que les capitaux se constituent par « l'épargne », vous saviez également très bien qu'ils se forment aussi d'une autre manière. Et si, pour inspirer aux travailleurs la vénération convenable pour le martyr silencieux que souffrent les capitalistes, si, pour les pénétrer de la légitimité des conditions économiques actuelles, pour éviter qu'ils ne se posent la question insidieuse de savoir combien de capital se constitue d'une façon et combien de l'autre, — si, pour toutes ces raisons, vous dites que le capital se constitue « dans tous les cas » par ce fait seul que quelqu'un « n'emploie pas *tout son revenu* à la satisfaction de ses besoins », mais « en met une part en réserve » et si vous ajoutez encore que les capitaux ne peuvent absolument pas se constituer d'une autre façon », vous avez — rien n'y fait, monsieur Schulze, il me faut vous le dire, la vérité avant tout — *vous avez menti en toute connaissance de cause.*

Et en trompant des *travailleurs*, un public dont tous les *intérêts vitaux* dépendent de cette question et qui ne possède pas la « culture » suffisante pour percer vos sophismes et les réfuter, vous vous êtes ravalé au rang d'un... Je n'écrirai pas le mot, monsieur Schulze, mais je ne le ferai pas, uniquement pour me ménager la satisfaction de voir la conscience publique suppléer d'elle-même au qualificatif qui vous convient.

Et remarquez-le bien monsieur Schulze, dans les deux cas que je retiens, que vous connaissez parfaitement et qui se présentent tous les jours, dans le cas du



bien-fonds comme dans celui des actions de la ligne de Cologne à Minden, il ne s'est produit aucun de ces « *transferts de capital* » que vous analysez dans le chapitre « e) *transmissibilité du capital* » (p. 26 et 27). Pour mieux abrutir les travailleurs, vous dites dans ce passage qu'il arrive souvent que l'on voit des hommes en possession de grands capitaux sans qu'ils aient jamais travaillé ou épargné. Mais, d'après vous, ce fait ne contredirait nullement votre explication du capital. Ce dernier leur a été en effet *transmis* par d'autres. Vous passez en revue les différents modes de transmission : l'héritage, le don, le jeu, la tromperie, le vol et vous ajoutez cette phrase : (p. 27) « dans tous ces modes de transmission, licites ou non, le *capital déjà constitué* ne fait que passer d'une main dans une autre, mais il n'y a jamais création de capital ou de richesse en général, et chacun comprendra, d'après ce que nous avons dit précédemment, que seul le *travail* et l'*épargne* le rendent possible. » Après cette phrase triomphante, vous êtes sûr d'avoir complètement oblitéré la raison de vos auditeurs. Mais, monsieur Schulze, dans l'exemple que je donnais plus haut du nouveau capital de 75.000 thalers, gagné avec les actions de la ligne de Cologne à Minden, je n'ai ni travaillé, ni épargné. Je n'ai pas non plus trompé ou volé. Le procureur ne peut en aucune façon m'attaquer sur ce point. Personne ne m'a fait un don ou un legs. Je n'ai pas joué, monsieur Schulze. Je ne me suis pas approprié une valeur qu'un autre possédait *légitimement* avant moi. Car distinguez bien, monsieur Schulze. Dans notre cas, je n'ai parlé ni d'agiotage ni de jeu de bourse. C'est une nouvelle valeur de capital qui est née *effectivement* et



réellement. Par suite de l'accroissement de la circulation, de la diminution des coûts d'exploitation, l'ensemble de la ligne de Cologne à Minden et la part que j'en ai ont véritablement acquis une valeur plus grande. Personne avant moi n'a possédé légitimement cette nouvelle valeur de capital; personne donc n'a pu me la *transmettre*. De même, je n'ai ni travaillé ni épargné. D'où vient donc cette nouvelle valeur? La chose est vraiment étonnante. Il semblerait qu'elle fût tombée du ciel.

Mais peut-être allez-vous entrer en fureur, monsieur Schulze, et vous écrier : « Imbécile ! Ne voyez-vous pas que cette valeur a été créée par *les ouvriers de la ligne de Cologne à Minden et par tous les autres groupes de travailleurs* qui coopéraient au même résultat, et vous a été transmise par eux en votre qualité de propriétaire des actions du chemin de fer ? » Eh, je le vois bien, monsieur Schulze. Je me tue même à vous le montrer dans tout ce livre. Mais si vous le savez aussi, vous êtes trois fois démasqué.

Car vous n'ignoriez alors rien de ce que je voulais vous prouver. Vous saviez alors que cette transmission n'était pas libre, — les ouvriers en effet n'ont rien voulu me transmettre —, que ce n'était pas une transmission juridique, car cette valeur n'avait eu avant moi aucun autre possesseur légitime, — comme c'est le cas dans le vol et le jeu — mais que c'est le transfert économique propre au *procès de production actuel*, qui consiste à *donner au capitaliste le produit du travail de l'ouvrier*.

Vous connaissez alors tout, toute la matière de notre dispute. Vous savez le contraire de tout ce que vous dites aux ouvriers.

Je vous ai montré, monsieur Schulze, et trois et qua-



tre fois, le produit de quelle *épargne*, de quel *renoncement* de la part de nos capitalistes formaient les capitaux européens.

Mais je ne puis clore ce chapitre sans considérer la pointe classique dans laquelle un de vos disciples de talent a résumé votre théorie du capital. Si nous vous avons admiré plus haut (p. 92) comme psalmiste et comme soliste, nous voulons nous passer l'agrément d'entendre le court duo que vous avez chanté avec votre élève distingué et le changer en y mêlant notre voix en un puissant trio.

C'est à la séance de votre association ouvrière de Berlin, le 4 décembre 1863, que ce duo fut exécuté.

Quelques ouvriers avaient exprimé l'opinion que l'association passât de la « culture », pour laquelle elle avait suffisamment fait par la publication du catéchisme de Schulze, au choix d'un moyen d'améliorer la situation matérielle des ouvriers, et par suite le salaire.

Alors votre disciple et lieutenant, député progressiste, monsieur Faucher, saute à la tribune (tout ce qui suit est emprunté à la *Berliner Reform*, du 6 décembre 1863, feuille très étroitement liée à monsieur Schulze) et s'explique de la façon suivante : « A côté du salaire, se trouve un facteur tout aussi légitime, c'est l'intérêt du capital ; cet intérêt n'est que le salaire de l'abstinence dont on a fait preuve ; quiconque amasse du capital s'est imposé des privations ; il n'a point dépensé les moyens qu'il a gagnés, mais il les a employés à améliorer les outils, à augmenter les réserves et il est arrivé ainsi à posséder des capitaux qui profitent à la généralité. En restituant sa réserve, fruit de son abstinence il s'acquiert un droit à une récompense ; on la lui



donne en lui payant des intérêts, car cette privation est tout aussi méritoire, souvent même plus méritoire que le travail lui-même. Aussi n'est-il pas possible que *le salaire du travail s'élève au détriment du salaire de la privation.* »

· Vous avez entendu ! Ainsi le profit du capital (car remarquons en passant, M. Faucher, que quand le travailleur demande une augmentation de son salaire, il ne se trouve pas directement en présence de l'intérêt du capital, mais de tout le profit du capital — du profit d'entreprise, — dont l'intérêt du capital ne forme qu'une part modeste) ainsi le profit du capital est le « *salaire de la privation* » !

Là dessus, monsieur Schulze (de Delitzsch) monte en personne à la tribune : « le discours de M. Faucher que vous venez d'entendre montre très clairement la nécessité d'organiser régulièrement nos conférences. *Ce que l'on vient de vous dire est l'A, B, C de tout ce que je crois vous avoir fait voir clairement dans mes conférences.* »

Oui, monsieur Schulze, c'est comme vous le dites. Le *salaire de la privation*, comme nous l'avons appris de l'examen complet de vos doctrines, n'est que le résumé drastique de votre enseignement. Mais, pour cette raison même, la chose n'en est que plus inouïe !

Le profit du capital est le *salaire de la privation*. Mot heureux, mot impayable. Les millionnaires d'Europe sont des ascètes, des pénitents indiens, des stylites, qui, perchés sur une jambe au sommet d'une colonne, la mine défaite, courbés et le bras tendu, présentent au peuple une assiette pour récolter le salaire de leurs privations. Parmi eux et les dépassant tous, la maison



Rothschild tient le premier rang. Tel est l'état de la société. Comment ai-je pu à ce point le méconnaître !

Et si encore quelqu'un d'autre avait prononcé ces mots, un banquier par exemple. Mais quel ivrogne, quel débauché vous avez dû être toute votre vie, monsieur Faucher. Mes amis me disent en effet que vous n'avez pas le moindre capital et un banquier modérément riche ne donnerait pas la somme qu'il a l'habitude de consacrer à un dîner convenable pour l'échanger contre le « salaire de privation » que vous touchez par an.

Et quels ivrognes, quels débauchés que ces travailleurs, qu'ils doivent avoir de villas, de maisons de campagne, de maîtresses, à quelle orgie ne doivent-ils se livrer pour ne toucher aucun salaire de privation ?

Mais, plaisanterie à part, car il n'est pas possible de plaisanter sur ce thème, et la plaisanterie la plus concentrée ne peut suffire ici et se change nécessairement en l'indignation la plus vive, il est grand temps d'interrompre les voix de ces eunuques. N'est-ce pas inouï ? Alors que nous avons suffisamment montré, et nous le montrerons plus complètement encore, ce qu'est le profit du capital, alors que le capital est l'éponge qui absorbe tout le produit du travail, toute la sueur du travail, qu'il ne laisse aux travailleurs que la subsistance nécessaire, on a le courage de présenter aux ouvriers le profit du capital comme le *salaire des privations*, des mortifications des capitalistes ? On a le courage de jeter publiquement cette immense plaisanterie, ce sarcasme cuisant à la face d'ouvriers, de pauvres ouvriers, d'ouvriers qui meurent de faim. La conscience n'existe-t-elle plus et la pudeur s'est-elle réfugiée chez les animaux ?



Et l'on a si bien abruti, si bien chatré le peuple que l'ouvrier lui-même, au lieu d'éclater en une tempête d'indignation, écoute avec patience cette insulte publique ! Pourquoi la loi n'a-t-elle pas de châtimens pour punir des actes de cette espèce, et l'abrutissement systématique du peuple n'est-il pas un crime ?

L'histoire universelle ne connaît pas d'hypocrisie aussi misérable, aussi jésuitique. Les prêtres du moyen-âge, s'ils parlaient de l'inégalité des riches et des pauvres, donnaient du moins au peuple l'espoir constant que dans l'autre monde cette inégalité se compenserait, disparaîtrait. Ils reconnaissaient au moins l'existence de cette inégalité oppressive et la légitimité de l'espoir en sa disparition future.

Mais vous, maître hypocrite, vous dépassez l'hypocrisie la plus jésuitique de tout le moyen-âge. *Vous faites des biens de la fortune la récompense légitime des privations et des renoncations* que ces riches se sont déjà imposées dans cette vie.

Monsieur Schulze, tout n'a qu'un temps, tout se paie ici-bas, et le jour viendra où la conscience publique vous stigmatisera, vous et votre hypocrisie, vous et vos complices comme vous le méritez.

On vous marquera au front votre « *salairé de privation* ».

d) Crédit et rente du capital.

Il me faut maintenant, monsieur Schulze, aller plus vite en besogne. Je puis le faire, car nous avons appris à connaître surabondamment quelles étaient vos connaissances en économie politique et dans toute la



suite de votre ouvrage vous ne faites que répéter et délayer le même bavardage. Je dois le faire d'ailleurs, car sinon je dépasserais de beaucoup l'étendue que comporte mon écrit. Mais je le puis encore parceque quiconque m'a lu sérieusement, avec intelligence, a été mis en état, s'il veut continuer la lecture de votre livre pour son propre amusement, d'arrêter le déluge de mots sous lequel vous dissimulez votre nullité et votre ignorance ; il peut le réduire à l'absurdité qui en fait le fond.

Je n'examinerai donc que les points principaux et le plus brièvement possible.

Dans ce chapitre, vous voulez donner l'explication économique de la « rente du capital », c'est-à-dire de la *productivité du capital*. Pour le faire vous suivez l'exemple de Bastiat et vous déclarez (p. 29) que « l'intérêt du capital n'est que le prix d'achat de l'usage ou de l'utilisation d'un objet pendant un temps déterminé ».

En d'autres termes, vous traitez cette question de travers, comme si elle se posait entre entrepreneur et entrepreneur, entre capitalistes, ce qui n'est nullement le cas, puisqu'elle se pose surtout entre capitaliste et ouvrier.

Il suffit d'établir la chose et il n'y aurait aucun avantage à la développer. Car il y a *treize ans* (1851) que Rodbertus, dans sa troisième lettre sociale (1) dirigée contre MM. Bastiat-Thiers, l'a fait complètement et de main de maître. Chacun peut la relire. Mais ou vous ne l'avez pas lue ou vous ne l'avez pas comprise, — bien que je connaisse des *ouvriers* qui l'ont parfaitement entendue. Vous ne faites pas le moindre cas du con-

(1) Dritter sozialer Brief von Rodbertus. Berlin, 1851, p. 101-111.



tenu de cette brillante critique qui fait époque et vous tenez pour plus simple et certainement aussi pour plus sûr de ne pas y répondre par le moindre mot.

L'intérêt du capital monsieur Schulze, qu'il soit légitime ou non, ne peut en aucune façon être expliqué comme vous tentez de le faire, comme un phénomène *primaire, indépendant*. C'est un phénomène *dérivé*, et d'ailleurs vous semblez l'apercevoir à certains moments, mais votre étourderie habituelle vous le fait oublier ; c'est un phénomène *dérivé* du profit que rapporte le capital à un entrepreneur direct de production. Parceque le capital est *productif* entre les mains d'un entrepreneur, parceque chaque millier de thalers supplémentaires lui rapporte un nouveau profit de capital, je puis, pour me soustraire à la peine d'administrer une affaire, renoncer à produire directement, et le faire par l'intermédiaire d'un entrepreneur en lui confiant les 1000 thalers ; vu la productivité qu'acquiert le capital entre ses mains il m'abandonnera une part de ce qu'il rapporte.

Cette part est l'intérêt et si le capital devient ainsi productif et porte intérêt d'une façon générale, il doit également porter intérêt dans tout autre emploi où il est nécessaire. Sans cette condition, on ne pourrait se le procurer pour l'y engager.

C'est ce que savent depuis fort longtemps les économistes bourgeois ; ils ne se sont pas contentés d'expliquer l'intérêt par cette partie secondaire du profit de l'entrepreneur, mais ils ont encore déterminé les lois qui, dans notre société, règlent la hausse et la baisse de l'intérêt proportionnellement à la hausse et à la baisse du profit d'entreprise.



Pour expliquer l'*intérêt*, il vous fallait donc commencer par critiquer et par analyser la *productivité* qu'acquiert le capital quand il est placé entre les mains d'un entrepreneur, ce dont, comme nous l'avons vu, vous n'avez soufflé mot.

Au lieu de cela, vous voulez démontrer la légitimité du capital « par des exemples frappants ». « Pour la prouver par des exemples frappants — dites vous p. 29 — il faut toujours avoir soin de prendre le capital dans son sens exact et ne pas le considérer comme une simple somme d'argent. Ainsi le possesseur d'un champ le prête ou le loue à un étranger avec la récolte pour un an à la condition que, l'année d'après, le locataire le lui rendra avec une récolte. Chacun voit que cette restitution du champ avec la récolte de l'année suivante ne constitue pas une compensation pour le propriétaire du champ ; il devra encore et à bon droit réclamer un *fermage* puisqu'il perd la récolte de l'année de location. Cette récolte, en effet, abandonnée au fermier ne lui assure pas seulement la semence de la moisson qu'il doit restituer ainsi que le faible prix du labourage, mais encore une augmentation sensible du blé dont il dispose et qu'il pourra soit consacrer à sa consommation personnelle, soit vendre avec profit ».

Je trouve moi-même cet exemple très « *frappant* » monsieur Schulze. Il vous frappe en effet comme d'un soufflet à la face et prouve que vous êtes même incapable de penser.

Il tombe sous le sens qu'un champ rapporte du blé. Mais qu'un tas d'argent, qu'un amas de marchandises quelconques produise quelque chose et doive par suite rapporter un intérêt, — voilà qui n'est pas si facile à



voir et voilà ce qu'il vous fallait expliquer. C'est tout simple pour vous. Vous supposez que l'amas d'argent ou de marchandises est tout aussi productif que le champ et vous demandez triomphalement : est-ce que cet amas ne doit pas lui aussi donner une récolte alors même qu'il n'en porte pas ?

Mais laissons de côté le champ et illustrons d'un coup tous les exemples ennuyeux que vous donnez. Vous supposez que le capital, dont vous devez expliquer la *productivité*, est productif entre les mains de Pierre et vous demandez triomphalement : ne sera-t-il pas également productif entre les mains de Paul et n'est-il pas juste alors que Paul abandonne à Pierre une partie de cette productivité qu'il lui a transmise ? Eh certes, monsieur Schulze, il ne faut pas avoir deux poids et deux mesures. Si le capital est productif entre les mains de Pierre, il doit l'être aussi entre les mains de Paul et tout va bien.

La seule chose qu'il y ait à éclaircir, c'est d'où provient la *productivité du capital* d'une manière générale, d'où vient qu'elle s'exerce entre les mains de Pierre ; il faut analyser la nature de cette vertu prolifique d'un objet inanimé qui ne possède aucune des forces de la nature. Au lieu de cela, sans vous en douter, vous posez simplement en fait ce qu'il faut expliquer et c'est ainsi que vous prouvez votre hypothèse.

Cette méthode brillante éclate sans interruption dans tout votre livre ; chaque page est pleine d'exemples de cette espèce. Mais vos puissantes facultés intellectuelles atteignent la perfection peu après le passage que nous venons d'examiner en dernier lieu.

Après votre étude de l'intérêt, vous vous tournez con-



tre les socialistes, contre les « ignorants » qui veulent le supprimer et vous vous écriez : « oui, l'intérêt est onéreux ! Mais supprimez l'intérêt, et le crédit vous manquera ; quand vous en aurez le besoin le plus urgent, il vous fera défaut ».

Négligeons, monsieur Schulze, le fait que personne n'a encore proposé chez nous d'abolir dès maintenant l'intérêt, — ne voyez-vous vraiment pas l'incomparable absurdité logique que vous enfermez dans cette courte phrase ?

Aucun des socialistes qui ont voulu supprimer l'intérêt à la mode de Proudhon n'a jamais prétendu arriver à ce que l'individu ne prête pas à autrui ou le fasse sans intérêt, par pure humanité, comme le demandait la loi canonique et comme la loi mosaïque l'ordonnait entre Israélites, en se fondant sur le sentiment national. Ils ont, dans ce but, préconisé des banques populaires, des banques d'Etat. Ils voulaient organiser la gratuité du crédit au moyen d'institutions positives, publiques et sociales. Ils voulaient fonder un état de choses où chacun pût emprunter gratuitement les capitaux qui lui étaient nécessaires. Proudhon l'a déjà fait entendre par le terme dont il désignait la suppression de l'intérêt : il disait « *la gratuité du crédit* ». Vous devez le savoir, car vous avez au moins lu le manuel de Bastiat et la discussion entre Bastiat et Proudhon roule sur ce point et porte ce titre.

On peut contester maintenant — et à juste titre — que les propositions du petit bourgeois qu'était Proudhon aient jamais pu réaliser ce but.

Quelqu'un pourrait encore aller plus loin et préten-



dre peut-être qu'il est absolument impossible d'y jamais atteindre.

Mais vous ne faites rien de cela, monsieur Schulze. Vous dites : « *Supprimez l'intérêt* » — et vous supposez au moins pour un moment la possibilité d'une semblable suppression. Vous le supposez de propos délibéré, pour montrer précisément tous les inconvénients qu'aurait cette abolition. Vous la tournez contre les socialistes, vous changez le sens que cette formule peut avoir dans les discussions du siècle présent ; vous aboutissez à cette phrase glorieuse : « Oui l'intérêt est onéreux ! supprimez l'intérêt — c'est-à-dire faites que le crédit soit gratuit, que chacun obtienne toujours les capitaux qui lui sont nécessaires — et le crédit vous manquera ; et quand vous en aurez le besoin le plus urgent, il vous fera défaut ».

Comprenez-vous maintenant l'absurdité, la contradiction à faire dresser les cheveux sur la tête que renferme cette phrase ? Est-il permis monsieur Schulze, d'écrire une phrase *de deux lignes* dont la première partie détruit la seconde, et la seconde, — la première ?

L'aimable penseur que vous faites ! Ainsi donc, vous taisez le *sens réel* qu'a la formule de la suppression de l'intérêt chez les socialistes, dans toutes les disputes de notre siècle — et c'est là la grossière, la pitoyable tromperie par laquelle vous prétendez convaincre les travailleurs des suites désastreuses de la suppression de l'intérêt.

Etes-vous vraiment assez stupide pour écrire une phrase semblable sans en apercevoir la contradiction ? Est-ce la simple intention de tromper ? Chacun peut décider sur ce point à son choix.



Le passage qui suit immédiatement la phrase que nous avons rapportée pourrait faire incliner à la seconde opinion. C'est le suivant (p. 32) :

« Cette considération prend encore plus d'importance si l'on se met à la place du *travailleur peu fortuné*, qu'il subsiste grâce à l'exploitation d'une petite industrie ou qu'il soit rénuméré par d'autres des travaux qu'il accomplit pour eux. Que deviendrait-il si, avançant en âge et voulant vivre de ses modestes économies, celles-ci ne lui rapportaient pas d'intérêts ? Quelles sommes énormes devraient amasser les humains pour s'assurer l'existence dans leur vieillesse, si ce bien amassé ne rapportait pas de rente, ne s'accroissait pas par intérêts composés au cours des années, mais était consommé purement et simplement ? — Combien de temps subsisteraient les ouvriers, ce que l'on appelle les petites gens, avec ce qu'ils ont épargné avec tant de peine ? Que le travailleur engage ses économies dans une affaire fructueuse confiée à un autre ouvrier tenu de l'entretenir pendant le reste de ses jours, qu'il les verse peu à peu dans des caisses d'assistance pour les invalides ou les vieillards, — sans la rente grâce à laquelle ces versements effectués tous les ans, si grands ou si petits qu'ils soient, se doublent d'eux-mêmes au cours du temps, ces économies ne suffiraient même pas approximativement aux prétentions les plus modestes. Il faudrait des milliers de thalers pour qu'une fois répartis sur une série d'années, ils pussent assurer une existence misérable et l'on obtiendrait avec peine le même résultat qu'avec une centaine aujourd'hui. C'est donc dans *la rente du capital* dans *l'intérêt* qu'il rapporte et qui sont si décriés aujourd'hui par des insensés, que réside cette vertu créatrice



qui, en fin de compte, profite à tous ; c'est au petit capital de l'ouvrier qu'elle est le plus nécessaire, ne dû-il suffire qu'aux prétentions les plus modestes ».

Que vous savez admirablement dépeindre tout autre qu'elle n'est sa position à l'ouvrier, lui décrire une situation contraire à la sienne et cela pour lui prouver dans son intérêt la nécessité de la rente du capital. D'après *votre* tableau, le travailleur européen, arrivé à la vieillesse, est un *petit rentier*. C'est un participant, un commanditaire, sinon précisément de Breest et Gelpke et de la société d'escompte, du moins de quelqu'autre « affaire fructueuse ». Ici, monsieur Schulze, il n'y a plus d'excuse à l'imbécillité, à la stupidité. *Vous savez qu'il en est tout autrement*, que le tableau agréable que vous faites de la situation du vieux travailleur qui touche des rentes est la fausseté la plus effrontée que l'on puisse trouver dans toute l'histoire de la littérature. Et c'est pour nous un éternel sujet d'étonnement : des ouvriers qui devraient connaître leur propre situation, qui devraient avoir vu chez leurs parents et leurs amis quel était le sort des travailleurs âgés, peuvent se laisser dire de pareilles choses à la face ! Mais la description séduisante de cet Eldorado enchanteur a dû faire oublier à ces gens faim et soif, mémoire et souvenir.

Et, en second lieu, si nous admettons momentanément le cas comme vous le posez, si nous supposons que *la productivité du capital, la rente du capital disparaissent, que devient le revenu de la production européenne qui jusqu'à présent revient au capital, forme le profit du capital ?* Il ne tomberait pas à l'eau. Il ne tomberait pas dans la lune. *Il tomberait dans les poches des travailleurs !*

Cela aussi vous devez le savoir, et en aucun cas vous



ne pouvez vous appuyer sur la situation *actuelle* de l'ouvrier pour émettre une conclusion sur un état social où *toute la productivité du travail*, où *tout le revenu produit qui revient aujourd'hui au capital* tomberait dans la poche du travailleur.

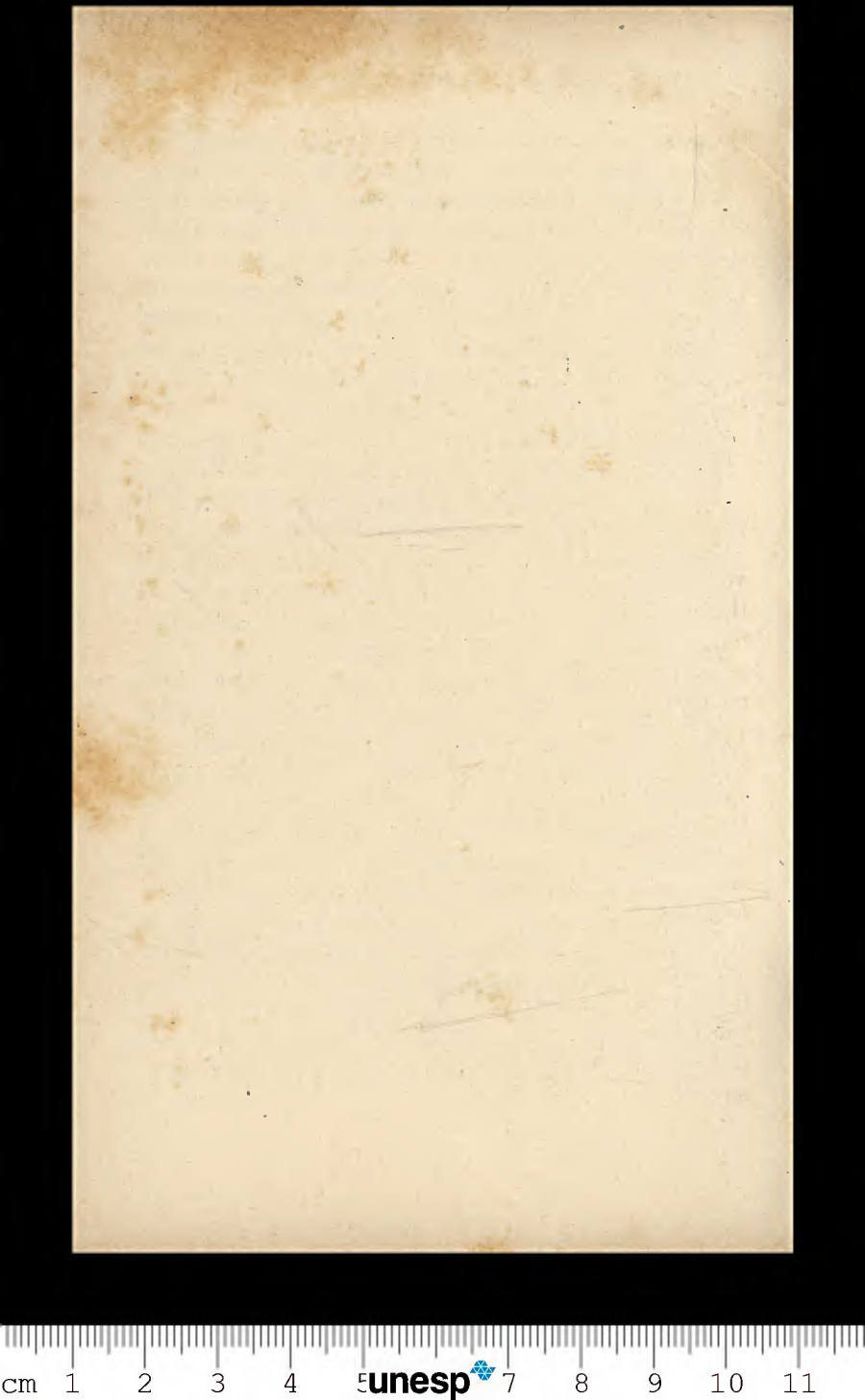
Tout votre fatras, phrase par phrase, se compose de ces misérables faussetés, et nous l'avons montré à satiété. Si l'on surmonte le dégoût qu'il y a à y mettre la main, le *mensonge* et la *stupidité* s'attachent à chaque doigt.

C'est sur des tours de passe aussi grossiers, par lesquels vous extirpez systématiquement la raison du cerveau de l'ouvrier, émoussez son jugement, obscurcissez artificieusement toute vue claire à laquelle il aurait pu s'élever de lui-même, — c'est sur une tromperie aussi systématique, sur un abrutissement des masses aussi intentionnel — que vous fondez — quel blasphème — votre prétention au titre de « maître ».

Monsieur Schulze ! Il n'y aurait plus de justice dans l'histoire, il n'y aurait plus de force dans mon bras, si votre nom et celui de vos prédécesseurs littéraires ne devenait pas le symbole de tous ceux qui suivent la même voie que vous.

Et non pas seulement chez les ouvriers ! Dans toutes les classes de la société il se trouve des hommes qui tiennent pour un forfait d'abrutir systématiquement l'intelligence populaire, de tromper intentionnellement les masses pour les rendre plus traitables, plus favorables aux intérêts des capitalistes.





CHAPITRE III

III

ECHANGE, VALEUR ET LIBRE CONCURRENCE.

Nous passons sur les deux chapitres suivants de votre absurdité « capitale ». C'est toujours le même thème principal sur lequel vous exécutez le plus possible de variations fausses. Ce que nous avons dit précédemment suffit pour qu'elles se détruisent d'elles-mêmes, mais à l'occasion nous les examinerons encore plus tard.

Nous ne voulons jeter ici qu'un rapide coup d'œil sur votre troisième chapitre : « Echange, valeur et libre-concurrence. »

Le plan seul que vous suivez est vraiment classique et témoigne de la profondeur de vos connaissances économiques. D'abord vous traitez du « capital », puis de « l'échange, de la valeur et de la libre concurrence », alors que, dans sa réalité économique comme dans son évolution théorique, la catégorie « capital » n'est que la conséquence des catégories de l'échange et de la valeur ; celles-ci devraient donc *précéder*, pour que vous puissiez exposer et faire entendre ce qu'est le capital.



Mais d'ailleurs, cela vous est parfaitement indifférent et cette indifférence est en quelque sorte un jugement que vous portez sur vous même.

En effet, dans ce que vous appelez un développement, il n'y a pas la moindre importance à ce qu'un sujet soit traité au commencement ou à la fin.

Il n'y a ni déduction, ni développement, ni suite ; il n'y a jamais que la même répétition tautologique d'affirmations arbitraires et étourdies. Dans ces conditions, vous pouvez traiter de l'échange et de la valeur après avoir étudié d'abord le capital, et, condamnés que nous sommes à vous serrer de près, armés du fouet de la critique, il nous faut suivre votre course insensée.

Dans tout votre livre, dans tout ce qu'il contient réellement, vous n'avez su nous dire qu'un mot : échange, échange, échange ; vous passez à l'étude de l'échange, ce qui veut dire que sous le titre *d'intérêt privé et d'échange*, vous délayez en trivialités rebutantes tout ce que vous nous avez déjà servi ; et ensuite (p. 59) vous vous avisez de traiter — ou mieux de maltraiter l'intéressante catégorie économique de la *valeur*. Nous vous suivrons ici d'un peu plus près parce que nous aurons comme auparavant l'occasion de nous livrer à des développements positifs.

- Dans la théorie de la *valeur* vous suivez Bastiat, qui d'ailleurs, est l'unique source où vous puisez votre savoir ; vous lui empruntez sa célèbre théorie du « service » ; et le but de ce qui va suivre est précisément d'en démontrer le *néant absolu, intrinsèque*. Cependant bien des sottises les plus ridicules doivent être portées à votre compte, car vous dépassez Bastiat qui n'était, certes ni un économiste, ni un penseur, mais qui cons-



tituait cependant ce que les Français appellent un « blagueur spirituel ». Nous nous en tiendrons donc dans ce qui va suivre à l'essentiel de votre exposition, à ce que vous avez de commun avec Bastiat.

Vous dites que, dans tout échange, intervient un calcul, une évaluation faite par les parties qui le pratiquent : elles comparent « ce qu'on leur demande à ce qu'elles obtiendront en retour et elles ne se décident à l'effectuer que quand chacune d'elles trouve à l'examen que ce qu'elle doit donner à l'autre occasionne moins de peine ou de frais que la production de ce qu'elle obtient en échange. » Puis vous donnez la définition suivante : « Le rapport obtenu à la suite de la comparaison faite dans ce but entre les objets ou les services à échanger, c'est la valeur » (1).

La vieille proposition d'Adam Smith, suivant laquelle *le travail* est la source et le facteur de toutes les valeurs (2), qui d'ailleurs, même chez lui, est prise en des sens variables et contradictoires, mais que plus tard Ricardo développa en un système logique et stric-

(1) Bastiat (*Harm. écon.*, p. 143) donne la définition suivante. « Je dis donc : la valeur c'est le rapport de deux services échangés. » Vous dites au contraire : « le rapport entre les *objets ou services* à échanger. » Vous ruinez ainsi par manque d'habileté et sans le vouloir toute la définition de Bastiat. Sa définition est, du moins formellement, une définition, précisément parce qu'il n'y fait pas intervenir *les objets* et donne comme *mesure* de leur valeur les services nécessaires à leur fabrication, — nous verrons plus tard comment. Bastiat trouve donc une mesure de ce qu'il cherchait (la valeur des objets). Mais en introduisant dans la définition de Bastiat le terme « objets », vous la ruinez sans le vouloir et vous la transformez spirituellement en ce qui suit : *La valeur d'un objet est le rapport de deux objets*. Bon ! Mais je vous l'accorde et bien d'autres encore du même calibre.

(2) Ad. Smith, II, p. 60, éd. Garnier.



tement déduit — cette proposition chez Bastiat subsiste encore dans les termes ; en fait, comme nous le montrerons par la suite, elle se change exactement en son contraire. *Dans les termes*, elle subsiste donc également chez vous ; aussi sentez-vous bientôt la nécessité d'établir que ce n'est pas la *matérialité* de l'objet qui constitue sa valeur, mais la série des « services » qui ont contribué à sa création. Il vous arrive alors un malheur singulier. Vous voulez éclaircir la chose par l'exemple d'une douzaine de chemises et vous dites (p. 60) : « Prenons un objet de l'utilité la plus générale, une douzaine de chemises. Pour me les procurer je puis suivre deux voies. J'achète par exemple le lin à un cultivateur, je le confie à une fileuse qui me livre le fil. Je le fais tisser par le tisserand, je fais blanchir la toile à la blanchisserie, puis je fais ma commande à la couturière, et ce n'est qu'alors que j'obtiens les chemises finies. Il me faut payer ces personnes qui toutes m'ont rendu les services demandés. En quoi consiste la valeur des chemises, du produit final de tous leurs travaux ? Evidemment dans la totalité des travaux nécessaires pour les fabriquer et pour me les livrer. Ils mesurent ce que je dois en retour, ils fixent le dédommagement auquel je suis tenu ; et au fond j'ai payé uniquement des salaires et nullement des chemises ».

Le malheur qui vous arrive ici est le suivant : si c'étaient des chemises de coton, en payant « uniquement des salaires » dans le prix des produits, vous frustreriez votre ami Reichenheim de tout l'intérêt, de tout le profit du capital qu'il a déjà fait sur ses cotonnades et mis, certes, à l'abri de vos entreprises.



Sans plaisanterie, monsieur Schulze, si, dans le prix des produits on payait « uniquement des salaires », d'où proviendrait l'intérêt des capitalistes et le profit des capitaux ?

Confusément, très confusément, qui sait dans quel obscur détour de l'œuvre de Bastiat, vous avez entendu parler de cette profonde, de cette puissante proposition de Ricardo qui, découlant des derniers mots du passage d'Adam Smith auquel je renvoie, est désormais l'origine de toute économie politique scientifique. Elle pose que, dans le prix des produits, on ne paie que des *quantités de travail*. Et vous, aimable enfant, vous tenez pour identiques *quantités de travail* et *salaires du travail*, et, — avec quel soulagement des oreilles ouvrières ne doivent-elles pas vous entendre — vous vous empressez furieusement de déclarer que dans le prix de production on ne paie exclusivement que des salaires ! (1).

O Schulze incomparable ! Dans la distinction du quantum de travail et du salaire du travail, dans ce léger pli que vous traitez avec la grâce d'un ours, se trouve renfermée presque toute l'économie politique et tout particulièrement tout l'intérêt, tout le profit des capitalistes.

Mais tout vous est égal à vous professeur d'économie politique !

A de semblables absurdités, Bastiat lui-même ne peut rien, voyez-vous.

Car Bastiat et Say et toute l'école française consi-

(1) Ce n'est pas là un lapsus, mais un dogme qui revient à chaque instant dans votre Catéchisme (p. ex. p. 64), « et toutes les dépenses se résolvent en fin de compte en *salaires*, » *id.* p. 36, 60 et pass.



dèrent l'intérêt du capital et le profit comme *les facteurs constitutifs du prix des objets* et les font payer *par les consommateurs* (1), et il faut bien y arriver d'une façon quelconque, car il existe cependant bien, il existe très réellement le profit du capital.

Au contraire, toute l'école anglaise depuis Ricardo soutient que l'intérêt et le profit du capital ne sont pas les facteurs constitutifs du prix des objets, que, dans le prix de ceux-ci, on paie uniquement des quantités de travail. Si ce point de vue est exact, il s'en suit cette conséquence que j'ai brièvement développée dans

(1) Bastiat regarde le profit, qui s'ajoute au capital pour le « service » qu'il rend à la production, expressément comme un élément spécial qui est payé dans le prix des produits par le consommateur ; p. ex. *Harm. écon.*, p. 230, « de tous les éléments qui composent la valeur totale d'un produit quelconque, c'est l'intérêt du capital que nous devrions payer avec le plus de plaisir » ou, *ibid.*, p. 223. « Ce sont de pitoyables économistes ceux qui croient que nous ne payons les intérêts des capitaux que quand nous les empruntons », et il expose qu'ils sont payés dans le prix de tous les produits. Bastiat dit bien, p. ex. p. 157 où il analyse ce fait dans l'exemple du charbon de terre : « c'est la totalité de ces travaux qui constitue la valeur de la houille ». Et dans ce passage le mot « travaux », comme souvent chez Bastiat est pris très étroitement dans le sens que lui donne Ricardo, celui du *quantum de travail* nécessaire à la production d'un produit. Mais Bastiat lui-même, si menteur qu'il soit, eût été tout à fait incapable de dire au lieu de : « c'est la totalité des travaux », c'est la totalité des salaires qui constitue la valeur de la houille. Cette identification naïve des quantités de travail et des salaires — commise en connaissance de cause, et comment qualifier un économiste qui l'eût faite inconsciemment — est une des plus inqualifiables mystifications qui ait jamais souillé la littérature. Mais commise dans des conférences adressées à des travailleurs, le langage est incapable de la nommer. — Nous exposerons plus clairement d'ailleurs au cours de notre étude la distinction existant entre travail, quantum de travail et salaire.



ma « *Lettre ouverte* » (1) : le profit du capital est formé par la différence entre la rémunération *par le consommateur* du quantum de travail et du salaire *par l'entrepreneur*. En d'autres termes, il est formé par une soustraction opérée sur le produit du travail de l'ouvrier ; la rémunération qui revient au travailleur pour le quantum de travail fourni est réduite au salaire.

Ainsi donc, toute la question sociale, ce qui différencie l'école française de l'école anglaise, tout cela se trouve dissimulé dans cette distinction entre le quantum de travail et le salaire.

Et vous, dans votre grotesque ignorance, vous ne soupçonnez même pas l'existence d'une pareille distinction ; chez vous l'intérêt et le profit du capital s'évanouissent, puisque vous faites payer uniquement des salaires dans le prix des produits.

Tout cela en passant.

Vous voulez montrer ensuite que la *valeur*, — que d'ailleurs vous avez raison de prendre au sens de valeur d'échange — ne git pas dans l'utilité des objets. Et pour démontrer cette proposition exacte en soi, très simple et claire jusqu'à la tautologie, — car il y a presque tautologie à dire que la *valeur d'échange* ne réside pas dans la *valeur d'usage*, — vous choisissez encore un exemple frappant, un exemple qui, en effet, pour vous, vaut une paire de soufflets.

Vous dites (p. 63) : « Prenons par exemple un petit pain ordinaire qui habituellement ne coûte que quelques pfennigs ; dans une famine, dans une ville assiégée, on le paiera peut-être au poids de l'or. On ne peut

(1) *Offenes Antwortschreiben*. Zurich, Meyer et Zeller, 1863 p. 47.



expliquer ce phénomène ni par la matière de l'objet ni par son *utilité*, car l'une et l'autre sont restées identiques. Les parties constitutives du petit pain, sa vertu nutritive grâce auxquelles il apaise la faim sont restées les mêmes dans les deux cas et cependant sa valeur a énormément changé. »

Quel fatras ! quelle ignorance !

Au lieu de démontrer ce que vous avez en vue, cet exemple ne fait que prouver votre ignorance absolue de l'économie : il appartient en effet à un tout ordre de choses.

D'après Ricardo (1), au point de vue du prix, tous les objets se divisent en deux genres, l'un auquel appartiennent ceux dont la quantité peut être augmentée à volonté et ceux, en très petit nombre, dont la quantité ne peut l'être.

Pour les objets du premier genre, le prix de marché peut-il est vrai être déterminé par le rapport de l'offre et de la demande, mais comme l'offre peut être augmentée à volonté, le prix de ces objets est fixé, en dernière analyse par leur coût de production.

Les objets du second genre, par contre, ceux dont la quantité ne peut être augmentée à volonté, jouissent d'un *prix de monopole*, ils dépendent uniquement du nombre qui en est disponible en proportion de la demande qui influe encore sur le prix fixé. C'est ce qui se produit par exemple pour les œuvres de génie. Des tableaux de Raphaël sont des objets dont on ne peut augmenter le nombre à volonté, quel que soit d'ailleurs le capital ou le travail que l'on consacre à ce but. Aussi leur prix

(1) Ricardo, *Principles of political economy*, II. p. 4. éd. Constancio.



peut-il s'élever à 30.000, 50.000, 100 000 thalers. Il est hors de tout rapport avec leur prix de production. Il en est de même du prix de certains vins, très rares et qui ne réussissent que dans des conditions toutes spéciales, le *Clos Vougeôt*, par exemple. Le prix est exclusivement ici un *prix de monopole*, qui n'est déterminé, comme c'est le cas pour tout monopole, que par la proportion des Raphaëls disponibles et celle des acheteurs qui interviennent encore dans la fixation de ces prix en qualité d'enchérisseurs effectifs.

Avec quelques modifications, sur lesquelles il ne convient pas de s'étendre ici, l'idée de cette division, de cette distinction de Ricardo a été depuis acceptée par tous les économistes scientifiques, et approfondie par eux.

Vous voyez donc, monsieur Schulze, que vous ne soupçonnez en aucune façon cette distinction : c'est qu'elle ne se trouve pas indiquée dans le manuel de Bastiat. Autrement vous n'auriez pu choisir cet exemple.

Dans une ville assiégée, en effet, où règne la famine parceque les vivres sont coupés, le prix d'un petit pain est, *au plus haut point*, un *prix de monopole*. Il dépend exclusivement du nombre de petits pains susceptibles d'être fabriqués dans la ville et du nombre de bouches qu'il faut nourrir.

Cet exemple ne peut donc nullement prouver la proposition que vous voulez : il rentre dans un ordre de choses tout à fait différent, et le travail nécessaire à la fabrication du petit pain disparaît complètement comme facteur de la valeur. Et même votre exemple a été si habilement choisi que précisément dans ce cas il peut exceptionnellement arriver que l'objet ne soit payé



qu'en raison de son *utilité* ; et c'est précisément ce que votre exemple a pour but de *réfuter*.

Supposons que Berlin soit assiégé et que la famine règne dans cette ville comme vous le supposez ; s'il ne se trouve qu'un petit pain, ou mille petits pains disponibles, M. Reichenheim offrira peut-être 100.000 thalers pour l'un d'eux, tandis que d'autres qui ne pourront offrir autant d'argent entreront en concurrence avec leurs bras, leurs triques et leurs couteaux ; on s'assassinera pour entrer en possession du petit pain : En d'autres termes : on paiera le petit pain en raison de son *utilité*, pour ne pas mourir de faim. Sa valeur d'échange, dans ces conditions exceptionnelles deviendra égale à sa *valeur d'usage* ; parceque le petit pain a l'*utilité* de sauver la vie, on engagera cette *utilité* même, la vie, pour l'avoir.

Vous choisissez donc vos exemples avec tant de savoir et d'habileté que précisément dans le cas choisi intervient exceptionnellement le phénomène que vous voulez réfuter, savoir que les objets sont payés en raison de leur utilité.

Vous continuez (p. 64) : « La valeur réside seulement, uniquement, dans le *travail*, dans l'effort de l'homme nécessaire pour mettre à notre disposition un objet utile, ou nous rendre un service utile » !

Ainsi donc — et dans les termes mêmes, — ce serait toujours le *travail* dans le sens de Ricardo et de Smith qui constituerait le principe de la valeur.

Mais il faut cependant passer peu à peu, comme nous le montrerons, à la conception opposée de Bastiat, à la théorie du « service ».

Vous reprenez donc haleine et vous commencez ;



« Cependant la question n'est pas encore résolue. Car, comme on sait, l'échange unit deux actes de travail, deux services réciproques, et les deux parties en présence ont un intérêt opposé dans l'appréciation. Tandis que A demandera pour son objet ou pour son service le plus possible, B ne voudra donner que le moins possible. En d'autres termes : chacun estimera le plus bas possible le travail que l'autre a accompli pour lui rendre service. Qu'est-ce qui décide entre eux ? Sur quel terrain l'accord finit-il par se faire ? — Est-ce l'effort, le débours que chacun de ces travaux coûte à celui qui l'offre ? A peut-il dire par exemple : ce que je t'offre me coûte trois jours de travail et il faut que tu me donnes également en échange le fruit de trois jours de ton travail ? — Le but du travail et de l'échange, qui est la satisfaction des besoins et que nous avons analysé plus haut, s'y oppose. Il ne peut naturellement s'agir de la durée plus ou moins longue pendant laquelle un homme aura été occupé ; il s'agit de ce qu'il produit ; il s'agit non de l'acte, mais du résultat du travail, parce que ce n'est pas l'occupation d'un autre, mais son produit qui est susceptible de transmission et propre à satisfaire des besoins. Quelles que soient les plaintes du boulanger quand sa pâte ne lève pas, personne ne se trouvera rassasié avant qu'il n'ait fait son pain, et personne ne lui paiera la peine qu'il a eue. De plus un ouvrier peu habile peut employer huit jours à terminer une pièce qu'un travailleur habile finirait en deux jours. Est-ce que, pour cette raison, quelqu'un voudra mettre à sa disposition le fruit de huit jours de son travail ? »

Après ces histoires enfantines (1) vous passez au célè-

(1) Vous allez même jusqu'à dire (p. 65) : « proposera-t-on au



bre exemple du diamant de Bastiat, sur lequel ce dernier a fondé sa théorie du « service » :

« Quelqu'un trouve par hasard un diamant et dispose dès lors d'une grande valeur. Pour lui abandonner la pierre, il demande à un amateur une somme qui s'élève au revenu du travail annuel de ce dernier. Est-ce que l'acheteur pourrait objecter peut-être que celui qui a trouvé l'objet a employé à peine une minute à le ramasser, que son acquisition ne lui a coûté presque aucune fatigue et qu'il leur faut échanger le produit de travaux égaux et que par suite la millième partie de ses exigences est encore trop élevée? L'autre répondrait certainement à l'amateur que, s'il trouve ses exigences trop fortes, il peut s'en aller chercher lui-même une pierre semblable. L'amateur pourrait courir le risque de consacrer facilement plusieurs années, des voyages nombreux et périlleux à cette recherche sans être en aucune façon sûr du succès final. Nous sommes ainsi arrivés au point dont il s'agit. Ce n'est pas dans la *trouvaille* du diamant mais dans son *abandon* à l'amateur

médecin, à l'homme d'Etat, à l'artiste d'abandonner le produit de leur travail pendant un certain temps en échange de celui qu'un journalier ordinaire accomplit pendant la même durée. Et cependant il faudrait le faire si l'on mesurait la valeur par le travail de celui qui rend le service ». Certes vous avez sur ce point Bastiat pour prédécesseur (p. 177). Votre original et vous, vous ne savez rien de la distinction généralement en usage et que l'économie établit entre le *travail qualifié* et *non qualifié*, *skilled labour* et *unskilled labour*, et d'après laquelle tout travail plus qualifié se résout en un quantum plus grand de travail ordinaire, simple; ce dernier reste donc l'*unité* de mesure de toutes les espèces de travail qualifié. C'est aujourd'hui la *concurrence* qui décide combien de journées de travail simple une journée de travail qualifié contient dans une branche quelconque. Cf. mon « *Arbeiter lesebuch* » (Frankfurt-s.-Mein, chez R. Baist, p. 53 et sq.).



que réside le service que rend celui qui l'a trouvé. La façon dont s'y est pris le premier pour acquérir la pierre peut être parfaitement indifférente à l'amateur et ne doit influencer en rien sur la valeur du service. La valeur que représente pour l'amateur l'abandon de la pierre est égal au travail qui est ainsi épargné, égal aux dépenses en fatigues et en argent que lui aurait occasionnées la recherche du diamant ».

Nous serions donc arrivés ici au cœur même de la célèbre catégorie du « service », due à Bastiat et sur laquelle vous fondez d'ailleurs dès le début votre définition de la valeur (cf. sup. p. 143) ; vous la considérez comme le rapport de deux « services ».

Mais le ventre de John Fallstaff lui-même est moins enflé, moins gonflé, moins malsain que cette catégorie du « service » de Bastiat ; il est temps, il est grand temps de percer enfin cette outre gonflée et d'évacuer les malignes humeurs qui depuis Bastiat ont empoisonné toute l'économie politique. Le « service », monsieur Schulze, n'est nullement une catégorie économique, et nous avons l'intention, avec votre permission toutefois et celle de Bastiat, de rendre à ce « service » le service de l'expulser de l'économie politique où il n'a que faire. Vous trouverez naturel que nous nous attaquions principalement à votre grand maître plutôt qu'à vous qui ne vous contentez pas de répéter d'une part tout ce que les esprits peu versés en économie ont dit sur ce point, mais le gâchez encore et le corrompez. D'ailleurs, vous même, vous y trouverez votre compte.

Je disais donc : dans cette catégorie, plus enflée, plus gonflée, plus malsaine que le ventre de John Fallstaff s'est évanoui tout caractère économique ; elle ne



constitue plus à aucun point de vue une catégorie économique.

Tout n'est-il pas service, monsieur Schulze !

Quand le matelot de Hambourg rentre dans les cabarets du port après un voyage de plusieurs mois, les filles qui s'y trouvent lui rendent un « service » indiscutable. Un député qui se vend au ministère, ou passe par lâcheté du côté du gouvernement, voulant comme l'a déclaré Löwe-Calbe dans les débats des douze millions « sacrifier son parti politique sur l'autel de la patrie », ce député rend également un « service » au ministère. Ce ne sont pas là des *travaux*, ce sont des *services*, et, de plus, des services qui seraient payés de bien étrange façon s'ils l'étaient, comme vous le demandez, par « le travail qui est ainsi épargné à l'amateur ».

Un paillasse qui me fait rire au cirque me rend également un « service », et si je voulais donner à ce « service » la valeur d'un « travail », je ne le paierai cependant nullement avec « ce travail qui est ainsi épargné à l'amateur », c'est-à-dire, dans le cas présent, avec l'effort que je devrais faire sur moi pour me contraindre moi-même au même rire.

Moi-même, en écrivant ce livre, je vous rends, monsieur Schulze, un grand service ! Car, alors même que vous ne voudriez pas l'avouer à un tiers, vous y apprendrez beaucoup d'économie, et pensez quelles bibliothèques vous auriez dû lire, quelle continuité, quel effort, quelle indépendance de pensée dont vous êtes totalement incapable vous auriez dû exercer pour vous élever aux connaissances que vous vous êtes acquises, comme en vous jouant, par la lecture de ce livre et que vous acquerez encore par la suite. Et cependant si je vous



envoyais le compte de ce « service », vous en seriez fort ébahi et vous prétendriez subitement, à l'encontre de votre théorie économique, qu'il y a des « services » qui ne se paient point.

Je vous ai même rendu un service que vous priserez beaucoup plus que le précédent, vu le peu d'estime où vous tenez évidemment la science.

Grâce à ma propagande, j'ai amené les commerçants et les fabricants qui — souvenez-vous de l'avcu de la « Süddeutsche-Zeitung » — ne pouvaient vous souffrir, à vous faire un don national de 45.000 thalers. Je vous ai rendu ce service et sans moi vous n'auriez jamais touché un liard de cette somme. Que vous ririez cependant si je voulais vous réclamer le montant du travail que je vous ai épargné, soit les 45.000 thalers.

Vous voyez qu'il est des « services » qui ne se paient pas ; cela n'est pas vrai du *travail*, et par cela seul vous auriez du conclure que le « service » n'est pas une catégorie économique.

Mais, plaisanterie à part, monsieur Bastiat-Schulze ; je vais vous fournir une triple preuve qui bannira une fois pour toutes du domaine de l'économie cette nébuleuse invention de M. Bastiat.

Je montrerai, *en premier lieu*, quel besoin, quelles difficultés apparentes peuvent avoir donné naissance à la théorie du « service » de Bastiat ; *en second lieu*, que chez elle, le principe d'Adam Smith et de Ricardo, d'après lequel le *travail* est le principe et la mesure des valeurs, se trouve changé en son contraire absolu, logique ; *en troisième lieu*, que cette mesure de la valeur, due à Bastiat, constitue une impossibilité économique et une énormité sans égale.



Le principe commun à Adam Smith et à Ricardo suivant lequel le *travail* constitue le principe et la mesure de la valeur des objets, principe adopté par la science économique avec une rare unanimité, paraît en fait laisser subsister quelques difficultés assez sérieuses. Je ne parlerai pas de vos exemples puérils, du boulanger qui réussit mal sa pâte, ou de l'ouvrier inhabile qui emploie huit jours à établir un produit nécessitant deux jours de travail. Car le *manque d'habilité individuelle* n'est pas une excuse en économie ; chacun, en vertu de ce principe, ne peut demander dans le prix que le paiement du quantum de travail normal, nécessaire à l'établissement du produit. Voilà ce que tout le monde sait depuis longtemps, sauf vous et Bastiat (1). Mais quelques difficultés assez sérieuses pouvaient sembler contredire cette loi.

Si, par exemple, aujourd'hui, une invention quelconque ou une amélioration insignifiante apportée à une méthode de travail amène une diminution plus ou moins considérable dans la somme des coûts et par suite dans le quantum de travail nécessaire à la production d'un objet, tous les produits de cette espèce que l'on avait en réserve subissent la *même diminution de prix*. C'est en vain que les producteurs s'écrient que le nouveau prix est inférieur au quantum de travail qui jusqu'alors, et hier encore, devait être fixé normale-

(1) Certes vous avez encore sur ce point la garantie de Bastiat qui en arrive à dire (*ibid.* p. 177) : — « il est plus fréquent encore qu'un travail opiniâtre, accablant, n'aboutisse qu'à une déception, à une *non valeur*. S'il en est ainsi, comment pourrait-on établir une corrélation, une proportion nécessaire entre la valeur et le travail ? ».



ment, nécessairement dans ce produit. Sans contredit possible, ces produits doivent être abandonnés au prix actuel, serait-ce même en échange de la moitié du quantum de travail fixé en eux.

Dès lors peut-on dire encore que le quantum de travail *normal* (prix coûtant) qui était exigible pour fabriquer un objet est toujours la mesure de sa valeur ?

Ou bien supposons, que, comme cela arrive de temps en temps, le *goût*, les *besoins* d'une époque se modifient. Tout aussitôt, les objets qui répondaient jusque-là au goût et aux besoins, malgré toute la quantité de travail fixée en eux et nécessairement fixée, tombent au rang de vieilleries et trouvent dans la boutique du fripier une misérable fin à leur existence brisée.

Ou bien encore, sans que se soit produit un changement semblable dans le goût et dans les besoins, une *sur-production* d'un article s'est produite. C'est là la destinée habituelle de notre production moderne. Et sans qu'on puisse l'imputer à un producteur quelconque, si ses concurrents d'Europe et des autres parties du monde ont produit davantage qu'il ne pouvait le soupçonner, bien que ni le besoin de cet objet, ni le travail nécessaire à le fabriquer n'aient diminué, tous ces produits tombent peut-être à la moitié de leur prix coûtant et doivent être abandonnés pour la moitié du quantum de travail utilement et nécessairement fixé en eux.

Est-il possible, en présence de ces faits, de maintenir le principe qui veut que la quantité de travail fixée dans un objet soit la mesure de sa valeur ?

On pourrait croire que ce furent des considérations semblables qui ont donné à Bastiat l'idée de remplacer le « travail » comme mesure de la valeur par le « ser-



vice » rendu au consommateur par l'abandon d'un produit, méthode qui en apparence écarte ces prétendues difficultés.

A peine cette idée eut-elle germé en lui, que Bastiat et toutes les intelligences de son espèce aperçurent avec ravissement tout le *service* que cette nouvelle catégorie de « *service* » était destinée à rendre aux intérêts des exploiters et aux cerveaux imbéciles, aux esprits peu avisés. Ce nouveau terme mensonger de « *service* » fait encore les yeux doux au « *travail* ». Ce terme paraît encore contenir le travail, l'effort nécessaire pour établir le produit ; il semble être encore en parfait accord avec la théorie d'Adam Smith. Mais en même temps, la fausseté de ce terme fatigué, prostitué a détruit en lui la détermination spécifique qui ne fait pas défaut au terme honnête de « *travail* ». Tout n'est-il pas *service* ? On pourrait difficilement prétendre que le fabricant Reichenheim *travaille pour les ouvriers de sa fabrique*, qui bien plutôt *travaillent pour lui et qu'il paie* — deux déterminations spécifiques tout à fait différentes du procès de production social.

Mais le « *service* » une fois découvert, rien n'était plus simple, plus plausible que d'exposer que Reichenheim et ses ouvriers « *se rendaient des services réciproques* » et ainsi — tout antagonisme dans le procès de production social se résout dans la douceur, dans la cordialité du service réciproque, dans l'aurore sereine d'une complète et réciproque égalité.

Le « *service* » constitue pour cette raison le seul « *progrès* » caractéristique dont l'économie bourgeoise fût encore capable après Ricardo. C'était le progrès du *mensonge*.



Un accord profond est à remarquer entre le développement de la doctrine *politique* et l'évolution de la doctrine *économique* de la bourgeoisie.

L'ancien mot honnête et précis de « *démocratie* » a été prostitué dans le terme louche de « *parti progressiste* ». — Ce terme, à l'exception de l'Espagne, est spécifiquement allemand, la chose est assez européenne. — Il en a été de même du mot honnête et précis de « *travail* » prostitué dans le terme de « *service* ».

Après que la bourgeoisie se fût convaincue qu'elle ne pouvait, tant dans la sphère de son existence que dans celle de son intérêt, surmonter les obstacles que la réalité lui opposait, elle commença par la dissimulation et par le mensonge à vouloir les écarter dans son imagination.

Pouvons-nous dès lors nous étonner de l'assentiment joyeux que la découverte du « *service* » par Bastiat a trouvé dans toutes les âmes progressistes de l'Europe ?

Mais si nous l'examinons d'une façon précise, si nous la pénétrons, qu'est-ce donc exactement que la catégorie du « *service* » chez Bastiat, et pourquoi se distingue-t-elle du principe d'Adam Smith et de Ricardo, du « *travail* » ?

Tout revient à exposer avec précision cette distinction et ce qu'elle contient ; il suffit de le faire pour dégonfler toute cette catégorie.

Si l'on s'en tient aux termes, Bastiat explique d'ordinaire la valeur par « l'effort » que font les hommes pour donner satisfaction à leurs besoins (1).

(1) *Harmon. écon.*, p. 142 « que la valeur doit avoir trait



Pour des gens étourdis, il semble que l'on entende par là « l'effort », celui qui est indispensable *pour assurer la production d'un objet*. Dans ce cas Bastiat aurait remplacé par un autre terme, moins convenable, le terme de « travail », et rien n'aurait été changé au principe d'Adam Smith et de Ricardo ; le travail mesurerait toujours la valeur.

Et vous, monsieur Schulze, vous êtes assez étourdi pour n'apercevoir en aucune façon une différence entre le principe de Bastiat et celui suivant lequel c'est le travail qui mesure la valeur ! Du moins vous n'avez jamais éclairci cette différence. Aussi pouvez-vous écrire (p. 64) : « C'est dans le *travail*, dans l'*effort* de l'homme, indispensable pour mettre à notre disposition un objet utile ou nous rendre un service utile, que gît uniquement et exclusivement la valeur. Les exemples que nous avons donnés plus haut suffisent, à ce qu'il semble, pour l'établir ; pour ce qui est des *coûts*, ils rentrent en tout cas dans le travail. Car, comme nous l'avons antérieurement exposé, le capital employé à l'occasion d'un travail est le fruit de travaux passés, et tous les débours se résolvent en fin de compte en *salaires*, si bien que la proposition que nous avons posée s'applique dans toute son extension ».

Nous laissons de côté l'absurdité que vous commettez en confondant de nouveau le *quantum de travail* et le *salaire* ; nous l'avons déjà relevée plus haut (p. 123) à l'occasion d'une de vos phrases. Mais certains des termes de cette proposition regardent le « service » selon Bastiat, les autres le « *travail* » nécessaire à la production

aux efforts que font les hommes pour donner satisfaction à leurs besoins ».



d'un objet et les *coûts de production* de Ricardo : vous mêlez et confondez ces deux théories de la valeur comme s'il n'y avait aucune différence entre elles.

Telle n'était pas l'opinion de Bastiat et quelqu'étourdi qu'il fut, il ne l'était cependant pas autant que vous.

Au contraire, il déclare expressément (1) : « Car j'ai à prouver que la valeur n'est pas plus dans le travail que dans l'utilité ».

Et quelques pages plus loin, il analyse de la façon suivante la différence qui distingue le principe qu'il professe du principe fondé sur le travail : « Bien loin que la valeur ait ici une proportion nécessaire avec le travail accompli par celui qui rend le service, on peut dire qu'elle est plutôt proportionnelle au travail épargné à celui qui le reçoit ; c'est du reste la *loi des valeurs*, *loi générale*, et qui n'a pas été que je sache observée par les théoriciens, quoiqu'elle gouverne la pratique universelle. Nous dirons plus tard par quel admirable mécanisme la valeur tend à se proportionner au travail quand il est libre, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a son principe moins dans l'effort accompli par celui qui sert que dans l'effort épargné à celui qui est servi ».

Ainsi donc ce n'est pas le travail exécuté, nécessaire à la fabrication d'un objet qui constitue le principe et la mesure de la valeur, mais le travail *épargné* à celui qui reçoit le service, au consommateur ; telle est la signification du terme *service*.

Quand il ne s'agit que de gens, qui, pourrait-on dire, jouent le rôle de « personnages comiques » dans l'écono-

(1) *Harm. écon.*, p. 148, éd. Bruxelles, 1850.



mie politique actuelle, que de paillasses comme vous, comme M. Faucher, M. Wirth, M. Michaélis, de gens qui jamais, dans toute leur existence, n'ont pensé leur propre pensée ou celle d'autrui, n'ont jamais su que susciter ou subir quelque logomachie, il est très possible qu'on les voie s'écrier : que le travail soit *accompli*, qu'il soit *épargné*, le travail est toujours du travail, et, dans les deux cas, c'est le *travail* qui bien que différemment qualifié reste la mesure de la valeur.

Comme nous l'avons dit, pour des hommes dont l'oreille ne peut percevoir qu'un choc de mots, dont le cerveau ne s'est jamais laissé pénétrer par l'ombre même d'une pensée, la chose peut être possible ; et *en fait*, après le passage que nous avons cité où le « travail » semblait être la mesure de la valeur, grâce à la transition : « D'ailleurs la question ne se trouve pas résolue par là » vous insinuez que la théorie de Bastiat n'est qu'une *modification* prochaine, une *détermination* de ce principe fondé sur le travail ; et vous concluez ensuite par les propositions que nous avons déjà relevées (p. 131) ; suivant elles, dans le cas d'aliénation du produit, la valeur ne résidait « que dans ce travail déterminé qui est ainsi épargné à l'amateur ».

Certes si la chose se passe ainsi pour vous, — pour tout homme qui pense, il suffira de réduire simplement à son *expression logique* l'intervention du principe de la valeur de Smith et de Ricardo qui se poursuit chez Bastiat. Nous établirons ainsi son opposé diamétral et l'absurdité effroyable de la découverte de Bastiat.

Ce n'est donc pas dans le *travail accompli* nécessaire à la production d'un objet, mais dans le travail *épargné*



au consommateur par l'aliénation — et c'est dans cette épargne qu'est le service — que réside d'après Bastiat le principe et la mesure de la valeur.

Le travail *épargné* au consommateur est le travail esquivé, le travail *non accompli*. Au lieu de se trouver, comme chez Adam Smith et Ricardo, *dans le travail positif du producteur*, la mesure de la valeur des objets se trouve maintenant dans le travail esquivé, non accompli, purement négatif. L'existence est mesurée par le néant.

Et ne nous répondez pas, monsieur Schulze, que le « travail épargné » est égal au travail qu'on devrait accomplir pour établir le produit. Ce serait accorder que la théorie de Bastiat est doublement absurde. Car 1^o il y aurait absurdité absolue à vouloir poser comme mesure ce ne peut en servir et doit d'abord être mesuré, et 2^o, si tout restait en l'état, si tout s'effectuait suivant le principe de Ricardo, ce qui précisément ne doit pas être d'après Bastiat, il n'y aurait pas de « service » et Bastiat n'aurait rien découvert alors qu'il veut et dit absolument l'avoir fait.

Cette découverte de Bastiat — pour parler à la façon de la Bible — est un « scandale devant l'Eternel » et c'est précisément sur elle que repose toute sa gloire. C'est en effet la seule nouveauté que ce spirituel blagueur ait dite dans son manuel.

Pour ceux mêmes qui ne sont logiciens et dialecticiens qu'à un faible degré, réduire le principe de la valeur de Bastiat à son contenu logique est trois fois suffisant pour lui valoir l'éclat de rire qu'il mérite et qu'il aurait dû exciter dès le premier jour.

Mais malheureusement la plupart de nos économistes



d'aujourd'hui ne sont pas logiciens et dialecticiens à un faible degré seulement, ils le sont à un très faible, aussi sera-t-il peut-être nécessaire d'exposer non seulement l'énormité *logique*, mais encore l'impossibilité et l'énormité économique de la découverte de Bastiat.

La valeur, au lieu de se trouver dans le travail ou l'effort accompli par le producteur, doit donc résider dans le travail ou l'effort épargné au consommateur, ou, comme vous le dites, à « l'amateur ».

Je ne parlerai pas d'inventions nouvelles. Il y a longtemps que les chemins de fer sont inventés. Mais je suppose que la ligne de Cologne à Minden ne soit pas encore construite et qu'une société de capitalistes l'entreprenne ou veuille réunir deux autres villes quelconques non encore desservies. Cette société va-t-elle réclamer au consommateur, à « l'amateur » pour parler votre langue, pour prix de son billet de parcours, en échange du « service » qu'elle lui rend, « cette dépense de forces et d'argent qu'il épargne », comme vous dites avec Bastiat ? Pourrait-elle réellement exiger pour prix du billet la somme à laquelle s'élèverait la dépense de forces et d'argent, la perte de temps que devrait faire l'amateur s'il voulait comme autrefois aller à pied ou en voiture de Cologne à Minden ? Que cette compagnie eût fait de mauvaises affaires, quel nombre étonnamment restreint de voyageurs elle eût transporté, si elle avait tenté d'établir ses prix d'après ce principe. Et ne voyez-vous pas monsieur Schulze que tout le progrès accompli par les chemins de fer dans le sens de la civilisation se réduirait à zéro si le public était réellement obligé de payer pour le trans-



port en chemin de fer la dépense qui lui est *épargnée* par le *service* qu'ils lui rendent.

De plus, cet exemple, où nous ne faisons entrer que deux villes et une seule ligne, échappe au domaine de la *libre concurrence* ; si bien que les compagnies qui ont entre les mains un monopole effectif pourraient émettre une prétention aussi extravagante, si son absurdité même et toute la nature de notre production ne l'empêchaient.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les espèces de production qui se trouvent dans la sphère de la libre concurrence.

Faut-il développer davantage que toute notre production, que le pas le plus petit ou le plus grand fait dans la voie de la civilisation, que le bon marché sans cesse grandissant, que tout progrès dans la division du travail repose sur ce fait : ce qui est payé, ce n'est jamais le travail *épargné* par le « service », mais le travail *positif*, indéfiniment décroissant, nécessaire à la production d'un objet. S'il n'en était pas ainsi, s'il n'en avait pas toujours été ainsi, le monde en serait encore au point où il était il y a 4.000 ans et plus dans la nuit des temps.

Toute l'évolution repose sur l'opposé direct du principe de Bastiat : le travail *épargné* au consommateur par le « service » devient toujours *plus grand*, et le travail accompli par la production dans l'établissement d'un objet et rémunéré par le paiement devient toujours *plus petit* ; la différence entre le travail accompli par le producteur et le travail *épargné* au consommateur devient de plus en plus effroyable. Si l'esprit progressiste et bourgeois de monsieur Bastiat-Schulze avait créé le monde, le pre-



mier « progrès » aurait été, à son berceau, étranglé comme par une cravate de chanvre.

Le plus gai est que cette profonde théorie a pour père *Bastiat*, Bastiat qui a écrit tout un manuel pour prouver que la « *gratuité* » des produits augmentait sans cesse, que cette amélioration continue, apportée à la situation du consommateur, constituait la marche historique du développement économique ; c'est le « *vrai communisme* », comme il aime à qualifier l'antique proposition, connue bien longtemps auparavant, qui proclame la diminution continue du prix des produits. Telle est l'étourderie de ce monsieur et de ses pareils qu'ils ne remarquent pas l'étendue de la contradiction de ces deux propositions qu'ils prônent en même temps, sans perdre haleine, et délayent sans se lasser (1).

(1) Le principe de Bastiat est si dénué de sens qu'il ne peut s'y tenir et est condamné à revenir perpétuellement à la loi de Ricardo qu'il combat. Cf. p. ex. *Harm. écon.*, p. 250 : « Quand je paie un agriculteur, un meunier, je paye le travail humain qu'il a fallu consacrer à faire les instruments », etc. Que l'on n'aille pas croire que ce retour à Ricardo ait sa raison dans l'inexactitude de l'expression. Il se manifeste plus plaisamment encore p. 348 : « Grâce à mon soleil, — fait-il dire à un Européen par un habitant des tropiques — je puis obtenir une certaine quantité de sucre, de café, de cacao, de coton avec une peine égale à dix », tandis que l'Européen, étant donnés les moyens coûteux, nécessaires pour produire ces objets sous son climat froid, ne peut les avoir qu'avec une peine égale à cent, et c'est pourquoi l'habitant des tropiques demande tout d'abord cent. Puis cet ennuyeux bavard nous montre enfin, p. 350, que l'habitant des tropiques doit en fin de compte, par suite de la concurrence, échanger le produit du travail « *enfin à dix* ». Voilà, d'après Bastiat lui-même, comme il est exact que le principe de la valeur n'est pas le travail nécessaire à la production, mais le travail épargné au consommateur. Mais cela n'empêche pas néanmoins



J'ai déjà rempli la triple promesse que je vous faisais, monsieur Schulze. Je vous ai montré d'abord comment la théorie de la valeur de Bastiat, la théorie du « service », pouvait provenir de difficultés s'opposant en apparence à la doctrine de Ricardo suivant laquelle le travail est la mesure exclusive de la valeur. Bastiat lui-même ne fonde pas sa théorie sur le « service », mais sur l'exemple puéril du diamant (1). Et

cet auteur de dire, p. 77, d'un ton supérieur : « La définition des économistes anglais pèche surtout en ce qui suit. Dire que la valeur réside dans le travail, c'est disposer l'esprit humain à penser qu'ils (les résultats du travail) se servent de mesure réciproque, qu'ils sont proportionnels entre eux. C'est en cela que cette définition est contraire aux faits. » Si contraire, en effet, que l'habitant des pays tropicaux doit en fin de compte vendre son travail égal à dix contre un travail européen égal à dix. Et c'est de cet homme qui n'a pas assez d'idée, de pensée pour remarquer les absurdes contradictions où il s'empêtre lui-même, qu'on nous fait un héros ; c'est lui que notre bourgeoisie colporte depuis 1848, qu'elle a proclamé le représentant de la science. Et nos économistes scientifiques, comme ils aiment tant à se nommer, ont passé tranquillement sur toutes les contradictions, sur toutes les absurdités sans s'en douter le moins du monde. Cette décadence intellectuelle de notre bourgeoisie montre plus que tout autre symptôme que son règne touche à sa fin.

(1) D'après Ricardo, cet exemple puéril tombe simplement pour la raison que les diamants appartiennent aux produits dont la quantité ne peut être augmentée à volonté et dont le prix par suite se règle sur l'offre et la demande ; leur augmentation de nombre entraînerait des frais de production si grands qu'ils jouiraient d'un prix aussi élevé, plus élevé même. Si quelqu'un donc trouve par exception un diamant sans qu'existent ces coûts de production nécessaires, il peut naturellement en réclamer le prix normal, tout comme un fabricant industriel, seul en possession d'un secret qui diminue les coûts de production, peut vendre ses marchandises au prix-coûtant normal. — S'il pleuvait un jour des diamants, ils deviendraient bon marché, et en fait, la valeur du diamant a considérablement diminué depuis l'antiquité.

Bastiat dit lui-même (p. 153) : « Prenez la masse des écono-



je tenais d'autant plus à faire servir à sa théorie ces difficultés sérieuses en apparence qu'elles auraient pu être levées au moyen du « service » (1), cela nous aurait expliqué pourquoi elle trouve plus de faveur chez certains. Mais nous avons vu, en second lieu, que cette théorie ne peut en aucune façon être soutenue parce qu'elle sert à l'explication de certains cas particuliers ; elle se résout en effet dans l'*absurdité logique* la plus affreuse, elle se réduit à faire du *non-travail* la mesure

mistes, lisez, comparez toutes les définitions (de la valeur), s'il en est une seule qui s'applique à la fois à l'air et au diamant, à deux cas qui semblent si différents, *jetez ce livre au feu*. — Comme la définition de Ricardo s'applique tout aussi facilement au diamant qu'à l'air, — qui, d'après elle, ne peut avoir de prix puisqu'il n'est pas le résultat du travail de l'homme — on aurait du depuis longtemps suivre ce conseil de Bastiat ; il prouve au moins que cet auteur sait parfaitement que tout son livre, fort de 388 pages, n'est qu'une promenade autour de ce diamant.

Le malheur de Bastiat est qu'il fait rencontrer ce diamant en Europe, pays où il ne s'en trouve pas. S'il l'avait fait découvrir dans son véritable pays d'origine, les Indes ou le Brésil, il aurait vu que l'on ne paie nullement à celui qui le trouve le « service » rendu par l'aliénation du diamant. A Sumbhulpur, en Hindoustan, vivent réparties en 16 villages, deux tribus de chercheurs de diamants, les Charas et les Foras qui avec femmes et enfants fouillent le lit du Mohonoddi. C'est un peuple très pauvre, vêtu de haillons misérables ; il faut en effet livrer les diamants trouvés au Rajah et la situation ne serait nullement modifiée s'il fallait les chercher au service d'une société capitaliste européenne.

Au Brésil, où le travail dans les mines de diamant est exécuté par des nègres, le noir qui a trouvé un diamant de 17 carats reçoit de l'administrateur la liberté en échange. Heureusement ce trait a échappé à M. Bastiat. Il s'en serait emparé pour expliquer ainsi la naissance de la liberté bourgeoise.

(1) Il suffirait de répondre qu'après une nouvelle invention à la suite d'un changement dans le goût, dans le cas d'une surproduction, il n'est rendu aucun « service » au consommateur s'il lui faut payer le quantum de travail autrefois nécessaire à la fabrication de l'objet.



de la valeur, et en troisième lieu, elle aboutit à une *énormité économique sans égale*.

Enfin, en quatrième lieu, nous vous prouverons et brièvement que ces difficultés apparentes s'aplanissent même avec la théorie de la valeur de Ricardo, bien que cette démonstration ne doive proprement être donnée que dans l'exposé de la *libre concurrence* et de la loi des *prix de marché* qu'elle domine.

Le *travail* est une *activité* et par suite un *mouvement*. Mais tout *quantum de mouvement* constitue du — *temps*. Platon ne l'ignorait pas, comme le prouve le *Timée* (1); les philosophes ioniens le savaient également (2); sans être métaphysicien et, sans avoir acquis cette connaissance par voie métaphysique, Ricardo la possédait à sa manière.

La réduction de toutes les valeurs au *quantum de travail* et de celui-ci au *temps de travail*, — tel est le service éminent, éclatant que l'économie bourgeoise a rendu par l'intermédiaire de Ricardo.

Vous voyez en passant, monsieur Schulze, qu'il est des *adversaires* que l'on salue volontiers, avec joie. Ricardo est le chef de l'économie bourgeoise, il en marque le dernier progrès; depuis lui, elle n'a pas fait un pas. Il a porté l'économie bourgeoise à son sommet, il l'a plutôt conduite à l'abîme; en vertu de son évolution théorique même, il ne lui reste plus qu'à changer de front, à devenir une *économie sociale*. L'*économie sociale* n'est qu'une lutte contre Ricardo, et cette lutte constitue en même temps le développement immanent de sa doc-

(1) Plat., *Timaeus*, p. 37. C.

(2) Cf. ma *Philosophie Heracleitos des Dunkeln*. T. II, p. 120, p. 210-216; p. 411.



trine. L'économie bourgeoise scientifique, arrivée à cette hauteur, au lieu de percer cet abîme avec le courage que donne la science a préféré battre en retraite.

L'économie sociale est contrainte aujourd'hui de mener la lutte contre Bastiat et vous au lieu de combattre Ricardo ; rien n'est plus propre à montrer en quelle hideuse caricature la bourgeoisie européenne s'est depuis défigurée.

Toute valeur se résout donc dans le temps de travail nécessaire à la fabrication d'un produit (1).

Continuons.

Faut-il entendre par ce temps de travail, un *temps de travail individuel* ?

Je travaille, et d'après le sujet de la proposition, il semblerait que tout travail fût du travail individuel. Il en serait ainsi d'après le complément de la proposition, d'après l'objet qui est produit dans ce mouvement qu'est le travail, d'après *la quantité de mouvement* (de temps), dépensé dans le *produit*, si je fabriquais des *utilités, des objets pour mon usage personnel*. Mais actuellement, et depuis fort longtemps déjà il n'en est plus ainsi. *Je travaille pour le seul usage d'autrui* ; pour mon usage personnel seul je ne travaille pas. Je produis tant et tant de millions d'aiguilles par an. Je produis des valeurs d'échange, et tous les autres « *Je* » font de même, produisent dans les *valeurs d'échange* qu'ils créent toutes les nécessités sauf les leurs propres.

Mais la *valeur d'échange* que je crée n'est telle que

(1) Et une journée de travail *qualifié*, complexe, se résout à son tour en un quantum plus grand de travail *non-qualifié*, simple qui forme l'unité de mesure du premier.



quand elle se transforme en une *valeur d'usage*, en une *utilité* à l'usage d'un autre.

Mes paquets d'aiguilles ne sont des *valeurs d'échange* que quand elles se conduisent comme *valeurs d'usage* à l'égard de tout le monde, quand elles passent entre les douces mains des dames auxquelles elles étaient destinées dès l'origine.

Ce que j'ai accompli véritablement *dans mon travail*, c'est donc le *travail réel* (c'est-à-dire *produisant des utilités*), *individuel de tous les individus*, c'est le *travail en général*, le *travail social*. Ce qui a été *dépensé* dans le produit que je fabrique, ce n'est pas mon *temps de travail individuel*, mais le *temps de travail général, social*, et c'est lui qui constitue l'unité de mesure du quantum dépensé dans le produit.

Le *temps de travail général, social* possède son *existence propre* sous la forme de l'*argent*. L'argent est du *temps de travail social objectivé*, purifié de tout le caractère individuel du travail spécial (appliqué à la fabrication des aiguilles, du bois, du lin). Ce n'est que grâce au saut périlleux que les marchandises effectuent dans l'or que la marchandise se conduit comme elle le doit, comme manifestation du travail social.

Vous le voyez, monsieur Schulze, vous auriez pu acquérir ces connaissances par la lecture attentive des économistes anglais et par une réflexion originale. On ne peut réclamer de personne une réflexion originale, créatrice. Mais ce qu'on peut exiger de quiconque écrit sur une matière et l'*enseigne*, c'est de connaître toutes les contributions grandes et importantes qui l'intéressent.

Et voyez-vous, monsieur Schulze, tout ce que je viens



de vous dire sur l'argent ainsi que sur le sens *sociel* du temps de travail considéré comme unité de mesure de la valeur, — tout est emprunté pour le fond, tout n'est que l'extrait restreint d'une œuvre importante, magistrale d'où proviennent même les termes que j'ai cités ; d'une œuvre qui a paru déjà en 1859, c'est-à-dire *cinq ans avant votre catéchisme et que vous eussiez dû au moins connaître* ; d'une œuvre qui aurait du vous être d'autant mieux connue qu'elle a été éditée par votre ami Duncker, de l'œuvre excellente, faisant époque de Karl Marx : « Zur Kritik der Politischen OEkonomie » (1).

Mais que vous importe, vous avez aussi peu lu Karl Marx que Rodbertus, Rodbertus que Malthus et Ricardo, ceux-ci aussi peu qu'Adam Smith, Adam Smith pas plus que James Stewart, ce dernier aussi peu que Petty, et Petty que Boisguillebert et Sismondi. Pour un connaisseur en la matière, cela résulte de la lecture de votre livre autant que faire se peut. Mais cela ne fait rien. Vous n'en êtes pas moins un grand économiste, un homme de science, un maître. Vous êtes l'homme selon le cœur de la « Volkszeitung » et de la « Nationalzeitung », et c'est tout ce que l'on peut demander.

Vous voyez bien, monsieur Schulze, comment s'aplanissent les prétendues difficultés que j'ai citées plus haut ; j'ajoutais qu'elles ne contredisaient qu'en apparence la théorie de Ricardo suivant laquelle, le travail étant l'unique mesure de la valeur, toute valeur n'était qu'un *quantum de temps de travail*.

(1) Berlin. 1859, éd. Franz Duncker. Malheureusement seule la première livraison de cette œuvre éminente qui traite de la marchandise et de l'argent a paru jusqu'à ce jour. (Trad. franç. par Léon Rémy, Schleider frères éd., Paris 1900).



Je disais : quelqu'un n'a dépensé dans la fabrication d'un objet que les coûts de production *normalement nécessaires* qui tous se résolvent en temps de travail, et une nouvelle invention abaissant le coût de cette production l'oblige à écouler le produit pour la moitié de ses coûts de production ; peut-on dire encore que le *travail* constitue la mesure de la valeur ?

Et certes, monsieur Schulze, car vous le voyez bien ; le travail individuel de l'homme qui est fixé dans le produit et devait l'être nécessairement alors, est resté le même, mais le *temps de travail social*, dont la dépense constitue l'objet, s'est *contracté*.

A la suite d'une modification dans le goût, ou d'une surproduction dans un article, des produits doivent être écoulés bien au-dessous de leurs coûts de production nécessaires, ou rester complètement invendables : tout cela est en harmonie avec la théorie du temps de travail. Car les marchandises ne peuvent plus maintenant faire leur saut périlleux dans l'argent, parce que — à la suite d'un changement de goût en particulier — le *temps de travail social* ne se manifeste plus en elles. Elles ne sont plus des *valeurs d'échange* parce qu'elles ne sont plus des *valeurs d'usage*. Il en est de même dans le cas de surproduction, quand la quantité des objets est surabondante. Si, dans la société humaine, un million d'aunes de soie sont nécessaires, et que les entrepreneurs en produisent cinq millions, ils ont, il est vrai, dépensé beaucoup de temps de travail *individuel*, mais le *temps de travail social* renfermé dans la soie ne s'est pas accru puisque le *besoin réel* de soierie ne s'est pas accru. Les cinq millions d'aunes de soie renferment donc maintenant le *même quantum de travail social* qu'autrefois un



million ; la conséquence en est que les cinq millions d'aunes de ce travail spécial opposés à leur *conscience*, à la réalité du travail social, — à l'*argent* — n'en valent pas plus qu'autrefois un million.

Le même quantum de temps de travail social s'étend maintenant à cinq millions d'aunes au lieu d'un. Il faut donc que ces cinq millions puissent acheter autant d'argent qu'un million autrefois et l'aune de soierie doit tomber à $\frac{1}{5}$ de son prix antérieur. Mais dans le cas de surproduction — la chose se voit très bien pour le blé — le prix total de la quantité mise au jour par la surproduction n'atteint plus tout le prix antérieur du quantum nécessaire, et dans notre hypothèse l'aune de soie au lieu de tomber à $\frac{1}{5}$, baisse à $\frac{1}{8}$ ou à $\frac{1}{10}$ de son prix précédent.

Et, bien que l'explication complète de cette baisse ne puisse être donnée que dans l'exposé de la loi de la libre concurrence et du *prix de marché*, nous avons cependant fourni brièvement, mais suffisamment la raison sur laquelle elle repose. S'il y a danger que, sur les cinq millions d'aunes, quatre d'entre eux restent à l'état de rossignols, la concurrence a pour effet que le vendeur offre à prix plus bas, et chacun au lieu de s'en tenir à $\frac{1}{5}$ du prix, qui représente la contraction subie par le travail social dans sa soie, vend à $\frac{1}{8}$ et à $\frac{1}{10}$ et plus bas encore pour éviter que son article ne tombe dans les déchets du procès de production capitaliste.

Vous voyez donc très bien, monsieur Schulze, pour peu que vous m'ayez prêté quelque attention, comment se comporte tout le « commerce » bourgeois. Le *temps de travail social*, la *valeur d'échange* est l'antique et froide destinée du monde bourgeois. Savoir la mesure dans



laquelle il pourra réaliser son *travail individuel*, ou les produits d'autrui au-dessous ou au-dessus de la mesure leur valeur, *du temps de travail social* — c'est dans cette question qu'ont leur source les joies ou les peines du Werther bourgeois. L'intérêt du drame bourgeois, bref la loi du *prix de marché*, consiste dans cette fluctuation entre le trop et le trop peu, entre le tort fait au vendeur et le tort fait à l'acheteur. La mesure de la valeur, cette conscience du monde bourgeois, le *travail social abstrait*, n'arrive à la réalité qu'au prix d'un constant préjudice, en passant par le trop ou le trop peu, en faussant activement ou passivement le *prix de marché*; aussi l'intuition obscure, instinctive, de ce fait a-t-elle déterminé dans le monde antique dont les tendances étaient humaines l'antique conception du « mercator ».

Enfin, il m'est maintenant très facile de vous faire comprendre, monsieur Schulze, combien grande est votre erreur; vous dites que le *capital* « ne consiste jamais à vrai dire en une somme d'argent », mais toujours en produits réels. Vous êtes fier de cette phrase qui montre que vous ne vous contentez pas de copier Bastiat, mais que vous avez même un peu lu le compendium de Say; vous la répétez à trois ou quatre endroits et là même où elle n'a que faire. Est-il possible, monsieur Schulze, que vous, dont le capital est le *dieu*, vous le méconnaissiez si bien quand il apparaît sous l'aspect qui lui est propre?

Comment ! allez-vous vous écrier, vous contestez également la célèbre proposition de J. B. Say : des *produits* ne peuvent s'échanger que contre des *produits*, l'argent n'est qu'un *intermédiaire*, et tout le *capital* ne consiste par suite que dans les produits réels d'un pays ?



Cette « célèbre » proposition de Say, en dépit de sa vérité relative, m'a toujours rappelé une devinette qui me fut un jour posée en jouant au gage touché.

La voici : « quelle différence y a-t-il entre Napoléon I^{er} et la sage-femme Müller ? »

Je ne pus en aucune façon la trouver et je me rendis. On me donna la solution suivante : Napoléon I^{er} était un homme, et la sage-femme Müller, une femme.

Je reconnus la *vérité* absolue de cette solution. En fait quand on est assez absurde pour faire abstraction de tous les *caractères concrets* propres à la figure de Napoléon I^{er} et à celle de la sage-femme Müller, on en arrive à cette *égalité abstraite* qui fait d'eux deux êtres humains, et, une fois en possession de cette égalité abstraite, il va de soi qu'ils se distinguent en ce que l'un était un homme et l'autre une femme.

Il en va exactement de même de la vérité de ces propositions de Say : des produits ne s'échangent que contre des produits, par suite le capital d'un pays ne consiste qu'en des produits et l'argent n'est pas du capital, — cette vérité se réduit à une *abstraction de tous les caractères concrets et réels*.

Dans la *réalité*, les produits ne s'échangent jamais contre des produits, mais contre de l'*argent*. Tant que ces produits n'ont pas fait leur saut périlleux dans l'argent, pour qui peuvent-ils bien constituer du *capital* ? Pour leurs possesseurs, dans les magasins desquels ils sont en réserve ?

Que l'on interroge donc les négociants de toute espèce, des grands fabricants de cotonnades et de soieries au petit relieur qui tient commerce de porte-feuilles, de papier à lettres et de porte-monnaie, qu'on leur



demande s'ils peuvent payer leurs *traites* avec leurs *produits*? Ils peuvent autant qu'ils le veulent s'appuyer sur J. B. Say pour prétendre que c'est du capital. Ne voit-on pas quels sacrifices le petit commerçant est souvent obligé de faire quand il lui faut obtenir de l'usurier ou d'un autre du *capital* parce que l'échéance approche? Et cependant boutiques et magasins regorgent de capitaux à la Say, de produits non-écoulés.

Pour leurs *vendeurs*, les produits ne sont donc pas des capitaux. Pour qui en constituent-ils donc? Ils peuvent, entre les mains d'un tiers, concourir à une production ultérieure et se manifester comme capitaux. Mais pour en remplir l'emploi auprès de ce tiers, ils doivent toujours avoir été *achetés*, avoir fait leur saut dans l'argent, être *devenus de l'argent*. C'est ainsi qu'il leur est possible de devenir *capital*. Mais une *possibilité* est-elle une *réalité*, une *puissance* est-elle une *existence*, le *virtuel* est-il l'*actuel*?

Le *caractère concret* des produits simples, — un *capital fixe*, comme une machine à vapeur n'est naturellement plus un produit simple, il appartient à une catégorie supérieure, plus déterminée et dont nous n'avons pas à nous occuper ici — le caractère concret des produits simples, disions-nous, consiste précisément en ceci : le *caractère de capital est interrompu en eux, est momentanément supprimé*.

La *pulsion du capital* qui se fait sentir dans toutes les artères du procès de production bourgeois est intermittente, et c'est au cours des intermissions qu'elle prend le nom de produit. Si cette pulsation reprend son cours, le *produit disparaît* et est consommé dans une autre production.



En d'autres termes : ce qu'il faut comprendre ici, ce qui n'a jamais été compris par les économistes bourgeois, c'est l'opposition simple, dialectique de la *production* et du *produit*. La *production* est un courant dont la force motrice est le *capital*. Le *produit* cristallise ce courant, il est fixé dans le produit. Si le produit doit redevenir capital, il faut l'arracher à cette cristallisation et le rejeter dans le courant de la production ; il doit disparaître *comme produit* (soit comme moyen d'existence, soit comme matière première propre à un travail ultérieur). Dans le *produit*, le capital a donc cette qualité d'être un *non-capital*, un capital disparu. Surtout depuis 1848, un des principaux efforts qu'ait tenté la bourgeoisie a consisté à lever dans sa propre sphère cette contradiction : l'illusion de Say ne lui avait été naturellement d'aucune utilité pratique.

Que faire pour que le *produit* soit *réellement* ce qu'il n'est qu'*en soi*, soit du *capital* ? Telle serait la formule philosophique de ce problème.

Comment engager des marchandises ? Telle en serait la traduction bourgeoise. Mais on n'a réussi à échapper à cette contradiction que pour un nombre très restreint d'articles du commerce en gros (cf. les docks anglais, l'histoire des docks français est connue) ; par exemple dans plusieurs régions de notre pays, l'huile est prise en gage par des banques. Toutes les fois qu'il s'est agi de lever cette contradiction en général, ces efforts ont échoué (1) et les « *sociétés de crédit sur marchandises* »

(1) La « banque du peuple » de Proudhon constituait une tentative de ce genre. — Aussi, quiconque connaît le petit bourgeois qu'est Proudhon ne peut nullement s'étonner que son lieutenant, M. Darimon se soit récemment rallié publiquement à



en savent quelque chose. Et précisément le succès partiel obtenu pour certains articles du commerce en gros n'a pu naturellement servir qu'à *accroître encore les privilèges et la puissance du grand capital* et à opprimer d'autant la classe moyenne.

La pulsation du capital, disions-nous, qui se fait sentir dans toutes les artères du procès de production bourgeois, est *intermittente*, et c'est dans les intermissions qu'elle prend le nom de produit. Il n'existe qu'un seul produit où il n'y ait pas intermission, où le capital ait toujours la même chaleur, la même vie, *un seul produit qui soit toujours en même temps capital, ce capital-produit est l'argent*. L'argent n'est pas du capital comme tout autre produit, c'est le *capital « par excellence »*, c'est *Dieu le Père en personne*.

La qualité de capital est chez lui toujours mobile ; à tout moment elle peut être dépouillée avec profit, s'appliquer à n'importe quelle matière, se réaliser en n'importe quel lieu. L'argent, comme capital « par excellence », est capital à un degré plus fort que le capital *fixe* lui-même.

Une machine à filer le coton est certainement un capital en un sens bien plus élevé, bien plus qualifié que le produit simple, le filé. Mais quand la crise cotonnière éclata dans le Lancashire, ces machines durent rester au repos — elles étaient momentanément un *capital dégradé*, ce qui ne peut arriver à l'argent. Et même

la théorie de *Schulze-Bastiat* dans une séance du corps législatif, malgré la dispute antérieure de Proudhon et de Bastiat. Ce sont les mêmes gens, il y avait malentendu quand ils se combattaient. Mais c'est un intéressant symptôme de l'importance européenne qu'a prise cette maladie progressiste.



les fabricants qui possédaient encore un approvisionnement de coton, laissèrent les machines au repos, et malgré J. B. Say et tous les reproches furieux que le « Times » leur lançait à ce sujet, s'adressèrent au commerce, et avec leur coton et leur argent devinrent marchands, spéculèrent sur une élévation plus forte encore du prix du coton brut; ils montrèrent ainsi que, sans se préoccuper de toutes les arguties théoriques, ils comprenaient fort bien leurs intérêts pratiques.

L'argent seul, quelque avisée que se croie l'économie libérale en se moquant du système mercantile, est le *capital omni-présent, tout puissant, et omniscient*, et afin de ne pas épuiser par l'énumération tous les attributs de Dieu, le capital *absolu*.

Et ne vous trouvez-vous pas plein de contrition, monsieur Schulze, vous le dévot du capital, d'avoir pu méconnaître ainsi votre Dieu précisément quand il vous apparaissait sous son aspect propre, dans tout son éclat, flamboyant comme l'or, tel qu'il se révéla à Moïse dans le buisson ardent ?

d) La concurrence

« Outre la possibilité de se fabriquer soi-même un objet, de nous rendre un service à nous mêmes — c'est ainsi que vous commencez ce chapitre, p. 67 — il nous reste encore une issue si quelqu'un nous réclame plus qu'il ne nous paraît convenable. Comme nous l'avons dit, nous pouvons obtenir d'un tiers ce que nous désirons et c'est, comme nous l'indiquions, le principal moyen de nous préserver contre un enchérissement excessif ». Vraiment ? Nous avons aujourd'hui, outre



la *possibilité* de nous fabriquer nous-même un objet la faculté de l'obtenir d'un tiers ? On tomberait en attaques de nerfs à entendre votre exposé de l'état de la production. Tout cela dépasse encore l'échange des produits superflus que le producteur n'utilise pas lui-même !

Après avoir parlé de la scie du bucheron, de la lime du serrurier, du chaudron de la laveuse en un style si plein d'idées — le temps qui nous presse ne nous permet pas de l'analyser d'une façon plus complète — qu'une laveuse ne pourrait y atteindre, vous concluez en expliquant la libre concurrence : « Nous obtenons ainsi dans la concurrence le régulateur principal de la valeur. Nous reconnaissons déjà précédemment que la liberté était l'élément du travail comme de l'échange ; la faculté pour chacun d'entreprendre tout ce qui est possible, de s'occuper de tout ce qui semble pouvoir lui être profitable, et la faculté pour tous d'échanger avec tous, c'est précisément la libre concurrence ».

Et après avoir ainsi expliqué la libre concurrence par l'échange et avoir développé votre explication pendant une page, vous lâchez pendant deux autres pages quelques phrases contre le *monopole* et vous terminez en un style de pasteur par une glorification pleine d'unction de votre culture et de votre science.

C'est tout ce que vous savez sur la libre concurrence. Au lieu d'en tirer (c'est en elle qu'est la clef de tout l'état actuel) *les lois du prix de marché, du prix de coût, du salaire, du bénéfice d'entreprise, de la rente foncière*, au lieu d'en déduire la *physionomie matérielle et intellectuelle* de l'état actuel, ce que nous nous proposons de faire



d'une façon positive dans le prochain chapitre, vous expliquez la *libre concurrence* par l'*échange*, l'échange qui était déjà pratiqué du temps des Phéniciens. C'est là tout ce que vous savez en dire.

Vous le voyez maintenant, je vous ai fourni la preuve que votre livre ne dépasse pas ce simple mot. Le travail était échange, le capital était échange, le crédit était échange, la valeur était échange, la libre concurrence est également échange.

Bastiat, en commençant le chapitre « échange » dit (*Harm. écon.*, p. 93) : « L'échange, c'est l'économie politique ». Cette pointe à la française, ce mot simplement spirituel, vous l'avez pris à la lettre ; vous croyez bravement que quiconque sait par cœur le mot « échange » est par cela même un économiste accompli.

Si j'achète un sansonnnet et que j'arrive à lui faire crier « échange ! échange ! échange ! » j'ai ainsi tout ce que contient votre livre.

Dans ce seul mot réside tout votre misérable savoir !



CHAPITRE IV

I

ANALYSE OBJECTIVE DU CAPITAL. ASSOCIATIONS DE PRODUCTION

Il nous reste encore à expliquer avec toute la brièveté possible la notion objective du capital.

Nous pourrions être d'autant plus courts que dans nos développements positifs nous avons établi les bases sur lesquelles se fonde cette notion. Déjà même nos lecteurs peuvent pressentir le sens que nous y attachons. Ils n'ont qu'à se reporter à l'exposé concret que nous en avons fait.

Si nous disions : le *capital est une catégorie historique*, nous aurions tout dit sur ce sujet et avec la plus grande concision, seulement très peu de nos lecteurs pourraient nous comprendre.

Il nous faut donc procéder pas à pas.

Considérez, monsieur Schulze, les définitions du capital que nous avons rencontrées, non votre définition d'amateur qui veut que le capital soit la partie épargnée du revenu; elle est par trop absurde et a été suffisamment réfutée.



Mais examinez cette autre définition que vous donnez également et qui se réduit essentiellement à ceci : le *capital est un instrument de travail* ; ou celle que l'on rencontre universellement chez les économistes : le *capital est du travail accumulé* ; elle encore que j'ai fournie plus haut : les produits employés à une production ultérieure sont des capitaux.

Jetons de nouveau nos regards sur l'Indien des forêts de l'Amérique, qui, l'arc à la main, chasse pour se procurer sa subsistance.

Cet homme est-il un *capitaliste* ? Son arc constitue-t-il un *capital* ? Vous le voyez, monsieur Schulze, les trois définitions conviennent. L'arc est, en fait, un *instrument de travail*. Il est également du *travail accumulé*. C'est également un *produit appliqué à une production ultérieure*.

Et pourtant, monsieur Schulze, il répugnera à votre sentiment intime d'appeler cet Indien un capitaliste.

Vous voyez donc que ces trois définitions doivent être encore *fausses*, puisqu'aucune n'est décisive, exacte.

Mais peut-être — rien ne vous est impossible, — faites-vous violence à votre sentiment intime, peut-être vous dites-vous : oui, cet arc est un *capital* et par suite cet Indien est un *petit capitaliste*.

Mais il serait alors très facile de vous prouver que cet arc n'est pas un *capital* et que cet Indien n'est pas un *petit capitaliste*.

Pour le montrer, placez-vous un instant armé d'un arc pareil dans cette même forêt. L'arc vous permettrait d'abattre du gibier, il vous servirait — c'est en quoi il est un *instrument de travail* — dans votre travail propre, directement destiné à vous procurer votre sub-



sistance. Mais on peut craindre que vous vous lassiez de battre sans relâche les bois sur vos légers moeassins en compagnie du gibier, vous ne trouverez cependant pas le moyen de placer votre arc avec profit. Comme la caractéristique absolue du capital est, comme vous le savez, de porter profit, vous voyez que si cet arc est bien un *instrument de travail*, il ne constitue pas du capital.

Je suppose que, croyant que la forme d'arc seule empêche le travail accumulé dans cet objet de fonctionner comme capital à votre profit, je suppose, dis-je, que vous vouliez échanger l'arc contre une autre valeur et que dans ce but vous l'offriez à l'Indien dont nous avons parlé.

Il est très possible que si votre arc lui convient, celui-ci acquiesce à votre proposition. Il vous donnera peut-être de la venaison en échange, une fourrure ou dans une contrée aurifère un gros lingot d'or.

Mais vous n'avez nullement la *possibilité* de placer ces objets à bénéfice. Pour rendre ces valeurs *productives, lucratives*, il vous faudrait vous rendre dans des pays totalement différents, modelés sur le patron de l'Europe. Dans la *situation historique précise* où je vous ai placé, vous n'en avez nullement la faculté.

Et même vous vous trouveriez beaucoup moins avancé avec la valeur obtenue — avec votre gibier, votre fourrure, votre lingot d'or — que vous ne l'étiez auparavant avec votre arc, qui du moins pouvait vous servir dans vos velléités de chasse.

Retenez donc bien, monsieur Schulze, le point décisif auquel nous sommes arrivé : il existe des conditions historiques où l'on trouve des *instruments de travail*, où



l'on peut même *pratiquer l'échange*, et d'où cependant le *capital* est complètement absent.

Et mettant à profit nos explications antérieures, vous vous dites peut-être déjà en vous même : bien que nous rencontrions ici des *instruments de travail*, il n'existe pas encore de *capital* parcequ'il n'y a pas encore *division du travail*. Par suite, *l'instrument de travail est encore entre les mains du travailleur*, en d'autres termes, *seul le travail lui-même est productif*,

D'où suit la proposition suivante : la *productivité indépendante du capital*, la productivité dont il jouit à l'état distinct du travail n'est possible que dans un *système de division du travail* et en est la *conséquence*.

Jetez maintenant un coup d'œil sur les civilisations de l'antiquité. Il y règne déjà une certaine *division du travail*, insignifiante si on la compare avec celle qui existe actuellement, et même une grande opulence. Mais vous apercevez aussi que le propriétaire antique réunit dans sa possession les terres, les esclaves et tous les produits, tous les instruments de travail.

Est-ce là un *capitaliste* ? *Non*, monsieur Schulze. Si vous considérez un ancien chah de Perse auquel appartiennent tout le pays qu'il gouverne, toutes ses richesses et tous ses habitants, direz-vous que c'est là un *grand capitaliste* ?

Certainement non ! vous ne le direz pas ; vous sentez qu'il est plus que cela.

Il en est tout à fait de même avec le propriétaire antique. Celui qui a la *propriété juridique* non seulement de *l'instrument de travail*, mais encore du *travailleur même*, ne peut être un *capitaliste*. Car la part qui lui revient dans le résultat de la production sociale ne se fonde



pas sur ce qu'il possède l'*instrument de travail*, mais bien le *travailleur lui-même*. L'esclave, par lequel il fait accomplir le travail, n'est pour lui qu'un autre levier, le levier — qu'un autre esclave.

Ce manque de *distinction*, de *différenciation* a l'effet suivant : il *existe* des *maîtres*, non des *capitalistes*, des *valeurs* et des *richesses*, mais non des *capitaux*.

Vous pouvez poursuivre plus loin cette analyse, en examinant les caractéristiques réelles de l'économie antique.

Dans l'antiquité le possesseur de terres et d'esclaves fait d'abord produire *les utilités nécessaires aux besoins de sa maison*. Il vend le superflu, ou les produits qu'il a obtenus en les faisant *fabriquer* par ses esclaves, mais ce dernier cas forme l'exception et ne se rencontre que chez les citoyens d'un rang inférieur (1). Il échange l'argent ainsi gagné contre les produits de luxe de toutes les zones qui lui sont accessibles et qui intéressent sa propre consommation : la pourpre, l'ambre. L'échange et le commerce sont déjà développés, étendus. Mais, quand il a satisfait ses besoins de luxe, il amasse l'or qui lui reste pour pouvoir dans la suite se procurer de nouveaux articles précieux, dans la mesure toutefois où il ne l'emploie pas à acheter de nouvelles terres, de nouveaux esclaves, à agrandir le domaine dont il est le

(1) Ainsi Plutarque nous raconte que l'orateur Isocrate fut bafoué par les comiques Aristophane et Stratis parceque son père, Théodore, faisait fabriquer des flûtes par ses serviteurs. Plut., *Vita decem orat.*, T. IV. p. 357. éd. Wytt. : ὁθεν εἰς τοὺς ἀγλοὺς κεχωμώθηται ὑπὸ Ἀριπποφάνους καὶ Στράτιδος. Ou, comme le disait Lessing, les comiques lui faisaient entendre les flûtes de son père.



maître, mais où il n'est pas capitaliste. Il thésaurise et, au besoin, se constitue des services de vaisselle d'or et d'argent. Mais l'occasion d'engager lucrativement cet or dans la production d'autrui lui manque à l'origine et pendant longtemps encore.

En effet, ce système de production a pour base le superflu recueilli grâce au système naturel d'exploitation. Ce régime n'a pas encore besoin du crédit moderne, qui ne peut se constituer que dans une société produisant exclusivement des valeurs d'échange.

Même quand se présente enfin l'occasion d'effectuer de semblables placements, la conception morale du peuple s'y oppose; et cette morale n'est à son tour que la conséquence de l'état économique, longtemps prédominant que nous venons de décrire et qui règne encore à l'époque dont nous parlons.

Vous comprenez en passant, pourquoi l'intérêt du capital a tant de difficulté à battre en brèche la conception des peuples anciens, pourquoi on le tient pour honteux, pour *indigne* d'un homme libre, *indécent* au sens antique du mot (*inhonestum*).

Si Aristote, Cicéron, Sénèque, les Pères de l'Eglise, le droit canon tiennent l'intérêt du capital pour honteux et l'identifient avec l'usure, si dans la République romaine l'intérêt était interdit par la loi, si Caton loue la prescription des anciens qui punit le voleur du double, mais l'usurier du quadruple (1) et si l'Eglise catholique prive le prêteur à intérêt de la communion, du droit de tester et de l'enterrement religieux, si

(1) Cato, *de re rust.*, præf. : majores ita in legibus posuerunt, furem dupli condemnari, feneratorum quadrupli.



Jérémie Bentham au contraire et avec lui toute l'économie libérale ne voit dans l'usure que le droit naturel le plus sacré, le plus intangible de l'homme, toutes ces contradictions si vives s'expliquent et se résolvent de la façon la plus simple.

Le juriste, disent les jurisconsultes romains, n'a en vue que « *id quod plerumque fit* ».

On empruntait dans l'antiquité comme de nos jours. Mais dans l'antiquité et aussi longtemps que cette situation dura, l'occasion, la possibilité d'engager l'avance, l'argent dans la production d'autrui manquait totalement ou la plupart du temps. La production d'autrui reposait en effet sur le système d'exploitation naturel, et sur le superflu qu'il donnait. Tant que ce fut exclusivement ou généralement le cas, le prêt ne pouvait être recherché que dans un *but de consommation*. On le recherche parcequ'on se trouve personnellement dans le besoin, dans la gêne ; tel l'embarras où se trouve l'édile romain qui le jour des jeux fait tendre à ses propres frais le cirque de pourpre et ne dispose pas de toute la somme nécessaire.

Vouloir exploiter un prêt fait dans un but de simple consommation et qui ne rendra l'emprunteur nullement plus riche qu'il n'était, vouloir exploiter le *besoin*, la gêne où se trouve son prochain, est certes chose honteuse et c'est ce que l'antiquité et l'Eglise ont justement senti.

Dans les temps modernes, au contraire, on fait suffisamment d'emprunts dans un but de consommation. Mais ce qui prédomine de beaucoup actuellement c'est le *prêt productif*, fait sous forme d'avance dans les entreprises productives. Cette opération a également sa



source dans une difficulté, dans la seule difficulté de s'enrichir ; aussi, très logiquement, le prêteur se resout-il à partager volontiers cette difficulté avec l'emprunteur. En d'autres termes, le prêt productif est, au point de vue économique, une participation au produit des affaires (1) et l'opposition entre la conception antique et la conception bourgeoise du prêt à intérêt, fondée sur le caractère économique qu'il revêt de préférence à chaque époque, trouve ainsi sa solution naturelle si on la considère réellement au point de vue historique.

A mesure que la faculté d'engager d'une façon lucrative l'argent dans des prêts s'offre plus fréquemment, elle n'en rencontre pas moins de puissants obstacles, soit l'interdiction, soit la conception morale du peuple, qui s'opposent toutes deux pratiquement à son extension. Le placement de la fortune dans une production étrangère — et dans le placement qu'il en fait dans sa propre exploitation, le propriétaire antique, comme je vous le rappelais, reste toujours le « maître », sans devenir le « capitaliste » — ne forme donc toujours qu'une partie relativement insignifiante des placements dans l'antiquité. « Presque tout en terres, un peu en prêts », telle était à une époque aussi avancée que celle de Pline, l'emploi de la fortune du sénateur romain (2).

(1) L'interdiction de l'intérêt par la loi mosaïque a donné lieu à une coutume très originale en pratique chez les Juifs orthodoxes de Russie qui rapporte Bonaventura Mayer (*Die Juden unsrer Zeit*. 1842. p. 13). Le créancier se réserve en effet la moitié du gain et les parties contractantes le fixent provisoirement à une somme probable. Si plus tard le débiteur déclare que l'affaire n'a pas rapporté le bénéfice présumé, il n'est pas tenu de payer la somme destinée au prêteur ; mais il perd tout crédit pour l'avenir.

(2) Plin., *Ep.*, III. 49. Sum quidem prope totus in prædiis ; aliquid tamen fœnere.



Même pour un homme d'une richesse aussi proverbiale que Crassus — les anciens l'estimaient à environ 7.400 talents, ce qui faisait, le talent valant à son époque à peu près 1.400 thalers, une somme de 9.940.000 thalers — Plutarque nous dit en énumérant les éléments de sa fortune, mines d'argent, terres, quantité d'esclaves destinés à leur culture, maisons, etc. : que « tout cela n'était rien comparé au prix de ses esclaves domestiques ; tellement il possédait d'excellents lecteurs, scribes, argentiers, surveillants, officiers de bouche (1) ».

Presque tous ces esclaves constituaient des *moyens de jouissance*. C'est à ces moyens de jouissance, et non à des *capitaux* qu'aboutit l'économie antique où la *domination* a pris un *caractère lucratif* ; mais l'économie n'est pas fondée sur le *capital*. On trouve dans le monde antique des instruments de travail, des moyens de jouissance, des valeurs et des richesses, mais on n'y rencontre pas de « capitaux ». Déterminée par la forme prédominante de l'état général, la « productivité du capital » n'existe pas même quand le père de Sophocle faisait exercer la fourbisserie par ses esclaves. Dans cette fabrication qui aboutit au commerce, seul le caractère de l'économie naturelle est tombé. Mais d'abord le caractère de la *domination* subsiste dans cette production, et d'autre part, cette fabrication n'aboutit qu'au *commerce*, qui, comme nous l'avons remarqué, était déjà suffisamment développé ; ces esclaves produisent tous les objets de consommation dont a besoin leur maître,

(1) Plutar. *vit. Crass.* T. III. c. 2. p. 250. ed. London. « ὅμως ἀν τις ἡγήσαιο μὴδὲν εἶναι τὰυτὰ πάντα πρὸς τὴν τῶν οἰκετῶν τιμὴν, κ. τ. λ.,



sous la forme d'*épées* il est vrai, qui sont échangées contre ces produits; mais celles-ci ne deviennent en fin de compte que des moyens de jouissance, ou plutôt de l'*argent*, des moyens d'achat d'autres moyens de jouissance et elles ne représentent ainsi que ces derniers. Les épées ne se manifestent pas sous la forme lucrative du capital, dans sa productivité libre et indépendante, dans sa vertu d'accumuler progressivement les intérêts. Le premier pas est fait par cette production appliquée à la *valeur d'échange*. Mais ce premier pas se heurte à l'ensemble de l'organisation du monde antique et se trouve arrêté dans ses suites. Les richesses et l'or du monde antique sont l'embryon d'où sortira plus tard le capital. Mais le développement de ces richesses n'a pas atteint encore la forme *spécifique et propre du capital*.

Jetez maintenant un coup d'œil sur une autre époque de la civilisation. Considérez le propriétaire foncier du moyen-âge, le noble, le seigneur au milieu de ses châteaux et de ses manoirs, de ses vassaux, serfs et colons, de ses villages et des villes soumises aux corvées les plus diverses. Cet homme était-il un *capitaliste*?

Vous ne devez pas, monsieur Schulze, partager l'opinion grossière et très répandue que l'on vivait alors uniquement des produits agricoles. La production était suffisamment développée, le luxe fort grand, les moyens de jouissance nombreux, variés, raffinés. Considérez, par exemple, la description que le minnesinger, chevalier Ulrich von Lichtenstein (xiii^e siècle) fait de sa réception dans la chambre nuptiale: « la vierge, dit-il dans ce poème (1), était assise sur un

(1) Ulrich von Lichtenstein, *Frauendienst*, p. 160.



lit, elle me reçut avec pudeur et me souhaita la bienvenue. Sa bonté avait une petite *chemise* par dessus une *souquenille* (1) de *pourpre*, *fourrée d'hermine*, son *manteau* était vert ; par dessous elle portait un beau *devantier*. *Huit femmes* se tenaient près d'elle et elles étaient aussi bien habillées ; sur le lit, un *matelas de velours*, par dessus deux *pointes de soie*, puis une *magnifique couverture* ; il s'y trouvait aussi un *carreau précieux* et deux *coussins délicieux*, le *bois du lit* n'apparaissait nulle part, et maint beau *tapis* en formait le ciel ; au pied du lit brûlaient *deux grands cierges* dans des *flambeaux* et aux murs étaient suspendues plus de *cent chandelles* ».

Ou considérez encore la description quand il traverse les pays en dame Venus : « Ici, je restai tout l'hiver et je me fis faire des vêtements de dame ; on m'accommoda *douze jupes* et *trente manches* de *chemisettes* ; j'acquis également deux *rubans* que j'ornai de *perles*, car il y en avait à vendre une *quantité étonnante* ; on me coupa également deux *manteaux de velours blanc* ; les selles étaient *blanches comme de l'argent* et le maître qui les fit y dépensa beaucoup de *peine* et de *travail*, puis les *caparaçons de drap blanc* étaient d'une longueur magistrale, et les *brides précieuses*. Pour *douze écuyers* on tailla de *beaux costumes de drap blanc* ; on me fit aussi *cent lances*, *blanches comme de l'argent*, tout ce que mes gens portaient était blanc comme neige ; mon heaume était blanc et blanc mon écu. Dans *cinq pièces* de velours blanc, je fis couper pour mon cheval *cinq*

(1) Suckenie, soscania. Le vêtement de dessus des femmes ordinairement très riche, fait de soie rehaussée d'or. Cf Ducange, *Gloss.*, s. v. Soseania.



caparaçons à mes armes et mon hoqueton était de petit drap blanc bien plissé » (1).

Vous le voyez, monsieur Schulze, on ne se privait de rien à cette époque. Mais le propriétaire de tous ces objets, le seigneur du moyen âge était-il un *capitaliste* ?

En aucune façon ! Et j'espère, si vous me lisez avec patience, vous le montrer aussi clairement pour le moyen-âge que je l'ai déjà fait pour l'antiquité.

L'esclavage est aboli, et le *servage* qui l'a remplacé s'adoucit en un système de dépendance personnelle comprenant les degrés les plus divers, en une mosaïque de services. C'est ce qui donne précisément au moyen-âge son type spécifique.

J'ai déjà dit autre part que c'est la *particularité* qui au point de vue philosophique caractérise cette époque. Ce n'est plus l'*homme* tout entier, mais sa *volonté*, et des *actes particuliers* de sa volonté qui sont posés comme *propriété privée* (2). Dans la sphère économique, il en résulte un système de *services particuliers*, un système de *rapports juridiques* liant le particulier au particulier, rapports qui se résolvent en *actes particuliers* et en *produits particuliers* (en *valeurs d'usage* distinctes de la *valeur d'échange générale*, de l'argent). Ainsi s'établit le système des *services en nature* et des *charges en nature* en vigueur au *moyen âge*.

C'est ce qui détermine d'une façon éminente l'économie et la production de cette époque.

Considérez l'économie du seigneur foncier d'un peu plus près, bien qu'en passant.

(1) *Frauendienst*, p. 84.

(2) Cf. mon *System der erworbenen Rechte*. Leipzig. Brockhaus, 1861. I, p. 260-264.



Les champs sont cultivés non seulement par ses serfs, mais grâce aux corvées d'attelage, aux corvées personnelles, par des colons libres à des degrés très divers. Les « mansi » libres devaient la corvée comme les non-libres, ceux-ci trois jours environ dans la semaine et les premiers cinq ou six semaines pendant l'année (1).

Mais laissons l'agriculture de côté. Sous la féodalité il n'est pas une espèce de services que les « mansi » libres ou non, et même les bourgs assujettis à des degrés très divers et les bourgeois des petites villes ne dussent rendre « in natura ».

Représentez-vous un jour de redevances où un seigneur touche ce qui lui est dû. La cour regorge de seigle et d'orge, de poulets, de jambons, de bœufs, de cochons, d'œufs, de beurre, d'huile, de fruits, de cire, de flambeaux, de miel que les tenanciers sont obligés de fournir; on y trouve même des *gâteaux*, des *bouquets de fleurs* et des *chapeaux de rose* ! (2). Les tailleurs, les cordonniers de la petite ville placée sous sa suzeraineté — souvenez-vous du principe *nulle terre sans seigneur* — lui apportent les vêtements et les chaussures, qu'ils ont confectionnés pendant la semaine, qu'ils lui doivent pour lui et les siens (3). Les gantiers, les gobeletiers, les charpentiers doivent également travailler pour lui « sine mercede ». Les forge-

(1) Cf. p. ex. Pertz, *Monum. hist. Germ.*, I-III (Leg. tom. I), p. 177: *Respiciunt a l eandem curtem mansi ingennuies vestiti* 23. *Ex his sunt 6 quorum unusquisque... operatur annis singulis eb lomades 5, arat iurnales 3, etc., etc.*

(2) P. ex. Monteil, *Hist. du xiv^e siècle*, chap. La table de Pierre, t. I, p. 84.

(3) Cf. le compte-rendu par le bailli d'Aval; en 1347, ap. Monteil, *ibid.*, p. 85.



rons, les serruriers sont tenus de lui fabriquer chaînes et flèches ainsi qu'un certain nombre de fers à cheval et de clous (4). Si, au début du moyen-âge, on trouve dans les châteaux féodaux des ouvriers et des artisans de toutes sortes (mechanici et artifices), bouchers (earnifices) corroyeurs (cordonos), des tonneliers (doliatores) pelletiers et fourreurs (pellifices, pelliparii) charrons et carrossiers (curriffices, carpentarii) (2), merciers (institores), architectes (acditui), tailleurs de pierre et maçons (caementarii, lapicidae), peintres (pictores) et même des négociants (negotiatores), des orfèvres (aurifices), des sculpteurs sur bois (lignorum caesores) (3) ; si le château féodal devait posséder un ouvrier de tous les métiers existant sur les terres soumises à la suzeraineté du seigneur — « von einem ieclichen antwergke ein antwergman (4) » — et si au cours du moyen-âge, ouvriers et artisans cessent d'habiter le château, il leur faut, en souvenir de leur ancienne condition ou en vertu de la possession de manses et de biens à redevances, fournir le seigneur des produits de leur art : couteaux de toute espèce, ciseaux et pinces (cultelli, rasoria, foreipes et forfices), pies et haches (picarii), écuclles (scutellae), gobelets (picaria), vases de toutes sortes (eraterae), selles et autres ustensiles (sellae et cetera utensilia) (5). Si le boucher vend un bœuf, la langue et les pieds reviennent au seigneur. Il prélève de même

(1) Cf. Maurer, *Geschichte der Frohnhofo*, 1862. T. II, p. 323 Trier. Weisthum, X, 8-10 et 3.

(2) Cf. Ducange, s. v. curriffices.

(3) Cf. v. Maurer, *ibid.* T. II, p. 316 et s.

(4) Grimm, *Weisthümer*, I, 763, § 33.

(5) Cf. *Das Korvei'sche Güterverzeichnis bei Kindlinger*, Münster. Beiträge, II, 116, 133, 228, 126, 223, 143. — Ducange, s. v. pica.



une part sur le vin, la bière et les autres boissons (1). Mais qu'en ferait-il s'il n'avait pas de tonneaux ? Aussi doit-on lui fournir les tonnes (tunnae), avec ou sans roues, les douves (dovae), les cercles (eirculi), les barres (patellae), les chaudrons (caldaria) de fer et de cuivre (2), ainsi que les bardeaux et tout le matériel nécessaire à la réparation (3). Et de même les encaveurs (4) « seint schuldig meins gnedigsten Herrn wein und bier umbsunst zu schroden », et les jaugeurs sont tenus « meinem gnedigsten Herrn alle Wein und Bierfass umbsunst zu ohmen ».

Les forgerons doivent fournir le seigneur d'éperons, et les tisserands lui donner une nappe de 6 aunes et une « handquel » (5).

Vous pouvez penser, monsieur Schulze, que, dans l'ardeur générale à pourvoir abondamment la maison du seigneur, les femmes n'étaient pas en retard.

La femme de chaque colon doit une pièce de lin, et une pièce de lainage (eamisilein I et sarcilein I) ; il lui

(1) Cf. p. ex. Monteil, *ibid.*, p. 87.

(2) Ces deux espèces sont du moins énumérées dans l'inventaire du manoir. — Cf. Pertz, *ibid.*... caldaria aerea 3, ferrea, vero 6.

(3) Cf. la publication de Guérard (Paris, 1844), *Polypt. Irminion*, IX, 299, p. 113. *Facit omni ebdomada dies II : sed pro ipsa manopera solvit earrum I, eum duabus tonnis ; XI, 2 p. 119. — Solvunt — pullos IX, ova XXX, ascieulos C et totidem seindolas, XII dovas ; circulos VI, etc. ; et ibid., XIII, p. 132 : et inter totos qui mansum tenent, ascieulos C., seindolas totidem, dovas XII, circulos VI, etc. ; ibid., XIV, 99, p. 149. — Sunt mansi qui faciunt angariam propter vinium... solvunt caldariam I., de molle sestarium, etc.*

(4) Michelsen, *Mainzer Oberhof zu Erfurth*, p. 26.

(5) Beschreibung von 1332 bei Falkenstein, *Hist. z. Erfurth*, p. 198 et 200.



faut apprêter le malt et cuire le pain (1). Certaines doivent fournir le lin dont la pièce est faite (pannos ex proprio lino) (2), d'autres ne sont obligées qu'au travail (si datur eis linificium, faciunt camsilos, etc) (3), ; aussi d'autres mansi sont-ils tenus d'apporter à l'atelier seigneurial une certaine quantité de lin, en outre de leurs autres redevances (marcassins, graine de lin, lentilles) (4). Les pêcheurs doivent les saumons et d'autres poissons (poissons de redevance) qu'ils prennent à certaines époques (5). Ils sont obligés ainsi que les meuniers de le conduire avec leurs barques là où il le désire, mais quand il écrit des lettres, le privilège d'être son messenger, de faire le service de poste et d'estaffette revient aux bouchers (6).

Je pourrais continuer pendant bien longtemps cet inventaire, si je ne craignais de vous fatiguer.

Quelques exemples encore pour vous montrer que vous pourrez à peine imaginer un besoin qu'une obligation spéciale ne vienne satisfaire dans ce système des services en nature. Chaque besoin particulier dispose de personnes déterminées, tenues de rendre ce service *in natura*.

Quiconque a besoin d'un conseil dans ses affaires prend un avocat à grands frais. Mais le seigneur, au moyen âge, n'est pas obligé d'agir ainsi. Tous les bour-

(1) Cf. Pertz, *ibid.*, p. 177. Uxor vero illius facit camisilem I et sarcilem I. ; conficit bravem et coquit panem.

(2) Cf. Maurer, *Gesch. d. Frohnhöfe*, t. I, p. 395.

(3) Cf. Polyptique de l'abbé Irminion, XII, 109, p. 150, et *ibid.* 110 : omnes istæ faciunt camsilos de octo alnis, etc.

(4) Cf. Ducange, I. V. Saiga.

(5) Cf. Maurer, *ibid.*, t. II, p. 223-325.

(6) Cf. Maurer, *ibid.*, t. II, p. 324, et F. I., p. 29.



geois des communes placées sous sa suzeraineté sont tenus de l'aider de leurs conseils dans ses entreprises (1).

Il nous en coûte cher pour assister à un ballet, aller chez Wallner ou dans des lieux semblables. Le seigneur féodal n'a pas besoin d'agir ainsi. Ce sont ses tenanciers, qui juridiquement sont tenus, les uns de contrefaire l'ivrogne (2), les autres de faire des sauts ridicules (3), d'autres encore de chanter à la chatelaine une chanson équivoque (4).

Nous sommes ici dans la sphère de la *particularité*. Aussi est-il parfaitement logique qu'il soit pourvu à chaque *goût particulier* ; le goût est ce qu'il y a de plus particulier et l'on n'en dispute plus en vertu du proverbe. Il peut arriver, bien que j'espère que cela n'arrive pas souvent, que quelqu'un ait un goût tout particulier à entendre, — comment dirai-je — à entendre un « *pet* ». Aussitôt une jeune fille parmi les tenanciers a pour devoir féodal de faire entendre un « *pet* » le jour des redevances devant toute l'assemblée (5).

La situation de cet homme doit s'être décidément éclaircie à vos yeux, monsieur Schulze.

C'est un homme riche, très riche. Mais il ne peut —

(1) Privilèges du château de Simpolium, de 1396, dans Monteil, *Hist. du XIV^e siècle*, chap. Maître Dalmaze. T. I, p. 39.

(2) Cf. Sauval, *Antiquités de Paris*. Fol. 1724. T. II. lit. 8, chap. redevances ridicules : — « était obligé pour toute protestation de foi et devoir seigneurial de contrefaire l'ivrogne ».

(3) Sauval, *ibid.* : — « de courir la quintaine à la manière des paysans ».

(4) Sauval, *ibid.* : — « de dire une chanson gaillarde à la dame de Lavarai ».

(5) Monteil, *Hist. du XIV^e siècle*, chap. la table de St Pierre. T. I, p. 84, qui cite un « adveu rendu par Marguerite de Montleçon », extrait des « Comptes de la prévôté de Paris »,



et c'est ce qui fait son malheur comparé à votre ami Reichenheim, c'est ce qui le distingue de ce dernier — *il ne peut capitaliser ce «pet»*. Ni lui, ni les cabrioles, ni les obscénités, ni le service de messagers, non plus que la eire, les œufs, les poulets, le miel, les bœufs, les vases, les assiettes, le lin, le linge, les gobelets, les cercles, les tonnes, les fourrures, les chaudières, les saumons, les lainages, le vin, la bière, les selles, etc., ni les obligations des jaugeurs, des encapeurs, des charrons, des peaussiers, des maçons, des forgerons, des orfèvres, des sculpteurs et des peintres.

Il peut vivre somptueusement avec tous ces objets, et de fait il vit somptueusement et en joie. Car ce que prétend Maurer est absolument exact (1). « A une époque où la *poésie* n'avait pas aussi complètement disparu de la vie que de nos jours où elle est partout remplacée par la froide raison qui calcule tout, à cette époque, après avoir passé sa journée à chevaucher, à chasser et à faire des armes, ou à des occupations plus sérieuses, chacun ressentait le besoin de se reposer le soir par la musique et la danse ou en joyeuse compagnie. »

Le seigneur peut user de tous ces moyens de jouissance qui l'environnent. Il les dépense légitimement, fait bonne chère et bon feu, les dissipe sans souci, joyeusement et jouit de la vie d'une façon bien plus humaine qu'aujourd'hui, comme vous le savez ; quand votre ami Reichenheim est à l'Opéra et y entend Mozart et Beethoven, il pense subitement qu'il lui faut capitaliser et voit ce souci empoisonner toute sa joie.

(1) *Geschichte der Frohnhöfe*, T. II, p. 190.



Mais le seigneur ne peut que consommer ces moyens de jouissance et les réserver pour en jouir plus tard, mais il ne peut les faire se multiplier d'eux-mêmes.

Car il n'est essentiellement en rapport qu'avec la *valeur d'usage particulière*, ou, ce qui revient au même, avec le service. Il n'est pas encore en présence de la *valeur d'échange générale*, de l'*argent*; il ne voit pas encore Dieu le Père en personne, face à face. « Le *service* était le lien commun qui unissait tous les membres du royaume entre eux et à son chef », dit justement Maurer (*Gesch. der Frohnhofo*, I, 376). Et en fait si l'absurde découverte que Bastiat a faite du service pouvait posséder quelque vérité, elle serait exacte au moyen-âge — dans un sens certes tout différent que celui que lui donne Bastiat, et dans la mesure où la valeur d'échange n'existerait pas — alors que d'après ce visionnaire, c'est précisément le « service » qui constitue le principe de cette valeur.

Même les contributions en argent que le seigneur lève et qui graduellement remplacent de plus en plus les contributions en nature, suffisent seulement à lui fournir les moyens de se procurer auprès des commerçants les produits de luxe qui ne sont pas fabriqués dans ses domaines. Et ces contributions en argent eussent-elles fourni un excès, il ne lui en serait pas moins impossible de les accroître et de les capitaliser. Dans l'ensemble du système, tout tient si bien à fer et à clou, tout est si stable et si immuable grâce à l'organisation des services précis et des obligations réciproques en nature, grâce à la précision de tous les travaux, modes d'utilisation, devoirs, prétentions et charges, que nulle part ne s'offre la faculté, la possibi-



lité de faire un semblable emploi de ce superflu et de l'accroître par cette voie.

On s'aperçoit par exemple qu'il est plus fructueux de mettre un champ en blé au lieu de le faire en seigle, ou en fourragères, en trèfle ou en luzerne. Mais le champ est grevé d'une rente en nature de 10 muids de seigle, et il est obligé d'être toujours mis en seigle. Il serait préférable de défricher un bois pour en faire un champ de blé. Mais en vertu des obligations réciproques en nature qui lient le seigneur au colon, à la commune, à l'église, ce bois est grevé d'une quantité énorme de servitudes en nature et l'on ne peut songer à modifier le mode d'exploitation. La *particularité* engendre nécessairement, comme conséquence du système des services et des travaux en nature, la propriété germanique ou la propriété parcellaire (au sens juridique de haute et basse propriété, de « *dominium* » et d'usufruit), et des barrières solides s'opposent à toute modification, à tout augmentation de l'exploitation.

Peut-être pensez-vous qu'il en était différemment dans les villes.

A première vue, le bourgeois et le maître du moyen âge occupent une situation toute différente de celle du seigneur foncier.

Mais en fait ce sont les mêmes idées qui amènent à un résultat identique bien que sous le couvert d'autres formes.

Je veux négliger la première période du moyen-âge où, dans les villes mêmes, les patriciens produisaient par l'intermédiaire d'artisans réduits à la condition de serfs, si bien que le principe était là encore la *suzeraineté*. Je ne veux que considérer les époques ulté-



rieures, où se développèrent les corporations et les jurandes. Je n'entrerais pas dans les détails de crainte de vous lasser.

Mais un simple coup d'œil vous offrira le tableau suivant.

Le maître d'une corporation, qui possède sa maîtrise parceque son père était déjà peaussier, parcequ'il est bourgeois de *cette ville*, ou parcequ'il remplit toutes les autres conditions particulières à la diversité et à la quantité desquelles les statuts corporatifs rattachent la qualité de maître, exerce cette production en vertu d'un droit particulier. Il se trouve donc dès l'abord sur le même terrain que le seigneur foncier. Le revenu de sa production a sa source dans un droit particulier, il le possède en vertu d'une prérogative, d'un privilège spécial et non, comme le fabricant actuel, en vertu de conditions matérielles.

Maiss'il est privilégié, s'il possède un droit particulier, d'autres *particuliers* — le concept de particulier l'exige — existent nécessairement à côté de lui, qui comme tels doivent également jouir de leur droit, et leur droit restreint, croise, limite son droit propre et ne le laisse jamais et nulle part se développer pleinement et librement.

De cette définition simple découlent toutes les innombrables prescriptions du moyen-âge sur les matières premières imposées au producteur, et qu'il doit se procurer, sur les méthodes de travail qu'il doit suivre, sur les modes de production qu'il doit employer, sur les heures de travail dans lesquelles il doit se renfermer, sur les salaires qu'il doit payer, sur la qualité qu'il doit fournir, sur les prix et le maximum dont il doit se



contenter. Pour trouver ces restrictions et d'autres plus nombreuses encore (1), il vous suffit de lire les statuts et ordonnances de l'époque. En cas de besoin, j'en tiens à votre disposition une riche moisson. Mais je ne veux retenir ici que deux de ces prescriptions qui sont généralement connues et balancent toutes les autres.

Le maître possède son droit de maîtrise comme particulier jouissant d'un privilège. Mais il se trouve en présence de deux genres de privilégiés. D'abord le genre qui comprend tous les autres métiers dont les maîtres possèdent un privilège égal au sien ; — aussi aucun maître ne doit-il réunir deux branches d'industrie, fussent-elles si voisines que possible et leur réunion dût-elle être nécessaire à la production. En second lieu, tous les maîtres de sa propre corporation jouissent d'un privilège égal au sien — aussi ne doit-il pas employer plus de forces de travail que ne le fait dans sa ville chaque maître de son métier ; le nombre d'aides qu'un maître peut avoir est juridiquement fixé pour chaque métier dans chaque ville.

Il va de soi que ces deux dispositions suffisent pour qu'on ne puisse songer à capitaliser le revenu de la production.

Les inventions les plus habiles viennent échouer contre cette limitation légale des diverses branches de l'industrie, qui ne tolère pas leur réunion entre les

(1) Les cas les plus plaisants se présentent. Un exemple seulement. A Vienne, d'après une ordonnance de Charles VI de mai 1391, art. 52, la coutume veut que les marchands de vins ne vendent le vin avant la St-Martin qu'à la moitié du prix du vin vieux, et qu'après la St-Martin ils ne le vendent qu'aux aubergistes.



maines d'un seul et même fabricant. Cette interdiction empêche le bon marché de la production, par suite la production en masse, et par là même l'avilissement plus grand encore que cette dernière occasionne dans les prix (1). Et si malgré tout et en dépit de toutes les restrictions légales qui viennent entraver le producteur industriel dans l'acquisition des matières premières, dans le choix de ses travaux, de ses prix, si le maître réussit à gagner davantage que son collègue — que peut-il faire du produit de sa production ? Il ne peut l'engager lucrativement dans sa propre production puisqu'il ne peut augmenter le nombre de ses forces de travail, qui est statutairement fixé pour tous les maîtres du même métier. Il ne peut donner une plus grande extension à son exploitation. Pour la même raison, il ne peut le prêter à un de ses confrères ou aux maîtres des diverses corporations, parce qu'eux non plus ne peuvent agrandir leur exploitation.

Ainsi donc, au moyen-âge, dans l'industrie le revenu de la production n'avait pas de vertu capitalisatrice. Le thaler que gagne le maître est un thaler qui dort, qui est mort, qui n'engendre pas. Il est excellent pour acheter des moyens de jouissance, il se laisse très bien mettre en réserve sous forme de trésor en vue d'une jouissance ultérieure. Mais il n'a pas encore acquis sa vertu vivifiante et reproductrice. Donc pour l'industriel comme pour le seigneur foncier, le revenu de la production se résout en moyens de jouissance.

En un seul point seulement, le capital commence à se

(1) Cf. à ce sujet mon « *Programme ouvrier* » Zürich. Meyer et Zeller, 1863, p. 16-18.



développer comme tel au moyen-âge. C'est dans le commerce international, pratiqué principalement avec l'Orient par la voie de Venise. Par la suite, ces dispositions restrictives, statutaires disparurent pour une partie; d'autre part, aussi longtemps qu'elles furent en vigueur et dans la mesure où elles restèrent, elles ne purent jamais atteindre dans sa racine la vertu vivifiante et génératrice qui se reproduit sous forme de nouvelles avances sans cesse accrues.

Quand les Portugais eurent découvert la route des Indes par le Cap de Bonne Espérance, les Fugger d'Augsbourg, dans une seule expédition qu'ils y envoyèrent, firent un bénéfice net de 175.000 ducats et rentrèrent en outre dans leurs débours qui s'élevaient à 100.000 ducats (175 p. 0/0) (1). A ces gains énormes du commerce international se rattachent les profits de la finance, qui y ont leur source; elle s'exerça longtemps au moyen-âge sous la forme de prêt sur gage et sur hypothèque (2).

Ainsi le capital qui dans l'antiquité n'était qu'un embryon, devient au moyen-âge un enfant, un adolescent et grandit jusqu'au moment où il aura la force de rompre ses liens et apparaîtra dans toute sa vigueur, adulte, ayant atteint son complet développement.

Toutes les conditions, tout l'ensemble du développe-

(1) Cf. V. Stramberg, art. Fugger dans Erseh et Gruber.

(2) Dans cet ensemble historique apparaît spontanément la cause originelle, naturelle, du système mercantile, c'est-à-dire de cette école économique qui voit le capital d'un pays exclusivement dans l'argent qu'il possède. Cette théorie est simplement déduite de la réalité historique de l'époque antérieure. Il en est de même du système industriel (Adam Smith).



ment bourgeois, toute invention, toute découverte, tout progrès dans la division du travail, toute économie dans les coûts de production, toute extension du marché, les instruments de production enfin, qui dans les circonstances antérieures n'auraient pu s'employer, tout contribue à amener ce résultat.

Enfin le capital, ayant peu à peu augmenté en force, finit par rompre ses liens, la Révolution française éclate, toutes les restrictions, toutes les limitations s'évanouissent : la *libre-concurrence* est conquise, le « *capital* », géant déchaîné, arrivé à son plein développement, se dresse dans sa réalité vivante. La *liberté bourgeoise* est conquise, et elle consiste en ceci : il est permis à chacun de par la loi d'être millionnaire.

Considérons rapidement les traits distinctifs de cette nouvelle période, sur lesquels se fonde la vertu capitalisatrice de la production ; ils se résument dans la physionomie générale de la libre concurrence, dont ils proviennent d'ailleurs également.

Le producteur bourgeois ni dans la production industrielle ni dans la production agricole n'est plus placé sur le terrain de privilèges particuliers. Toutes les distinctions, toutes les conditions juridiques ont disparu ; elles se réduisent toutes à une seule condition matérielle ; il s'agit d'avoir en mains l'avance requise pour la production, le *capital*. Comme toutes les restrictions apportées à la production ont disparu, les progrès atteignent leur apogée dans la *division du travail* ; la production se résout en une série indéfinie d'*opérations partielles* et de *productions en masse* en vue du marché du monde ; elles aboutissent toutes à la valeur d'échange ; si bien que, comme nous l'avons déjà analysé plus haut ;



« chacun produit maintenant ce qu'il n'utilise pas, ce qu'il ne peut utiliser ». Et, à la différence de ce qui se produit avec les services et la production d'utilités directes au moyen âge, les objets repassent constamment et toujours par leur forme argent. La valeur d'échange est devenue leur mode d'existence réel, et devant elle leur mode d'existence véritablement réel, la valeur d'usage, rentre dans l'ombre : elle ne trouve plus de place dans le système des conditions économiques. Il apparaît également que tel est le cas, tant dans la production agricole, que dans la production industrielle qui imprime sa marque à tout notre siècle. Celui qui maintenant produit du blé pour le marché du monde au lieu de le faire pour son usage propre et pour le marché voisin et ne peut plus remplir ses propres obligations en nature, grand producteur travaillant avec de grands capitaux et voulant rentrer dans ses débours et dans ses avances considérables et remplir ses lourds engagements, petit producteur en butte à des engagements encore plus durs et voulant agir de même dans sa petite sphère, le producteur grand ou petit dépend de la cote des prix du blé de Londres comme d'Amsterdam, de Berlin comme de Cologne et de Paris. L'un comme l'autre ne produisent que des *valeurs d'échange*, et la production d'utilités, en vue de la consommation personnelle, s'évanouit comme une ombre.

Il apparaît de plus que la loi de Ricardo suivant laquelle le *prix* des produits est égal à leur *coût de production* (1) est *actuellement* d'une vérité absolue, mais

(1) Cette loi du prix coûtant que J. B. Say n'a jamais pu comprendre et contre laquelle il a dirigé de si ennuyeuses diatribes, tant dans ses remarques sur Ricardo que dans sa correspondance



ne l'était pas dans la production du moyen-âge. Au temps des corporations, les prix dépendaient en grande partie de la volonté arrêtée des producteurs, qui pouvaient se tenir à un gain conforme à leur état ; et l'écoulement modéré que leur permettait la limitation des forces de travail ne leur fournissait aucune raison de s'en écarter. Les nombreux maximums de prix qui ont été édictés montrent qu'ils ne tenaient que trop à cet avantage. Sous le règne niveleur de la libre concurrence, la chose change. Chacun baisse son offre pour se ménager ainsi le débouché de son concurrent, ou est forcé par ce dernier de le faire pour rester sur le même pied que lui. Le prix de vente du produit est donc obligé à la longue de se réduire au coût de production. Il en résulte un avantage réel pour le consommateur : c'est le bon marché. Mais ce bon marché, cette diminution du profit sur chaque objet en particulier, la sous-offre du vendeur, ne s'établit que grâce à l'extension du débouché ou de l'augmentation du nombre des pièces dont le vendeur tire profit : le taux de profit plus modique qui s'applique à chaque article est plus que largement compensé par le nombre plus grand des objets sur lesquels il gagne. Il en résulte naturellement que pour augmenter le débouché il est nécessaire d'établir la production sur une grande échelle, de réunir davantage

avec ce dernier a été déjà parfaitement développée avant Adam Smith par l'ancien économiste écossais, Sir James Stewart (*An inquiry into the principles of polit. econ*, t. I, lib. II, c. 4. : (how the prices of goods are determined by trade). La grande différence est que Stewart voit encore dans le *profit du capital* et dans la *rente du sol* des éléments particuliers du coût de production, tandis qu'ils sont, chez Ricardo, résolus en quantum de travail.



les forces de travail en une seule main, de se procurer de grandes quantités de matières premières. Bref il faut une grosse avance, un grand capital. En d'autres termes, tout capital sous le régime de la libre concurrence, incline naturellement vers le grand capital, qui nécessairement décapitalise, attire et engloutit le petit capital.

La vertu capitalisatrice de la production a ainsi trouvé sa voie dans cette augmentation constante de l'exploitation industrielle et dans les avantages qu'elle présente. Le thaler gagné aujourd'hui dans la production en engendre naturellement un autre demain, le thaler est vivant, il fait des petits. Il se multiplie de lui-même en vertu de la loi de la circulation.

Enfin, chaque branche de production et chaque producteur se trouvant dans la même situation, impuissant à augmenter indéfiniment son capital d'avance ou pouvant le faire, un système de crédit extrêmement compliqué intervient. Il permet à chacun d'engager à bénéfice dans la production d'autrui, sous les formes de prêts, d'effets, de commandites, d'actions, le capital momentanément ou absolument superflu à sa production.

Telle est, décrite sous ses traits les plus brefs, les seuls permis ici, la physionomie de la production comme telle sous l'empire de la libre concurrence.

Jusqu'à présent nous n'avons considéré le producteur que sous son aspect simple, réduit, le producteur comme tel, mais pour mieux distinguer les caractères que la « libre concurrence » imprime à la production sociale, considérons-le sous son aspect réel, double, comme entrepreneur et comme travailleur.



Le sort de tous deux est naturellement déterminé par le prix que trouve le produit par son aliénation, et par la part que la libre concurrence réserve à chacun d'eux dans le revenu de la production.

Nous avons déjà à plusieurs reprises effleuré et exposé cette loi du prix.

La valeur des produits se manifeste d'abord sous la forme de prix de marché, ce qui veut dire qu'à chaque instant donné, elle dépend du rapport existant entre l'offre de ces produits et la demande qu'on en fait.

Telle est la loi générale qui détermine tous les prix sous le régime de la libre concurrence.

Mais comme nous l'avons également déjà vu, cette loi se résout à son tour en une autre qui lui sert de base et détermine ce rapport même : le prix des produits de production est à la longue égal à leurs *coûts* de production nécessaire. Car si, par rapport à sa demande, l'offre d'un produit quelconque était assez grande pour que son prix vînt à tomber au-dessous de ses coûts d'établissement, sa production cesserait ou diminuerait jusqu'à ce que le rapport normal se fût rétabli.

Au contraire, si par suite de l'accroissement de la demande, le prix de marché d'un produit restait d'une façon durable suffisamment élevé pour rapporter davantage que le bénéfice de production ordinaire, en vertu de la libre concurrence, les capitaux s'appliqueraient à cette production, augmenteraient l'offre de ce produit jusqu'à ce que son prix fût ramené au *coût* de production nécessaire.

Sous le régime de la libre concurrence, les coûts de production d'un produit constituent la *loi interne*, véritable, qui, déterminant en dernière analyse le ravitail-



lement du marché et le rapport de l'offre et de la demande, fixe le prix des produits.

Mais ces coûts de production, comme nous l'avons aussi montré à plusieurs reprises, ne sont que l'expression pratique des quantums de temps de travail nécessaires à la fabrication d'un produit ; avoir opéré cette réduction constitue le titre scientifique le plus brillant de Ricardo.

Les quantums de temps de travail requis pour un produit, forment donc le véritable étalon, la vraie mesure de la valeur, la conscience de la production bourgeoise, encore que celle-ci, comme nous le disions plus haut, ne se manifeste que dans sa violation, dans les oscillations du prix de marché, dans son continuel trop ou trop peu.

Cette éternelle fausseté du prix de marché peut — rappelez-vous ce que je vous disais au début du *jeu de hasard* qu'est devenue la production actuelle — avoir des conséquences très désagréables et ruineuses pour les entrepreneurs et les capitalistes isolés. Ceux-ci peuvent se trouver sur le marché avec leurs marchandises et se voir obligés de les écouler si le pendule descend, puis ne plus se trouver sur place si le pendule remonte de nouveau. Mais la chose n'atteint que les entrepreneurs ou capitalistes individuels, jamais la classe des entrepreneurs ou le *capital* ; précisément en éliminant les capitalistes plus faibles et en supprimant leur concurrence, ce phénomène donne libre jeu au grand capital et lui permet d'attirer le petit.

Pour le « capital », ces oscillations se compensent en moyenne dans la loi qui les détermine — dans le temps de travail.



Pas une heure de travail, pas une goutte de la sueur du travailleur qui dans le prix des produits se perde au détriment de la classe des entrepreneurs, ou du *capital*. Le consommateur lui paie tout et goutte à goutte.

Si telle est la position qu'occupe l'entrepreneur vis-à-vis du consommateur, dans la *répartition* du revenu de la production que l'entrepreneur laisse s'effectuer entre le travailleur et lui, qui, sous la forme individuelle revêtue actuellement par la production, possède le *produit*, et par suite son montant, comment se détermine la part définitive de chacun.

Je l'ai déjà dit dans ma « *Lettre ouverte* » : « Dans les conditions actuelles de production, le salaire moyen est réduit par une nécessité d'airain à la subsistance habituellement nécessaire ».

Vous n'y avez jamais contredit, ni vous ni vos partisans. Vous m'opposiez cette affirmation que seul le rapport de l'offre et de la demande décidait du prix du salaire. — C'est absolument vrai. Mais c'est en ceci que consiste la profonde et répugnante hypocrisie de vous, de MM. Wirth, Faucher, Michaelis, et de toute votre clique. Vous feignez de dire tout autre chose que moi alors que vous dites exactement de même, mais en des termes différents.

En laissant déterminer le salaire uniquement par l'offre et la demande, vous le traitez — et aujourd'hui vous en avez absolument le droit au point de vue historique — en marchandise. ..

Comme le prix de toutes les autres marchandises, celui du *travail* (le salaire) est déterminé par le rapport de l'offre à la demande. C'est absolument exact. Mais parquoi est à son tour en tout temps déterminé le prix



de marché de chaque marchandise, ou le rapport moyen de l'offre et de la demande d'un article quelconque ? Par ses coûts de production nécessaires, comme nous venons de le voir et comme d'ailleurs vous ne manquez pas de le dire çà et là.

Le marché, monsieur Schulze, est une chose très particulière, insensible, inesthétique. « Une livre de fil. filé par les propres mains de Madame la duchesse, — dit l'ancien économiste écossais, sir James Stewart (1) — vaut sur le marché juste autant et non davantage qu'une livre du même fil travaillé par une pauvre fille qui ne dépense pas six pence par jour. »

Ce qu'on vend, laisse le marché parfaitement indifférent : porcelaine chinoise ou coton américain, peaux de phoque puantes, assa foetida, belles esclaves circassiennes ou *travail*, c'est-à-dire bras de travailleurs européens. Il ne connaît qu'une mesure, une conscience : l'offre et la demande dont le rapport se détermine en dernière instance par les coûts d'établissement nécessaires.

Que peut-il donc, en moyenne, coûter à établir un travailleur, monsieur Schulze ?

Eh bien, évidemment juste ce qu'il faut pour ménager à tout travailleur sa subsistance et celle de sa famille. Accordez-la lui et — soyez sans crainte — il produira un petit ouvrier sans qu'il le fasse précisément pour le plaisir de l'entrepreneur. A la différence des autres pourvoyeurs du marché, il n'a pas besoin d'être entraîné par l'appât du profit pour créer cet article. Il le livre pour la chose elle-même.

(1) *Principles of polit. econ.*, t. I. ib. II, c. XX, p. 183, éd. Bas,



Le salaire qui est réglé par la « libre concurrence », les coûts de production du travail se réduisent donc précisément — aux coûts de production du travailleur (1).

Si la coutume s'établit d'employer les enfants dans les fabriques, le marché recommence à calculer. Il trouve que le travailleur qui est père n'a plus besoin dans cette branche d'industrie de recevoir tout le montant de l'entretien d'une famille moyenne et peut se contenter de moins puisque les enfants contribuent à leur entretien (2).

Tel est le langage, telle est la conduite du marché ! Il ne peut s'exprimer autrement. Sa parole est soumise à la loi phonétique de la libre concurrence ; elle doit s'appliquer à toutes les situations morales, à toutes les

(1) L'économie bourgeoise le sait fort bien et a exposé cette relation avec suffisamment de clarté. « Diminuez — dit Ricardo, t. II, c. 30, p. 253, éd. Const. — les coûts de fabrication des chapeaux et leur prix finira par tomber à leur prix naturel (prix de coût) bien que la demande en chapeaux puisse doubler, tripler, quadrupler. Diminuez les *coûts d'entretien* de l'homme en diminuant le prix naturel de la nourriture et du vêtement nécessaires à la vie, et vous verrez tomber les salaires, bien que la demande de bras puisse avoir haussé considérablement. » — Cf. J. B. Say, et la longue suite de citations contenues dans les passages reproduits p. 94, note 3. — Sir James Stewart a vu la chose assez clairement dans ses considérations sur le principe de la population. Cf. *Principles of polit. econ.*, t. I, lib. I, c. 4, 5, 12, 20, etc.

(2) Sir James Stewart ne connaissait pas encore l'emploi des enfants dans les fabriques, mais voyez son raisonnement : « Comment un homme marié qui a ses enfants à nourrir peut-il disputer cet avantage (du meilleur marché) à celui qui n'a à songer qu'à lui-même. Les célibataires forcent donc les autres à mourir de faim (the unmarried therefore force the others to starve) et la base de la pyramide est devenue plus restreinte. *Principles*, t. I, p. 93, éd. Bas).



conditions humaines : voilà le cri de guerre, le culte de votre clique.

Il n'est pas nécessaire de développer davantage que, de tous ceux qui livrent des marchandises au marché, l'ouvrier qui fournit la marchandise *travail* occupe la situation la plus défavorable dans la concurrence. Que deviendraient les vendeurs de marchandises ordinaires s'ils ne pouvaient pendant une, deux, trois semaines s'abstenir parce que la demande est trop faible ?

Le vendeur de la marchandise *travail* ne peut le faire. Il lui faut l'écouler, exécuté qu'il est par la faim.

Les oscillations ascendantes du pendule interviennent donc pour cette marchandise beaucoup plus difficilement et beaucoup plus rarement (2), et, dans la mesure où elles se produisent, elles ne servent qu'à rendre la situation du travailleur plus triste qu'elle n'était en excitant considérablement l'augmentation de la population.

Il n'est pas besoin non plus de développer davantage qu'un employeur, si « magnanime » soit-il, ne peut modifier ce rapport. Quiconque s'y risquerait sentirait le poignard de la libre concurrence qu'il ne veut plus écouter le frapper dans le dos.

(2) Cf. Tooke, *Gesch. der Preise*, éd. Asher. T. I, p. 219, « d'après toutes nos expériences, qu'elles proviennent de nouvelles observations ou de témoignages historiques, on peut considérer comme constant que le salaire, parmi tous les autres objets d'échange, est le dernier qui, à la suite d'un renchérissement ou d'une baisse de prix de l'argent vienne à hausser et d'autre part le salaire est le dernier qui tombe dans le cas d'une surabondance de marchandises ou d'une élévation de la valeur de l'argent. » Cf. mes : *Indirekten Steuern und die Lage des Arbeiterstandes* (Zürich, Meyer et Zetter) p. 46, etc.



L'employeur se comporte donc vis-à-vis de l'ouvrier comme vis-à-vis d'une marchandise. Le travailleur c'est le travail, et le travail est un *produit* ayant des coûts de production nécessaires.

Voilà ce qui caractérise spécifiquement la physionomie de notre époque.

Tous les rapports précédents, de maître à esclave dans l'antiquité, de seigneur à serf, à colon ou à tenancier, furent toujours du moins des rapports humains.

Humains, monsieur Schulze, non au sens philanthropique — non par rapport au traitement plus ou moins doux qu'on leur réservait, et les travailleurs de nos jours sont bien loin de jouir du sort que l'humanité des Grecs et des Romains ménageait à leurs esclaves ; — mais humains au sens absolu, par rapport au principe déterminant et fondamental de la relation qui unissait supérieur et inférieur, et dont tout le reste découle ensuite.

Ces relations étaient humaines, dis-je, car c'était une relation de dominant à dominé, ce qui constitue toujours un rapport essentiellement humain. C'étaient des relations humaines, car c'étaient des rapports entre cet individu déterminé et cet autre individu déterminé. C'étaient des rapports humains, et même les mauvais traitements auxquels étaient exposés esclaves et serfs l'établissent. Car la colère comme l'amour sont des rapports humains, et même quand dans ma fureur je maltraite quelqu'un, en le faisant, je le pose comme homme, je le traite en homme ; sans cela il ne pourrait exciter ma colère.

Le rapport impersonnel et froid reliant l'employeur au travailleur comme si ce dernier était une chose, chose



qui, sur le marché, comme toute autre marchandise est soumise à la loi des coûts de production — voilà ce qui constitue la physionomie spécifique, dénuée de tout caractère humain, de la période bourgeoise.

C'est là qu'a sa source la haine que votre bourgeoisie libérale porte à l'Etat, non à un Etat déterminé, mais à l'idée générale d'Etat, qu'elle ne demanderait pas mieux que de supprimer complètement, en la confondant avec l'idée de la société bourgeoise, en y faisant pénétrer en tous points la libre concurrence. Dans l'Etat, en effet, les travailleurs sont toujours considérés comme des hommes : dans la société bourgeoise où règne la loi de la libre concurrence, ils ne sont considérés que suivant le prix de leurs coûts de production, que comme des *choses*.

De là provient la haine éminente que la bourgeoisie nourrit pour tout Etat fort, quelle que soit d'ailleurs son organisation. Comme elle ne peut supprimer complètement l'Etat, elle voudrait du moins sur tous les points possibles le réduire à l'*individualisme* de la libre concurrence, l'assimiler autant que possible à la société bourgeoise et le placer sous l'empire inhumain de cette loi catégorique.

Voulez-vous, par quelques exemples topiques comprendre toute la différence qui sépare ces deux périodes de la civilisation ?

Savez-vous ce que pensait de ses esclaves ce Marius Crassus dont je vous racontais précédemment qu'il possédait 9.900.000 thalers et que sans doute vous saluez jusqu'à terre ?

Plutarque nous renseigne sur ce point. Après nous avoir énuméré la légion d'esclaves que Crassus possédait, il continue en disant : « αὐτός ἐπιστατῶν μανθάνουσι



καὶ προσέχων καὶ διδάσκων, καὶ ὁλως νομίζων τῷ δεσπότῃ προσήκειν μάλιστα τὴν περὶ τοὺς οἰκέτας ἐπιμέλειαν, ὡς ὄργανα ἐμψυχα τῆς οἰκονομικῆς · καὶ τοῦτο μὲν ὀρθῶς ὁ Κράσσος, εἶπερ ὡς ἔλεγεν, ἡγεῖτο τὰ μὲν ἄλλα διὰ τῶν οἰκετῶν χιῆναι, τοὺς δ' οἰκέτας δι' αὐτοῦ κυβερνᾶν. »

« Quand ses esclaves prenaient leur leçon, il y assistait, écoutait et même enseignait. Il croyait en effet que le soin des esclaves convenait particulièrement au maître parcequ'ils étaient les organes animés de l'économie. Et Crassus pensait très justement quand il disait : « Tout le reste doit être administré par les esclaves, mais les esclaves doivent être gouvernés par moi-même. »

Voyez-vous maintenant quelle saine conscience de l'économie, quelle abondance de connaissances économiques possédait cet ancien Romain d'il y a deux mille ans si on le compare à Bastiat et à vous ?

Il sent que ses esclaves sont les administrateurs et les producteurs de la richesse, mais il sent qu'il est leur maître politique (1).

Hâtons-nous maintenant d'opposer son contraire à ce Marcus Crassus qui considère comme un des devoirs de sa situation d'assister aux leçons faites à ses esclaves et d'y prendre part.

« Des fabricants suisses se sont vantés à l'encontre d'Allemands de pouvoir travailler à plus bas prix parce qu'en Suisse l'obligation de l'instruction n'existait pas. »

— Paroles prononcées par le professeur libéral Roscher.

(1) Plut., *Vita Crassi*. T. III. 250. éd. London.

C'est justement que Plutarque ajoute l'explication suivante : « L'économie en effet (τὴν γὰρ οἰκονομικὴν) qui est la science de l'enrichissement quand il s'agit de corps dépourvus d'âme, devient la politique quand elle s'applique à l'homme ».



Quel est le prix que peut coûter sur le marché l'établissement d'un ouvrier ? Telle est la question la plus intéressante, principale, qui se pose dans la période bourgeoise (1). Dominé comme autrefois au point de vue politique, le travailleur est devenu une chose dans le domaine social (2).

(1) *Ansichten der Volkswirtschaft*. Leipzig, 1863, p. 231.

(2) Une autre question s'en déduit logiquement : Est-il plus lucratif de maintenir des hommes sur le marché, ou est-il plus profitable de supprimer les hommes et de fabriquer d'autres articles ? Quand dans les premières décades de ce siècle, il apparut que dans certaines circonstances la transformation en prairies et en pâturages des champs cultivés était d'un bon rapport, les grands propriétaires fonciers, en Ecosse surtout, expulsèrent des populations entières dans les campagnes et les jetèrent dans la famine et dans la misère. Sur les seules terres de la comté de Sutherland, entre 1811 et 1820, on n'expulsa pas moins de 15.000 habitants, les villages furent incendiés, et les champs transformés en pâturages (Cf. Sismondi, *Etudes sur l'écon. polit.* Paris, 1837. T. I, p. 210-225), mais 131.000 moutons furent la récompense de cette heureuse et lucrative opération. Voilà ce qu'était devenu, sous le règne de la libre concurrence et de la productivité du capital, voilà ce qu'était nécessairement devenu en période *bourgeoise* l'ancien rapport qui unissait autrefois les clans écossais à leurs Sutherlands, leurs Argyles, leurs Hamiltons. — L'ancien économiste écossais, sir James Stewart, avait déjà, dès le milieu du siècle précédent, prévu ces événements. Il les fait exposer complètement par son « machiavéliste ». Il ajoute à la vérité qu'il ne eroit personne capable d'une telle inhumanité et il considère comme impossible la réalisation soudaine de cette transformation (Though no man is, I believe, capable to reason in so inhuman a style and though the revolution here proposed be an impossible supposition, if meant to be executed all at once). Mais un jour que dans une société économique de Berlin on parlait de ces expulsions, un certain député progressiste et de plus économiste, à ce qu'on m'a rapporté, s'écria : « qu'est-ce que cela fait, messieurs. Si la nation a tant d'habitants en moins, elle possède en plus tant de moutons gras. » Je ne nommerai pas le personnage parce que le fait que je relate repose sur un témoignage oral. Mais dans les livres on peut trouver bien des passages semblables.

Hâtons-nous d'arriver aux conclusions.

Indépendamment donc des preuves fournies antérieurement par nous, nous avons vu de nouveau et d'une façon systématique que le salaire moyen reste nécessairement réduit à l'entretien de l'existence puisque le prix du travail, comme celui des bas, est déterminé en fin de compte par le coût de production nécessaire. Telle est la loi de la libre concurrence, et vous cherchez à exciter l'enthousiasme de vos travailleurs en sa faveur, de la présenter à leurs yeux avec une emphase éminemment morale comme d'une « humanité parfaite ».

Mais cependant si, en moyenne, le salaire est toujours restreint à l'entretien nécessaire, il va de soi que tout l'excès du revenu du travail, provenant de la vente du produit sur les nécessités de la vie exigées pendant la durée de la production, reste entre les mains de l'entrepreneur, qui, en vertu d'autres lois que nous ne pouvons étudier ici, répartit ce surplus entre lui et les simples capitalistes (intérêt, rente du propriétaire foncier, dont nous pouvons encore moins examiner ici les lois spéciales).

Roscher lui-même éprouva un jour une telle angoisse en présence des doctrines de sa propre école qu'il s'écria : « Il semblerait que les hommes sont faits pour les produits, et non les produits pour les hommes. »

(1) La *société* ne laisse aucune issue à cette situation *sociale*. Les grèves anglaises dont l'écheclamentable est connu de chacun montrent combien vains sont les efforts d'une *classe* pour se conduire dignement. La seule issue qui reste aux travailleurs doit donc se rencontrer dans la sphère où ils ont encore une valeur d'homme, dans l'Etat, dans un Etat qui s'en fera un devoir, ce qui est inévitable à la longue. De là provient la haine instinctive, mais infinie que la bourgeoisie libérale nourrit contre l'idée de l'Etat, dans toutes ses manifestations.



Tout l'excès du revenu du travail sur l'entretien nécessaire des travailleurs revient ainsi au capital sous différentes formes — est une prime du capital.

Vous connaissez, — vous me pardonnerez, monsieur Schulze, mais la politesse exige que je vous traite comme quelqu'un qui entendrait quelque chose aux questions économiques, — vous connaissez l'intéressante catégorie économique des physiocrates, *l'excédent du produit*. Les physiocrates n'appelaient productif que le travail qui fournissait un rapport supérieur à ce dont le travailleur avait besoin pour entretenir sa vie pendant la durée du travail. Tout travail qui ne fournissait que juste ce revenu était par eux qualifié de stérile. De ce principe, les physiocrates tiraient la fausse conséquence que seul le travail agricole est productif et que tout travail industriel est stérile. Mais, en soi, dans nos conditions actuelles, le principe est suffisamment vrai. Constamment le travailleur doit abandonner l'excès du produit de son travail sur ses moyens d'existence nécessaires, excès qui ne cesse de grossir, entre des mains étrangères où il porte des bénéfices de plus en plus forts; le travailleur lui-même se voit frustré de toute part au revenu de sa production qui ne cesse de s'accroître, se voit réduit aux simples moyens d'existence : le travail de ce producteur est donc improductif pour lui. *L'esclave* antique jouissait également de ces moyens d'existence, bien plus abondants d'ailleurs que ceux de nos travailleurs mal nourris. La contradiction est ici, d'autant plus grande, d'autant plus intolérable, que cet *esclave* moderne, *esclave de fait*, est proclamé *homme libre*.

C'est donc dans la non-productivité du travail que gît le mystère de la productivité du capital et réciproquement. Dans



la *différence* entre les *quantités de travail* payées dans le *prix des produits* et les *salaires* — différence que vous négligez si naïvement plus haut — se trouvent réunis ensemble et le *profit revenant au capital*, la *prime du capital*, et la *vertu productive* du capital, sa *productivité* qui *s'accroissant spontanément*, se multipliant sans cesse, arrive à prévaloir grâce à la libre concurrence.

Pas une goutte de la sueur de l'ouvrier, disons-nous, qui ne soit payée au capital dans le prix du produit, tandis que le travailleur reste réduit aux besoins habituels de l'existence. Comme nous l'avons montré déjà, tout thaler, entre les mains d'un entrepreneur, engendre demain un autre thaler grâce à un nouveau placement dans la production. Ces deux propositions se résument, en dernière analyse, dans la suivante : il n'est pas de thaler, c'est-à-dire il n'est pas une goutte de sueur du travailleur qui demain n'engendre un nouvel et stérile effort pour l'ouvrier, un nouveau thaler pour le capital. Et plus on réussit à diminuer les prix des produits, et, par suite, à rendre moins coûteux les besoins nécessaires de l'existence du travailleur, plus aussi grandit la vertu capitalisatrice de notre production, mais il n'en est pas ainsi du revenu du travail bien que croisse son rendement. Reichenheim peut aujourd'hui ce que ne pouvait aucun seigneur féodal. Il peut capitaliser chaque goutte de la sueur du travailleur, en faire la source d'une nouvelle goutte de sueur pour l'ouvrier, d'un nouveau thaler pour lui-même.

Etant donnée la différence entre les salaires ou prix du travail et les quantités de travail payées au capital dans le *prix des objets*, les ouvriers qui ont contribué à l'établissement d'un produit, ouvriers manuels et intellec-



tuels, ne peuvent, en réunissant leurs salaires, racheter le produit de leur propre travail — d'ailleurs ce n'est qu'une autre façon d'exprimer ce que nous avons déjà dit. Ne me parlez pas des machines, monsieur Schulze, qui auraient amené ce résultat grâce à leur productivité plus grande. Cette objection serait absurde. Les machines sont des produits du travail tout comme le reste et j'entends par travailleurs tous ceux qui, réunis, ont contribué à l'établissement du produit, non seulement les mécaniciens, mais ceux qui ont travaillé les matières premières, les mineurs. Oui, et cette conclusion est encore plus précise dans sa forme : plus le travail des ouvriers est productif, les coûts d'entretien de ces derniers restant d'ailleurs égaux, et moins aussi ils peuvent racheter le produit de leur propre travail ; la différence entre le produit du travail et le salaire s'accroît, — et puisque riche et pauvre ne sont que des notions relatives, exprimant un rapport avec le revenu de la production d'une période déterminée — les ouvriers deviennent de plus en plus pauvres.

Et n'essayez pas, monsieur Schulze, comme vous l'avez déjà fait, de raconter aux ouvriers que le profit qui revient au capital est la rémunération du travail intellectuel de l'entrepreneur, le salaire de la direction imprimée aux affaires. Une partie relativement très minime, absolument minime du revenu d'entreprise prélevé sur la nation, doit être considérée comme le salaire dû à l'entrepreneur pour sa direction, et cette part n'a jamais été comprise par moi dans ce que j'appelle le profit du capital (1). La science sait depuis

(1) Cf. le passage cité dans la préface.



longtemps que ce salaire du travail intellectuel de l'entrepreneur ne forme qu'une faible part du bénéfice d'entreprise (1) et les économistes libéraux l'ont accordé assez souvent (2). Les *économistes anglais*, depuis longtemps, avec une sincérité qu'il faut reconnaître, ont toujours traité le bénéfice d'entreprise comme une prime du capital, et, vu son insignifiance, ont complètement négligé cette part du bénéfice d'entreprise consacrée à rémunérer le travail intellectuel. C'est de l'école prétendue « humanitaire » des économistes français que provient le mensonge qui voudrait nous présenter le bénéfice d'entreprise comme la rémunération du travail intellectuel (3).

D'ailleurs, voulez-vous pratiquement voir se manifester l'insignifiance étonnante de la part que ce salaire du travail intellectuel forme dans le bénéfice d'entreprise ? Vous n'avez qu'à jeter vos regards autour de vous. Combien de propriétaires font administrer leurs biens par des receveurs de rente, combien de grands fabricants, de grands négociants font gérer leurs

(1) Cf. von Thünen, *der naturgemässe Arbeitslohn*, Rostock, 1850, 1^{re} part., p. 80 et s. ; Marlo (professeur Winkelblech), *System der Welt-OEconomie*, part. I, c. 4, part II, c. 11. 12. 13. Sismondi, *Nouveaux principes*, II, p. 359 et s.

(2) Parmi les économistes libéraux, cf. surtout Nebenius, *der öffentl. Kredit*, 2, cap. ; von Hermann, *Staatsw. Unters.*, p. 204-214 ; Storch, *Cours d'écon. polit.*, I, II, p. 87 et s., éd. St Petersburg ; Schön, *Neue Untersuchung der National-OEconomie*, p. 87 et 112-116 ; Riedel, *Notional-OEconomie*, § 466-477 et 685 et s. ; Rau, *Grundsätze*, etc., p. 311-323 et quantité d'autres.

(3) Say les a dépassés tous sur ce point. Cette école française soi-disant humanitaire ne doit pas être confondue avec la série des économistes français réellement humanitaires, Vauban, Boisguillebert, Forbonnais, Necker, Sismondi qui sont un honneur pour la France, et lui donnent le pas sur l'Angleterre.



affaires par des directeurs d'exploitation, etc., pendant qu'eux-mêmes, voyagent en Italie ou en Orient et en tous cas ne dirigent rien. Le montant des émoluments de ces directeurs, si mesquin, comparé aux bénéfices réalisés par l'entrepreneur, est naturellement tout ce que ces messieurs pourraient s'attribuer en paiement de leur activité intellectuelle, s'ils dirigeaient eux-mêmes.

Dans les grandes entreprises par actions des temps modernes, dans les chemins de fer, les banques, etc., cette division apparaît nécessairement. Le capitaliste ou l'entrepreneur se composant en effet alors d'une multiplicité de personnes, ne peut, en raison même de cette multiplicité, conduire l'affaire lui-même et l'on nomme un directeur appointed. Si le bénéfice d'entreprise consistait dans la rémunération de l'activité intellectuelle dépensée dans la direction de l'affaire, d'où proviendraient alors les 13 0/0 de dividende que les actions de la compagnie de Cologne à Minden rapportent aux entrepreneurs (actionnaires) qui ne se préoccupent nullement de cette direction ? Quelle serait la source des 17 0/0 de dividende de la compagnie de Magdebourg à Leipzig ? Quelle serait l'origine des 25 1/2 0/0 de dividende de la compagnie de Magdebourg à Halberstadt ?

Dans des entreprises de cette espèce, il arrive que, pour diverses raisons, on accorde souvent par exception des traitements d'une élévation folle. Néanmoins pour vous faire une idée de la modicité relativement surprenante de la rémunération affectée à la direction de l'entreprise, comparez le traitement des directeurs de ces chemins de fer, et même des conseils d'adminis-



tration avec la totalité du profit que rapportent ces lignes (1).

(1) Pour venir en aide à votre ignorance, donnons un exemple en chiffres. Devant moi se trouve le rapport imprimé de la direction de la compagnie de Cologne à Minden pour 1862. D'après celui-ci (p. 243), cette compagnie avait en 1862 rapporté un dividende

de.	1.644.250 th.
eten outre un intérêt afférant aux actions	
de priorité de.	<u>1.726.271 th.</u>
Ensemble.	<u>3.367.621 th.</u>

Je néglige encore les 521.290 th. absorbés par le fonds de réserve, les 73.000 th. d'amortissement, les 628.952 th. de dividendes extraordinaires versés à l'Etat, comptes qui donnent ensemble une somme de 1.223.242 th., qui devraient être dûment ajoutés aux 3.367.621 th. précédents.

Ces 3.367.621 thalers constituent au moins la *prime* que dans une année une entreprise de cette espèce rapporte au capital. — Et, d'après vous, monsieur Schulze, quelle serait le montant de la rémunération payée par cette entreprise à la direction supérieure ! Voyez aux pages 262-265.

Traitement des directeurs de la compagnie. . . .	3.475 th.
Traitement des directeurs d'exploitation. . . :	3.200 th.
Traitement du contrôleur d'exploitation. . . .	1.900 th.
Traitement du directeur spécial.	2.200 th.
Traitement de son substitut.	<u>1.500 th.</u>

Ensemble. 12.275 th.

Les autres émoluments payés aux architectes, dessinateurs, inspecteurs, comptables et aux travailleurs de toute espèce auraient dû également être payés par chaque entrepreneur particulier, ils auraient formé des comptes particuliers à déduire comme tous les appointements, paiements et frais de tout genre, de la recette brute. Ce qui aurait laissé subsister un revenu net de 3 1/3 — 4 1/2 millions de thalers.

Ainsi pour une prime du capital de 3 1/3 — 4 1/2 millions de thalers qu'une entreprise rapporte annuellement, le salaire du travail intellectuel de direction s'élève à 12.000 thalers par suite de la séparation établie entre les entrepreneurs capitalistes et les directeurs de l'entreprise. Que cela montre bien, monsieur Schulze, que tout le bénéfice d'entreprise prélevé sur la nation n'est absolument que la simple rémunération du travail intellectuel des entrepreneurs !!



Enfin, comme il s'en suit de notre développement précédent, tous ceux qui s'efforcent (1) de ramener le profit d'entreprise à la personnalité de l'entrepreneur commettent dès l'abord une erreur très plaisante.

La personnalité de l'entrepreneur, son activité, sa paresse, son esprit d'entreprise et sa stupidité, etc., sont des qualités qui certainement influenceront beaucoup sur la grandeur de la part attribuée à l'entrepreneur déterminé, à Pierre plutôt qu'à Paul ou à Guillaume dans le profit revenant annuellement à toute la classe des entrepreneurs. En d'autres termes cette question concerne la concurrence des entrepreneurs entre eux ; elle contribue à déterminer la fraction qui revient aux entrepreneurs individuels dans la somme afférant à toute la classe des entrepreneurs dans le revenu annuel. Mais elle n'exerce aucune influence sur la part revenant à toute la classe, cela résulte nécessairement de ce que nous avons dit plus haut.

Soit la somme totale du produit de l'année de travail = A. Soit la somme moyenne nécessaire à la subsistance de la classe ouvrière, la somme de tous les salaires = Z. Que les entrepreneurs maintenant aient été tous paresseux ou tous actifs, tous avisés ou tous stupides, $A - Z$ reviendra toujours à la classe capitaliste dans sa totalité, et la question de savoir en quelles proportions se répartit $A - Z$ entre les entrepreneurs individuels peut être déterminée par leurs qualités personnelles.

(1) J.-B. Say, *Cours complet*, etc., V. 8 ; Dunoyer, *De la liberté du travail*, lib. VI ; Steinlein, *Handbuch der Volkswirtschaftslehre*, T. I p. et s. Mangoldt lui-même, *Lehre von Unternehmergewinn*, Leipzig, 1853 n'échappe pas à ce reproche.



De plus, l'activité des entrepreneurs peut avoir augmenté la somme totale du produit annuel, A peut s'être transformé en $A + B$, et c'est ce qui arrive si les entreprises en question n'ont pas été faites à l'étranger, parce que les quantités de travail fournies par la nation se sont accrues. Mais même si cette augmentation a pour effet d'augmenter la somme totale des salaires — et cet effet n'est nullement nécessaire, — il s'ensuit un accroissement correspondant de la masse des travailleurs (Et telle est la raison intrinsèque de la hausse de la population européenne). La somme totale des salaires s'est accrue au sein de la nation, mais cette somme plus importante se répartit de nouveau à la longue, — comme cela résulte de ce qui précède, — sur un nombre de travailleurs également plus fort. La rémunération revenant au travailleur isolé, le quantum de produits dont dispose chaque ouvrier ne s'est donc pas augmentée avec le temps. Et même, pour la classe ouvrière prise dans son ensemble, même si le quantum de produits qui revient à la totalité des travailleurs s'est augmenté, cependant, comme la productivité du travail s'est accrue d'une façon bien plus considérable — c'est en effet le cas ordinaire, — la quote part du produit de son propre travail que cette classe reçoit en salaires peut encore avoir baissé. L'Angleterre est précisément le pays qui, grâce à l'esprit d'entreprise de ses capitalistes, a créé le paupérisme de ses travailleurs.

Mais la science économique ne peut naturellement rechercher qu'une chose : quelle part proportionnelle dans le produit annuel reçoit la classe capitaliste et, par rapport à la classe ouvrière, quel quantum de produits touche le travailleur individuel et quelle



quote-part du produit de son travail reçoit la totalité de la classe ouvrière. Rechercher grâce à quelles qualités personnelles un entrepreneur peut usurper vis-à-vis d'un autre la part la plus grande possible dans ce revenu afférant à sa classe toute entière appartient aux écoles pratiques de commerce ou aux secrets de comptoir, et la glorification de ces qualités personnelles revient aux banquets d'opulents conseillers du commerce mais nullement à l'économie nationale. Ce changement de terrain venu de la confusion commise entre l'économie privée et l'économie politique générale par toute notre économie libérale a produit cette erreur comme bien d'autres et conduit les recherches à des résultats faux parce que de prime abord la question était mal posée.

De ce long développement, vous aurez sans doute appris, monsieur Schulze, combien grande est l'erreur générale de tous les économistes bourgeois qui tiennent le *capital*, et toutes les autres catégories économiques pour des *catégories logiques*, éternelles. Les catégories économiques ne sont pas *logiques*, mais *historiques*. La productivité du capital n'est nullement une « loi naturelle », mais l'effet de conditions historiques bien déterminées qui peut et doit disparaître par l'effet d'autres conditions historiques (1).

En même temps, vous aurez peut-être soupçonné la vérité des paroles que Goethe vous adresse :

Wer nicht von dreitausend Jahren
Sich weiss Rechenschaft zu geben,
Bleib'im Dunkeln unerfahren
Mag von Tag zu Tage leben.

(1) Dans ce qui précède et dans ce qui suit, nous avons fourni la preuve que la catégorie économique du « *capital* », et la caté-



Vous apercevez aussi combien il est délicat de jouer à l'homme « instruit » sans répondre à cette condition.

Mais pour avoir appris de ce long développement tout ce qu'il fallait vraiment en tirer, il nous faut faire ressortir d'une façon concise ce qui s'y trouve.

Comparez le début et la fin du long procès historique que j'ai fait passer devant vos yeux.

A l'époque primitive d'où nous sommes partis, où le travail était *individuel, isolé, les instruments de travail*, — l'arc de l'Indien — n'était productif qu'*entre les mains de l'ouvrier, seul le travail était productif*.

Grâce à la *division du travail* — et n'oubliez jamais qu'à la différence du travail de l'Indien, *division du travail* signifie *travail en commun, exploitation en commun* de la production quand bien même il y aurait avance *individuelle* faite à la production et répartition individuelle du produit du travail par les auteurs de ces avances, — ainsi, grâce à la division du travail, grâce à la transformation nécessaire et graduelle de la production en un système de *valeurs d'échange*, grâce enfin à la *libre concurrence* que cette production de valeurs d'échange doit susciter par les avances individuelles faites à la production, on arrive à un résultat opposé : l'*instrument de travail séparé de l'ouvrier* est devenu *indépendant*, il usurpe toute la *productivité du travail*, le travail est réduit à la compensation de ce qui a été nécessaire-

gorie juridique de « *propriété* » ne sont uniquement que des catégories de l'esprit historique, ce que j'ai exposé d'ailleurs à propos de toutes les *catégories juridiques* dans mon *System der erworbenen Rechte*. Je l'ai démontré à loisir dans le t. II de cet ouvrage au sujet du droit d'héritage (et également au sujet du droit de famille).



ment consommé en force de travail pendant sa durée, — le travail est donc devenu *improductif*.

Autrefois *seul le travail* était productif, maintenant *seul l'instrument de travail séparé de l'ouvrier* est productif.

L'*instrument de travail*, qui, *devenu complètement indépendant, a changé de rôle avec l'ouvrier*, a réduit le *travailleur vivant au rang d'instrument de travail inanimé* et s'est lui-même, lui l'*instrument*, développé en un *organe vivant, productif*, — voilà le *capital* (1) !

La *division du travail* est la source de toute richesse. Grâce à elle seule, la production ne cesse de fournir davantage et à meilleur compte, — cette loi qui a son principe dans l'essence même du travail, est la seule loi économique qui puisse être mise en parallèle avec une loi naturelle. Elle n'est pas une loi

(1) Quiconque est choqué par cette définition devrait, pour en formuler une exacte et telle qu'elle convienne à un compendium, s'arrêter à peu près à ceci : Le *capital* est l'*avance de travail précédemment accompli* qui, sous le régime de la *division du travail* dans un *mode de production* consistant en un système de *valeurs d'échange*, et sous l'empire de la *libre concurrence* est indispensable pour assurer l'existence des producteurs jusqu'à la vente du produit au consommateur définitif et fait que l'excès du produit sur cette subsistance revient à celui, ou se répartit entre ceux qui ont fait cette avance. On regrettera dans cette définition une omission : la production des *matières premières*, mais à tort. Ces *matières, etc.*, ont été également produites et dans les mêmes conditions par des *ouvriers* grâce aux avances d'un producteur de *matières premières* auquel se substitue ensuite le producteur industriel qui poursuit leur mise en œuvre ultérieure. Tout ce que fournit la série entière des capitalistes qui successivement font des avances dans la fabrication d'un produit n'est que la subsistance nécessaire à toute la série des travailleurs (*ouvriers en matières premières, mineurs, etc.*), qui ont contribué à l'établissement du produit. — Toute autre définition qui néglige quelqu'un de ces caractères, est, comme nous le montre notre analyse, incomplète et fautive.



naturelle parce qu'elle n'appartient pas à l'empire de la nature, mais à celui de l'esprit, mais elle est revêtue de la même nécessité que l'électricité, la pesanteur, l'élasticité de la vapeur. C'est une *loi naturelle* au point de vue *social*.

Et une poignée d'individus est venue par les nations et a confisqué pour son usage individuel cette loi de nature qui n'existe qu'en vertu de la nature spirituelle de tous ; et aux peuples étonnés et indigents, enserrés dans d'invisibles chaînes, de tout le produit de leur travail, produit toujours plus riche et sans cesse grandissant, de ce produit ces hommes ont accordé aux peuples la même part que, dans des circonstances favorables, l'Indien lui-même se procure avant toute civilisation, ces hommes ont accordé aux peuples la subsistance nécessaire à l'entretien de la vie. C'est comme si quelques individus s'étaient proclamés propriétaires de la pesanteur, de l'élasticité de la vapeur et de la chaleur du soleil. Ils nourrissent le peuple comme ils huilent et chauffent les machines, pour les maintenir en état de fournir du travail. Sa nourriture n'entre en ligne de compte que comme *coût de production nécessaire*.

L'atout le plus fort que joue Bastiat dans sa dispute avec Proudhon est le suivant (1) :

« Les capitaux sont des instruments de travail. Les instruments de travail ont pour destination de faire concourir les forces gratuites de la nature. Par la machine à vapeur, on s'empare de l'élasticité des gaz ; par le ressort de montre, de l'élasticité de l'acier ; par

(1) *Harm. écon.*, p. 229.



des poids ou des chutes d'eau, de la gravitation ; par la pile de Volta, de la rapidité de l'étincelle électrique ; par le sol, des combinaisons chimiques et physiques qu'on appelle végétation, etc., etc. Or, confondant l'utilité avec la valeur, on suppose que ces agents naturels ont une valeur qui leur est propre et que, par conséquent, ceux qui s'en emparent s'en font payer l'usage, car valeur implique paiement. On s'imagine que les produits sont grevés d'un *item* pour les services de l'homme, ce qu'on admet comme juste, et d'un autre *item* pour les services de la nature, ce qu'on repousse comme inique. Pourquoi doit-on faire payer la gravitation, l'électricité, la vie végétale, l'élasticité, etc ?

« La réponse se trouve dans la théorie de la valeur. Cette classe de socialistes qui prennent le nom d'égalitaires confond la légitime valeur de l'instrument, fille d'un service humain, avec son résultat utile, toujours gratuit, sous déduction de cette légitime valeur ou de l'intérêt y relatif. Quand je rémunère un laboureur, un meunier, une compagnie de chemin de fer, je ne donne rien, absolument rien pour le phénomène végétal, pour la gravitation, pour l'élasticité de la vapeur. Je paye le travail humain qu'il a fallu consacrer à faire les instruments au moyen desquels ces forces sont contraintes à agir ; ou ce qui vaut mieux pour moi, je paie l'intérêt de ce travail ».

Vis-à-vis de Proudhon qui autrefois fut un homme d'esprit mais jamais un économiste, cette feinte ridicule pouvait suffire. Mais voyez-vous, monsieur Schulze, la rapière impuissante de votre maître Bastiat ne frappe que le vide et découvre le cœur au coup mortel.

Nous avons appris des grands économistes anglais



que dans le *prix* des produits, le consommateur ne payait que le travail de l'homme et non les forces de la nature (1), nous l'avons appris beaucoup mieux que Bastiat qui, comme nous l'avons vu, l'ignore complètement.

Mais nous avons vu également, que le paiement du travail humain par la différence entre les salaires et les quantités de travail qui déterminent le prix, ne va pas à qui de droit. Seul le travail de l'homme est payé, mais il ne l'est pas au travailleur, ce paiement est absorbé par l'éponge qu'est le capital, qui dans les averses de notre production ne laisse parvenir au peuple que juste l'humidité nécessaire à maintenir sa misérable existence. Si le capitaliste n'a pas confisqué « l'utilité » de la vapeur, de la pesanteur, de l'électricité, il n'en a pas moins, ce qui est aussi détestable, confisqué, dans l'intérêt de son exploitation exclusive « l'utilité » de la division du travail et de sa productivité sans cesse croissante — cette grande loi de la nature sociale. Oui, en principe, la chose est encore plus détestable. Si quelqu'un en effet s'emparait du soleil et en faisait sa propriété privée, il ne se serait jamais emparé que d'une « *res nullius* », comme disaient les juristes romains, d'une chose qui n'est pas le produit de l'homme. En s'emparant des avantages de cette loi sociale, on s'empare directement des produits du travail d'autrui, on fait de la force de travail de l'homme et de sa productivité croissante sa productivité privée !

Grâce à la séparation essentielle de la productivité attachée à l'instrument de travail devenu indépendant

(1) Nous ne pouvons développer ici qu'il se passe quelque chose d'analogue et pourtant de différent avec la rente foncière,



d'avec le travail, — s'est constitué essentiellement un état de propriété où chacun appelle sien ce qui n'est pas le produit de son travail.

Au premier abord, il semblerait que la chose ne pût s'appliquer qu'aux relations entre le capital et le travail, entre capitalistes et ouvriers. Ce serait une grande erreur de le croire, ce serait une impossibilité. Le principe sur lequel repose un mode de production social doit se manifester dans toutes les parties de celui-ci, doit par suite se réaliser également au sein de la classe des capitalistes et des entrepreneurs.

Et souvenez-vous de ce que je vous développais au début de cette œuvre à propos des « liens sociaux », grâce auxquels chacun doit endosser ce dont il n'est pas responsable, comme aujourd'hui chacun nomme sien ce qui n'est pas le résultat de son travail.

Maintenant seulement apparaissent dans la lumière qui leur convient les développements que nous avons consacrés aux effets des rapports sociaux. C'est ici, qu'après une seconde lecture, ils acquièrent toute leur clarté, et c'était ici qu'était leur place. Mais vous comprenez qu'il n'y a pas là de ma faute. Vous m'avez forcé, en commençant par la fin, à suivre le même ordre. Si vous avez accordé votre attention à nos différents développements, vous apercevrez clairement par quelles voies — grâce à la *valeur d'échange* et au *prix de marché* — ce principe de notre état social, en vertu duquel chacun appelle sien ce qui n'est pas le résultat de son travail, fait que dans la sphère capitaliste elle-même chacun est responsable de ce qu'il n'a pas commis. Un mode de production tombé au rang de jeu de hasard joue avec les hommes comme



avec les capitaux, et à travers ce tourbillon un seul grand courant se fait régulièrement sentir : le grand capital ne cesse de décapitaliser puis d'absorber le petit capital.

Les soucis des entrepreneurs, leur lutte constante mais impuissante contre le grand capital, les modifications continuelles apportées à leurs rapports de propriété par des rapports sociaux qui échappent totalement à leurs calculs et à leur activité, — modifications qui affectent même les plus petits rentiers vivant complètement retirés des affaires — la perte qui dans les spéculations vient punir les calculs exacts, le gain qui suit les *fausses* prévisions, l'esprit d'entreprise constamment bafoué — telle est la façon dont logiquement se venge des capitalistes et dont se développe un état social qui a pour principe premier le suivant : chacun qualifie de sien ce qui n'est pas le résultat de son travail.

Le chœur des esprits ne cesse de ricaner en présence de ce spectacle : chez le capitaliste, le capital veut se conduire comme s'il jouissait d'une individualité propre et cela dans une société qui repose en premier lieu sur la désindividualisation de toute propriété.

N'est-il pas comique, monsieur Schulze, que MM. Bastiat, Thiers, Troplong, etc., bref tous les économistes et tous les juristes qui partent en guerre contre les socialistes justifient toujours la propriété actuelle ainsi qu'il suit : ils y voient les « fruits du travail », elle est pour eux le *fruit du travail individuel*, alors qu'au contraire, comme nous l'avons établi sans objection possible, chacun ne déclare lui appartenir que ce qui n'est pas le produit de son travail ? N'est-il donc pas



comique que tous ces messieurs, pour justifier cette propriété, soient obligés d'avoir recours à l'idée qui lui est diamétralement opposée ?

La propriété est devenue le bien d'autrui, — telle est la proposition dans laquelle nous pouvons résumer notre critique.

Chaque état social tend invinciblement à produire des phénomènes où il exprime de la façon la plus pure et la plus évidente ce qui constitue son principe général.

La manifestation la plus pure de l'état actuel est l'agio-tage et la Bourse, le placement de la fortune en actions, en papiers d'Etat et de crédit.

Le moindre événement survenu en Turquie ou à Mexico, la guerre et la paix, non seulement la guerre et la paix, mais toute « opinion » qui se répand, tout emprunt à Paris ou à Londres, la récolte du blé sur le Mississipi, les mines d'or d'Australie, — bref, chaque événement objectif, les mouvements purement objectifs de la société comme tels, soit sur le terrain politique, soit dans le domaine financier, soit dans la sphère mercantile, déterminent et fixent chaque jour à la Bourse le mien et le tien des individus.

Ce qui apparaît manifestement ici ce n'est pas le caractère particulier et spécial, nous apercevons plus clairement, plus évidemment que, comme nous l'avons vu au début, dans les valeurs foncières et commerciales, dans la hausse et la baisse du prix du blé et des produits industriels, etc., etc., les rapports sociaux de toute espèce et la valeur d'échange déterminent à chaque instant le mien et le tien dans la société ; à la suite de ces mouvements purement objectifs, par une voie absolument



impersonnelle, toute propriété individuelle se répartit à nouveau dans la société.

Comment définiriez-vous le socialisme, monsieur Schulze ? Evidemment ainsi : répartition de la propriété par la société.

Eh bien, vous le voyez, c'est précisément cet état social qui existe aujourd'hui, je viens de vous le démontrer.

Précisément aujourd'hui et sous le simple couvert d'une production individuelle, règne une répartition instable de la propriété incessamment déterminée par le hasard à la suite des *mouvements purements objectifs de la société, une répartition de la propriété par la société*. Précisément aujourd'hui règne un *socialisme anarchique*. Ce *socialisme anarchique*, c'est — la *propriété bourgeoise*.

Ce que veut le socialisme, ce n'est donc pas *supprimer la propriété*, c'est au contraire *établir* pour la première fois la *propriété individuelle, la propriété fondée sur le travail*.

Mais en faisant abstraction de la propriété du capital telle qu'elle est donnée, et en admettant même qu'elle se soit constituée légitimement, en vertu d'un droit conforme aux conditions existantes, — si peu légitime d'ailleurs que puisse être cette conformité, — nous n'en pouvons pas moins très légitimement vouloir transformer en propriété du travail, grâce à une modification dans la production, la propriété encore virtuelle de l'avenir.

Nous voulons espérer que messieurs les bourgeois ne voudront pas émettre cette prétention toute féodale que les travailleurs sont leurs « *glebae adscripti* », leurs serfs de la glébe et qu'après avoir pénétré les secrets inti-



mes de la production actuelle, le peuple doit poursuivre ce mode de production pour que le travailleur continue à faire la corvée au profit du capital.

Malheur à ceux qui émettraient semblable prétention ou convaincraient le peuple qu'ils le prétendent.

Mais — vous demandez-vous peut-être — comment modifier cet état, comment empêcher que l'inerte instrument de travail change de rôle avec le travailleur vivant, usurpe le produit du travail de ce dernier, puisque ce produit, comme nous l'avons nous-même démontré, est la conséquence nécessaire de la division du travail.

Le moyen est très simple. Il ne s'agit nullement de briser avec la division du travail, cette source de toute civilisation, mais de dégrader le capital à la condition d'*instrument de travail*, d'objet *inanimé*, de *serviteur*. Il ne s'agit pas de *supprimer* la division du travail, mais bien au contraire de la développer davantage.

La division du travail, c'est déjà, en soi, un travail en commun, une union en société en vue de la production. Il s'agit de lui imposer ce qu'elle est déjà en soi. Il faut simplement supprimer dans l'ensemble de la production les avances individuelles — grâce auxquelles le revenu de la production est abandonné à l'entrepreneur et tout l'excès de la production sur l'entretien de l'existence lui est réservé, — il faut accomplir le travail commun de la société au moyen d'avances communes faites par elle et répartir le revenu de la production entre tous ceux qui y ont contribué proportionnellement au travail fourni.

Le *moyen de transition*, le plus simple et le plus doux, est fourni par les *associations de production des travailleurs* jouissant d'un *crédit accordé par l'Etat*.



C'est pour cette raison que ces associations doivent être, et qu'elles seront, dussiez-vous en mourir, monsieur Schulze, et tout l'univers avec vous. Car notre peuple est affamé et abruti. Il est tellement abruti qu'il vous tient pour un de ses champions et, vous le comprenez, cela n'est pas permis.

Je dis que c'est la transition la plus douce : ce n'est nullement, comme je l'ai déjà fait ressortir dans mon « *Manuel du travailleur* », la solution de la question sociale à laquelle travailleront des générations, mais c'est le grain de senevé qui, entraîné irrésistiblement vers un plus complet développement, en porte en lui-même le germe (1).

(1) C'est précisément parce que cette transition est si douce et si facilement réalisable dans la pratique — bien qu'elle contienne le germe organique de toute évolution ultérieure — que ma proposition a éveillé dans les journaux bourgeois un eri de fureur sans nom et, pour cette raison, a permis à ma propagande de prendre une grande extension. Ce n'aurait point été le cas si j'avais été plus loin, si j'avais formulé une revendication abstraite que la bourgeoisie se serait contentée de taire avec tranquillité en l'attribuant à un sectarisme peu dangereux. — Une œuvre théorique, une agitation pratique, telles que je les ai entreprises dans ma « *Lettre ouverte* » et dans les discours qui l'ont suivie, obéissent à un certain point de vue à des lois opposées. Une œuvre théorique est d'autant meilleure qu'elle tire du principe qui s'y trouve développé toutes les conséquences, les dernières et les plus éloignées. Par contre, une agitation *pratique* est d'autant plus puissante qu'elle se concentre davantage sur le premier point dont tout le reste dépend. Il faut seulement que ce point soit tel qu'il contienne toutes les conséquences ultérieures et qu'elles partent de lui pour se développer suivant une nécessité organique, sans quoi il ne s'élève pas à une hauteur théorique suffisante. C'est alors dès l'abord un palliatif mort d'avance, un expédient stupide, incapable et de porter ses fruits et de se réaliser lui-même. Telles sont, par exemple, toutes les revendications du parti progressiste qui met son point d'honneur



Quelle objection pourriez-vous faire à ce moyen ?
Sous la pression de ma propagande, non seulement

à ne pas s'élever à des hauteurs théoriques et tient cette conduite pour pratique.

En Allemagne on comprend encore très mal les conditions d'une propagande pratique. Il en résulte que parmi le déluge de critiques libéraux surnagent par ci par là quelques censeurs bien intentionnés qui me reprochent de vouloir une simple modification dans la « répartition du revenu de la production » au lieu d'une « augmentation de la production » et me font un grief de l'avoir inscrit en tête du programme. De semblables objections sont, à n'en pas douter, la suite de l'hypercritique qui règne chez nous, grâce à laquelle chacun, après avoir entendu les paroles d'un autre et sans se donner la peine d'en déduire les conséquences nécessaires, se croit aussitôt appelé à être meilleur juge. Certes « l'augmentation de la production » est une condition indispensable de toute amélioration dans notre état social. Mais elle est également une conséquence infaillible des associations de production que je réclame ; ces associations constituent la mesure pratique qui aura cet effet au plus haut point. Cette conséquence ne pouvait être développée dans la « Lettre ouverte » car la brièveté la plus extrême est la première condition des écrits de propagande.

Dans le « Manuel du travailleur » elle se trouve déjà fortement indiquée. Mais c'est ici, dans une œuvre théorique se rapportant à l'agitation pratique qu'appartiennent les développements sur l'accroissement de la production qui doit résulter de l'association. Nous allons l'exposer brièvement dans le texte qui va suivre tout en négligeant les causes de cet accroissement qui tombent sous le sens, comme l'activité plus grande, l'épargne du matériel de la part des ouvriers par suite de l'intérêt qu'ils y ont. Mais seule la modification dans la répartition du revenu de la production convenait à notre drapeau, et non l'accroissement de la production ; d'abord parce que l'association de production constitue la mesure matérielle, pratique, dont l'accroissement de la production est la conséquence, tandis que la réciproque n'est pas vraie ; en second lieu, et, pour cette raison même, la modification dans la répartition du produit fournit un mot d'ordre clair, propre à agir sur les masses et à les mettre en mouvement. Comparée à la modification dans la répartition, l'augmentation de la production est le fruit d'une réflexion plus éclairée, et on peut demander à celui qui en fait preuve



vous vous êtes déjà déclaré en faveur des *associations de production*, mais même, comme vous l'avez annoncé à la séance de l'association ouvrière de Berlin le 24 juin 1863 (Cf. *Volkszeitung* du 23 juin 1863), vous avez ramassé dans la classe possédante cent mille thalers dans le but de fonder des sociétés de cette nature. Il est vrai que depuis nous n'avons plus entendu parler de rien et nous ne savons quelles associations vous avez créées avec cet argent. Mais laissons cela. Ne voyez-vous pas qu'en agissant ainsi vous abandonniez vous même votre principe du « self help », que vous reconnaissiez sa fausseté et son impossibilité, que vous m'accordiez tout ce que je pouvais désirer ?

Vous avez avoué que la classe ouvrière ne peut faire de progrès par le moyen du seul « self help », bien que dans votre catéchisme vous ne cessiez de faire de ce dernier la condition absolue de toute marche en avant (1).

une pensée assez vigoureuse pour qu'il voie de lui-même que cet accroissement doit être le résultat de l'association de production.

(1) Cf p. ex. *Katechismus*, p. 81 : « poussés par le sentiment de leur propre force ils ne se laisseront jamais, pour prix d'une aide dont ils n'ont que faire, réduire à l'état de dépendance où se trouve quiconque s'en remet pour résoudre la question si importante de son existence à la bonne volonté, au bon plaisir d'autrui ». — Ou bien p. 123 : « Quiconque demande assistance à autrui, fût-ce à l'Etat, ménage à son protecteur une supériorité, un droit de surveillance et renonce par la même à son indépendance, ce serait abdiquer sa personnalité, etc., etc. Ce serait désertier l'esprit des ancêtres, ce serait trahir nos descendants, etc. ».

En employant l'expression « à autrui, fût-ce à l'Etat », vous accordez que l'assistance prêtée par un autre que l'Etat serait encore plus détestable. Vous combattez, p. 78, les secours qui « proviennent des classes les plus riches de la société » Cf. p. 128 et presque chaque page de votre livre. Et voilà que vous



Maintenant vous avouez qu'il n'y a rien à attendre du « self-help », que le travailleur doit chercher par une autre voie l'assistance en capital et en crédit. Que l'ouvrier tente donc d'arriver à son but par la législation, qui, du moins, le considère toujours comme un homme libre. Pour les gens de Manchester, il ne sera jamais qu'un serviteur docile, émasculé.

Et ne voyez-vous pas, de plus, qu'une somme aussi ridicule que celle que vous avez pu rassembler parmi les notables libéraux pour mieux duper les ouvriers est susceptible d'aider peut-être une faible poignée de travailleurs, de les placer dans des conditions bourgeoises, de les transformer en bourgeois, mais qu'elle ne peut servir la classe ouvrière dans son ensemble et briser les chaînes du capital que nous connaissons par ce qui précède.

Mais même cette poignée d'ouvriers ne peut se trouver soulagée par ce moyen. Comprenez-moi bien. Dans tout état social, tout se dirige suivant le courant prédominant et en reçoit ses lois. « Id quod plerumque fit » détermine chaque cas particulier. Aussi les questions économiques ne peuvent-elles être toujours résolues qu'en grand, jamais en détail. Rien de plus facile à la libre concurrence que de terrasser une poignée d'ouvriers associés. De même que, sur le champ de bataille, ce sont les gros bataillons, de même, sur le terrain économique, ce sont les grandes masses de travail, les grands capitaux qui décident de la victoire. Mais précisément pour cette raison, rien ne serait plus simple

même vous commettez la « trahison » de ramasser chez elle 100.000 thalers.



que de transformer la « libre concurrence » qui étrangle aujourd'hui le travailleur en un instrument de son affranchissement. Il faudrait d'abord faire passer les *gros bataillons* du côté des *ouvriers*, du côté des *associations*. Seul l'*Etat* peut l'entreprendre, lui qui sur le champ de bataille comme sur le terrain économique, et grâce à son crédit seul, peut mettre en mouvement les gros bataillons ouvriers et décider ainsi de la victoire.

Nous sommes ainsi conduits à réfuter l'objection à laquelle vous semblez accorder la principale importance. Comment l'*Etat* pourrait-il prendre la responsabilité d'un tel risque, vous éeriez-vous ?

Ce risque est illusoire, monsieur Schulze.

En fait, dans la production, l'entrepreneur Pierre et l'entrepreneur Paul courent le risque de perdre leur capital, car il est possible que les entrepreneurs Christophe, Théophile et Jean leur prennent leur clientèle. Mais si le producteur isolé court ce danger, la production, elle, y échappe. La production s'accompagne d'un gain et d'un accroissement constants. Lisez donc le premier livre de statistique venu et vous verrez quelle augmentation continue affecte tous les ans le capital.

Il vous apparaîtra que, si l'*Etat* se décidait à affranchir le travail sur une grande échelle, dans chaque ville, ce ne seraient pas des travailleurs isolés, mais tous les ouvriers d'un même métier, tout le métier lui-même ou du moins tous les ouvriers qui voudraient d'une façon générale s'unir aux associations de production, qui entreraient dans l'association.

Si vous émettiez le moindre doute à ce sujet, j'appellerais votre attention sur le fait suivant : à Paris, en



1848, l'Etat, pour satisfaire en apparence les ouvriers dispersés par la fusillade, accorda par le décret du 5 juillet 1848, la subvention ridicule de trois millions de francs aux associations ouvrières : aux yeux de tous cette mesure répondait éminemment aux désirs des masses.

A Paris, trente mille cordonniers s'inscrivirent pour constituer une seule association (1). Il va sans dire que le « conseil d'encouragement », véritable « conseil de découragement », chargé d'accorder ces subventions rejeta leur demande.

L'« Association fraternelle des tailleurs » comprenait tous les ouvriers de ce métier, plus de vingt mille, et dès le 29 mars 1848, elle avait conclu un contrat avec la ville de Paris pour la livraison de cent mille uniformes et s'était établie dans les locaux de la prison de Clichy, devenus disponibles par suite de la suppression de l'emprisonnement pour dettes. Mais sous prétexte que cette réunion considérable de travailleurs en un même endroit constituait un danger pour la paix publique, ils furent, quelques semaines après les journées de Juin, expulsés des salles de Clichy et la ville rompit le contrat conclu avec elle en lui payant trente mille francs de dommages-intérêts. Il ne fut pas question de subvention (2).

De même toute la corporation des « ferblantiers-lampistes » projeta dès le 12 mars 1848 de fonder une asso-

(1) *Etudes sur les associations ouvrières* par M. le vicomte Lemer cier.

(2) Cf. Lemer cier, p. 136-145. Je remarque expressément que le vicomte Lemer cier auquel je me réfère pour les faits précédemment cités et pour d'autres qui vont suivre était un réactionnaire défavorable aux associations ouvrières.



ciation. Mais la subvention de l'Etat leur fut également refusée (1).

Vous voyez donc que dans la classe ouvrière existe spontanément une tendance à concentrer toute une branche de production dans une même ville, en une même association. D'ailleurs l'Etat pourrait favoriser cette tendance en ne faisant participer au crédit qu'une seule association par branche dans une même ville et en l'ouvrant librement à tous les travailleurs de ce métier.

Il ne viendrait naturellement pas à l'esprit de l'Etat d'introduire dans le monde ouvrier ces faits qui caractérisent la bourgeoisie et de transformer en bourgeois concurrents les travailleurs groupés en petites associations. Cela en vaudrait bien la peine ! Bref, comme j'en ai suffisamment indiqué dans ma « *Lettre ouverte* », grâce à l'union des associations en vue du crédit et de l'assurance, l'association de production se diviserait en chaque endroit suivant les différentes branches de production et ces sections formeraient les sociétés de production. Donc, dans chaque localité, toute une branche de production serait toujours concentrée en une association unique, et toute concurrence serait ainsi rendue impossible entre les sociétés d'une même ville. Ainsi, comme vous le voyez, serait supprimé pour l'association le risque que l'entrepreneur isolé court, elle ne perdrait pas son capital et l'association jouirait de cet épanouissement sûr et progressif qui est le propre de la production,

D'ailleurs, comme que l'ai déjà remarqué, j'ai dans ma « *Lettre ouverte* » attiré l'attention sur ce point : il

(1) Cf. Lemer cier, *ibid.*, p. 146-149.



n'existerait pas seulement une union de crédit entre toutes les sociétés ouvrières, mais aussi une union d'assurance de toutes les associations en général, ou plutôt, et ce serait plus pratique au début, cette dernière union ne comprendrait que toutes les associations ouvrières d'une même branche d'industrie existant dans le pays ; elle aurait pour résultat de rendre les pertes presque insensibles. Et vous voyez en passant que la communication réciproque et le contrôle des bilans et des livres dans les associations de même métier fournirait un moyen facile de transporter dans des endroits favorables les branches d'industrie qui pour des raisons spéciales ne pourraient fleurir dans une ville déterminée.

Le risque du capital n'existe donc pas pour les associations ouvrières, parce qu'il n'existe que pour des producteurs se faisant concurrence, mais non dans la production assurée par l'association.

Vous voyez aussi nettement que tout ce dont vous vous étiez armé, vous et l'école libérale, pour fonder le profit du capital s'est brisé entre vos mains.

Le « risque » doit être le fondement légitime, le fondement principal du profit. Mais, même s'il en était ainsi, vous voyez maintenant que cette justification n'aurait cours que pour le monde actuel. Il y a un moyen de transformer la production de telle façon que tout *risque* et par suite, toute légitimité du profit disparaisse. En d'autres termes, le risque est un phénomène purement négatif. Comme je vous l'ai développé plus haut, c'est la revanche, la revanche logique du fait que c'est le capital, et non le travail, qui est productif. Si l'on supprime le mal, cette revanche négative devient inutile, et c'est cependant elle que, dans la



spirituelle cosmologie qui vous est commune avec les économistes bourgeois, vous transformez en une légitimation positive du mal.

Pièce par pièce, vous dis-je, vous perdez votre armure, et si lamentablement que les yeux les plus faibles le voient clairement. Il en est de même en effet de la « rémunération du travail intellectuel » dépensé dans la conduite des affaires, qui, suivant vous, doit former l'essence du bénéfice d'entreprise. Si vraiment pour Messieurs les bourgeois il ne s'agit que du « salaire de leur travail intellectuel » — de nos jours, il ne constitue qu'une minime, très minime partie du revenu d'entreprise, — ne voyez-vous pas qu'ils le trouveront tout aussi bien et mieux encore dans ces grandes associations ouvrières ! Ils n'ont donc aucune raison de s'échauffer contre ces mesures. Ces vastes associations en effet auraient également besoin de chefs d'entreprise, de directeurs de fabrique et d'exploitation, de comptables et de caissiers, bref de travaux intellectuels de toute espèce. Messieurs les bourgeois pourraient s'y rendre fort utiles et gagner la rémunération de leur travail intellectuel tout aussi bien que dans leurs propres entreprises. Et même le salaire de ce travail spécial serait bien plus élevé que celui que l'on paie aujourd'hui pour le travail intellectuel et que la part qu'il faut distinguer réellement à ce titre dans le revenu d'entreprise actuel. Je vous ai prouvé déjà dans mon « *Manuel du travailleur* » qu'une hausse dans la rémunération du travail ordinaire, non-qualifié, devait amener corrélativement une élévation dans la rémunération de tout travail qualifié, intellectuel.

Dois-je perdre un mot sur cet excellent argument



où vous nous faites remarquer combien une mesure semblable est de nature à alléger la « bourse » de l'Etat ? Mais ce dernier n'aurait même pas besoin d'ouvrir sa « bourse ». Tout capital est une avance qui, dans la production, se reproduit d'elle-même par la vente du produit. On y distingue deux parties :

1° *Le capital circulant* ; il se renouvelle dans la reproduction au cours d'une année ou de quelques mois. Pour la plus grande partie, il n'est payé par les entrepreneurs, qui prennent à crédit chez les fabricants de matières premières, qu'après qu'il s'est déjà reproduit de cette façon. Les associations ouvrières, assurées du crédit de l'Etat, trouveraient également du crédit auprès de ceux qui leur livrent leurs matières premières, et la simple invitation faite à la Banque royale d'avoir à escompter les effets de ces associations suffirait amplement à satisfaire les autres besoins d'argent ;

2° *Le capital fixe*. Dans notre production industrielle, ce capital est en général également amorti au bout d'un petit nombre d'années. Une Banque d'Etat pourrait arriver avec facilité à avancer ce capital, comme je l'ai déjà prouvé dans mon « *Manuel du travailleur* ». Cette renaissance de l'humanité n'exigerait à aucun moment qu'on fit appel à la « bourse » de l'Etat.

Je vous ai montré que l'association de production présenterait pour la société l'avantage d'éviter tout risque au capital et empêcherait ainsi les perturbations réelles auxquelles il est exposé et qui en dérivent. Voulez-vous considérer quelques autres sources de l'immense enrichissement que ce mode de production produirait dans la société ?

Nous avons vu comment l'ensemble des associations



ouvrières entrerait dans une union de crédit et que les sociétés de la même branche de production formeraient dans le pays une *union* d'assurance.

Vous comprenez bien que toutes ces associations sentiraient bientôt la nécessité très naturelle d'une organisation unitaire, quand ce ne serait tout d'abord que pour prendre connaissance de l'état et des conditions de la production totale. (À ces mots, monsieur Schulze, arrachez-vous les cheveux, vous et tout votre monde de petits bourgeois habitués aux mystères que pour de bonnes raisons on fait aujourd'hui dans les affaires). Ce besoin naturel à la classe ouvrière de solidariser toute la production s'est déjà manifesté à Paris en 1848. À la fin de cette année, les associations ouvrières existantes nommèrent, dans le but de centraliser toutes les sociétés dans certaines limites, cent délégués qui se constituèrent en « Chambre du travail ». Mais « le pouvoir les empêcha bientôt de se réunir » (1).

Le besoin de solidarité était trop vivant dans la classe ouvrière pour céder devant une tracasserie policière. En 1849, ce besoin donna naissance à l'« Union fraternelle des associations ». Le 29 mai 1850, ces délégués, au nombre de 49, réunis rue Michel Le Comte, au siège de la société, pour entendre le rapport sur les travaux de la commission, furent arrêtés, et après cinq mois de prison préventive, condamnés par la Cour d'assises sous le prétexte d'avoir formé une association politique secrète.

Vous voyez, monsieur Schulze que toute votre crapule petite-bourgeoise n'existe que grâce à la tolérance de la police que lui ménage le gouvernement.

(1) Lemerrier, *ibid.*, p. 194.



Malheur à vous s'il lui vient d'autres pensées !

D'abord, disais-je, cette organisation unitaire de toutes les organisations d'un pays irait au moins jusqu'à fournir des renseignements sur l'état et les conditions de toute la production. Et ne voyez-vous pas que les livres de toutes les sociétés, que les commissions centrales nommées pour en prendre connaissance, fourniraient des données scientifiques sur les besoins de la production et les moyens d'échapper à la surproduction ? Et même, pendant tout le temps où cette opération resterait encore impossible, les sociétés pourvues de ces moyens puissants étant soustraites à la nécessité d'écouler concurremment leurs produits, la surproduction se changerait en simple production d'avance. Mais comprenez-vous ce que cela signifie ? Quelle source de bienfaits ne constituerait pas pour la société l'économie de la surproduction et des crises qui en résultent.

Considérez encore quel énorme enrichissement positif cette production d'ensemble serait susceptible d'amener.

N'avez-vous jamais entendu parler de l'économie de frais que produit la production en grand ? Il me faudrait remplir des in-folio si je voulais citer toutes les preuves que depuis Arthur Young on a accumulées. Je ne ferai donc que quelques citations à titre d'exemple. Je les ai par hasard sous la main. Le comte Rumford a montré qu'un four qui, pour la première chauffe exige 366 livres de bois, n'a plus besoin, à partir de la sixième et si l'on n'interrompt pas le feu, de 74 livres seulement (1). Le conseiller intime, Engel, a prouvé que

(1) *Kleine Schriften*, I. Beilage, n° 28.



le seul royaume de Saxe économiserait au moins un million de thalers en concentrant la boulangerie dans des fabriques à exploitation ininterrompue (1). Le même Engel calcule entre autres choses qu'un thaler de capital avancé dans les filatures de coton de la Saxe fournit le rapport suivant :

Dans des filatures de :					
au dessous et jusqu'à 1000 broches 17 kgr. 0.9 pf. par an					
de 1001	—	2.000	»	28 »	4.8 » »
de 5001	—	6.000	»	31 »	4.7 » »
de plus de	—	12.000	»	36 »	4.6 » »

Vous représentez-vous maintenant, indépendamment de la question de répartition — l'enrichissement positif, énorme qui résulterait pour toute la société de l'économie des frais et de l'augmentation de la productivité effectués par cette concentration ?

Vous le voyez, non seulement elle transformerait la distribution, mais en supprimant l'émiettement de la production, elle accroîtrait celle-ci à un point qu'on ne peut soupçonner (2).

Considérez le marché du monde. Il appartiendra à la nation qui se décidera la première à accomplir cette transformation sur une grande échelle. Ce sera la récompense méritée de son énergie et de sa décision. Grâce au bon marché de sa production centralisée, la

(1) *Statist. Zeitschrift*, 1857, p. 54.

(2) Au sujet de l'augmentation de richesse amenée par la concentration de la production, par la réduction des frais d'expédition et de transport, on peut consulter déjà sir *William Petty*. Il développe les avantages que présentent les grandes villes pour l'industrie et le commerce. *Several essays in political arithmetic*. 4^e éd. London, 1754, p. 29.



nation qui marchera dans cette voie occupera vis-à-vis des capitalistes des autres pays une situation bien supérieure à celle qu'a prise pendant si longtemps l'Angleterre vis-à-vis du continent, grâce à la concentration de ses capitaux.

Je vous ai déjà indiqué trois des grandes causes qui augmenteront la richesse de toute la société, si l'on établit des associations de production.

Passons à la quatrième, à la cinquième, à la sixième.

C'est avec plaisir que nous pouvons rappeler ici que le plus récent des économistes anglais, M. Henry Fawcett, se prononce avec une énergie particulière en faveur de l'application des associations ouvrières à l'agriculture, opération dont la possibilité est particulièrement contestée (1).

D'ailleurs c'est ici qu'il convient de donner en passant la raison pour laquelle seules les associations de production employées sur une grande échelle pourront permettre à l'agriculture de donner tout le rendement dont elle est capable. La plupart des améliorations que l'on apporte au sol exigent une dépense de capital qui ne se reproduit, sous forme de rente, qu'au cours d'une longue série d'années, mais ne peut être retirée d'un coup sous forme de capital. L'obligation où l'on est de rendre comme tel au créancier au bout d'un petit nombre d'années ce capital hypothécaire, transformé en rente par l'amélioration du sol, rend ces opérations presque impossibles, bien qu'elles soient très importantes et des plus lucratives ; pour les accomplir le propriétaire foncier doit être en outre un gros capi-

(1) *Manual of Political economy*. London, 1863, p. 292.



taliste, et c'est là, comme on sait, une très rare exception (1).

Seule l'association de production, avec les grands moyens dont elle dispose, est en mesure de le faire.

Nous ne pouvons nous étendre ici, nous ne pouvons qu'indiquer en ces quelques mots l'accroissement de productivité, l'augmentation du rendement en nature que l'exploitation en grand assurera à l'agriculture.

Mais attachons-nous un moment à la question suivante : demandons-nous pourquoi M. Fawcett pense que l'association de production convient mieux encore à l'agriculture qu'à la production industrielle.

Voici comment il s'exprime à ce sujet : « The trade to which the cooperative principle is applied ought not to be of a *speculative nature* ».

Si l'on y regarde de près, l'observation est très exacte et met en lumière un autre avantage de l'association de production.

En fait, la bourgeoisie a en partage un talent absolument spécial : elle possède un talent spécifique pour la spéculation. Le contenu de cette aptitude toute particulière se résout dans le problème suivant : par quelle ruse m'cmparerai-je le mieux du débit ou du revenu de mon co-producteur ? Né de la libre concurrence, ce talent n'amène ni accroissement ni augmentation dans l'ensemble du revenu de la production, mais agit sur sa répartition, le fait passer des mains d'un individu dans celles d'un autre. C'est le talent de surface. Respectons la vérité. A ce point de vue, la période bourgeoise est inimitable. Le bourgeois est élevé dès l'enfance dans

(1) Cf. Rodbertus, *die Handelskrise und die Hypothekennoth der Grundbesitzer*, 1857.



l'atmosphère de la libre concurrence ; celle-ci est devenue pour lui un élément naturel. De même que l'Indien suit dans les forêts la piste du gibier sans la perdre, grâce à des signes incompréhensibles à l'Européen, les bourgeois ont acquis un sens spécial qui leur permet de dépister toute occasion de surfaire.

Le travailleur est productif, il partage pleinement le talent productif de la bourgeoisie mais, espérons-le, il n'acquerra jamais son talent de spéculation.

C'est une raison de plus pour qu'il soit très possible que de petites associations ouvrières soient, — comme le pense M. Fawcett — écrasées par la bourgeoisie.

Mais les ruses du renard ne servent de rien contre le coup de patte du lion. Les sens aiguisés de l'Indien ne peuvent rien contre les feux de peloton des Européens. Le génie de la spéculation et de la tromperie pèsera tout aussi peu devant les gros bataillons de la production associée et succombera au bon marché. De l'heureuse disparition de ce talent résultera un grand progrès tant au point de vue moral qu'au point de vue économique. Ces pratiques, en effet, amènent à leur suite une quantité de « faux frais », annonces, réclames, voyageurs obsédants, étiquettes trompeuses, falsifications de la qualité des marchandises, paiement des journalistes, corruption, etc. etc., bref, des puffs de toute espèce auxquels chacun est plus ou moins obligé maintenant. Le concurrent les emploie, et, s'ils sont rémunérateurs dans certains cas, ils n'en élèvent pas moins en moyenne, et d'une façon très considérable, les frais de production.

Une autre source importante d'enrichissement, découlant également de l'association, proviendrait du chan-



gement apporté à la direction de la production. Nous ne pouvons que l'indiquer ici. Les objets de la production se guident principalement sur le nombre de consommateurs qu'ils trouvent. Des consommateurs dépourvus de moyens de paiement — et c'est dans ce cas que se trouve la classe ouvrière pour tout ce qui dépasse les objets indispensables à l'entretien de sa vie — ne sont pas des consommateurs.

Grâce à la modification apportée à la répartition du produit, les travailleurs deviendraient des consommateurs solvables, les objets de production se régleraient sur les besoins et sur les goûts de la classe ouvrière. Il se produirait le changement suivant, conformément aux goûts de cette classe : on fabriquerait ce qui est utile, ce qui est beau, et l'on ne s'attacherait pas, comme aujourd'hui pour obéir aux goûts de la bourgeoisie, au produit cher parce qu'il est cher, parce que, fût-il laid ou inutile, il ne fait pas moins éclater la richesse de son possesseur. L'augmentation de la richesse sociale, produite par cette modification apportée à la direction suivie par la production, ne doit nullement être considérée comme insignifiante.

Grâce à l'union de l'Etat et de la production, effet naturel de l'association, il deviendrait enfin possible de mettre en œuvre quantités d'entreprises qui contribueraient puissamment au bonheur et à la richesse de la nation. Aujourd'hui, elles ne peuvent être soutenues par personne. En soi et pour soi, et abstraction faite de toutes nos explications, c'est une opinion beaucoup trop répandue, et par là même fausse, que de croire que la libre concurrence est un moyen de hâter les progrès de la richesse sociale comme telle. Cela n'est vrai que



dans la mesure où la richesse future se laisse confisquer totalement ou en partie par les entrepreneurs individuels. Ce n'est que sous cette condition qu'un individu ou un capital peut avoir la tendance ou la possibilité d'augmenter la richesse sociale, sous le régime de la libre concurrence. Mais de grandes entreprises, alors même qu'elles auraient pour effet de porter au plus haut point la richesse de la nation, si elles ne répondent pas en même temps à cette condition, c'est-à-dire si elles ne sont pas propres à verser le tout ou une partie de leur rendement dans la caisse d'un individu, ne peuvent être tentées. Expliquons notre opinion au moyen de quelques exemples. Depuis des années, notre célèbre physiologiste Burmeister a prouvé que rien ne serait plus facile que d'utiliser pour la nourriture de la population ouvrière d'Europe les innombrables troupeaux de buffles qui, dans le Texas et dans d'autres Etats de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud, paissent jusque sur le littoral, sont tués par les indigènes et abandonnés à la pourriture parce que personne n'en a besoin. Rien ne serait plus facile que de concentrer cette viande en gelée sur le terrain même. On pourrait ainsi conserver complètement sa vertu nutritive sous un si faible volume que le transport de masses étonnantes n'occasionnerait qu'une dépense insignifiante. Il y a plus de cent ans, Cook, le célèbre voyageur, déclarait que quiconque a planté un arbre à pain a plus fait pour la nourriture du genre humain qu'un travailleur européen ayant dépensé toute sa vie à la peine. Le contenu nutritif des fruits de l'arbre à pain pourrait être, au cours d'expéditions dans les îles de la Société, converti en une matière occupant un



espace minime. Pendant la guerre de Crimée, on s'est parfaitement convaincu de la possibilité d'établir des comprimés semblables qui servirent alors à la nourriture des armées (1). Notre peuple qui souffre, qui meurt de faim, les tisserands de Silésie, les ouvriers saxons de l'Erzgebirge, les prolétaires des fabriques du Rhin qui peuvent avec peine arriver à se nourrir de pommes de terre et se ruinent la santé, auraient ainsi presque gratuitement du pain et de la viande.

Actuellement, comment une semblable entreprise serait-elle possible ? Quel capitaliste ferait les fortes avances exigées par de semblables expéditions, de semblables tentatives ? D'ailleurs réussiraient-elles, elles n'offriraient pas l'occasion de la moindre « affaire ». D'autres capitalistes, d'autres sociétés se jetteraient aussitôt dans cette branche de production et, grâce à la libre concurrence, frustreraient de tous les avantages le premier capitaliste qui aurait eu la peine, couru le risque et vaincu les difficultés d'exécution d'une première tentative. Ce dernier n'aurait travaillé qu'au profit de ses successeurs. On n'engage pas des capitaux dans de semblables opérations. Toutes celles sur lesquelles un individu ne peut mettre exclusivement la main sont négligées surtout quand elles exigent de grands frais.

Les exemples que nous vous avons donnés ne doivent être regardés que comme des exemples. Mais il en est plus de mille de la même espèce. Le domaine entier de

(1) A l'exposition industrielle de Londres (1862) se trouvaient des échantillons de viande concentrée provenant de l'Uruguay et qui avaient encore excellent goût. Cf. Lothar Bucher, *Bilder aus der Fremde*, II^e part., p. 178 et s.



la science, la sphère de ses progrès ne servira vraiment les intérêts de la nation que quand, grâce à l'association, l'Etat sera en rapport direct avec la production.

Et — mais on peut pousser trop loin les preuves théoriques, et on risque, en les creusant trop profondément, d'accroître encore les difficultés pratiques, suffisamment grandes déjà.



CONCLUSION

J'ai parlé d'une façon positive, sérieuse ; il faudrait que je fusse un homme de plus mauvais goût que je ne le suis pour continuer à mettre en lumière les innombrables absurdités que contient votre œuvre.

Pourquoi le faire, d'ailleurs ?

Nous savons maintenant qui vous êtes et ce que vous pouvez. Vous êtes — permettez-moi cette noble image, mais je ne puis me servir de celle qui vous conviendrait — vous êtes étripé comme un cerf et mes chiens ont à la gueule vos entrailles encore fumantes.

Aller plus loin éveillerait le dégoût, la nausée.

Je ne veux donc plus parler de vos torts, mais vous prier de me pardonner le tort que j'ai eu envers vous.

Comme je le disais dans la préface, je ne vous connaissais nullement et ce n'est qu'à Tarasp que j'appris à vous connaître en lisant votre catéchisme.

Jusqu'alors je m'étais complètement trompé sur votre compte.

Je savais bien que vous n'étiez pas un homme instruit, et moins encore l'homme possédant une culture scientifique pour lequel vous vous donnez si volontiers.

J'estimais cependant que vous étiez d'une instruction passable.



Je savais, il est vrai, que vous agaciez les travailleurs de vos propositions de petit bourgeois qui ne pouvaient les mener à rien.

Mais je croyais que ce n'était là que le résultat de l'étroitesse de votre esprit. Je croyais que votre intelligence bornée ne vous empêchait pas de nourrir une bienveillance assez ardente à l'égard des classes laborieuses. Je ne pouvais savoir — je n'avais pas lu votre catéchisme — que vous cherchiez à les gagner pour les mettre au service de la bourgeoisie, dans l'intérêt de la bourgeoisie et du capital.

Je vous ménageai donc un traitement courtois dans ma « *Lettre ouverte* ». J'y reconnus avec chaleur votre bonne volonté tout en déplorant la lamentable impuissance de vos projets.

Même quand, après la publication de cet écrit, toute la meute de vos journalistes fondit sur moi, que pendant des mois, chaque jour, cent cloaques m'inondèrent des mensonges, des faussetés et des grossièretés les plus inouïs, ma conduite envers vous ne se modifia nullement.

Poussé par un sentiment de justice exagéré, je croyais devoir distinguer entre le parti et son chef.

Je voyais bien que vous manquiez suffisamment de pudeur pour laisser faire votre parti et pour tirer le meilleur profit possible de son ignorance et de ses faussetés.

Mais je ne vous croyais pas assez sot, assez inconvenant pour y participer vous-même, directement. Je pensais que vous laissiez à votre parti le noble métier de puiser ses armes dans l'ignorance et dans le mensonge.



Comme je l'ai dit, je ne connaissais pas encore votre « Catéchisme ».

Votre parti joua un premier atout dans l'espoir de me terrasser. Il prétendit que je voulais « ressusciter les ateliers nationaux de Louis Blanc de 1848 ». Tous vos journaux retentissaient chaque jour des reproches triomphants qu'ils me faisaient à ce sujet. Je pris à partie la *Volkszeitung* qui plus que les autres avait enfourché ce cheval de bataille et dans un article que je fis paraître dans la *Deutsche allgemeine Zeitung*, le 24 avril 1863, je la clouai au pilori de son ignorance.

Mais comme dans les comptes-rendus de vos conférences donnés par les journaux, je n'avais rien trouvé, rien qui m'autorisât à vous imputer cette colossale ignorance ; poussé par ce sentiment exagéré de justice, je me fis un devoir de le constater.

Quand, dans mon discours de Francfort, je vins à m'expliquer sur ce point, je fis donc cette déclaration expresse : « Monsieur Schulze ne l'a pas dit ; il parlait des associations subventionnées qui ne se formèrent à Paris qu'après l'échec des ateliers nationaux, etc. »

Maintenant, au contraire, je trouve dans votre catéchisme que vous l'avez bien dit. Voici les termes de votre objection, : « nous rappelons en particulier les propositions de *Louis Blanc* et les *ateliers nationaux français* de 1848. L'Etat devrait donc, pour supprimer les effets nuisibles de la concurrence ainsi que la puissance néfaste du capital privé, s'emparer peu à peu de toutes les entreprises industrielles, et les exploiter à son compte, etc., etc. »

Vous vous êtes donc rendu coupable de la même



ignorance que M. Bernstein, le rédacteur de la *Volkszeitung*. Mais votre cas est encore pire.

M. Bernstein pouvait au moins s'excuser par l'ignorance profonde qui est professionnelle chez les rédacteurs de journaux.

Mais à l'époque où vous faisiez imprimer votre catéchisme, mon article, qui dévoilait l'essence véritable de ces ateliers nationaux, avait déjà paru. Il porte en effet la date du 24 avril 1860, et *votre préface* est datée de « Berlin, mai 1863 ».

Vous deviez donc avoir déjà connaissance de mon article.

Que l'on juge du front d'airain — ou plutôt, car l'image est trop noble, — de l'âme de petit bourgeois, fausse, incapable d'élever ses vues au-dessus du « bénéfice » qu'il faut posséder, pour renouveler encore cette affirmation après que mon article avait paru !

Voilà une première excuse. Passons à la seconde.

Dans ma « *Lettre ouverte* », j'avais exposé la « loi d'airain des salaires ». Je disais : « Comme je l'ai déjà remarqué, dans toute l'école libérale il ne se trouve pas un économiste connu qui la nie. Adam Smith comme Say, Ricardo comme Malthus, Bastiat comme John Stuart Mill sont unanimes à la reconnaître. Tous les hommes de science sont absolument d'accord sur ce point ».

Un cri de fureur sans noms s'éleva des entrailles de la bourgeoisie. J'avais dévoilé au peuple les mystères de Cérès.

Il s'agissait dès lors de nier avec impudence.

M. Max Wirth, le premier, reçut les ordres nécessaires de ceux dont il tenait sa provende. Il se leva



et dans les articles qui retentirent de la *Rheinische Zeitung* de Dusseldorf à la *Berliner Reform*, et à la *Süd-deutsche Zeitung* de Francfort, qui eurent leur écho dans le Wurtemberg, la Bavière et le duché de Bade, après les détours les plus subtils, après avoir fait déterminer le salaire par le rapport existant entre l'épanouissement de l'industrie et le capital national, déclara que cette loi était une « loi corrompue de Ricardo ».

Ainsi, à l'âge des Epigones, à la période de Bastiat, les salariés de l'économie bourgeoise en étaient venus à traiter avec ce mépris le grand maître de l'économie bourgeoise, Ricardo, parce que la franchise avec laquelle il exposa les résultats de sa science les gênait.

Rien ne peut égaler la stupéfaction que j'éprouvai en voyant unanimement nier cette loi unanimement reconnue par toutes les autorités de l'économie politique.

Aussi, dans ma « *Lettre ouverte* », avais-je fait reposer toute mon argumentation sur ce point parce qu'il me paraissait absolument impossible de mettre en doute la seule proposition sur laquelle règne l'unanimité la plus rare dans la science de l'économie libérale.

Mais j'avais fait *beaucoup trop peu de cas* de la fausseté et de l'incomparable impudence de la bourgeoisie.

J'en fis justice dans mon discours de Francfort.

Je prouvai d'abord que l'affirmation que m'opposaient M. Max Wirth et ses collègues, suivant laquelle le salaire se réglerait d'après le rapport existant entre « l'épanouissement de l'industrie et le capital national », l'offre et la demande, disait exactement la même chose encore que la loi que j'avais exposée, mais le



dissimulait sous des phrases hypocrites, spécieuses, incompréhensibles pour les travailleurs — et depuis, M. Max Wirth lui-même n'a rien pu répliquer.

Je prouvai encore, par une série de citations, que toutes les autorités, et, non seulement toutes les autorités, mais Max Wirth lui-même, avaient toujours publiquement reconnu cette loi.

En faisant justice de M. Wirth et de ses collègues, je me croyais tenu de me montrer juste jusqu'à l'exagération.

Je n'avais pas vu dans les comptes-rendus de vos conférences que vous aviez eu vous même l'audace de nier cette loi. Je pensais encore que vous préféreriez abandonner un ouvrage aussi malpropre à vos lieutenants.

Je me fis encore une obligation de le constater.

« M. Schulze (de Delitsch) — disais-je dans mon discours de Francfort — n'a pas la dose de fausseté nécessaire pour démentir cette loi ; il ne l'a pas fait ; c'était le régal de M. Max Wirth, etc. ».

Quelle n'était pas mon erreur, monsieur Schulze ! Votre catéchisme me l'apprend. Vous y démentez cette loi *de la façon la plus précise*, et sous une forme très drastique.

Une remarque encore avant que je n'examine les termes dans lesquels vous vous insérez en faux contre cette loi.

Il ne s'agit plus de démontrer contre vous la *vérité* de cette loi. Je l'ai fait systématiquement pour la forme et pour le fond dans mon *Manuel du travailleur* et dans cet ouvrage même.

Je veux ici vous fournir une autre preuve et démon-



trer que vous-même vous *connaissiez la vérité de cette loi* que vous niez.

Cette preuve est dissimulée dans une phrase de votre catéchisme : « Il s'en suit, dites-vous, que l'augmentation d'emploi, la meilleure rémunération des travailleurs a pour condition l'accroissement des capitaux, et que si la multiplication des travailleurs ne se poursuit pas suivant une progression plus grande encore, le salaire et l'emploi grandissent pour cette raison. »

Quoi ? « *si* » ? Si le nombre des travailleurs n'augmente pas suivant une progression plus grande, le salaire *monte*. Et si le nombre des ouvriers croît suivant une proportion plus grande, le salaire ne monte pas, le salaire baisse s'il a momentanément haussé.

Tout l'intérêt se concentre donc sur cette question : savoir si cette condition se produit, si le nombre des ouvriers, pour un capital et un salaire croissant, ne croît pas encore davantage, de façon que le salaire tombe d'autant et plus encore.

Quand parut ma *Lettre ouverte*, on invita le professeur Rau, de Heidelberg, à combattre ma loi des salaires. On sentit que MM. Schulze, Faucher, Wirth, Michaelis n'y suffisaient pas : on voulait m'opposer une autorité professionnelle et professorale.

M. le professeur Rau se décida réellement à me contredire en apparence dans une déclaration qu'il fit paraître dans la *Süddeutsche Zeitung* et dans la *Vossische Zeitung*. Il le fit avec le même « *si* » conditionnel. Ma loi du salaire n'est pas vraie, *si* « une augmentation trop considérable de la population » n'intervient pas.

Intervient-elle ou non ?



J'ai répondu sur ce point à M. le professeur Rau par une réplique parue dans la *Vossische Zeitung* du 10 mai 1863.

Je montrais à M. le professeur, en me servant de ses propres ouvrages, que cette augmentation de la population ouvrière se produisait, et j'en donnais la cause. Je prouvais combien ce « si » démontrait qu'il connaissait parfaitement la loi qu'il avait l'air de combattre en appelant à son secours des artifices spécieux. Je lui montrais aussi combien il était « peu honnête et peu honorable » de tromper le peuple par de tels artifices et combien il devait rougir de sa déclaration.

M. le professeur Rau n'a pas tenté de me répondre une syllabe, malgré la gravité de ces reproches qui rendaient une réplique indispensable, si toutefois elle était possible.

Il se retira tranquillement de la lutte après avoir reçu cette leçon.

M. le professeur Rau a au moins une conscience que l'on peut frapper, que l'on peut atteindre.

Mais où vous frapper, vous !

Dans l'article dirigé contre le professeur Rau, je vous prouve que vous vous trahissez par ce « si » et que vous avouez combien cette loi vous est parfaitement connue. Quiconque prétend que le salaire monte à la suite d'un accroissement du capital, si l'augmentation de la population ouvrière n'est pas proportionnellement plus forte, sait, et montre qu'il sait qu'il ne peut constamment monter, mais que suivant les cas, ou il ne monte pas ou retombe bientôt au moins aussi bas qu'au-paravant (sinon davantage comme il arrive souvent), parce que l'accroissement du capital produit un accrois-



sement plus fort encore de la population ouvrière. Il le sait, car les économistes traitent l'une et l'autre de ces questions au même endroit et chaque « si » montre précisément qu'il les connaît toutes deux.

Après nous être d'abord convaincus que vous connaissez la vérité de la loi qu'avec un manque de conscience sans pareil vous venez nier devant les ouvriers, nous allons examiner la forme particulière dont vous revêtez votre dénégation.

Ayant en vue ma « *Lettre ouverte* », vous dites dans votre « *Catéchisme* » : « D'après cela, dans les conditions actuelles, il est de toute nécessité que le salaire moyen reste toujours réduit à la subsistance nécessaire qui dans un peuple donné est indispensable pour entretenir la vie et la reproduire ». Vous sentez tous l'absolue fausseté de cette phrase. Vous êtes en effet des gens qui vivez dans ces conditions. Il vous suffit de jeter les yeux sur vos propres rangs. Il fallait toute l'effronterie, tout le demi-savoir de M. Lassalle pour oser vous raconter une histoire de cette espèce et pour prétendre en outre que toutes les autorités en science économique étaient pour lui » (1).

(1) Pour ce qui touche aux autorités j'ai cité, dans mon *Manuel du travailleur*, outre Ricardo les passages d'Adam Smith, de J. B. Say, de John Stuart Mill, du professeur Roscher, du professeur Rau, du professeur Zachariæ qui tous disent la même chose. Puis une autre série (Tooke, Malthus, Sismondi) dans mes *Impôts indirects*, et l'on pourrait facilement en doubler ou en tripler le nombre. Mais, suivant M. Max Wirth, je me suis rendu coupable d'une falsification. Dans le passage de ma « *Lettre ouverte* », reproduit plus haut, quand je parle de l'unanimité avec laquelle cette loi des salaires est admise par les économistes, j'ai rangé Bastiat au nombre de ceux qui le connaissent. M. Max Wirth est obligé de convenir que toutes les autres



C'est vous-même, monsieur Schulze, qui mettez sur le tapis tout le demi-savoir qui me caractérise suivant

autorités l'ont fait, mais jamais Bastiat, le grand Bastiat. Bastiat n'a jamais été assez impudent et assez sot pour bavarder sur de semblables sujets : voilà ce que pense M. Wirth. Aussi m'accuse-t-il de falsification dans un article de son *Arbeitsgeber*. Avec une effronterie sans pareille, je m'appuierai sur cet économiste pour mettre de mon côté « un aussi grand nom que celui de Bastiat ». Au cours de l'ouvrage présent, j'ai suffisamment réduit ce « grand Bastiat » à sa nullité pour qu'il n'y ait naturellement rien de plus indifférent pour moi que les affirmations ou les négations de Bastiat.

Mais cependant, monsieur Schulze, voici le passage de Bastiat que j'avais en vue quand je prétendais que Bastiat lui-même, le plus faux des économistes avant vous ne niait pas cette loi. Bastiat, en effet, en résumant (*Harmon. écon.*, p. 362) toutes les objections faites à la libre concurrence rappelle et juge cette loi du salaire dans les termes suivants : « Il en résulte que le salaire tend à se mettre au niveau de ce qui est rigoureusement nécessaire pour vivre, et dans cet état de choses, l'intervention du moindre surcroît de concurrence entre les travailleurs est une véritable calamité, car il ne s'agit pas pour eux d'un bien être diminué, mais de la vie rendue impossible. Certes, il y a beaucoup de vrai, beaucoup trop de vrai en fait dans cette allégation. Nier les souffrances et l'abaissement de cette classe d'hommes, qui accomplit la partie matérielle dans l'œuvre de la production, ce serait fermer les yeux à la lumière. A vrai dire, c'est à cette situation déplorable d'un grand nombre de nos frères que se rapporte ce qu'on a nommé avec raison le problème social. »

Voilà ce que dit Bastiat. Et, peu après, il continue de la façon suivante : « Et comme c'est principalement en cela que réside le problème social, le lecteur comprendra que je ne puisse l'attaquer ici.

« Plaise à Dieu que la solution résulte de tout mon livre, mais certainement elle ne peut être l'effet d'un seul chapitre. »

Il n'a pas plu à Dieu que la solution de ce problème résulte du livre de Bastiat, ello résulte tout aussi peu de son livre tout entier que de ce chapitre, et ces paroles de Bastiat ne sont qu'une façon comme une autre d'éluder la solution de ce problème insoluble pour lui. Mais que l'on compare ce que dit Bastiat et ce que dit M. Schulze à propos de la loi et l'on peut voir



vous et vous me forcez à parler sur ce sujet, mais je n'ai pas à rougir du fruit de mes travaux. J'ai accompli des œuvres considérables par le travail et par le savoir et je puis m'en rapporter au témoignage de Humboldt, de Boeckh, de Savigny et d'hommes de la même valeur.

Mais, vous disiez-vous, rien n'en peut pénétrer dans les sphères ouvrières. Et vous vous appuyiez sur cent journaux, sur des journaux qui étaient beaucoup trop stupides pour faire la différence de vous avec moi et beaucoup trop mensongers pour jamais s'en préoccuper s'ils la savaient.

Pour ce qui touche particulièrement à mon demi-savoir dans le domaine économique, je venais de publier mes *Impôts indirects*, œuvre que j'écrivis comme la présente, en pleine propagande, au milieu de discours, de déclarations faites aux journaux et de procès criminels, sans qu'aucun loisir ne me permit de m'occuper de théorie, simplement pour me défendre. Comme en me jouant, pour essayer l'usage des extraits que j'avais fait des économistes, j'ai fait apparaître la

combien l'élève dépasse le maître. Il y a beaucoup trop de vrai dans cette allégation dit Bastiat, et il pense que « ce serait fermer les yeux à la lumière » que de vouloir nier le triste sort des ouvriers.

C'est d'une fausseté absolue, il faut tout le demi-savoir, toute l'effronterie dont témoignent mes discours, pour soutenir, dit M. Schulze, — et tous ses complices, MM. Bernstein, Wirth, Faucher et cent autres l'ont répété sur tous les tons. Et pour prouver le mensonge, il ose inviter les travailleurs à jeter les yeux sur leurs propres rangs.

On voit qu'il y a encore un pas immense qui sépare la fausseté de Bastiat et la fausseté de Schulze et consorts que l'Allemagne honore.



connaissance profonde que je possédais de séries entières d'ouvrages économiques, dont vous ne connaissez même pas les titres et dont le nom des auteurs n'est jamais arrivé à vos oreilles.

Mais quoi ! vous disposiez de cent journaux, décidés à vous défendre, décidés à reproduire chaque jour ce que vous disiez, décidés à taire tout le reste, décidés à une impudence sans exemple. Je ne possédais pas de journal, j'étais tout seul, aussi vous et votre crapule vous ne doutiez pas — vous connaissiez si peu la force d'un homme — vous ne doutiez pas que vous réussiriez à m'abattre.

Aussi, pour m'anéantir plus sûrement, vous vous êtes déterminés à prendre contre moi devant les travailleurs l'attitude superbe de l'homme de science, qui laisse tomber dédaigneusement ses regards sur un ignorant (1).

A Dieu ne plaise qu'il soit donné à un adversaire tel que vous d'exciter mon orgueil.

Aussi serai-je très modéré, monsieur Schulze. Mais la modération la plus parfaite ne peut m'empêcher de

(1) Pour l'époque où depuis longtemps tous les exemplaires de la *Volkszeitung* auront accompli le destin qui les attend, je veux perpétuer un passage de cette feuille de bonte ; la postérité pourra y apprendre avec stupéfaction jusqu'où les journalistes d'aujourd'hui osaient pousser leur impudence cynique. Dans le premier des treize articles de tête, véritable ténia dont la *Volkszeitung* cherchait à m'envelopper, elle dit textuellement à mon sujet (n° 94 du 23 avril 1863) : « Comme tous les esprits à demi-mûrs, aimant l'affront (?), M. Lassalle a heureusement la marotte de vouloir paraître savant devant un public auquel la science est étrangère et il mêle une telle quantité de demi-science aux travaux qu'il destine au peuple qu'il reste incompréhensible pour les ouvriers et se voit dépouillé de tout caractère dangereux ».



vous dire ceci : Interrogez à mon sujet amis et ennemis. Et si ce ne sont que des ennemis qui ont eux-mêmes appris quelque chose, amis comme ennemis vous déclareront d'une voix unanime que chaque ligne *que je trace, je l'écris armé de toute la science de mon temps.*

Et c'est un homme ayant, pour parler comme Schelling, juste l'instruction d'un barbier, qui ose me faire reproche de mon demi-savoir et de mon effronterie.

MÉDITATION MÉLANCOLIQUE

Tel est donc le roi du monde social qu'ont proclamé à Cologne dans un discours solennel Georg Yung, Heinrich Bürgers et Hellwitz. Tel est le chef, le guide reconnu du parti progressiste. Tel est le grand homme des journaux libéraux de toutes nuances, de la *Volkszeitung* à la *Rheinische Zeitung* et à la *Berliner Reform*.

Bref, telle est l'intelligence personnifiée de notre bourgeoisie, le verbe qui s'est fait choir.

Si mon but n'avait été que de vous abattre, monsieur Schulze, — que je pourrais être joyeux et combien peu j'aurais de raison de m'abandonner à la mélancolie !

Car à l'instant où je mets cette œuvre sous presse, vous pouvez vous considérer comme mort, et dès qu'elle aura trouvé quelques milliers de lecteurs, vous pouvez vous regarder comme enterré.

Quel que soit l'intérêt vital qu'ait votre parti à vous protéger, la vanité des hommes m'en est une garantie, il arrivera ce qui s'est produit après l'apparition de mon *Julien* ; le rédacteur en chef de la *National Zeitung*,



M. le docteur Zabel disait à qui voulait l'entendre : « Je l'ai toujours dit, je l'ai toujours dit », alors que dans sa feuille il faisait paraître les louanges les plus énormes dues à la plume de M. *Titus Ulrich* !

Il en sera de même maintenant, ai-je dit. J'ai démontré que vous étiez d'une ignorance et d'une incapacité intellectuelle sans pareille ; personne ne voudra paraître aussi *ignorant*, aussi *incapable* que vous, chacun voudra être supérieur à vous ; nul ne tiendra à être au même niveau intellectuel que vous. Peu à peu, on se refroidira à votre égard, jusqu'à ce qu'on arrive à « l'avoir toujours dit ». On n'abandonnera pas la cause, mais d'abord, en tête à tête, puis dans les cercles d'amis, puis autre part encore, on proclamera de plus en plus haut que vous êtes un représentant très incapable de cette cause, un véritable « enfant terrible ». Enfin vous deviendrez la personne compromettante dont nul ne veut plus, que chacun évite pour ne pas se rendre lui-même ridicule.

Tout cela va se produire d'ici peu, et vous pouvez vous regarder comme mort et enterré.

Nos excellentes gens sacreront roi un autre serin.

On peut dire en modifiant légèrement les vers de Goethe :

« Den Gimpel sind sie los
Die Gimpel sind geliebt ! »

En fait, M. Schulze n'est malheureusement pas une personne, c'est un type ; c'est le symbole de notre bourgeoisie.

Quand tout récemment M. de Blankenburg opposait à la chambre les Quitzow du passé au « Schulze » et



aux « Muller » du présent, M. Schulze pouvait déclarer aux applaudissements bruyants du parti progressiste, qu'il voyait dans son nom et même quelque peu dans sa personne le symbole de toute la bourgeoisie.

Ces paroles de M. Schulze, et c'est ce que la Chambre ne comprit pas dans sa joie, contenaient la condamnation à mort la plus sérieuse qui ait jamais été prononcée contre la bourgeoisie. Mais ces paroles sont parfaitement vraies.

Partout où vous jetez les yeux vous rencontrez le même type.

Dans la littérature, ils se nomment *Julien*, dans la Chambre *parti progressiste*, dans la presse *Zabel* et *Bernstein*, dans l'économie *Schulze*.

C'est la raison de leurs grands succès dans les luttes pratiques et politiques.

Comme elle s'étonne, cette plèbe à l'esprit étroit que la monarchie et l'ancienne aristocratie, habituées à commander, ne veuillent pas s'incliner devant elle ! Ce serait vraiment étrange.

Et elle s'émerveille d'autre part que l'abîme ne se creuse pas qui doit engloutir ce qui lui est opposé. Avec quelle consternation elle considère les grandes assemblées françaises de la fin du siècle précédent ! Elle ne peut comprendre qu'il ne lui soit pas donné de faire ce qui était possible à celles-ci.

Mais, comprenez-moi bien, messieurs. Les assemblées françaises du siècle précédent réunissaient en elles tout le génie, tout l'esprit de la France. Il n'y avait pas alors en France une seule pensée qui dépassât les buts poursuivis par ces assemblées. On ne peut trouver dans toute la littérature, dans toute la philosophie de cette époque



une seule pensée qui n'ait ému ces assemblées, qui n'ait constitué pour elles un but à réaliser.

Elles étaient devenues l'esprit vivant de leur époque et de leur pays ; de là vient la puissance avec laquelle elles disposaient de la nation, l'enthousiasme qu'elles lui communiquaient

Mais vous, messieurs, vous mettez précisément votre honneur à ne pas vous élever jusqu'aux hauteurs de la théorie ; vous tenez pour pratique de ne rien vouloir, de ne rien tenter qui ne corresponde au niveau intellectuel du dernier bourgeois. Cet abaissement est le niveau que vous, nés au fond des marais, vous ne dépassez pas par principe, obéissant aux exigences élémentaires de votre existence.

Tandis que dans notre siècle, le progrès irrésistible de la pensée a atteint une hauteur telle que toute la constitution prussienne, le duché légitime d'Augustenbourg et l'intégrité de la constitution confédérale semblent des fossiles qui attestent l'existence d'une période de civilisation depuis longtemps disparue, vous vous attaquez timidement à des questions qui auraient pu offrir un intérêt secondaire il y a quarante ou cinquante ans, et vous les résolvez par des moyens que, même à l'époque des Etats, les « amis et feaux » n'auraient pu employer.

Mais pensez-y donc, hommes d'Etat avisés, c'est vous mêmes qui vous réduisez à la condition de « chiens crevés » dont Schelling parle dans mon introduction.

Pensez-y donc : pour avoir le pays derrière soi, il faut le dépasser de la tête.

Il est impossible de faire pénétrer ces notions dans le bagage intellectuel de la bourgeoisie moderne.



Une haine instinctive pour l' « idée » s'est emparée d'elle ; et alors que n'est pratique que ce qui fait circuler dans les poumons le souffle vital de la théorie, la bourgeoisie par principe tient uniquement pour pratique ce qui théoriquement est depuis longtemps mort et décomposé.

Et c'est dans le pays de Lessing et de Kant, de Schiller et de Goethe, de Fichte, de Schelling et de Hegel, que l'intelligence de la bourgeoisie a subi cette complète déchéance.

Ces héros de la pensée n'ont-ils fait que passer comme un vol de grues par dessus nos têtes ? De tout l'immense travail intellectuel, de toute la révolution qu'ils ont accompli dans le monde de la pensée, rien, absolument rien n'est donc arrivé jusqu'à la nation, et l'esprit allemand est-il donc uniquement formé d'une suite d'*individus isolés* qui, recueillant fidèlement l'héritage de leurs précurseurs, poursuivent leur travail solitaire et fécond pour la nation au milieu du mépris de leurs contemporains ?

Quelle malédiction a donc encouru la bourgeoisie pour que de toutes les œuvres puissantes, nées dans son sein, que de toute cette atmosphère de science, pas une seule goutte de rosée soit venue féconder son cerveau de plus en plus desséché ?

Hélas, c'est une vieille loi de l'histoire. Les classes périssent pour la même raison qui les a fait s'élever. C'est le développement de la division du travail qui a donné le pouvoir à la bourgeoisie européenne, et il y a cent ans que l'écossais Fergusson donna en deux lignes la raison pour laquelle cette même division du travail devait amener la déchéance de la bourgeoisie européenne,



la déchéance intellectuelle, cause de sa décadence politique et signe de sa décadence sociale. « And thinking itself, in this age of separation, may become a peculiar craft » (1).

La pensée de la bourgeoisie est devenue un métier spécial, et ce métier est tombé dans les mains les plus misérables — dans les mains des journaux.

Je ne parlerai pas ici des journaux eux-mêmes, je les ai suffisamment dépeints ailleurs, je ne m'occuperai que de la conduite du public à leur égard.

Goethe nous dit :

« Das Zeitungs-Geschwister,
Wie mag sichs gestalten,
Als um die Philister
Zum Narren zu halten ? »

Mais ni le Coran, ni la Bible ne furent à leur époque récités avec plus de foi que le sont aujourd'hui les journaux. La pensée nationale, dans la mesure où elle se manifeste dans la bourgeoisie, est aujourd'hui fabriquée par les « journaux ».

Quiconque lit un journal aujourd'hui n'a plus besoin d'apprendre, n'a plus besoin d'étudier. Il sait tout, il possède tout. Avec une divination presque effrayante, puisqu'il descend jusqu'aux plus petits détails, Fichte (3) a dépeint il y a soixante ans le « *lecteur pur et simple* » qui ne lit jamais un livre, mais toujours des comptes rendus de journaux sur le livre et qui

(1) Ad. Ferguson, *An essay on the history of civil Society*. p. 278.

(2) Cf. mon discours : « *Les fêtes, la Presse et la diète de Francfort* ». Dusseldorf. 1863.

(3) *Ges. Werke*, t. VII, p. 78-91.



dans cette lecture narcotique perd volonté, raison, pensée et toute souplesse. Mais s'il y perd, il y gagne en échange la plus grande suffisance, la plus grande assurance.

A cette époque, le mal n'était encore qu'en germe et ne s'étendait qu'à des questions littéraires.

Il est en plein épanouissement aujourd'hui et s'applique à toutes les questions politiques et sociales qui font le bonheur et le malheur de la nation.

A la fin de l'été dernier, j'eus l'occasion de me convaincre de tout ce que son état avait de florissant.

Je traversais alors une grande partie de l'Allemagne.

En quelque lieu que j'arrivais, la conversation tombait immédiatement sur la grande question du jour, sur ce qu'on appelait la lutte entre M. Schulze et moi. De toutes parts volaient les opinions et les jugements. Bienveillante, malveillante, ardente, passionnée, approbative, désapprobative, peu importe, mais chacun avait son opinion, et une belle assurance en son opinion.

Alors s'engageait le dialogue suivant, stéréotypé, entre le possesseur de l'opinion et moi.

« Avez-vous lu mes écrits que vous jugez ainsi ? »
« Non, je ne l'ai pas fait ». — « Mais avez-vous au moins lu les ouvrages de M. Schulze ? » — « Encore moins ».
— « Et sur quoi fondez-vous alors les jugements que vous portez avec tant d'assurance ? ». — « Mais — et les journaux ! ».

Oui, les journaux ! Ils sont devenus le cerveau de notre bourgeoisie, ils fonctionnent comme tel.

Le « bourgeois » ne pense pas, même quand il posséderait bien plus de capacité que ceux chez qui il se procure des pensées toutes fabriquées. Penser par soi-



même est incommode, cela suppose la lecture de livres, de la peine, il faut apprendre, chercher. Il est si doux, si commode d'acheter à la fabrique ses pensées toutes faites.

Le bourgeois s'adresse moins encore aux grands commerçants de la pensée, dont l'Allemagne est fière, à ses grands penseurs, à ses grands philosophes.

Il manque, pour le faire, beaucoup trop de goût, de temps et de connaissances préliminaires.

Comme ceux qui, manquant de moyens, sont obligés, au lieu de prendre les objets nécessaires à la vie d'avance et en grandes quantités, de se les procurer de mauvaise qualité, falsifiés, chez les petits boutiquiers, on se procure journellement la pensée fabriquée par les plus déplorables manœuvres, des mains des journalistes libéraux.

Il est donc arrivé que les grands hommes, les meilleurs de la nation, nos penseurs et nos poètes sont passés comme un vol de grues au dessus des têtes des bourgeois, que rien d'eux n'est arrivé jusqu'à cette masse qu'un son vain, un nom vide.

Le bourgeois célèbre des fêtes en l'honneur de nos penseurs — parce qu'il n'a *jamais* lu leurs œuvres. Il les brûlerait s'il l'avait fait. Elles sont pleines en effet du mépris le plus âpre pour la bourgeoisie.

Le bourgeois s'enflamme pour nos poètes parce qu'il peut en citer quelques vers, parce qu'il en a vu et lu quelques passages, mais jamais il n'a pénétré leur conception du monde.

Telle est la physionomie intellectuelle de cette bourgeoisie dont j'ai dévoilé dans le quatrième chapitre la physionomie économique et morale, et ici comme là j'ai



montré comment la première découlait de la seconde.

Cependant le culte des journaux ne peut s'avouer ouvertement comme tel. Il serait trop piteux qu'une nation vînt à avouer publiquement que ses idées et que ses croyances dépendent d'une poignée de littérateurs ratés, qui, incapables de toute occupation bourgeoise, incapables de tout travail intellectuel indépendant, sont cependant très bons — tant les contradictions se convertissent — pour déterminer anonymement la marche de la pensée nationale.

Le culte des journaux a donc besoin, comme tout autre culte, de sa déesse mystique !

Cette déesse mystique, c'est l'*opinion publique*.

Qu'est-ce donc que cette « opinion publique » devant l'autel de laquelle la bourgeoisie danse comme David devant l'arche d'alliance et nous demande à tous de l'imiter ?

De tous nos penseurs, c'est Hegel qui l'a jugée avec le plus de justice et avec le plus de modération. « *L'opinion publique*, dit-il, (1) mérite autant d'être prisee que méprisee, méprisee pour sa conscience et sa manifestation concrète, prisee pour sa base essentielle, qui plus ou moins troublée ne fait que paraître dans ce concret ».

Ce qui signifie, traduit de la langue de Hegel en un langage plus clair : ce sur quoi se fonde l'opinion publique, c'est toujours la vérité. Mais constamment prise de démente, elle ne se comprend pas elle-même et dit toujours précisément le contraire de ce qu'elle veut dire.

(1) *Rechtsphilosophie*, p. 403.



« Comme elle ne possède en elle — continue Hegel en expliquant ce qui précède — ni l'instrument de discrimination, ni la capacité d'élever en elle le côté substantiel jusqu'à la connaissance distincte, l'indépendance à son égard est la première condition formelle de quelque chose de grand et de raisonnable, dans la réalité comme dans la science ».

Mais nos penseurs peuvent l'attester, — et peut-être est-ce le seul point sur lequel ils sont en si parfait accord — Zabel (1) et Bernstein (2) sont d'une autre opinion, et « l'indépendance vis-à-vis de l'opinion publique », première condition d'après Hegel de tout ce qui est grand, dans la réalité comme dans la science, constitue aux yeux de la bourgeoisie le premier crime bourgeois dont tous les autres ne sont proprement que des variétés, des nuances secondaires.

Hegel termine ainsi : « D'ailleurs le grand et le raisonnable peuvent être assurés à part soi que par la suite il plaira à l'opinion publique de les reconnaître comme tels et qu'elle fera d'eux quelqu'un de ses préjugés ».

On ne peut mieux manier l'épigramme ! A l'époque où « l'opinion publique » reconnaîtra ce qui est raisonnable, grâce à l'emploi qu'elle en fera, le raisonnable commencera à se fausser et d'un jugement deviendra un préjugé.

Par l'indépendance qu'elle montre vis-à-vis de l'opinion publique — et cette indépendance, je l'ai prouvée pratiquement en arrachant à moi seul des groupes

(1) Rédacteur en chef de la *National Zeitung*.

(2) Rédacteur de la *Volkszeitung*.



entiers de travailleurs à l'influence de la presse libérale, et cette indépendance résulte d'ailleurs *à priori* des conditions où se trouve placée cette classe — par son indépendance vis-à-vis de l'opinion publique, la classe ouvrière manifeste une supériorité intellectuelle éminente sur la bourgeoisie et témoigne ainsi du rôle qu'elle est appelée à jouer.

Goethe est encore plus énergique que Hegel à l'égard de l'opinion publique :

Ueber's *Niederträchtige*
Keiner sich beklage,
Denn es ist das *Mächtige*.
Was man dir auch sage.

In dem Schlechten waltet es
Sich zum Hochgewinne,
Und mit Rechtem schaltet es
Ganz nach seinem Sinne.

Wandrer ! Gegen solche Noth
Wolltest Du Dich sträuben ?
Wirbelwind und trocknen Koth,
Lass sie drehn und stäuben !

Et cependant, à l'époque de Hegel et de Goethe, cette idole de la bourgeoisie, l'opinion publique, commençait seulement à se développer organiquement. Elle n'avait pas encore revêtu la forme figée, professionnelle qu'elle possède aujourd'hui.

En fait, qu'est-ce que l'opinion publique d'aujourd'hui ? Quel est son père ? quelle est sa mère ? Quel lait a-t-elle sucé ?

Zabel sert les intérêts de la plus détestable clique de bourgeois, voilà sa mère ; tous les bourgeois renforcés



Et s'il en était ainsi, si triste que ce fût, on pourrait encore songer au salut. L'intérêt actif et passif, le manque d'intelligence d'un Zabel pourraient encore trouver quelque limite. Mais tous les Zabel du pays jouent ce rôle de parents — et comment se dérober aux flots de ce déluge intellectuel.

Ainsi s'est donc produit ce que Schelling prévoyait déjà en 1803 (1) : « L'élévation de l'intelligence commune au rôle d'arbitre dans les choses de la raison conduit nécessairement à l'ochlocratie dans le domaine des sciences, et par là amène plus ou moins tôt l'élévation générale de la populace. Des bavards fades, hypocrites, peuvent remplacer le règne des idées par un amalgame douceâtre de principes prétendus moraux. Ils ne font que manifester ainsi l'ignorance où ils sont de la moralité. Il n'y a point de moralité sans idées et tout acte moral n'est que l'expression d'idées ».

Ne croirait-on pas que Schelling connaissait M. Bernstein ?

Cette ochlocratie dans la science, cette élévation générale de la populace s'est produite, monsieur Bastiat-Schulze, comme bien d'autres, elle représente la domination intellectuelle de nos journalistes populaciers, l'« opinion publique » en représente une autre.

Et toute résistance paraît d'autant plus impossible, que c'est au nom de la liberté et de la moralité que cette stupide tyrannie s'exerce sur un peuple berné d'une façon inouïe, et que cette clique brandit sa verge et distribue les couronnes d'une feinte popularité.

(1) Dans les « *Vorlesungen über die Methode des akademischen Studiums.* » *Werke*, T. V, p. 259.



dépendent des intérêts et de l'intelligence d'un *Zabel*, voilà son père !

Toute la virilité, tout l'honneur de notre temps consiste à se lever contre cette grande prostituée de Babylone et à renverser ses faux autels.

« *Lass sie drehn und stäuben !* » — De fait, que ce serait facile, si aujourd'hui encore comme à l'époque de Goethe on pouvait se borner à cultiver sa propre individualité et à s'abstraire de l'état où se trouve la nation.

Mais c'est précisément *en Allemagne* que cette lutte contre la bourgeoisie est plus nécessaire, plus pressante, plus brûlante que partout ailleurs.

Le procès de corruption de la bourgeoisie européenne se poursuit partout activement.

En France elle a abdiqué le pouvoir, elle s'est laissée renverser brutalement par un usurpateur. En Angleterre, lentement, graduellement, sans qu'on puisse accuser un jour ou une heure, elle a livré son pouvoir à une clique sans pareille.

Mais ces deux nations peuvent encore se reposer sur l'héritage d'un grand passé national, la France sur son épée, l'Angleterre sur son or ; elles ont de la marge.

En Allemagne, la bourgeoisie poussée par l'esprit de clocher, favorisée par l'émiettement en petites villes et en petits États, a revêtu les traits les plus répugnants, et enfin notre existence nationale doit encore être conquise, est encore à venir.

Ce qui nous unissait est ruiné depuis des siècles, et à la suite d'une révolution sans égale dans les idées, il nous faut maintenant reconquérir notre existence



nationale. Schelling l'avait également vu. « Comme en Allemagne un lien externe ne le pouvait, seul un lien interne, une religion ou une philosophie dominante était capable de ressusciter l'ancien caractère national qui se résout de plus en plus dans le particularisme, et qui est déjà tombé en poussière ».

Aussi est-il à jamais impossible que notre bourgeoisie nous dote d'une existence nationale. Cette bourgeoisie est en effet l'individualisme même; ou, pour parler plus clairement, le particularisme même, le particularisme qui nous a privé de notre existence comme nation. L'esprit de clocher, de petite ville, de petit Etat n'en est que l'expression la plus logique et la plus béotienne. Une communauté intime unit cet esprit particulariste. Ce sont les expressions tant intrinsèques qu'extrinsèques de la même pensée. C'est le secret qui fait que, malgré notre impatience, une renaissance nationale, une renaissance allemande est impossible sous le règne de la bourgeoisie. Bourgeoisie et particularisme ne peuvent être vaincus qu'ensemble.

Ainsi, la victoire de notre classe est la condition de notre existence nationale. Ce n'est que de la même idée que toutes deux peuvent provenir.

Les temps sont proches. Le doigt d'airain frappe et nous avertit. Ce qui n'est encore aujourd'hui qu'une question de renaissance nationale, deviendra bientôt une question d'existence nationale. Sans la première, la seconde nous est interdite.

Comment ? Tel serait le sort qui attendrait l'esprit allemand ? Serions-nous vraiment la nation destinée comme nous l'annoncent déjà des prophètes de malheur, à donner aux autres peuples quelques penseurs,



puis, nouveaux Juifs, à nous disperser parmi les nations d'Europe?

Ecartons ces pensées mélancoliques. J'entends déjà au loin le pas sourd des bataillons ouvriers. Libérez-vous des chaînes qui font de vous des marchandises. Sauvez l'esprit allemand de la déchéance. Sauvez enfin la nation du démembrement.

Déjà la foudre du suffrage universel et direct sillonne les cieux. Elle ne peut manquer de frapper ici-bas. Le mot a été dit, la chose est devenue une nécessité. Armez-vous de cette foudre, sauvez-vous et sauvez l'Allemagne.

Et vous qui, comme moi, bourgeois de naissance, avez dans nos penseurs et dans nos poètes sucé le lait de la liberté, élevez-vous au dessus des conditions d'existence d'une classe qui a apporté au peuple la misère, à l'esprit allemand la déchéance, à la nation le morcellement et l'impuissance — venez à moi, prononcez mon « jacta est alea ». C'est ici qu'est votre drapeau ! C'est ici qu'est votre honneur !





PROCÈS DE HAUTE TRAHISON

INTENTÉ A FERDINAND LASSALLE DEVANT LA
COUR SUPRÊME A BERLIN LE 12 MARS 1864.

La cour se réunit au siège habituel de ses audiences, Lindenstrasse, n° 15. Au tribunal qui se trouve placé au fond de la salle, sur une estrade élevée de plusieurs degrés prennent place : au milieu, le président, second président de la cour suprême, *Büchteman* ; à ses côtés, les neuf assesseurs ; à droite, les conseillers privés de justice, conseillers à la cour, *Gutschmidt* et *Grein*, et les conseillers à la cour *Leonhardt* et *Bratring* ; à gauche, le conseiller privé de justice, conseiller à la cour *Drogandt*, et les conseillers à la cour *Becker*, von *OEtrichs*, *Vogel*, *Hoppe* (Le greffier est un référendaire à la cour).

Le siège du ministère public est occupé par le procureur général près la cour, *Adelung*, qui prend place à l'extrémité droite du tribunal.

L'audience est ouverte à 10 heures précises du matin par l'appel du nom de l'accusé, *Ferdinand Lassalle*. Il se présente à la barre avec son défenseur, l'avocat *Holthoff* et prend place à la droite de ce dernier, au banc de la



défense placé au milieu du prétoire, devant les degrés de l'estrade qui donnent accès au tribunal.

Un nombreux public assistait aux débats : on y remarquait plusieurs députés et de nombreux membres de l'Association générale des ouvriers allemands.

A l'ouverture de l'audience, on établit l'identité personnelle de l'accusé. Puis le greffier donne lecture de l'acte d'accusation et des conclusions de l'instruction.

En voici la teneur :

ACTE D'ACCUSATION

du procureur général près la haute cour royale contre le rentier *Ferdinand Lassalle*, domicilié à Berlin, Potsdammerstrasse, n° 13, né le 11 avril 1825 à Breslau, condamné antérieurement à six mois de prison par jugement du tribunal cantonal de Düsseldorf du 5 juillet 1849 pour avoir provoqué la garde nationale à résister à son désarmement jusqu'à l'effusion du sang et pour injures adressées à un fonctionnaire à l'occasion de ses fonctions.

I

L'accusé *Lassalle* avoue être l'auteur de la brochure : « *Aux ouvriers de Berlin*. Discours prononcé au nom de l'Association générale des ouvriers allemands, Berlin, R. Schlingmann, éditeur commissionnaire, 1863 ».

Cette brochure a été imprimée en octobre 1863 chez



Weinberg, Monbijouplatz, n° 10, à 16.000 exemplaires et l'accusé convient qu'elle a été publiée conformément à la loi sur la presse.

On n'a trouvé chez l'éditeur que 2960 exemplaires, et au domicile de l'accusé, 25 seulement. En outre, 41 exemplaires ont été saisis chez *Falkenhagen*, expéditeur de journaux.

Par la publication de cette brochure l'accusé s'est rendu coupable d'un acte préparatoire au crime de haute trahison, crime ayant pour objet de changer par la violence la constitution de l'Etat prussien.

L'accusé invite en effet les travailleurs à entrer dans l'*Association générale des ouvriers allemands*, fondée par lui.

Le but de cette société est l'établissement du *suffrage universel égal et direct*. Non seulement on l'avoue dans la brochure, mais les statuts de l'Association, versés au dossier, le proclament expressément.

De son propre aveu, l'accusé, par l'établissement de ce droit de suffrage, veut « transformer » l'Etat prussien actuel, mettre à sa place « l'Etat démocratique ressuscité » qui, « placé sous l'autorité de la nation toute entière, conduit au plein développement de la liberté ». Le programme de cet Etat futur est le suivant : « améliorer par voie législative la situation sociale des ouvriers », procurer aux travailleurs, surtout par des opérations de crédit, les avances de capital nécessaires à la constitution d'associations de production.

Il est dit textuellement : « Parmi vous, qui donc serait assez borné, assez aveugle, méconnaîtrait assez son propre intérêt pour ne pas apercevoir l'injus-



tice profonde de votre situation de classe et la nécessité de l'améliorer ».

Le but de cette association ne saurait être atteint que par une modification apportée à la constitution prussienne du 31 janvier 1850, puisque celle-ci ne reconnaît pas le suffrage universel, égal et direct. C'est ce que l'accusé déclare expressément dans sa brochure :

« La constitution prussienne n'a jamais eu jusqu'ici un seul jour de légitimité ».

« La constitution prussienne n'est que le produit du coup d'Etat perpétré contre la nation, la conséquence de l'abolition illégale du suffrage universel qui existait en vertu de la loi du 8 avril 1848.

« La constitution prussienne n'est que le compromis conclu entre la bourgeoisie et le gouvernement ; la bourgeoisie, pour garder sa proie, livra le droit que la nation tenait de la loi.

« La constitution prussienne rejette le suffrage universel et direct : il ne pourra jamais exister tant que cette constitution ne sera pas abolie.

« Quiconque donc fait de la propagande pour le maintien de la constitution doit être considéré comme un ennemi du parti populaire, dont le devoir est de poursuivre l'établissement du suffrage universel et direct. »

Voyons les moyens grâce auxquels cette association veut effectuer cette transformation de l'Etat. Les statuts prétendent que pour établir le suffrage universel, égal et direct, il ne faut agir que par voie pacifique et légale, et se concilier l'opinion publique. La brochure dont nous parlons avoue cependant qu'outre ce moyen il en existe un autre. Le but propre de la société est :

d'abord, en unissant les ouvriers en une masse,



d'exercer une pression sur le gouvernement et sur les partis politiques opposés, puis, cette contrainte morale ne suffisant pas à amener une modification de la constitution, d'employer éventuellement la force physique.

C'est ce qui résulte de ce que nous allons dire :

Dans sa brochure, l'accusé fait part à ses lecteurs d'un article de tête de la *Süddeutsche Zeitung*. Ce soi-disant organe du parti progressiste s'occupe d'une réunion ouvrière tenue par Lassalle à Barmen. Au fond, l'article est destiné à dévoiler le but propre du mouvement ouvrier organisé par l'accusé, but établi déjà jusqu'à l'évidence par le caractère des réunions organisées par Lassalle dans les pays rhénans. La *Süddeutsche Zeitung* est inquiète : elle craint que les éléments décidés du parti progressiste ne fassent scission ; elle a peur qu'ils se jettent dans le mouvement général des ouvriers allemands. Le parti progressiste « hésite à s'attaquer à la couronne ; c'est cependant cette lutte qui est la clé de tout le conflit. » Et le journal continue : le mouvement a pour but le renversement violent de la constitution actuelle. Il ne faut pas faire trop peu de cas du danger que présentent les tendances perturbatrices de l'accusé.

Il serait insipide de prétendre que l'accusé est un instrument de la réaction. « Le nombre de ses partisans ne cesse de croître ; le fanatisme de ses adhérents est plus remarquable encore que leur nombre ». — « Les chopes de bière, lancées samedi dernier à Barmen sur les progressistes qui se retiraient n'étaient pas les armes de la brutalité ordinaire, et quand Lassalle prétend être venu pour passer une revue, il ne faut pas



considérer cette expression comme une vaine exagération » — « Ce qui rend la classe ouvrière si importante au point de vue politique, ce sont les poings solides, les ventres affamés, sa mobilité, sa décision ». — « Peut-être — je cite textuellement — ne verrons-nous jamais une armée composée de membres de sociétés de gymnastique et de tir se lever pour défendre la constitution, mais ce que nous savons bien, c'est que si nous laissons aller les choses assez loin, une armée ouvrière commandée par Lassalle ne laissera pas pierre sur pierre de la constitution actuelle de l'Allemagne ; elle détruira sceptre, couronne, ordres et autres jouets ». — « Nous sommes à la veille d'une grande révolution sociale ».

L'accusé prétend n'avoir eu qu'un but en communiquant cet article à ses lecteurs ; il voulait leur prouver que ses adversaires mêmes, que le parti progressiste reconnaît dans des journaux inconnus des travailleurs, que lui, Lassalle, n'est pas un réactionnaire. Mais en réalité, en leur dévoilant ainsi indirectement ses tendances véritables, il avait l'intention de pousser les ouvriers à entrer dans son association.

Le passage suivant nous montre que l'ineulpé voit dans le point de vue révolutionnaire un moyen propre à gagner les ouvriers à sa cause :

« Encore une fois donc, pourquoi les progressistes ne déclarent-ils pas simplement, conformément à la vérité, qu'aimant le terrain constitutionnel, ils me haïssent, ils me combattent parceque je suis révolutionnaire ? Pourquoi répandre des calomnies parmi vous et prétendre que je suis au service de la réaction ? La raison en est simple : devant vous, les progressistes ne peu-



vent me faire reproche d'être révolutionnaire. Me faire devant vous ee reproche qui est la raison véritable de leur fureur à mon égard n'aurait que l'effet que vous savez : les masses n'entreraient que plus sûrement dans les rangs de mes partisans ».

Mais dans sa brochure l'accusé laisse suffisamment entendre que l'article communiqué exprime sa propre pensée.

Il expose en détail que quelques journaux, sans l'accuser d'ailleurs d'être un réactionnaire, ont tenté de surprendre le jugement des ouvriers sur certains incidents survenus dans les réunions tenues par lui dans les pays rhénans. Il dépeint l'enthousiasme avec lequel les travailleurs de ces pays se sont ralliés à lui. Puis il se déclare en parfait accord avec l'opinion exprimée par l'article cité : son association existe à peine depuis quatre mois et déjà la passion s'est emparée du cœur de la nation. Il fait précéder la citation de ces mots :

« Voulez-vous entendre tout ee que je vous ai dit moi-même de la bouche de mes adversaires, de la bouche des progressistes ? voulez-vous vous persuader que quand ils eroient parler entre eux ils s'avouent tout ee que je vous ai dit jusqu'à présent ? Eh bien, je vais vous en fournir la preuve ».

L'article une fois cité, il l'apprecie aussitôt de la façon suivante :

« Vous le voyez, travailleurs ! Le nombre des adhérents de l'*Association générale des ouvriers allemands*, leur enthousiasme, leurs progrès constants, le dégoût que Messieurs les fabricants et Messieurs les commerçants ressentaient pour M. Schulze (de Delitseh), la faveur qu'ils lui témoignent maintenant qu'il doit servir d'an-



tidote à mon poison, vous détourner de la poursuite énergique de vos intérêts, vous écarter de l'association générale des ouvriers allemands et de moi-même, — cet article avoue tout en termes crus.

« Le ridicule de l'invention suivant laquelle je servais la réaction, la peur qu'au contraire l'*Association générale des ouvriers allemands* n'en vienne à scier la branche sur laquelle sont établis côte à côte progressistes et réactionnaires, cela, bien d'autres choses encore, le véritable caractère de nos réunions dans les pays rhénans, tout est publiquement proclamé par nos adversaires eux-mêmes.

« Et tandis que déjà la consternation, le désordre frappent les rangs de nos adversaires, ouvriers de Berlin, vous resteriez irrésolus, hésitants et ne sachant quel parti prendre ! »

Dans ce passage, l'accusé reconnaît expressément que le tableau tracé par la *Süddeutsche Zeitung* est exact. Le journal dépeint fidèlement le fanatisme, l'accroissement constant du nombre des partisans, le caractère véritable des réunions tenues dans les pays rhénans. Mais quel caractère l'article attribuait-il à ces réunions ? Elles annonçaient un mouvement populaire appuyé sur la violence physique.

Mais l'accusé ne s'est pas borné à faire connaître son intention indirectement, en communiquant simplement l'article de la *Süddeutsche Zeitung*, à exprimer par une voie détournée sa résolution d'employer, le cas échéant, la violence pour atteindre son but. A la fin de sa brochure, il exhorte les ouvriers à garder la mémoire de leurs grands morts de 1848. Il donne indubitablement à entendre qu'entre le mouvement populaire d'alors



et l'association ouvrière organisée par lui il n'y a qu'une différence : cette association ne doit pas avoir immédiatement recours à l'emploi des moyens violents, elle ne doit le faire que si le procédé d'intimidation employé contre le gouvernement, si la constitution imposante d'une **armée** ouvrière se montre inefficace.

Le passage dit textuellement :

« Ils (les travailleurs rhénans) vous crient : pensez à vos grands morts de 1848 ! Voudriez-vous, vous les fils, vous les frères de ceux qui étaient alors parmi les premiers, tomber au dernier rang dans le mouvement actuel ? Et cependant alors il ne s'agissait que de la liberté politique, il s'agit aujourd'hui de cette liberté et des intérêts du travail.

« Et cependant il s'agissait alors d'**élever des baricades**, il s'agit aujourd'hui, par l'adhésion parfaitement légale à notre association, par un progrès imposant de notre nombre, par notre unité de vues, de prendre d'abord une position telle qu'elle nous permette d'exercer une pression immense sur le gouvernement, sur les progressistes et de donner une nouvelle direction au développement de notre nation....

« Songez à ce que je vous disais dans mon discours aux ouvriers rhénans : Aucun travailleur ne peut être considéré comme un ouvrier au sens plein du mot s'il n'entre pas dans l'Association générale des ouvriers allemands ; car ou il n'entend pas les intérêts vitaux de sa classe, ou il manque de la virilité nécessaire pour agir en leur faveur !....

« Les centres les plus importants de l'Allemagne sont conquis. Leipzig et les districts industriels de la



Saxe sont avec nous. Hambourg et Francfort-sur-le-Mein marchent sous nos drapeaux.

« La Prusse rhénane donne déjà la charge.

« Avec Berlin, le mouvement devient irrésistible ! »

II

Comme nous l'avons déjà dit, à la page 11 de la brochure, on parle de « sceptre, couronne, ordres et autres jouets ».

Les insignes de la royauté, le sceptre et la couronne, désignent évidemment la monarchie. Elle est bafouée par le terme de « jouet » qu'on lui applique. Ce passage viole donc le § 101 du Code pénal, puisque la monarchie est une institution d'Etat.

Enfin on relève à la même page :

« Grâce à la folie de notre gouvernement, grâce aussi à la faiblesse qui s'est déjà tant de fois manifestée dans la conduite du parti libéral, nous nous trouvons à la veille d'un grand bouleversement social ».

L'accusation de « folie » lancée contre les membres du ministère royal est une injure qui leur est adressée à l'occasion de leur fonction.

Pour ces motifs et en vertu de la décision prise le 27 janvier courant par la chambre des mises en accusation de la haute cour pour crimes politiques, le rentier *Ferdinand Lassalle* est accusé :

« D'avoir, à Berlin, en 1863, par la brochure composée et publiée par lui, intitulée : « *Aux ouvriers de Berlin* » :

a) préparé une entreprise tendant à changer par la force la constitution prussienne ;



b) par injures publiques, excité au mépris d'une institution d'Etat ;

c) adressé des injures aux membres du ministère royal à l'occasion de leurs fonctions ;

Crimes et délits prévus par les §§ 66, 101 et 102 du Code pénal.

Je requiers à ce qu'il plaise à la cour : fixer la date des débats et ordonner au procureur général du roi à Dusseldorf la communication des actes préliminaires de l'instruction ouverte contre Lassalle.

Berlin, le 4 février 1864.

Le procureur général
ADELUNG.

La cour ordonne ensuite, pour plus ample informé, la lecture de la brochure qui forme le chef principal d'accusation et est intitulée :

« *Aux ouvriers de Berlin* Discours prononcé au nom de l'Association générale des ouvriers allemands, par Ferdinand Lassalle. Berlin. R. Schlingmann, éditeur commissionnaire 1863 ». (Le 14 octobre !)

La lecture dure jusqu'à 11 heures 1/4.

En vertu d'une autre décision, on procède également à la lecture du § I des statuts de l'Association générale des ouvriers allemands :

« Sous le nom d'Association générale des ouvriers allemands, il est fondé entre les soussignés pour tous les États confédérés une association, qui, persuadée que seul le suffrage universel et direct peut ménager une représentation suffisante des intérêts sociaux de la classe ouvrière allemande et amener la suppression



réelle des antagonismes de classe dans la société, a pour but d'agir, par voie pacifique et légale, surtout en se conciliant l'opinion publique, pour le rétablissement du suffrage universel, égal et direct ».

Le Président. Accusé, vous reconnaissez-vous coupable des actes qui vous sont imputés ? (L'accusé fait un signe de dénégation). Le président constate alors l'existence d'une condamnation antérieure à six mois de prison, mentionnée déjà dans le réquisitoire et encourue en novembre 1848 pour avoir excité la garde nationale de Dusseldorf à la rebellion à main armée. Conformément à la propre déclaration de l'accusé, il constate de même que la condamnation en seconde instance à 100 thalers d'amende pour le discours : *Programme ouvrier* est devenue exécutoire à la suite du rejet du pourvoi en cassation.

Le Président. Voulez-vous vous expliquer sur les faits mis à votre charge ?

Lassalle. Je vais le faire, mais je trouve très peu de faits dans le réquisitoire. J'ai fondé l'*Association générale des ouvriers allemands*. Elle a pour but de généraliser une propagande exclusivement morale en faveur du suffrage universel, égal et direct. Elle veut gagner à cette cause l'opinion publique. On vient de vous lire mon Discours, il forme le véritable « corpus delicti » de cette accusation. Je ne l'ai publié que pour réfuter devant les ouvriers de Berlin les mensonges et les faussetés énormes publiés par la presse progressiste. Elle a travesti certains incidents survenus dans des réunions ouvrières que j'ai organisées dans les pays rhénans ; elle a affirmé en particulier le petit nombre de mes partisans ; elle a répandu le bruit que j'étais un



réactionnaire ou que du moins je servais la réaction. Je voulais laisser à un journal progressiste, à l'un des organes les plus passionnés de ce parti, le soin de réfuter ces imputations. Je voulais en même temps inviter les ouvriers de Berlin à ne pas se laisser plus longtemps égarer par de semblables altérations de la vérité, les engager à se joindre à l'*Association générale des ouvriers allemands* qui ici, comme dans toutes les autres villes de Prusse, jouit d'une existence parfaitement légale, reconnue par toutes les autorités publiques. A mon avis je ne suis nullement responsable de tout ce qui se trouve dans l'article de la *Süddeutsche Zeitung*, et c'est sur lui que l'accusation a surtout insisté. D'ailleurs je m'étendrai plus tard sur ce point dans ma défense proprement dite. Je n'ai cité l'article de la *Süddeutsche Zeitung* que pour établir la vérité de certains faits qui m'intéressaient. Le correspondant de ce journal pouvait donc m'attribuer telles intentions, telles idées qu'il voulait, pouvait se livrer pour l'avenir à toutes les suppositions ; ce n'était pas mon rôle de m'expliquer à ce sujet. Aussi ne l'ai-je fait en aucune façon. Je trouverais difficilement un troisième fait dans le réquisitoire.

Le Président. L'accusation considère la loi électorale et le droit de suffrage tels qu'ils existent comme des parties essentielles de la constitution. Or, vous voulez procéder à une transformation complète de ce droit. Vous voulez supprimer le système électoral des trois classes et rétablir le suffrage universel et direct. Est-ce qu'il n'y aurait pas là une modification de la constitution existante ?

Lassalle. M. le Président, il s'agit de savoir par quels moyens cette modification sera opérée. Sans



eela, tout effort tenté pour améliorer la constitution ne constituerait-il pas une haute trahison ?

Le Président. Mais on vous reproche de préconiser l'emploi des moyens violents.

Lassalle. A mon grand étonnement !

Le Président. Pour montrer que l'article de la *Süd-deutsche Zeitung* rendait bien vos idées et vos tendances favorites, vous dites en propres termes : « Ouvriers de Berlin ! Voulez-vous entendre tout ce que je vous ai dit moi-même de la bouche de mes adversaires, de la bouche des progressistes ? Voulez-vous vous persuader que, quand ils eroient parler ou éerire entr'eux, ils s'avouent tout ce que je vous ai dit jusqu'à présent, et qu'ils prétendent sciemment le contraire, quand ils parlent aux ouvriers ou écrivent pour les travailleurs ! Eh bien, je vais vous en fournir la preuve ! » C'est ce passage qui fait que l'accusation vous impute la responsabilité de l'article.

Lassalle. L'accusation eommet une confusion. Si je déclare :

« Voulez-vous entendre tout ce que je vous ai dit moi-même de la bouche de mes adversaires, de la bouche des progressistes ? »

En réalité je dis simplement :

« Tout ce que je vous ai dit se trouve également dans l'article de la *Süddeutsche Zeitung* ;

« Mais je n'affirme nullement :

« Tout ce que eet article dit, je le dis aussi. »

(Mouvement parmi les juges et dans le public).

Le Président. Mais vous-même, vous avouez ouvertement que vous voulez, grâce à un imposant déploiement de masses ouvrières, exereer une « pression



immense » sur le gouvernement. A propos des barricades de 1848, vous déclarez qu'aujourd'hui il ne s'agit tout d'abord que d'une semblable pression. Comment l'exercera-t-on ?

Lassalle. Ce ne saurait être douteux : c'est cette immense pression qui, grâce à la propagation des connaissances rationnelles, se développe dans toute atmosphère intellectuelle. Je rappelle en passant l'exemple de l'agitation anglaise contre les droits sur les blés. Elle a duré cinq ans, gagné la grande majorité de la population et fini par convaincre le chef même du ministère tory, Sir Robert Peel.

Le Président. Il y a pourtant une différence. Il s'agissait alors de la suppression de certains droits de douane ; vous, vous voulez changer une partie de la constitution.

Lassalle. C'est une seule et même chose, monsieur le Président ! Ces droits se fondaient sur la loi. Au point de vue de l'obligation, il n'y a pas de différence entre la loi et la constitution.

Le Président. Les statuts de votre association proclament, il est vrai, que ce changement ne doit être opéré que par voie légale. Mais dans votre harangue, vous faites appel à la passion de vos partisans. La passion n'a cependant pas coutume de suivre une voix pacifique et légale et de s'y maintenir.

Lassalle. La question est de savoir quelle notion on attache au terme de passion. Je me permettrai de vous lire un passage de la *Philosophie de l'histoire* de Hegel :

« Nous disons donc que, d'une manière générale, rien ne s'est réalisé sans que ceux qui associent leurs activités y aient intérêt. Si pour nous l'intérêt est une pas-



sion dans la mesure où toute l'individualité néglige tous les autres intérêts, tous les autres buts que l'on a d'ailleurs, que l'on peut avoir, se consacre à un objet avec toute la puissance de sa volonté, concentre dans cette fin tous ses besoins, toutes ses forces, il nous faut dire, d'une façon générale que rien de grand ne s'est accompli dans le monde sans la passion ».

J'entends la passion en ce sens et je me suis brièvement expliqué à ce sujet dans mon discours. J'ai de plus évité les malentendus possibles en blâmant la manière dont la passion s'est manifestée au cours des incidents de Barinen et de Solingen que l'on a rappelés.

Le Président. Mais vous déclarez en particulier ceci :

« Depuis 1849, toute passion politique a disparu du cœur de la nation. La corruption, l'abattement y règnent : c'est la raison de notre profonde décadence depuis quatorze ans.

« Depuis 1858, les progressistes ont constitué leur association nationale et fondé leurs sociétés ouvrières d'études. En cinq ans, ces associations n'ont pas réussi à communiquer la moindre chaleur à la vie politique, à faire circuler plus rapidement une seule goutte de sang dans le cœur de la nation ! L'*Association générale des ouvriers allemands* existe à peine depuis quatre mois — et la passion s'empare déjà du cœur du peuple.

« Cette passion a pu se tromper, a pu dépasser les bornes, attenter à elle-même, mais en cette passion, ouvriers de Berlin, saluez avec moi un signe joyeux. L'agitation politique est née avec elle, la vie politique s'est réveillée dans la nation et elle commence à répondre à ses grandes destinées ! »

Lassalle. N'était-ce pas me préserver d'autant plus



sûrement contre tout malentendu que d'appeler le plus léger acte de violence un coup que la passion se porte à elle-même ?

Le Président. En rapportant la conduite des fabricants de Solingen vous avez été très-vif. Votre récit aurait fort bien pu soulever les ouvriers contre leurs employeurs.

Lassalle. Je rappelle que mon discours s'adressait aux travailleurs de Berlin.

Le Président. Vous dites en particulier :

« Comment une si chétive poignée d'hommes pouvait-elle avoir l'imprudence de vouloir par le tumulte et le bruit empêcher des milliers de citoyens assemblés, unanimes, enthousiastes, de poursuivre le but de leur réunion ?

« Mais enfin d'où cette poignée d'hommes prenait-elle le courage nécessaire pour se conduire d'une façon si injurieuse, si provocante à l'égard de tant de milliers d'ouvriers parmi lesquels elle se trouvait ? »

(*Lassalle* (Interrompant ici la lecture : c'était exact !).

« Une seule réponse convient : Cette poignée d'hommes comptait pouvoir se livrer à tous les excès contre des milliers de travailleurs parce que c'étaient des travailleurs, parce que ces ouvriers se trouvaient sous leur dépendance, sous la dépendance des maîtres du travail !

« Ils se prévalaient du rapport de subordination où ils tiennent les ouvriers, de la famine où ils les emprisonnent ».

Eh bien ! vous faites ici appel à une autre passion qu'à la passion générale qu'inspirent les intérêts en dépeignant les fabricants de Solingen sous des traits méprisables.



Lassalle. Je me borne à expliquer la possibilité de tels excès.

Le Président. Vous vous élevez contre ces désordres, vous blâmez les patrons de compter sur l'impunité parce que les travailleurs sont leurs subordonnés. Vous représentez les ouvriers comme dépendants, — ce qui en soi et pour soi est exact, cela va sans dire — mais vous le faites de façon à exciter la haine et l'hostilité contre les fabricants.

Lassalle. Je ne fais qu'exposer les circonstances propres à éclairer la conduite des ouvriers de Solingen.

Le Président. Vous faites allusion à l'état de famine où sont tenus les ouvriers.

Lassalle. La peinture que j'ai faite de faits absolument exacts peut avoir produit un effet moral : je ne saurais en être rendu responsable. A la réunion de Barmen assistaient 3000 ouvriers contre 200 fabricants progressistes. Ces derniers cherchèrent à terroriser l'assemblée. Ils ne voulaient absolument pas me laisser prendre la parole. Ils m'interrompaient en sifflant. Ils étaient en présence de 3000 ouvriers dont ils constataient tout l'enthousiasme. D'où prirent-ils donc l'audace de provoquer de tels désordres ? Ils avaient devant eux une classe dont on attend si facilement — et on exagère toujours — des actes de violence. Ils se fiaient à ce qu'ils n'avaient que des ouvriers en face d'eux. A Barmen, ils interrompirent deux fois le débat. Je les invitai au calme en leur rappelant qu'ils n'étaient que les hôtes de notre société. Je ne trouvais rien à redire à leur présence, mais s'ils se montraient nos adversaires, j'étais en droit d'attendre d'eux un maintien correct ou tout au moins calme. Dans le cas contraire



je me verrais obligé de les éloigner, ce qui s'exécuterait avec la rapidité de l'éclair et le plus facilement du monde. Ce ne fut que quand, pour la troisième fois, le tapage reprit avec obstination qu'on en vint aux excès. A Solingen, plus de 5000 ouvriers s'étaient rassemblés à la « Schützenhalle ». Un nombre aussi considérable, ne pouvant entrer, s'était rassemblé devant ses portes. Là encore des troubles semblables se produisirent à l'instigation de quelques fabricants. La foule n'avait qu'une opinion. La conduite des patrons ne pouvait avoir qu'une raison : les perturbateurs faisaient fond sur la condition de dépendance où se trouvaient les ouvriers. C'est ce qui explique l'explosion de colère des habitants de Solingen. J'étais obligé d'exposer la vérité telle quelle, je ne puis m'arrêter à cette considération que si la conduite des fabricants était honteuse, les ouvriers leur en ont fait honte. Cela n'est pas ma faute, et cela n'est pas « mon fait ».

Le Président. Vous déclarez à la page 16 de votre ouvrage :

« Mais comme je vous l'ai longuement démontré dans mon discours prononcé dans les pays rhénans, pas même un seul jour la constitution prussienne n'a eu force de loi.

« La constitution prussienne n'est que le produit, le résultat du coup d'Etat perpétré contre la nation, la conséquence de l'abolition illégale du suffrage universel qui existait en vertu de la loi du 8 avril 1848.

« La constitution prussienne, comme je vous l'ai également prouvé, n'est que le compromis conclu entre la bourgeoisie et le gouvernement ; la bourgeoisie pour garder sa proie livra le droit que la nation tenait de la loi.



« La constitution prussienne renferme l'élection par les trois classes. C'en est une partie essentielle qui pénètre de son esprit toutes les autres institutions.

« La constitution prussienne rejette le suffrage universel et direct. Il ne pourra jamais exister tant que cette constitution ne sera pas abolie.

« Quiconque donc fait de la propagande pour le maintien de la constitution doit être considéré comme un ennemi du parti populaire dont le devoir est de poursuivre l'établissement du suffrage universel et direct. »

Dans ce passage vous opposez les ouvriers à ceux qui veulent maintenir la constitution et vous les appelez les ennemis du parti populaire. Ne semez-vous pas ainsi la division entre les différentes classes de la société ?

Lassalle. Il est naturel que toute division en parti amène une division dans les esprits. Si quelqu'un a une foi politique et la propage autant qu'il le peut, il crée la division dans les esprits ; mais il n'amène pas nécessairement une scission d'une autre nature. Quiconque ne partage pas une certaine tendance politique, mais professe l'opinion opposée est — il n'y a pas d'autre terme — l'adversaire, l'ennemi de la première.

Le Président. Page 21, vous parlez de l'aumône qui rabaisse les ouvriers et les place sous la perpétuelle dépendance, les soumet au bon plaisir des riches.

Lassalle. Il ne s'agit pas là du salaire. Je fais allusion à une somme de 100.000 thalers dont M. Schulze (de Delitsch) doit faire crédit aux ouvriers.

Le Président. En prétendant en termes exprès que tout d'abord il ne peut être question que de moyens légaux,



vous donnez à entendre que plus tard le contraire des moyens légaux doit suivre et c'est en cela que consiste la haute trahison.

Lassalle. Je trouve, Messieurs, très remarquable que l'accusation retienne précisément cette phrase. S'il est une preuve du contraire, une preuve souveraine, elle se trouve dans cette phrase. C'est un parallèle avec 1848. Chaque époque a sa loi propre. Il s'agissait alors de faire des barricades. Aujourd'hui il ne s'agit plus de cela.

Le Président. Quelles autres éventualités aviez-vous en vue après ce « d'abord » ?

Lassalle. En premier lieu, créer une pression morale, en faisant entrer le plus de monde possible dans l'*Association générale des ouvriers allemands* ; puis, peut-être, faire prévaloir la même opinion dans les élections ; ensuite organiser de grands pétitionnements, fonder des caisses alimentées par des souscriptions générales ; faire des démonstrations, absolument pacifiques mais imposantes et compactes. Je ne serais pas embarrassé pour énumérer cent moyens autres que celui qui consiste à prendre les armes.

Le Président. Vous déclarez endosser l'article de la *Süddeutsche Zeitung*. Vous vous rendez alors coupable d'injures envers l'institution de la monarchie en qualifiant de « jouets » la couronne, le sceptre et les ordres.

Lassalle. C'est étonnant. Je n'ai pas écrit l'article ; c'est un article de la *Süddeutsche Zeitung*. Je pouvais l'interrompre en un certain point et je l'ai fait. Mais quand je le citais, je devais le reproduire intégralement. Si j'avais remplacé certains passages par des traits, on n'aurait pas manqué de me dire — j'ai affaire à des



adversaires mal intentionnés — « qui sait ce qui se trouve là ; c'est probablement le contraire », c'eût été compromettre l'effet que je cherchais. Si je n'avais pas mis de traits, si j'avais omis le passage, on m'aurait expressément accusé de falsification. — Je n'ai rien de commun avec l'article d'un organe qui m'est hostile. Je ne sais comment on peut m'imputer à ce propos une « *communicatio animi* » Il ne m'était pas nécessaire d'exprimer une opinion particulière sur cet article. Il me suffisait de le citer pour prouver ce que je disais. Je le fais comprendre très clairement. Je dis en effet en terminant :

« Vous le voyez, travailleurs. Le nombre des adhérents de l'*Association générale des ouvriers allemands*, leur enthousiasme, leurs progrès constants, le dégoût que messieurs les fabricants et messieurs les commerçants ressentent pour M. Schulze (de Delitsch), la faveur qu'ils lui témoignent maintenant qu'il doit servir d'antidote à mon poison, vous détourner de la poursuite énergique de vos intérêts, vous écarter de l'*Association générale des ouvriers allemands* et de moi-même, -- cet article avoue tout en termes crus.

« Le ridicule de l'invention suivant laquelle je servais la réaction, la peur qu'au contraire l'*Association générale des ouvriers allemands* n'en vienne à scier la branche sur laquelle sont établis côte à côte progressistes et réactionnaires, cela, bien d'autres choses encore, le véritable caractère de nos réunions dans les pays rhénans, tout est publiquement proclamé comme vous le voyez par nos adversaires eux-mêmes dans une feuille que les ouvriers ne lisent pas ; ils croyaient parler entre eux ; ils ne s'adressaient pas à vous ».



La peur que confessent mes adversaires ne peut cependant m'être imputée à crime. Elle témoigne en ma faveur, à titre d'argument « a fortiori ». Le but de l'article est d'ailleurs manifeste : il veut enseigner aux partisans décidés du parti progressiste un moyen de faire tête à mon agitation et à mes partisans. Il ne peut être question d'une « communicatio animi ».

Le procureur général. A la page 14 de sa brochure, l'accusé a avoué qu'il était un révolutionnaire. A ce propos il a particulièrement invoqué son plaidoyer prononcé en cour d'assises devant les jurés rhénans au cours de son procès de haute trahison. Ces pièces se trouvent au dossier. Il dit qu'il est resté logique avec ses opinions antérieures. A l'aide des paroles qu'il prononçait alors, il sera facile aujourd'hui d'interpréter ses actes. (Sensation). Je demande donc lecture du procès-verbal des débats de la chambre des appels correctionnels de Dusseldorf du 5 juillet 1849. La fin de ce document contient un passage du plaidoyer.

Lassalle. Je ne connais nullement le procès-verbal dont parle le procureur général. Je ne l'ai jamais vu. Je dois m'expliquer sur cette réquisition. Bien que les moyens de la défense et ceux de l'accusation ne soient nullement égaux, l'accusation doit en tout état de cause se borner à un cas déterminé, au cas présent. Sans cela, les débats dépasseraient toute attente. Dans ce passage de mon discours, je ne parle que d'une tendance théorique. Je suis révolutionnaire comme d'autres sont réactionnaires. Je dis : les progressistes m'attaquent maintenant comme réactionnaire tandis qu'alors ils me persécutaient comme révolutionnaire. Je suis révolutionnaire, je l'ai confessé en toute sincérité même



devant les tribunaux, c'est-à-dire en des circonstances où il y avait quelque danger à faire cet aveu. Pour le prouver, Monsieur le procureur général n'a pas besoin de remonter jusqu'à 1849. Je puis renvoyer aux plaidoyers que j'ai prononcés devant la cour criminelle de cette ville et devant la haute cour royale. Il est de mon intérêt de vous renseigner à ce sujet. Le terme « révolution » revient souvent dans mes écrits et dans mes discours et déjà dans mon premier procès qui m'a valu une condamnation maintenant exécutoire à 100 thalers d'amende, le procureur a tenté de faire un usage abusif de ce mot. Je lui en ai refusé le droit par le développement suivant (Il lit) :

« Sans doute, bien que je ne parle pas d'une révolution sociale imminente comme le prétend le procureur — je parle plutôt d'une révolution sociale déjà commencée en février 1848, — sans doute, au cours de cette brochure, j'emploie très souvent les mots « révolution » et « révolutionnaire ». C'est de ce mot que le procureur veut m'accabler. Prenant en effet ce terme dans sa signification strictement juridique, il ne peut lire le mot « révolution » sans voir en imagination des fourches se lever. Mais telle n'est pas la signification scientifique qu'il faut lui attribuer, et l'usage constant que j'en fais dans mon œuvre aurait pu apprendre au procureur qu'ici le mot était employé dans son autre sens, dans son sens scientifique. C'est ainsi que j'appelle le développement de la principauté territoriale un événement révolutionnaire.

« C'est ainsi que je déclare expressément que les guerres des paysans, accompagnées cependant dès leur origine d'assez de violences et de sang versé, ne



sont un mouvement révolutionnaire qu'en imagination. En réalité il n'en est rien. Elles constituent au contraire un mouvement réactionnaire.

« S'agit-il par contre du progrès de l'industrie accompli au XIX^e siècle ? Je le qualifie à plusieurs reprises, constamment même, de fait vraiment, véritablement révolutionnaire, sans que pour cela l'épée ait été tirée. De même, j'appelle l'invention de la machine à filer le coton faite en 1775 une révolution complète, une révolution réellement accomplie.

« Serait-ce peut-être que j'emploie mal la langue, que j'introduis un nouvel usage en prenant le mot « révolution » en ce sens, en l'appliquant aux événements les plus pacifiques et en le refusant aux insurrections les plus sanglantes ?

« Schelling le père nous dit : (*Untersuchungen über das Wesen der menschlichen Freiheit*, VII, p. 351). « L'idée de faire de la liberté le tout de la philosophie n'a pas seulement libéré l'esprit humain par rapport à lui-même, elle a, dans toutes ses parties transformé la science plus puissamment qu'aucune révolution antérieure ». A l'encontre donc de ce qui se passe dans l'imagination du procureur, Schelling le père ne voit pas au seul mot de révolution des fourches briller devant ses yeux. En l'appliquant à l'effet produit par le principe philosophique fondamental, il prend, comme moi, ce terme en un sens qui ne se confond pas avec celui de violence matérielle.

« Quel est ce sens scientifique du mot « révolution », et comment la révolution se distingue-t-elle de la réforme ?

« Révolution veut dire changement complet, et, par



suite, une révolution s'est produite quand un principe complètement nouveau a remplacé l'état existant, avec ou sans violence ; il ne s'agit en effet nullement des moyens employés. Une réforme au contraire s'accomplit quand le principe de l'état existant est maintenu et qu'on le développe en des conclusions plus douces, plus conséquentes et plus justes. Les moyens employés n'importent pas. Une réforme peut s'accomplir par l'insurrection, dans le sang. Une révolution peut se faire dans la plus grande paix. Le développement de l'industrie nous fournit l'exemple d'une révolution totale accomplie de la façon la plus pacifique, Un principe complètement nouveau a en effet remplacé l'ancien état de choses. Ces deux idées sont soigneusement, longuement développées précisément dans cette brochure ».

Le Président. Vous pouvez professer cette opinion au point de vue philosophique, mais croyez-vous que les ouvriers qui vous lisent entendent ainsi le terme « révolution » ?

Lassalle. Certainement ! — Ma brochure. « *La science et les ouvriers* » renferme ce plaidoyer. Elle est devenue un livre de propagande et elle permet à la classe ouvrière de s'éclairer sur ce point.

M. Holthoff, défenseur. Je voudrais maintenant exprimer mon opinion sur la question de forme. Pour juger de la valeur de la preuve proposée, il faut apporter à l'appui des faits bien établis. Monsieur le procureur général veut, pour mettre en lumière la signification de certains actes de l'accusé, lire un procès-verbal à la rédaction duquel ce dernier n'a



pas participé. Je tiens la chose pour illégale et je demande qu'on prenne un arrêt sur ce point.

Le procureur général. Je demande la lecture de ce procès-verbal pour établir la véritable différence des termes « révolution » et « réforme », même au sens où l'entend l'accusé. Il ne peut d'ailleurs me prescrire les preuves dont je dois faire usage. J'ai retenu ce procès-verbal parce que l'accusé y renvoie dans sa harangue. Les termes dont il s'est servi délimitent la position qu'il occupe vis-à-vis de l'Etat. Ils me permettent d'interpréter sa position et ses actes présents. L'accusé proclame en effet qu'il est resté logique avec les idées politiques qu'il représentait alors.

Lassalle. Je suis très reconnaissant à M. le procureur général. Il vient d'exposer publiquement, ouvertement, sans qu'il puisse subsister de doute pour personne, qu'il ne s'agit pas de poursuivre un acte. On n'a en vue qu'une tendance, un procès de tendance. Mais je dois néanmoins lui opposer la réponse suivante. Je vous ai dit, messieurs, que j'étais un révolutionnaire. J'entendais affirmer par là qu'un principe nouveau devait venir prendre la place de l'état social actuel. Ce n'était pas dire que ce changement dût nécessairement s'accomplir par la violence. Si c'est dans cette mesure que l'on m'appelle révolutionnaire, j'accepte la chose. Mais je dois protester contre toutes les autres conclusions que M. le procureur général prétend tirer de cet ancien procès-verbal, que je ne connais pas, dont je ne soupçonne pas l'existence, que j'ignore avoir été dressé. En outre, M. le procureur général est bien étrange. Je tenais certaines choses pour pratiques et opportunes en 1849, il en conclut que je dois avoir actuellement sur elles exacte-



ment la même opinion. La question des moyens est une question de moment, une question de circonstances pratiques, non une question de principe. Mes opinions et mes principes sont restés les mêmes, messieurs. En fait, tout autant qu'en 1849, je poursuis l'avènement d'un nouveau principe social. Depuis 15 ans, je le soutiens de toutes les forces dont je dispose, tant dans mes ouvrages scientifiques que dans mes œuvres et dans mes discours populaires. Peu à peu je le réalise dans le domaine intellectuel. Mais le choix des moyens dépend des conjectures politiques, se règle sur ce qui est pratique dans certaines circonstances. Dans les années 1848 et 1849, les conditions pratiques imposaient des moyens tout autres que ne le font les événements actuels. Sur les moyens à employer, sur l'usage de la violence, sur ses limites, je me réserve de me décider chaque fois d'après les circonstances pratiques du moment. Rien n'est moins légitime que de vouloir ici établir un parallèle. »

La cour se retire pour délibérer. A la reprise de l'audience, le président fait connaître sa décision : la demande de lecture partielle du procès-verbal faite par le procureur général est accordée. Les débats ultérieurs et le jugement en déduiront telles conclusions qu'il appartiendra.

Le greffier lit le procès-verbal de la séance publique de la cour des appels correctionnels de Dusseldorf. A la fin de ce document se trouve le passage suivant :

« Lassalle prend encore une fois la parole. De tous les témoignages, il résulte qu'il a excité le peuple à défendre l'Assemblée nationale les armes à la main, à renverser le pouvoir royal, à jeter la couronne dans la boue et à



organiser la rébellion armée. Il n'a jamais nié le fait ; en toute franchise, il l'a reconnu exact. Ce n'est pas en l'inculpant de rébellion qu'on peut charger sa conscience ou aggraver son délit : il a voulu la révolution, il a cherché à renverser violemment le gouvernement. Pour défaut de preuve, le jugement l'acquitte pour les faits tombant sous l'application des articles 217, 233 et conformément à l'ordonnance de 1849, sous l'application de l'article 194, mais le reconnaît coupable d'avoir le 13 novembre 1848 excité la garde nationale à l'insurrection et le condamne de ce chef à 6 moi, d'emprisonnement ».

Lassalle. Il me faut exposer l'affaire dans le détail. Voici la chose. Vous vous souvenez du conflit survenu en novembre 1848. En présence de la situation, j'étais certes de l'opinion, Messieurs, que la dissolution de l'Assemblée nationale était illégitime, illégale et que le pays avait le devoir de défendre l'Assemblée par la force des armes. A cette époque j'ai agi, j'ai parlé en ce sens à Düsseldorf. Je fus accusé d'avoir excité à prendre les armes contre le pouvoir royal. Je comparus devant les assises. Je n'ai pas nié mes intentions. J'ai dit : « Fecit et meo jure feci ». D'après mes idées en droit public j'avais simplement accompli mon devoir. Il plut au jury de m'acquitter. On me traduisit alors devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'avoir par ce discours au moins excité à résister à des fonctionnaires publics, délit prévu par l'article 209 du Code pénal. Je dis alors : cela ne se peut. Vous m'accusez maintenant d'un délit moindre que celui que j'ai réellement commis. Les crimes de haute trahison, d'après le droit rhénan alors en vigueur, et celui de rébellion



demandent tous deux d'après l'article 209 que des actes de violence aient été commis. Ils ne se distinguent que par l'intention. Il y a trahison quand l'acte incriminé vise le pouvoir royal ; il y a rebellion quand il s'agit d'un désordre isolé. J'ai parlé en ce sens pendant plusieurs heures. Le greffier résume ce long discours en un bref procès-verbal. Je n'ai pas à endosser la responsabilité des termes absurdes en lesquels il l'a rédigé. Ce sont là ses paroles et non les miennes, et je les déclare encore une fois absurdes.

Le président donne ensuite la parole au procureur général pour soutenir l'accusation.

Le procureur général. Messieurs. L'accusé est président de l'*Association générale des ouvriers allemands*. C'est en cette qualité qu'il a adressé aux ouvriers de Berlin le présent discours qui constitue le fondement de l'accusation. Nous venons d'entendre que cette société a mis à son programme le suffrage universel et direct. Ses efforts tendent à l'établir. L'intention de l'accusé était la suivante : il voulait par ce discours rallier les ouvriers de Berlin à cette association, puis, avec leur appui, établir ce mode de suffrage et transformer l'Etat actuel en un Etat démocratique, capable dès lors de créer à leur profit, au moyen de vastes opérations de crédit, des associations de production qui délivreront le travailleur de la sujétion où les tiennent les fabricants.

Messieurs, il nous intéresse peu de connaître le but final de l'association et l'espèce d'Etat qu'elle veut établir ; ce qui nous importe particulièrement, c'est de savoir à l'aide de quels moyens elle prétend transfor-



mer l'Etat. A ce sujet, pas le moindre doute : cette suppression s'accomplira par la suppression du système électoral des trois classes et par l'établissement du suffrage universel égal et direct. Mais le faire, c'est modifier profondément notre constitution ; c'est indubitable. On ne peut le nier : *la loi électorale est en une certaine mesure le nerf de notre constitution*. Cette association l'avoue d'ailleurs : elle proclame en effet que tant que la constitution ne sera pas révisée, il ne saurait être question d'une transformation de l'Etat. La loi électorale, Messieurs, est une partie intégrante de notre constitution ; qui s'attaque à cette loi, s'attaque à la constitution même.

On ne peut le contester : si l'on poursuit une modification de la constitution par voie de réformes et dans les formes légales, il n'y a là rien que de permis. Mais l'acte est punissable dès que l'on a en vue une modification violente de la loi électorale et par suite de la constitution. C'est une entreprise que la loi qualifie de haute trahison. Le § 61 dit en effet :

« L'entreprise dont le but est de : 1^o
2^o changer *violemment* l'ordre de succession au trône ou la constitution, ou etc.... est un acte de *haute trahison* et sera puni de mort ».

Pour constater l'existence du crime, il suffit donc de prouver à l'accusé qu'il ne recule pas même devant la violence pour faire aboutir cette revendication.

La personnalité propre de l'accusé, les moyens dont il dispose, les déclarations qu'il a faites tranchent à mon avis la question et démontrent que la condition de violence est bien remplie dans l'espèce.

D'abord sa personnalité. Dans son écrit, il se qua-



lifie lui-même de révolutionnaire. Il y dit en propres termes :

« Les bourgeois progressistes me haïssent et me combattent, non qu'ils craignent que la réaction vienne de moi ; ils redoutent que ce soit la Révolution ; non que je leur semble réactionnaire, mais je leur parais révolutionnaire. Le reproche que me font les progressistes est absolument fondé ; c'est vrai, je suis un révolutionnaire, je l'ai avoué plus de cent fois en toute circonstance, je l'ai avoué en public, dans mes œuvres, dans mes discours et même à différentes reprises devant les tribunaux ».

L'accusé, il est vrai, cherche à donner à la chose un autre tour. Révolution et réforme, dit-il, se distinguent non par les moyens employés mais surtout par les fins poursuivies. La révolution a pour but une transformation complète, la réforme n'a en vue qu'une modification. Cette définition, ces distinctions sont peut-être philosophiquement exactes. Mais nous pouvons sans inconvénient négliger ce point de vue. Réfléchissons à qui cette harangue est adressée *Aux ouvriers de Berlin !* Eh bien, messieurs, nous connaissons le point de vue scientifique et philosophique de ces gens, nous savons quel genre de distinctions ils font. Qu'un membre de la classe ouvrière entende parler de révolution, il songe aussitôt à un bouleversement violent de l'état de choses existant. Peu importe que la révolution s'accomplisse ou non à main armée. Quand ces mots sont employés comme ils le sont ici, on peut admettre que, dans ses actes, l'accusé se place au point de vue qu'il qualifie. A la page 15 se trouve une déclaration équivalente :

« Devant vous les progressistes ne peuvent me faire



reproche d'être révolutionnaire. Me faire devant vous ce reproche qui est la raison véritable de leur fureur à mon égard n'aurait que l'effet que vous savez : les masses n'entreraient que plus sûrement dans les rangs de mes partisans. Aussi ces hypoerites retournent-ils la médaille, et devant vous ils m'accusent de servir la réaction parce qu'ils m'exècrent comme révolutionnaire. »

L'accusé dit donc : le point de vue auquel je me place, le point de vue révolutionnaire ne peut me rendre suspect à vos yeux ; au contraire, le reproche qu'on m'en fait ne peut que me conseiller un plus grand nombre de partisans. On voit ici manifestement qu'il se complait dans sa conception politique qu'il en fait formellement parade (Sensation).

J'en avais appelé au procès-verbal de la chambre correctionnelle de Dusseldorf. Je ne puis adopter l'interprétation qui convient à l'accusé. Il voudrait qu'on tînt pour non avenu ce qui s'est produit alors ; selon lui, la déclaration est tout à fait innocente. Il a été accusé de haute trahison parce qu'il s'est réellement rendu coupable d'actes de cette nature. Mais il a été acquitté devant les assises et voilà qu'on lui intente un procès pour rébellion. L'argumentation suivante ferait tomber cette nouvelle accusation : J'ai déjà répondu de tout ce qui m'était reproché devant les assises et j'ai été acquitté. J'ai déclaré vouloir jeter la couronne à la voirie, voler à la défense de l'Assemblée Nationale, etc. — Eh bien, Messieurs, il m'est indifférent que l'accusé cherche ainsi à m'opposer l'argument de la « chose jugée » Les faits, les déclarations n'en subsistent pas moins ; il a avoué son intention de défendre l'Assemblée Nationale les armes à la main, de renverser le gouvernement, d'abat-



tre le pouvoir royal et de jeter la couronne à la voirie. S'il s'est exprimé ainsi, ses paroles doivent subsister en soi et pour soi. Il lui faut avouer, il le fait d'ailleurs, que maintenant encore il se place au même point de vue. Je n'invoquais ce procès-verbal que pour éclairer pleinement le contenu de l'écrit en cause.

L'accusé m'objectera-t-il que le point de vue révolutionnaire peut être également pacifique ? Je lui répondrai simplement : c'est ce que ne comprennent pas les ouvriers. Par révolutionnaire ils entendent l'homme qui veut procéder violemment au changement du régime existant ; et — disent-ils — c'est vous-même qui avez avoué vous placer à ce point de vue. — A la page 14, l'accusé fait la déclaration suivante :

« Je l'ai avoué en 1849, il y a quatorze ans, dans mon plaidoyer devant les assises, dans mon procès de haute trahison devant le jury rhénan alors qu'il s'agissait de toute mon existence ; je l'ai avoué encore au mois de janvier dernier, devant la cour criminelle de Berlin, dans mon discours sur *« la science et les ouvriers »* ; je l'ai fait encore il y a deux jours devant la cour suprême, dans une affaire où ma liberté personnelle était en jeu ».

Eh bien, Messieurs, j'ai reproduit d'après le procès-verbal les déclarations faites par l'accusé en 1849. Il y renouvelle les aveux faits devant les assises. Ses paroles nous permettront d'interpréter le point de vue politique qu'il adopte ici. Comparée à ses déclarations antérieures, l'explication qu'il donne de sa conception révolutionnaire est insoutenable. Cette justification peut d'autant moins être maintenue, que le discours s'adresse à une classe qui ne fait pas la distinction invoquée.

Si même nous hésitions à croire que l'accusé veuille



réaliser ses plans par des voies violentes, la possibilité d'un acte pareil résulte par surcroît des moyens dont il dispose.

Messieurs, derrière lui il a la masse énorme des ouvriers, l'armée ouvrière comme il se plaît à la nommer lui-même, armée dont il passe souvent la revue. Ces paroles ont quelque chose de tout à fait caractéristique. Elles ne présagent pas une action innocente, pacifique. L'accusé se donne absolument le rôle d'un commandant militaire qui dispose de masses et s'apprête à les mener au combat. Il les harangue. Voyez la fin de son écrit où il dit :

« Les centres les plus importants de l'Allemagne sont conquis, Leipzig et les districts industriels de la Saxe sont avec nous. Hambourg et Francfort-sur-le-Mein marchent sous nos drapeaux.

« La Prusse rhénane donne déjà la charge.

« Avec Berlin, le mouvement devient irrésistible ! »

Toute cette allocution n'est certes pas composée en vue d'un mouvement pacifique.

Considérez maintenant les moyens qui sont véritablement à la disposition de l'accusé : c'est la grande masse de la classe ouvrière que les fabricants, dit-il, réduisent à la famine. Mais, Messieurs, rien ne peut mettre la paix publique en plus sérieux péril qu'une situation qui réduit la classe ouvrière à la famine. Que sont les ouvriers ? Ils représentent la force physique. Si vous avez jamais rencontré par les rues de cette ville les cortèges pacifiquement solennels des travailleurs, une pensée vous est venue, une crainte vous a pénétrés : si cependant ces forces, ces éléments, si ces masses qui poursuivent aujourd'hui leur marche pacifique se



trouvaient déchainés, si ces cyclopes des temps modernes, armés fût-ce d'outils pris à leurs ateliers, venaient à se soulever contre l'ordre existant ! — Est-ce qu'un frisson d'appréhension ne vous saisit pas ? Ne sont-ce point des forces colossales que l'accusé a fait siennes et mis au service de ses projets ? Si ces forces sont organisées, si elles obéissent à une direction si efficace que cinq cent signatures ont été immédiatement recueillies à Solingen, si, comme il le dit, leur oui est un oui, si leur non est un non, ces forces alors semblent irrésistibles. Il est parfaitement évident, Messieurs, que des masses semblables sont redoutables. Et ce sont elles que l'accusé veut mettre en campagne pour établir le suffrage universel égal et direct. En apparence, rien de plus innocent que cette association : c'est une société formée entre ouvriers qui, en toute loyauté — du moins dans son programme — poursuit le rétablissement de cette représentation. Cependant, Messieurs, la question se pose : est-ce vraiment là le seul but de l'association ? N'a-t-on pas, par crainte des autorités, passé sous silence l'autre fin qu'elle recherche encore ? L'accusé parle de la reconnaissance de la société par les pouvoirs : on ne peut l'entendre au sens d'une concession. Demandons-nous enfin si l'inculpé n'aurait pas l'intention d'utiliser cette association qui en ce moment ne poursuit qu'un but légitime en soi, de se servir de ses forces pour tenter une révolution violente au sens où il l'entend.

Messieurs, dans son écrit même, l'accusé nous fournit une réponse tout à fait affirmative à cette dernière question. Il fait appel à la passion, au fanatisme. On sait fort bien que l'acte suit souvent le fanatisme et la pas-



sion. Il est vrai, l'accusé a tenté encore une fois de donner à ces termes une autre signification que celle qu'on leur attribue d'ordinaire. S'appuyant sur Hegel — que naturellement les ouvriers n'ont pas lu — il prétend que par passion il faut entendre l'intérêt élevé, l'intérêt suprême que l'on porte à un objet. Mais les ouvriers ne comprennent pas la chose ainsi, ne l'ont pas comprise ainsi. D'ailleurs le passage en question est en relation étroite avec un acte de violence déjà accompli. Comme on le sait, les adversaires de l'accusé ont à Barmen et à Solingen reçu à la tête des pots de bière, ont été gratifiés de coups de couteau. Il ajoute immédiatement après :

« Si votre passion, comme il était aisé de le prévoir, vous a entraînés à des excès, etc. »

Il nous faut nécessairement en conclure que l'accusé espère que la passion conduira à des actes. Et il ajoute, comme pour compléter sa pensée, que la passion n'a fait que s'égarer en prenant ces proportions, en se manifestant ainsi. Pour cette fois il la condamne. Un autre jour elle sera la bienvenue. Il interprète ses paroles, il veut faire croire qu'il ne provoque que la passion qui exprime des intérêts et non celle qui se traduit par des actes de violence. Il pense avoir ainsi montré qu'il réproouve la violence. En réalité, son argumentation s'applique exclusivement à un acte isolé. Mais si vous faites appel à la passion en général, l'acte en est la conséquence immédiate, il en est tout proche. C'est d'ailleurs ce que dit aussi l'accusé, page 9 :

« Et de plus, ouvriers de Berlin, dans cette passion, comme souvent dans la vie, ne voyez-vous pas le bien à côté du mal ?



« Dans l'histoire, sans la passion, pas une pierre ne peut être déplacée. Sans la passion, pas une seule de ces libérations violentes qui forment la trame de l'histoire n'aurait pu s'accomplir.

« Depuis 1849, toute passion politique a disparu du cœur de la nation. La corruption, l'abattement y règnent. C'est la raison de notre profonde décadence depuis quatorze ans.

« Depuis 1858, les progressistes ont constitué leur *Association nationale* et fondé leurs sociétés ouvrières d'études. En cinq ans, ces associations n'ont pas réussi à communiquer la moindre chaleur à la vie politique, à faire circuler plus rapidement une seule goutte de sang dans le cœur de la nation ! L'*Association générale des ouvriers allemands* existe à peine depuis quatre mois — et la passion s'empare déjà du cœur du peuple !

« Cette passion a pu se tromper, dépasser les bornes, attenter à elle-même ; mais en cette passion, ouvriers de Berlin, saluez avec moi un signe joyeux. L'agitation politique et avec elle la vie politique s'est réveillée dans la nation et elle commence à répondre à ses grandes destinées ».

Quand on se livre à de semblables provocations, il est bien difficile, Messieurs, de prétendre qu'on ne nourrit que des intentions pacifiques.

Le souvenir des violences commises à Barmen et à Solingen traverse comme un souffle tout l'ouvrage. Il inspire non seulement ce passage, mais encore l'article de la « *Süddeutsche Zeitung* ». La reproduction de ce compte-rendu répond chez l'accusé à une intention bien nette : il veut montrer aux ouvriers que ses adversaires le jugent avec justice. Il nous dit, page 9 :



« Ouvriers de Berlin, voulez-vous entendre tout ce que je vous ai dit moi-même de la bouche de mes adversaires, de la bouche des progressistes ? Voulez-vous vous persuader que quand ils croient parler ou écrire entre eux, ils s'avouent tout ce que je vous ai dit jusqu'à présent et qu'ils prétendent sciemment le contraire quand ils parlent pour les ouvriers ou écrivent pour les travailleurs ! Eh bien, je vais vous en fournir la preuve. »

L'accusé objecte que la phrase suivante expose bien dans quelle mesure il est responsable de cet article : « Tout ce que j'ai dit aux ouvriers se trouve aussi dans l'article, mais je n'ai pas dit aux ouvriers tout ce qui s'y trouve ». Il veut désavouer tout le contenu de cette correspondance sauf ce qu'il a concédé, page 12. Je ne crois pas, Messieurs, qu'on puisse accorder ce point. J'en reviens toujours à ceci : A qui s'adresse-t-il ? quelle intelligence peut-il attendre de ses lecteurs ? Il veut se montrer à eux tel qu'il est et il semble qu'il ne veuille pas le dire directement dans sa brochure. C'est pour cette raison qu'il n'invoque que l'article. En tout cas ce dernier constitue une partie intégrante de son œuvre. Il le déclare :

« Vous le voyez, travailleurs, le nombre des adhérents de l'*Association générale des ouvriers allemands*, leur enthousiasme, leurs progrès constants, le dégoût que messieurs les fabricants et messieurs les commerçants ressentaient pour monsieur Schulze (de Delitzsch), la faveur qu'ils lui témoignent maintenant qu'il doit servir d'antidote à mon poison, vous détourner de la poursuite énergique de vos intérêts, vous écarter de l'*Association générale des ouvriers allemands*, — cet article avoue tout en termes crus, »



De la phrase qui termine ce passage, je conclus que tout ce qui se trouve dans l'article constitue les « ipsisima verba » de l'accusé.

On peut ne pas admettre notre opinion, on peut ne retenir que les paroles qu'il a expressément adressées aux ouvriers et laisser de côté cet article. Mais les termes dont il s'est servi suffiraient encore amplement à indiquer qu'il ne verrait aucun inconvénient — comme on le dit au cours de l'article — à ce qu'on recoure à la violence : s'il est ici question d'enthousiasme, ce terme signifie ce que l'accusé désigne du nom de passion, passion telle qu'elle ne peut conduire qu'à la violence. Dans cet article le passage suivant est surtout à retenir :

« Les chopes de bière lancées samedi dernier à Barmen sur les progressistes qui se retiraient n'étaient pas les armes de la brutalité ordinaire, etc. »

Il est incontestable que l'on fait ici allusion à la violence révolutionnaire comme telle. Ce ne sont point les armes d'une basse brutalité, mais celles dont on peut généralement se munir dans cette classe de la société. L'article continue ainsi :

« Ce qui rend la classe ouvrière si importante au point de vue politique, ce sont les poings solides, les ventres affamés, sa mobilité, sa décision. Peut-être ne verrons-nous jamais une armée composée de membres de sociétés de gymnastique et de tir se lever pour défendre la constitution, mais ce que nous savons bien, c'est que si nous laissons les choses aller assez loin, une armée ouvrière commandée par Lassalle ne laissera pas pierre sur pierre de la constitution actuelle de l'Allemagne. Elle détruira sceptre, couronne, ordres et autres jouets. »



Cela s'accorde complètement avec ce que l'accusé a dit lui-même auparavant : sans passion on ne fera pas tomber une pierre de l'édifice. On répète donc dans cet article que l'armée ouvrière de Lassalle changera de fond en comble la constitution actuelle de l'Allemagne. Quiconque comprend la chose ainsi — et nous devons le faire, — quiconque se souvient à qui l'écrit est adressé ne peut douter que l'accusé menace l'État de violence. Nous savons tous que la distance est faible entre la passion et son effet, l'acte de violence.

La pensée qui inspire tout cet écrit éclate à la fin. L'accusé y proclame indubitablement que, pour lui, il ne s'agit pas seulement de suivre la voie des réformes, il déclare aussi qu'il ne faut pas hésiter, si des obstacles se présentent, à user de la force pour atteindre le but. La péroraison de tout le discours le donne à entendre. Nous y lisons en effet :

« Travailleurs de Berlin, celui qui parle devant vous ne plaide pas sa cause, mais la vôtre ! Celui qui vous parle ne le fait pas en homme isolé ; il représente des milliers d'ouvriers. Il vous parle avec l'autorité que lui confère sa qualité, il est l'interprète de milliers de membres de votre classe.

« Par ma bouche vous parlent vos frères du Rhin et du Mein, de l'Elbe et de la mer du Nord. Ils vous tendent leurs mains calleuses et vous demandent votre étreinte fraternelle.

« Ils vous erient : réveillez-vous, sortez de votre indifférence, entrez dans l'union qu'ont formé vos frères.

« Ils vous erient : comment pourriez-vous suivre les progressistes ou rester enfoncés dans une lâche



apathie : il s'agit de la liberté politique, de la renaissance de la démocratie, des intérêts matériels de votre classe, de la libération du travail du tribut versé au capital !

« Ils vous crient : pensez à vos grands morts de 1848 ! Voudriez-vous, vous les fils, vous les frères de ceux qui étaient alors les premiers à l'action, tomber aux derniers rangs dans le mouvement actuel ? Et cependant alors il ne s'agissait que de la liberté politique, il s'agit aujourd'hui et de cette liberté et des intérêts du travail.

« Et cependant alors, il s'agissait d'élever des barricades, — il s'agit aujourd'hui par l'adhésion parfaitement légale à notre association, par l'accroissement imposant de notre nombre, par notre unité de vues, de prendre d'abord une position telle qu'elle nous permette d'exercer une pression immense sur le gouvernement, et sur les progressistes, et d'imprimer une nouvelle direction au développement de notre nation ! »

Rappeler les barricades, c'est déjà faire appel à la violence. Mais l'accusé vient nous dire que ce passage ne doit s'entendre que de l'époque antérieure, qu'en partant de ses propres expressions on ne peut lui supposer des intentions violentes pour l'instant, puisqu'il ne fait qu'opposer le présent au passé ; cette objection ne peut, messieurs, le laver de l'accusation d'avoir en réalité eu la violence en vue. Il rappelle les morts qui sont tombés sur les barricades, il rappelle une résistance à main armée. C'est la résistance qu'il veut, mais il réproouve la violence : un seul mot, que par bonheur nous pouvons souligner, le condamne. C'est le mot **d'abord**. Il nous dit : aujourd'hui, la question est *d'abord* d'entrer dans l'association, ce qui est un



acte parfaitement légal. Messieurs, l'expression *d'abord* est certainement essentielle. On indique clairement qu'après ce « d'abord » quelque chose d'autre devra suivre.

On fait d'abord allusion à une pression, à une contrainte, la conséquence logique est donc la violence ouverte. Mais ne retenons que ce que l'accusé a expressément dit ; il a affirmé qu'il ne s'agissait d'abord que de faire impression sur le gouvernement en déployant un nombre imposant de membres. Il y a également en ce cas « vis compulsiva ». L'accusé prétend, il est vrai, qu'une foule de voies et moyens permettent d'exercer sur le gouvernement une pression susceptible de provoquer un changement politique : pétitions, associations et autres moyens légaux. Mais ici la défaite est mauvaise.

Pas le moindre doute d'ailleurs à ce sujet : le législateur a introduit l'expression « violemment » dans le § 61 du Code pénal. Il visait évidemment non seulement l'acte de violence directe, mais encore la violence indirecte, la « vis compulsiva ». Les deux espèces sont également dangereuses. Supprimer la liberté des débats du corps législatif, profiter de la suppression de cette liberté pour changer violemment la constitution, voilà ce que retient l'accusation.

Tout a déjà existé dans le monde, tout peut aussi se répéter. Vous vous souvenez tous encore de novembre 1848, de la période qui a précédé de peu la constitution du ministère Brandenburg-Manteuffel. Vous avez tous présentes à la mémoire les scènes qui se sont passées devant l'Académie de chant et dans le Bois des Marronniers : elles ne manqueraient pas de



se reproduire, elles seraient la conclusion directe de la propagande de l'accusé. Vous le savez : la liberté des débats avait complètement disparu ; les quelques membres conservateurs de l'Assemblée Nationale furent complètement terrorisés, leur vie fut menacée. Vous n'ignorez pas comment les « rouges » qui cernaient l'Académie de chant les accueillirent dans le Bois des Maronniers. Telle est la pression que l'on peut exercer sur un corps législatif. La violence directe n'est pas nécessaire, la fusillade est inutile, bien qu'elle constitue également un moyen d'aboutir. Mais la pression que nous avons dépeinte peut produire aussi son effet. Le législateur qui au moment de l'élaboration du Code pénal avait encore tout frais à la mémoire le souvenir de ces tristes temps en a voulu éviter le retour.

Si donc la condition de violence est exigée, la haute trahison telle que la définit le § 61 existe dans l'espèce. L'accusation se fonde de la façon suivante : si évidemment nous ne nous trouvons pas en présence d'une haute trahison accomplie, nous avons du moins l'acte qui tombe sous le coup du § 66 ; d'après lui tout autre acte, préparatoire à une entreprise de haute trahison, est punissable. Pendant la lecture de l'acte d'accusation et quand j'invoquais les textes de loi sur lesquels je fondais l'accusation, vous en avez, j'en suis sûr, involontairement rapproché le § 65 qui dit en effet : « Quiconque de vive voix ou par écrit se rend coupable d'une excitation à l'accomplissement d'un acte qui tombe sous le coup du § 62 à titre de haute trahison » est puni, etc. On peut se demander tout d'abord pourquoi ce paragraphe n'a



pas été invoqué par l'accusation. Je me permets, à ce sujet, de faire les remarques suivantes. Si l'écrit en cause avait indiqué un acte semblable, le § 63 aurait incontestablement dû trouver application pour excitation à la rébellion. L'accusation ne va pas aussi loin dans les motifs qu'elle expose. Elle ne dit pas que l'accusé ait commis une semblable excitation ; elle se borne aux affirmations suivantes : l'accusé a fondé une association, il en est le président, il invite à entrer dans cette société qu'il veut employer à rétablir le suffrage universel, égal et direct ; il veut, grâce aux masses qui composent son association, exercer une pression sur le gouvernement et, pour amener le succès de cette revendication, il entend faire violence aux pouvoirs exécutif et législatif. Tel est, Messieurs, le fondement de l'accusation et la question se pose : ces faits constituent-ils un acte préparatoire au sens de la loi ? Il nous faut examiner le lien logique qui unit les termes isolés et distinguer entre une tentative préparatoire et une tentative accomplie. La « tentative » est une nuance particulière, incompatible avec le crime de haute trahison. Le commencement d'exécution d'un acte de haute trahison constitue déjà à lui seul le crime. D'ailleurs en tout cas, même si juridiquement l'espèce de la tentative ne tombe pas sous le coup de la loi, il ne saurait être question de se désister purement et simplement. Les §§ 63, 64, et 65 définissent des espèces particulières d'actes que l'on frappe d'une peine parce qu'ils menacent gravement l'Etat à titre d'actes préparatoires. Le § 63 parle du complot, le § 64 traite surtout des intelligences criminelles entretenues avec un gouvernement étranger ; le § 65



vise la parole et l'écrit considérés comme moyens de haute trahison. Puis le § 66 s'exprime d'une façon tout à fait générale: « tout autre acte, préparant une entreprise de haute trahison » doit être réprimé. Ce paragraphe a donc en vue tous les actes qui ne sont pas spécialement définis dans les articles précédents.

Nous avons la tâche d'établir quels sont ces faits et d'en faire la preuve. Il ne peut y avoir le plus léger doute; par acte de haute trahison, il faut entendre l'acte qui n'est pas encore le commencement d'exécution, mais qui a une certaine relation avec une entreprise à accomplir et la prépare. L'expression « tout autre » ne se rapporte pas aux §§ 61 et 62 qui précèdent. Elle s'oppose aux actes spécialement précisés dans les §§ 63. 64. 65. Il faut la considérer comme une généralisation.

Si l'on part de ces principes, il est indubitable que les faits reprochés à l'accusé doivent être tenus pour des actes préparatoires à une entreprise ayant pour but de changer violemment la constitution. Il importe peu qu'un acte de violence se soit déjà produit, que l'acte de violence préparé soit spécialement précisé, qu'il y ait eu excitation à commencer son exécution; non, ce qui importe, c'est que tout ce que relève l'accusation donne à penser que l'inculpé aurait eu recours à la violence pour réaliser ses projets politiques. Si vous admettez ce point, si vous pensez que la façon d'agir de l'accusé tend à une entreprise de haute trahison, action caractérisée par la fondation de son association, par l'excitation à atteindre le but proposé en se servant des masses qui la composent, par les révélations enfin contenues dans ce discours, il n'y a pas de doute: toute l'action de l'accusé tombe sous le coup du § 66.



Sur les deux chefs d'accusation, excitation au mépris de la monarchie et injures adressées aux membres du gouvernement, le procureur général se borne à reproduire la II^e partie du réquisitoire que nous avons citée plus haut. Il requiert enfin la condamnation de l'accusé *à trois ans de réclusion, cent thalers d'amende et cinq ans de surveillance* pour violation des §§ 66, 101 et 102 (Sensation).

Le président accorde ensuite la parole à l'accusé pour sa défense.

M. Holthoff, avocat. Avant que l'accusé prenne lui-même la parole pour sa défense, je voudrais faire une remarque sur la façon dont les faits ont été établis. Le parquet général a fait valoir que ce qui se trouve dans le procès-verbal si souvent cité est véritablement ce que l'accusé a déclaré aux jurés devant les assises. Autant que nous avons pu en juger par la lecture de cette pièce, mon client n'a nullement parlé de son plaidoyer devant les assises. Il s'est borné à affirmer que, dans le discours qui a servi de prétexte à lui intenter alors un procès pour haute trahison, il a poursuivi les buts indiqués par le procès-verbal. Mais ici, dans le discours qui nous occupe, il renvoie spécialement à son plaidoyer devant les assises. Je tiens uniquement à savoir, à constater si, d'après le procès-verbal, mon client a dit : j'ai avoué ces buts dans mon plaidoyer devant les assises, — et il ne l'a certainement pas fait — ou dans mon discours antérieur ?

Le président. J'ai déjà déclaré que ce procès-verbal n'a pas été admis devant les assises.

En réponse à une autre question, le président cons-



tate que le procès-verbal n'a aucune relation avec le plaider devant les assises.

Le président. Accusé, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Lassalle. Messieurs de la Cour ! J'ai souvent été accusé, mais jamais des sentiments aussi particuliers ne m'ont pénétré que maintenant où je me trouve en présence de cette accusation. Ce n'est qu'avec peine que mon avocat a pu me déterminer à laisser présenter ma défense. A mon avis, je devais vous prouver ma considération et ma confiance en laissant les débats se poursuivre par défaut. Mon défenseur m'a fait observer que mon attitude pourrait être mal interprétée. Cette remarque m'a fait renoncer à mon dessein. Et puisqu'il faut me défendre, je souhaiterais pour l'honneur de ma profession, comme juriconsulte, que l'accusation soit sept et huit fois mieux fondée qu'elle ne l'est. Les raisons de m'acquitter seraient encore en nombre plus que suffisant. Mais alors au moins je ne perdrais pas tant de paroles pour rien et pour moins que rien.

Tout d'abord j'oppose à l'accusation qu'elle va directement à l'encontre de la loi. Elle viole expressément les §§ 65 et 66 du Code pénal. Je suis accusé parce que j'ai publié une brochure qui contient une invitation aux ouvriers de Berlin à entrer dans l'*Association générale des ouvriers allemands*. C'est du § 65 que relève l'excitation à la haute trahison commise au moyen d'un écrit ou d'un discours public. Ce paragraphe ne m'est pas appliqué.

C'est le suivant, qui est ainsi conçu :

« Quiconque, par parole ou par écrit, excite publiquement à l'accomplissement d'un acte passible, comme



entreprise de haute trahison, des peines édictées par le § 62, sera puni de deux à dix ans de réclusion, ou, s'il est établi qu'il existe des circonstances atténuantes, d'un emprisonnement de deux à dix ans. »

Puisque l'accusation retient un discours prononcé en public ou la publication d'un écrit, pourquoi ne m'applique-t-on pas le § 65 ? Pour cette simple raison : le § 65 exige impérieusement que l'excitation ait en vue une entreprise de haute trahison accomplie. Aussi, dans le cas présent, ne pouvait-on invoquer le § 65. Mais on peut moins encore s'appuyer sur le § 66. Il dit en effet :

« Tout autre acte, préparant à une entreprise de haute trahison, etc ».

Que signifie cet article ? Il veut dire : tout acte autre que l'acte préparatoire visé par le paragraphe précédent, par le § 65, tout acte autre qu'un discours prononcé en public ou que la publication d'un écrit. Il faut donc que l'acte soit réel pour qu'il puisse être poursuivi en vertu du § 66, il faut qu'on élabore des plans de barricades, que l'on rassemble des armes, etc., etc. Une excitation consistant uniquement en un discours prononcé en public ou dans la publication d'un écrit ne peut être poursuivie que par application du § 65 et seulement si elle vise une haute trahison accomplie. En d'autres termes : je suis accusé de haute trahison pour avoir publié un écrit dans lequel, d'après l'accusation elle-même, je n'excite pas directement à prendre les armes, mais seulement à faire les premiers pas. En réalité je serais donc accusé d'excitation à la préparation d'une haute trahison. C'est-à-dire que l'accusation crée un nouveau crime que la loi ne connaît pas.



L'excitation à la préparation d'une haute trahison est un acte qui n'est pas puni par la loi.

Je passe au second point de mon argumentation. Je vais vous montrer que l'accusation ne se contente pas de violer les §§ 65 et 66, elle est de plus en désaccord avec tout l'ensemble de la législation qui se rapporte à ce cas. Je vous prouverai d'abord que notre loi ne renferme aucune lacune, je démontrerai ensuite que l'on ne peut entendre le § 65 et le § 66 de telle façon que le premier, punissant l'excitation à une haute trahison accomplie, le second, entre autres actes préparatoires à une entreprise de haute trahison, comprendrait encore l'excitation contenue dans un discours public ou dans un écrit, mais n'ayant en vue qu'un acte préparatoire.

La préparation de la haute trahison est punissable. L'excitation à la haute trahison n'est qu'une espèce déterminée de préparation, une préparation *sui generis*. C'est ainsi que la loi comprend la chose et elle ne pourrait la comprendre autrement : une excitation en effet est toujours une action. Cet acte ne consiste pas à exécuter le crime proprement dit, il tend à son accomplissement en excitant autrui. C'est donc un acte préparatoire. Tout le système de notre législation est conçu en ce sens. Les §§ 61-63 définissent la haute trahison voulue et concertée. Déjà le § 64 — remarquez-le bien, le § 63 précède le § 65 —, déjà le § 64 passe au crime de préparation à la haute trahison. Il dit en effet :

« La même peine (§ 63) atteindra quiconque se rendra coupable de préparation à la haute trahison commise soit au profit d'un gouvernement étranger, soit en abusant du pouvoir que lui a confié l'Etat, soit en enrôlant des troupes, soit en les exerçant aux armes. »



Dans ce paragraphe déjà, nous nous trouvons dans le domaine de la haute trahison préparatoire. Nous avons ainsi clairement, incontestablement démontré que le § 65 qui vient ensuite ne vise, dans la préparation à la haute trahison au moyen de discours ou d'écrits, qu'une autre espèce de préparation. Le § 66 qui résume les précédents le prouve jusqu'à la dernière évidence.

« Tout autre acte préparatoire d'une entreprise de haute trahison » sera puni de telle ou telle façon. Il comprend en ces termes tous les autres actes préparatoires non encore mentionnés. Il y a donc lieu de distinguer trois espèces de préparations à la haute trahison : d'abord tous les actes de fait spécifiés dans le § 64, actes particulièrement dangereux ; en second lieu, l'acte consistant en une excitation commise dans un discours public ou un écrit ; enfin, en troisième lieu, tout autre acte préparatoire ne se trouvant pas déjà mentionné dans les §§ 64 et 65, acte de fait ne consistant pas en un discours public ou un écrit, un acte différent de ceux énumérés en particulier dans le § 64.

Il faut donc toujours, et c'est ce que montre cette analyse, qu'il y ait un acte réel tombant sous le coup du § 66 du Code pénal : préparation de poudre, de plomb, d'armes, de barricades, de plans d'opérations, etc. En d'autres termes, messieurs, la haute trahison ne peut jamais être commise par la parole. C'est une entreprise beaucoup trop matérielle pour cela. Il n'y a qu'une seule exception : c'est quand les paroles prononcées excitent à prendre immédiatement les armes.

Pour en avoir la preuve, comparez les législations de tous les peuples et de tous les pays. Dans aucun code vous ne rencontrerez un crime de haute trahison se



réduisant uniquement à un discours prononcé, à moins qu'il ne s'y trouve une excitation à l'accomplissement direct de ce crime. Le parquet le sait bien : il ne l'oublie qu'au cours du procès qu'il me fait. Ce matin, en déjeunant, la *National Zeitung* de ce jour m'est tombée entre les mains. Elle donnait un compte-rendu du procès *Langerhans* renfermant la plaidoirie de M. von Moers. Le procureur lui-même en vient à traiter incidemment de notre question. Il dit en effet :

« Ce reproche de l'accusé prouve qu'il n'est pas un juriste. Pour qu'il y ait fait de haute trahison, il faut que la constitution doive être supprimée violemment ; il faut qu'il y ait au moins excitation à la violence. La simple excitation à l'abolition de la constitution n'est pas punissable. »

Quand il s'agit de me faire un procès, le parquet oublie ce qu'il sait très bien lui-même. Pourquoi donc ? (Sensation parmi les juges).

Les §§ 64-66 épuisent donc d'une façon parfaitement rationnelle la notion de préparation à la haute trahison. Puisque je suis accusé, en vertu du § 66, d'actes préparatoires de haute trahison, mais qu'à son tour cette préparation consiste en une excitation publique commise par parole ou par écrit, excitation qui d'après la loi même n'est qu'une espèce déterminée de préparation et, pour cette raison, n'est légalement punissable que si elle prépare à une haute trahison perpétrée, excite à une haute trahison accomplie, — c'est donc que je suis accusé de :

préparation de préparation à la haute trahison,
d'un crime que la loi ne connaît nullement, d'une *préparation à la deuxième puissance.*



Cette accusation est profondément attristante ; elle essaie de forger un crime inconnu dans les codes de tous les peuples et de tous les pays, un « crimen novum atque inauditum », le crime de préparation de préparation à la haute trahison.

La préparation de tout autre crime n'est jamais punissable, messieurs ; ce n'est que dans le cas de haute trahison et à cause du danger qu'elle présente que la loi va jusqu'à punir la préparation. Mais n'oublions pas que de grandes discussions se sont élevées parmi les juristes sur la légitimité théorique ou l'infidélité aux principes dont de semblables dispositions témoignent. Mais du moins ce sont toujours des actes préparatoires à une haute trahison accomplie, des actes qui préparent directement au crime qui doit s'accomplir. Vouloir généraliser le § 66 à tel point qu'il punisse des préparations à la deuxième puissance, qu'il châtie une préparation à une haute trahison qui se prépare, c'est lui donner une extension qui atteint l'univers.

Involontairement on se souvient des paroles de notre poète :

« Quelle misère que la haute trahison ! Aussi importune, plus importune même que la puce, partout elle menaçait chacun de ses sauts indiscrets. Je me mouche le nez ? Mais non ! il y a haute trahison ! Je me gratte la tête ? malheur à moi ! il y a haute trahison. La nuit même, dans mon lit, je ne me couche qu'avec terreur : un rêve de haute trahison pourrait bien m'échapper ! »

Le président : Je dois prier l'accusé de ne pas entre-mêler sa défense d'épanchements poétiques. Je dois de plus faire une remarque générale : tout ce discours



me paraît s'adresser beaucoup plus au public qu'au tribunal.

Lassalle. J'en demeurerai là très volontiers, monsieur le président ; d'autant plus volontiers que je me rapprocherai davantage de ma façon de voir et peut-être de la vôtre en vous exposant le côté profondément triste de ce que l'on pourrait également représenter sous un aspect comique. Si en particulier, la préparation de préparation est passible d'une peine — et c'est en cela que cette accusation est profondément barbare — l'acte d'étendre le domaine de la raison et d'en propager les lumières est également répréhensible. L'intelligence que l'on acquiert de la défectuosité de certaines conditions, des améliorations qu'il est possible d'y apporter peut, dans des circonstances données, conduire à une révolte violente, à main armée : cette connaissance acquise deviendrait donc ainsi une préparation à la haute trahison. On peut affirmer que tous les bouleversements que connaît l'histoire sont les conséquences de l'acquisition par la raison et de la propagation de certaines connaissances. Mais elles sont toutes étroitement unies et si l'on entend par préparation non la préparation d'une entreprise réelle, immédiate, mais la préparation d'une préparation, la raison elle même devient crime de haute trahison. C'est précisément pour cela, messieurs, que la loi ne tient pas pour préparatoire de la haute trahison un écrit ou un discours excitant directement à exécuter un acte déterminé qui réalise la haute trahison. C'est en cela que l'accusation viole le § 63. Et de même, l'acte qui ne réalise pas directement la haute trahison mais la prépare, pour être passible d'une peine, doit être autre qu'un écrit ou un discours, doit être un



acte réel. Et c'est en cela que l'accusation viole également à mon détriment le § 66.

Faisons encore valoir un troisième argument. Le § 66 est encore violé à un autre point de vue. Il dit en effet : « Tout autre acte préparatoire d'une entreprise de haute trahison ». Il suppose donc une entreprise de haute trahison.

Il manque à l'accusation une petite chose, messieurs : c'est l'entreprise. Il faut qu'une entreprise déterminée de haute trahison ait été méditée et décidée. C'est ce qui ressort de la lettre de la loi, c'est ce qu'établit le rapport de la commission de la deuxième chambre de 1849 ; de même Oppenhoff dans la note 1 à ce paragraphe. Il dit :

« Ici encore la préparation d'une entreprise déterminée de haute trahison est exigée, telle que les §§ 61, 62 la définissent ».

C'est-à-dire les paragraphes qui traitent de la haute trahison accomplie.

Je dis qu'il faut qu'une entreprise déterminée ait été méditée et décidée, qu'il est indispensable qu'existent un certain nombre d'actes réels ayant pour effet présumé le renversement de la constitution ; il est nécessaire qu'un plan ait été élaboré, que l'on ait fixé comment la constitution devait être renversée par la violence. Le premier acte préparant l'exécution de ce plan constituerait le crime de préparation à la haute trahison. Ici l'entreprise de haute trahison, plan, corps, actes d'exécution pouvant contribuer à sa réalisation, tout absolument manque. L'acte d'accusation n'a rien prouvé, il n'a pas même tenté de le faire. Il n'a pas invoqué d'entreprise et, pour me servir de cette expres-



sion contradictoire, l'accusation me reproche uniquement une pensée de haute trahison.

Messieurs, quiconque porte devant vous une accusation de haute trahison, doit établir surtout deux choses : d'abord qu'une entreprise déterminée de haute trahison a été décidée, en second lieu, qu'un acte réel qui prépare l'exécution de cette entreprise s'est produit. L'acte d'accusation n'essaie pas le moins du monde de vous prouver l'existence de la première de ces conditions requises ; il ne tente nullement de vous indiquer l'entreprise de haute trahison que j'aurais décidée et préparée. Il ne parle jamais que d'un sublimé d'idée. Mais, je vous le demande, où donc est le fait réel, le corps du délit ? En quel temps, en quel lieu, sous quelle forme a eu lieu cette haute trahison que j'ai méditée, et que je voulais préparer par cette brochure ? Voulais-je faire le roi prisonnier quand il se rendrait à l'Opéra pour lui arracher l'abolition de la constitution ? Voulais-je encore — et il n'y aurait pas eu là véritablement violence — organiser de grandes démonstrations populaires devant les hôtels des ministres, faire crier à la masse « à bas le ministère » jusqu'à ce que les ministres en vinssent à se retirer, les ministres qui sont le soutien, le bouclier de la constitution ? Voulais-je peut-être, dans tout le pays, dans toutes les provinces, faire prendre les armes à la population pour contraindre le gouvernement à abolir la constitution ? Mais il est possible que le gouvernement nous fasse payer la constitution beaucoup moins cher. Que sont donc devenus alors et le temps, et le lieu et le comment de cette entreprise de haute trahison que j'aurais résolue ? Le temps et le lieu sont les conditions premières, les



conditions essentielles de toute action. Quelle est l'opinion du parquet sur ce point ? Voulais-je accomplir mon crime dans deux ans, dans cinq, dix ou peut-être dans cent ans ? C'est grâce à ma réponse au comité de Leipzig qu'a été fondée l'*Association générale des ouvriers allemands*. J'y déclare que plusieurs années seraient nécessaires seulement pour faire pénétrer notre appel dans le peuple et qu'alors les gouvernements ne pourraient plus rester longtemps insensibles à nos demandes. J'avoue mon « plus longtemps ». Mais, messieurs, combien de temps cela signifie-t-il ? Peut-être dix, vingt ou cent ans ? Qu'en pense le procureur ? Puis, où voulais-je commettre le délit ? Ici, à Berlin ? Serais-je donc déjà véritablement assez fort pour prendre les armes contre la constitution en présence des forces réunies du gouvernement, en présence des progressistes qui, déguisés en gardes nationaux, viendraient au secours du pouvoir ? Serait-ce dans les pays rhénans où, sans doute, nous disposons de masses suffisantes, mais où ne se trouve pas le siège du gouvernement et où toutes les armées de Prusse seraient venues nous donner l'assaut ? Voulais-je peut-être surprendre et poignarder dans leur lit les progressistes, ces piliers vivants de la constitution ? Voulais-je encore remettre en scène la conspiration des poudres et faire sauter la chambre des députés ? Pourquoi l'acte d'accusation est-il pudibond, discret au point de ne pas nommer mon crime ? Nous avons récemment entendu parler d'un procès de haute trahison intenté à Paris aux Italiens Greco, Imperatori et Trabucco. Quand on les accusait d'avoir attenté à la vie de l'empereur Napoléon, fondait-on l'accusation sur une caté-



gorie juridique abstraite ? S'il en eût été ainsi, messieurs, le tribunal français aurait débouté l'accusation aux applaudissements du public. Il ne suffit pas que l'on introduise la catégorie juridique dans l'acte d'accusation, il faut encore que le fait concret, qui tombe sous le coup de la loi, soit prouvé. Il y avait dans l'acte d'accusation français : les accusés voulaient jeter des bombes sous la voiture de l'empereur au moment où il se rendait à l'Opéra. Dans cet acte de fait, le juge pouvait reconnaître la catégorie juridique d'attentat à la vie. Ici rien de semblable ; on se borne à invoquer la catégorie juridique. Une haute trahison, vous le voyez, messieurs, existe réellement dans cette affaire, c'est une haute trahison envers le droit même, et elle est commise par l'accusation !

Le procureur général se lève pour protester. Au même moment le *président* coupe la parole à l'accusé (élevant fortement la voix). Je dois interrompre l'accusé. Il est complètement inadmissible de s'exprimer ici de cette façon...

Lassalle (reprenant de lui-même la parole, interrompant le président et élevant encore la voix). *Je dois pouvoir parler librement* pour me justifier d'une accusation aussi inouïe...

Le président (parvenant à se faire entendre et parlant seul à partir de ce moment). Aucune entrave ne doit être apportée à la défense ; mais votre droit de défense ne vous autorise pas à injurier publiquement l'accusateur que vous avez devant vous. Vous pouvez à votre sens caractériser l'accusation en disant qu'il ne s'en est pas encore présentée de semblable ; mais en faire



« une haute trahison envers le droit même », c'est là un reproche qu'on ne saurait admettre...

Lassalle. Mais, monsieur le président, je veux dire par là...

Le président. Nous comprenons tous ce que vous voulez dire par là. Mais continuez votre défense avec plus de calme et non avec cette exaltation où vous vous échauffez de vous-même.

Lassalle. Vous parlez de plus de calme ? Mais je vous prie, placez-vous dans l'état d'esprit où se trouve naturellement un accusé qui — pour m'exprimer très modérément — sent peser sur lui une accusation aussi effroyable et qui est d'un tempérament naturellement vif.

Le président. Cependant vous allez parfois trop loin dans vos exagérations. Il faut vous appliquer à montrer plus de modération. Continuez maintenant votre défense.

Lassalle. Dans un quatrième point, je vais exposer plus en détail ce renversement de toutes les notions juridiques. D'après l'acte d'accusation, l'affaire est telle : l'*Association générale des ouvriers allemands* serait l'entreprise de haute trahison que je préparerais ; ou bien l'*Association générale des ouvriers allemands* serait l'acte de préparation à l'entreprise de haute trahison et, de mon côté, je préparerais cette association en excitant à y entrer. C'est ce que l'on trouve très nettement exprimé en divers passages de l'acte d'accusation. Admettons qu'il en soit ainsi, je demanderai alors pourquoi je suis seul à comparaître sous l'inculpation de haute trahison ? Où sont mes complices ? Pourquoi l'*Association générale des ouvriers allemands* n'est-elle pas



citée ? Elle devrait l'être au sens de l'accusation. Mais à la vérité, ce serait impossible : c'est une association parfaitement légale, existant en vertu de la loi sur les associations ; elle est reconnue par toutes les autorités publiques. Les séances ont toujours été publiques, ont toujours eu lieu en présence de fonctionnaires de police. J'ai apporté ici plusieurs attestations pour les verser au dossier. En outre, en qualité de président de l'association, je suis en rapport avec toutes les autorités, en particulier avec la présidence de la police de cette ville ; quand j'ai à m'en plaindre, j'entre en relations écrites avec le ministre de l'Intérieur au nom de l'association et je demande justice et assistance quand je puis prouver qu'une atteinte a été portée à nos droits. Je puis à ce sujet produire devant vous quelques pièces. Mieux encore : vous le savez, messieurs, la vente des brochures exige un permis de colportage. Je me suis adressé à la présidence de la police pour en demander un pour le secrétaire de l'association, et lui permettre de répandre, distribuer et vendre tous les écrits de l'association : j'ai obtenu cette autorisation. Vous voyez, messieurs, que notre association est parfaitement légale, réellement reconnue par toutes les autorités publiques.

Aussi, en présence de cette contradiction essentielle, ne reste-t-il plus au procureur général qu'une seule issue : il peut dire : « Oui, au point de vue objectif, l'association est légale, inattaquable, mais pour toi, dans ta pensée, elle est autre chose ». Dans ma pensée, elle serait en effet une arme que je forgerais pour renverser un beau jour la constitution par la violence.

Bien qu'il n'y ait rien de vrai dans cette affirmation,



admettons pour un instant qu'il en soit ainsi. Eh bien, même en accordant cette hypothèse, la plus défavorable de toutes, on pourrait se convaincre que j'ai encore montré trop de modération en formulant mon accusation comme je l'ai fait. En réalité, je ne suis pas seulement comme je le disais, accusé de préparer la préparation à la haute trahison, mais de préparer la préparation d'une pensée de haute trahison. En effet, la première de ces préparations est le discours par lequel j'invite à entrer dans l'*Association générale des ouvriers allemands*. Cette association, encore une fois, n'est pas un acte préparatoire d'une entreprise de haute trahison : elle est légale en soi. Mais, dans ma pensée, elle préparerait une pensée de haute trahison. Il subsiste donc une préparation de préparation à une pensée de haute trahison.

Je l'ai dit : le procureur ne peut exposer la chose autrement : l'association est, en soi, légale et permise, mais dans ma pensée, dans mon mauvais esprit, elle serait une arme que je me forgerais pour commettre une haute trahison.

Admettez, messieurs, que je me fabrique un fusil. On peut avec lui faire bien des choses, tuer des cerfs et des chevreuils, on peut également le porter sur une barricade pour faire feu sur l'armée du roi de Prusse. Le procureur nous dit alors : il s'est fait un fusil et je prétends que c'est uniquement dans le but de monter sur une barricade. Il me dévoilerait donc le secret de ma pensée. Mais, naturellement, il lui est tout aussi peu possible d'établir la secrète intention qui m'a fait faire un fusil que de percer l'intention secrète dans laquelle j'organise l'*Association générale des ouvriers*.



Mais admettons encore le cas le plus favorable à son point de vue. Admettons qu'au moment où je fabriquais ce fusil j'ai fait par lettre l'aveu suivant : je forge ce fusil pour monter sur les barricades. L'intention serait ainsi établie. L'acte de fabriquer ce fusil constituerait-il déjà une préparation à une entreprise de haute trahison ? Nullement. Il ne le deviendrait que quand je préparerais la barricade sur laquelle j'ai l'intention de monter. Ce n'est qu'alors que nous nous trouverions en présence d'un acte de cette nature.

Je ferai valoir les autres arguments en analysant l'acte d'accusation ; ils se confondront en un accord de plus en plus puissant. Les raisons les plus décisives se trouveront ainsi développées les dernières.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous faire un court exposé historique. L'année passée en mars, je publie ma réponse au comité de Leipzig : j'y développais le plan à suivre pour fonder l'*Association générale des ouvriers allemands*, et j'invitais la population ouvrière d'Allemagne à y entrer. Cette publication ne peut constituer un acte préparant la haute trahison. Partout en Prusse, cette réponse se débite avec l'autorisation des autorités légales.

En mai, je me rends à Leipzig et j'y fonde réellement l'association. Cela ne constitue pas encore un acte préparatoire de la haute trahison. Dans le plus de villes prussiennes que je puis, je nomme un fondé de pouvoirs et j'organise la société. Là non plus, on ne peut relever l'acte préparatoire. Je fais ensuite un voyage de propagande en septembre, je tiens de longs discours à Düsseldorf, à Barmen, à Solingen. — Toujours pas d'acte préparatoire ! Mais nous y arrivons. Je reviens



des bords du Rhin et je trouve que la presse de Berlin a commis d'effroyables mensonges à propos de ces événements. Elle les a dénaturés de la plus étrange façon. A Solingen, dix mille hommes me saluant de vivats incessants, m'ont fait un cortège triomphal inconnu jusqu'alors dans la province rhénane. On déguise les faits au point de prétendre que les gendarmes ont dû me protéger contre la foule. Cette presse enfin avait rebattu les oreilles de la population ouvrière de Berlin de l'accusation que j'étais un réactionnaire.

J'avais donc la tâche, l'impérieux devoir de détromper le mouvement ouvrier. Mais comment réfuter les renseignements donnés par la presse de Berlin ? Je pouvais répandre des brochures ; mais vous savez, messieurs, que devant le tribunal du peuple on ne peut produire de témoins. Dans ces circonstances, il me fut particulièrement avantageux qu'un journal progressiste eût publié un article rompant avec cette tactique de mensonge observée par toute la presse de son parti. Le grand nombre, l'accroissement de mes partisans, leur enthousiasme étaient relatés d'une façon pleinement conforme à la vérité. On avouait que la prétention de faire de moi un serviteur de la réaction était une fable, un conte ridicule. Sans doute le correspondant de ce journal avait orné cet article de fantaisies de toute espèce. Mais je n'avais à dire ni oui ni non, ni à approuver, ni à improuver. J'ai songé moins encore à engager ou à dégager ma responsabilité au point de vue judiciaire. Je pouvais m'emparer de ces fantaisies même à titre d'argument *a fortiori*. Aussi ai-je reproduit textuellement ce témoignage de mes ennemis dans la mesure où je l'utilisais.



Cette brochure, qui, manifestement, avait pour but de détromper la population ouvrière sur mon compte et de l'inviter à entrer dans notre association, constituerait-elle une préparation à la haute trahison ? Comment serait-ce possible ? Je vais analyser l'acte d'accusation, j'en ferai la critique, j'irai jusqu'à son squelette. Je trouverai ainsi l'occasion de développer mes autres arguments.

Voici ce qu'on trouve dans le réquisitoire :

« L'accusé s'avoue l'auteur de la brochure ».

« Par la publication de cette brochure, l'accusé s'est rendu coupable d'un acte préparatoire du crime de haute trahison, crime ayant pour objet de changer par la violence la constitution de l'Etat prussien. L'accusé invite en effet les travailleurs à entrer dans l'*Association générale des ouvriers allemands*, fondée par lui. »

Tel est donc l'acte auquel ce discours excite ou qu'il prépare. En fait, c'est un singulier crime : exciter à entrer dans une association générale légalement reconnue. On en devrait au moins conclure que cette association elle-même est une entreprise de haute trahison. L'accusation continue :

« Le but de cette société est l'établissement du suffrage universel, égal et direct. »

Ce but, — le but de mon but — ne constitue point non plus un crime. Ou peut-être serait-ce le but à la troisième puissance, le but du but de ce mode de suffrage qui constituerait le crime de rébellion violente ? C'est à ce moment, en effet, que l'accusation expose que ce mode de suffrage bouleverserait l'Etat prussien actuel. Mais, dans notre cas, il n'est nullement question de l'établissement violent de ce droit de suffrage. Le



suffrage universel met bien plutôt fin à l'ère de la violence et à toute suprématie d'une classe sur les autres. L'acte d'accusation poursuit :

« Le but de cette association ne saurait être atteint que par une modification apportée à la constitution prussienne du 31 janvier 1850, puisque celle-ci ne reconnaît pas le suffrage universel, égal et direct. »

C'est très logique ! Quiconque poursuit le suffrage universel, égal et direct, poursuit quelque chose qui ne se trouve pas dans la constitution, quelque chose d'autre que ce qui se trouve dans la constitution : on ne peut le contester à l'accusation. Mais cela n'a rien de commun avec la cause. Est-ce que moi, seul dans toute la Prusse, — car tous les autres partis font librement usage de ce droit, — je ne pourrais trouver la constitution imparfaite ou mauvaise ? Manifestement, la seule chose importante à considérer, ce sont les moyens employés pour atteindre cette modification. Supposons un cas : imaginons que je puisse persuader aux dix-huit millions d'habitants que compte la Prusse qu'il serait préférable d'abolir la constitution et surtout d'établir le suffrage universel égal et direct. Ce faisant, commettrais-je quelque acte interdit ? Certainement non ! Serais-je maintenant réellement obligé d'attendre aussi longtemps, de prendre cette longue voie et de convaincre ces dix-huit millions d'habitants jusqu'au dernier épiciers ? Non, messieurs. Et sans pour cela recourir à la violence, la chose n'est généralement pas nécessaire quand on représente un mouvement vraiment intelligent. On fait, en effet, agir les principes que l'on représente, d'une part, sur les grandes masses populaires, et de l'autre — si le degré d'intelligence que contiennent



ces principes est suffisant — sur une minorité, sur les hommes les plus instruits de la nation. Comme cette intelligence des gens les plus instruits exerce d'ordinaire une influence déterminante, on peut raccourcir le chemin ; on n'a plus besoin d'attendre d'avoir réellement convaincu le dernier épicier des dix-huit millions d'habitants de la Prusse.

L'Angleterre nous offre un exemple éclatant. En 1841 commença l'agitation dirigée contre les lois sur les céréales. Elle dura jusqu'en 1846. On s'y prit d'une façon très populaire. *Richard Cobden* parcourut comme ouvrier, sous des vêtements de cotonnade, tous les districts industriels d'Angleterre. Partout on rallia les masses ouvrières autour de la devise : « le pain à bon marché ». L'abolition des lois sur les céréales devint ainsi une question ouvrière spéciale. En 1846, Sir *Robert Peel*, chef du ministère, lui qui jusqu'alors, par esprit de parti, avait particulièrement défendu cette législation, se trouva amené à l'abolir contre le gré même de son parti.

Le procureur m'accuse de haute trahison pour une propagande absolument semblable. En Angleterre, jamais parquet n'eût osé s'y risquer. La cause du suffrage universel prendra-t-elle le même chemin ? Monsieur de *Bismarck* agira-t-il comme sir *Robert Peel* ? Je ne crois pas devoir entrer ici dans le détail de cette question sur laquelle nous jetterons d'ailleurs plus tard un coup d'œil. En tous cas, elle n'est pas du même domaine que le droit de me livrer à cette propagande. Quand *Peel* abrogea les lois sur les céréales beaucoup de membres de la Chambre des Communes lui adressèrent leurs remerciements ; il leur dit : « Ce n'est pas moi,



mais *Richard Cobden* qui les a mérités. » Au lieu de cela, le procureur m'accuse de préparation de haute trahison. Il y a vraiment une triste différence entre les conditions anglaises et les conditions de notre pays.

Le Président (interrompant). Il y a une grande différence entre le contenu de l'accusation actuelle et les débats d'alors. On vous accuse ici de vouloir renverser la constitution — il s'agissait alors de l'abrogation d'une loi de douane. Je vous prie donc de vous abstenir de digressions de ce genre.

Lassalle. La propagande que j'ai faite et qui me vaut de comparaître aujourd'hui devant vous et la propagande de *Cobden* se trouvent exactement sur la même ligne. La comparaison que j'établis constitue une partie légitime de ma défense. Une loi ne peut être abrogée que par une décision conforme à la constitution prise par les pouvoirs législatifs. A ce point de vue, un article de la constitution n'a, essentiellement, rien de supérieur à une simple loi. Il existe cependant un nombre suffisant de décisions de votre haut tribunal qui accordent à la constitution une valeur moindre qu'à certaines lois actuelles. Je crois qu'au point de vue juridique rien n'est plus sacré qu'une loi.

Le Président. Voulez-vous maintenant poursuivre votre défense ?

Lassalle. Peu importe donc ce que l'avenir nous réserve à ce sujet en Prusse. Cette propagande n'en est pas moins le devoir absolu de tout citoyen. Admettez que nous possédions un jour un gouvernement qui veuille établir le suffrage universel, égal et direct. Il ne pourrait le faire qu'à condition de trouver l'opinion publique suffisamment préparée à cette réforme. J'en ai déjà



fourni une preuve éclatante devant la haute cour royale. Je montrais alors, et en m'appuyant sur des actes officiels, que le ministre *Manteuffel* tenta en 1849 d'opérer une révolution complète dans le système des impôts. Il voulait supprimer les impôts indirects et établir les impôts directs. Il présenta aux chambres un premier projet de loi. Dans l'une d'elles, il n'obtint qu'une très faible majorité, dans l'autre, il subit un échec complet. Le projet fut attaqué, mis en pièces par tous les journaux. Bien qu'ayant affirmé dans la pièce officielle « que le gouvernement de Sa Majesté le roi considérerait depuis des années comme une nécessité impérieuse de notre époque d'entreprendre cette réforme » — le ministre se vit contraint, après une lutte de huit mois, à la déclaration suivante :

« Le gouvernement déclare expressément, qu'en présence de certains symptômes, il ne peut se fier à l'espoir de trouver l'opinion publique, sur l'appui de laquelle il lui faut compter pour le mener à bien, suffisamment préparée à son projet. »

C'est en soupirant que M. de Manteuffel prend congé d'un projet de loi que son ministère considérerait comme une nécessité impérieuse de notre époque. Vous le voyez donc, messieurs : une propagande énergique, une élaboration de l'opinion publique sont indispensables ; sans elles, on ne peut jamais établir pacifiquement de semblables institutions, prendre de semblables mesures, grandes et bienfaisantes. L'accusation poursuit ainsi :

« Voyons les moyens grâce auxquels cette association veut effectuer cette transformation de l'Etat. Les statuts prétendent que pour établir le



suffrage universel, égal et direct, il ne faut agir que par voie pacifique et légale et se concilier l'opinion publique ».

L'accusation semble établir une opposition entre ce qu'affirment les statuts de l'association que l'on croit écrits plutôt à l'usage des autorités et ce que je dis à ses membres quand nous parlons entre nous. Et cependant toutes nos réunions sont publiques. Où sont les procès-verbaux dressés par la police qui m'accusent de tenir dans les réunions un autre langage que celui auquel on devrait s'attendre d'après les statuts ? Voulez-vous voir combien cette affirmation est peu vraie ? Jetez un coup d'œil sur ma *Lettre ouverte*. J'y développe le plan de l'*Association générale des ouvriers allemands* et j'adresse en sa faveur un appel à la population ouvrière. Vous vous convaincrez alors que ce n'est pas uniquement pour me ménager un moyen de défense que j'ai établi ce parallèle avec le mouvement anglais dirigé contre les lois sur le blé. J'affirme déjà aux ouvriers que c'est de la même façon que l'on peut arriver à l'établissement du suffrage universel et direct. Je dis dans cet ouvrage :

« Jetez un coup d'œil sur l'Angleterre. La grande agitation menée par la nation anglaise contre les lois sur les céréales a duré cinq ans. Mais au bout de cetemps, elles durent tomber, elles durent être abrogées même par un ministère tory. Organisez-vous en une *Association générale des ouvriers allemands* ; créez une agitation légale et pacifique, mais inlassable et incessante, tendant à établir le suffrage universel et direct dans tous les pays allemands. Dès l'instant où cette association comprendra seulement 100.000 ouvriers allemands, elle



constituera déjà une force avec laquelle chacun devra compter. Répandez cet appel dans chaque atelier, dans chaque village, dans chaque chaumière. Que les ouvriers des villes fassent pénétrer leurs connaissances, leur culture supérieure chez les ouvriers des campagnes. Comme en Angleterre, lors du grand mouvement contre les lois sur les blés, dans des assemblées pacifiques mais publiques, dans des réunions privées, partout, journellement, sans cesse, sans vous lasser, discutez la nécessité du suffrage universel et direct. Que l'écho répète vos voix des millions de fois, et la pression que vous exercerez sera irrésistible ».

Vous voyez donc, messieurs, que dans les publications de l'*Association* proprement dites, je renouvelle exactement ce que j'ai affirmé ici dans ma défense; les mêmes déclarations que l'on avait déjà rencontrées dans les statuts se retrouvent textuellement dans mon plaidoyer. Notre *Association* est formée dans un but de propagande. Nous voulons nous concilier l'opinion publique.

Mais que dit ensuite l'acte d'accusation ? Après avoir été lui-même obligé d'accorder que d'après nos statuts notre action ne doit être que pacifique et légale, il poursuit de la sorte :

« La brochure dont nous parlons avoue cependant qu'outre ce moyen il en existe un autre ; le but propre de la société est : d'abord, en unissant les ouvriers en une masse, d'exercer une pression sur le gouvernement et sur les partis politiques opposés, puis, cette contrainte morale ne suffisant pas à amener une modification de la constitution, d'employer éventuellement la force physique ».



Messieurs, il n'y a pas là un seul mot de vrai. Je le montrerai plus tard avec plus de précision encore. Mais admettons même que ce soit expressément exact. Que s'ensuit-il ? Suis-je accusé de préparation de haute trahison ? Non. C'est de préparation à une haute trahison éventuelle qu'on m'incrimine. Vous le voyez, l'accusation le dit textuellement : « employer éventuellement la force physique ». Je suis accusé de préparer quelque chose qui peut-être sera une haute trahison, mais peut-être aussi n'en sera pas une, suivant les circonstances qui se produiront dans la suite, suivant aussi mes résolutions ultérieures. Quelle remarquable accusation !

Messieurs les juges, je ne vois aucune raison de vous fatiguer davantage en continuant à vous présenter mes arguments sous la forme ennuyeuse que l'on réserve généralement au droit comme tel. L'agrément serait peut-être plus grand pour vous si je leur donnais une couleur esthétique, sans faire d'ailleurs le moindre tort à la vigueur de mon argumentation juridique. Si ce que prétend l'acte d'accusation était vrai, je me trouverais exactement dans l'intéressante situation d'esprit où Schiller place son héros dans le premier acte de « la Mort de Wallenstein ». D'après l'exposition du poète, le héros jusqu'alors a fait toutes les choses qui pouvaient servir à deux fins. Il n'a pas encore pris de détermination ; il ne sait comment faire. Dans le monologue bien connu qui se trouve au début de la tragédie, il dépeint lui-même sa situation ; il dit en effet :

« Serait-ce possible ? — Je ne pourrais plus faire ma volonté ? Je ne pourrais plus reculer comme il me plaît ? »



Le président (interrompant). Une fois déjà, j'ai invité l'accusé à ne pas nous retarder par des déclamations poétiques...

Lassalle (prenant de lui-même la parole). Est-ce que nos grands poètes, est-ce que Schiller serait proscrit de ces salles ?...

Le président semble pendant ce temps adresser quelques paroles à l'accusé pour le calmer. Mais élevant la voix et couvrant celle du président, Lassalle continue.

Lassalle... Le passage est essentiel ! Ce passage exprime avec génie le sujet de nos débats et vous devez l'entendre !

(Le président se tait et attend).

Lassalle. — « Je devrais accomplir l'acte pour l'avoir pensé ? Pour n'avoir pas repoussé la tentation, — pour avoir nourri mon cœur de ce rêve, m'être assuré les moyens d'un accomplissement incertain, et simplement ménagé les voies ? Dieu du ciel ! Ce n'est pas sérieux. Jamais ce ne fut chose arrêtée ! Je ne m'y complaisais qu'en pensée. La liberté me charmait et le pouvoir.... »

Vous le voyez, messieurs, le procureur peut prendre des leçons chez le poète. Il faut qu'il y ait « chose arrêtée ». Wallenstein dit : « jamais ce ne fut chose arrêtée ». Quand ensuite, à la fin de son monologue, il donne l'ordre d'introduire Wrangel, il constate lui-même la situation dans ces termes. Il fixe son regard sur la porte et dit :

« Elle est pure encore — encore ! Jamais le crime n'a passé ce seuil ! — Qu'il est étroit le bord qui sépare les deux routes de la vie ! »

Cette limite qui distingue les deux routes de la vie



peut au point de vue psychologique être très, très faible. Au point de vue juridique, c'est un abîme, l'abîme qui sépare l'acte du non-acte.

Je poursuis mon développement. Vous vous souvenez que dans l'entretien qu'il a avec Wrangel, Wallenstein ne se décide pas à la haute trahison. Il prend même la résolution contraire et l'annonce à ses confidents Illo et Terzky dans les termes suivants :

« Ecoutez — rien ne s'est encore accompli, et, tout bien pesé, je préfère ne rien faire. »

La comtesse Terzky s'approche alors de lui. Tandis qu'elle épuise toute la loquacité diabolique de la femme, Schiller fait marcher de long en large son héros en proie à un sentiment qui l'émeut vivement ; brusquement il l'arrête et un ordre éclate :

« Appelez-moi ce Wrangel ; et que trois courriers montent en selle ! »

Voyez-vous, messieurs, nous en sommes au moment où, pour la première fois, le procureur pourrait intervenir dans cette tragédie. Mais je n'ai ni fait appeler Wrangel, ni fait monter en selle trois courriers. Je prie instamment le procureur d'attendre, pour intervenir, qu'il me convienne et jusqu'à ce qu'il me convienne de le faire.

L'accusation poursuit ainsi :

« Au fond, l'article est destiné à dévoiler le but propre du mouvement ouvrier organisé par l'accusé, but établi déjà jusqu'à l'évidence par le caractère des réunions organisées par Lassalle dans les pays rhénans. La *Süddeutsche Zeitung* est inquiète : elle craint que les éléments décidés du parti progressiste ne fassent scission ; elle a



peur qu'ils se jettent dans le mouvement général des ouvriers allemands. Le parti progressiste hésite à s'attaquer à la couronne. C'est cependant cette lutte qui est la clé de tout le conflit. Et le journal continue : ce mouvement a pour but le renversement violent de la constitution actuelle ».

Eh bien non ! Jamais l'article de la *Süddeutsche Zeitung* n'a assigné ce but à notre mouvement ; il dit à ce propos quelque chose de bien différent : Vous êtes des gens dont on peut prévoir la conduite dans certaines conditions. C'est votre nature. L'article dit : si l'armée ouvrière de Lassalle était sur pied, il ne subsisterait rien d'intact dans la constitution actuelle de l'Allemagne. Mais il ne dit pas que notre but est de rassembler et d'enregimenter une armée semblable. Il ne m'incrimine pas d'organiser cette armée ouvrière dans le but indiqué. Il porte un jugement psychologique sur notre nature. Mais nous n'avons à discourir sur notre nature devant aucun tribunal ; nous n'avons à nous expliquer que sur les buts que nous poursuivons au moyen de certains actes. Cet article ne nous impute pas ces buts. Il est dû à la fantaisie bien compréhensible du journaliste qui fait toutes les suppositions possibles pour préjuger de ce qui pourrait se produire si j'étais à la tête d'une armée. Eh bien, je ne sais pas ce que je ferais si je me trouvais jamais placé comme général à la tête d'une armée ouvrière, — je n'en sais rien, je n'y ai pas encore réfléchi (Le président ne peut réprimer un sourire) et c'est devant un tribunal que je serais le moins tenu à une réponse, à une explication sur de semblables pensées, sur de semblables possibilités.



« L'accusé — lit-on ensuite dans l'accusation — prétend n'avoir eu qu'un but en communiquant cet article à ses lecteurs : il voulait leur prouver que ses adversaires mêmes, que le parti progressiste reconnaît dans des journaux inconnus des travailleurs que lui, Lassalle, n'est pas un réactionnaire. Mais en réalité.... » (s'interrompant dans sa lecture).

Monsieur le procureur le sait naturellement beaucoup mieux que moi ! — (il continue à lire).

« Mais en réalité, en leur dévoilant ainsi indirectement ses tendances véritables, il avait l'intention de pousser les ouvriers à entrer dans son association ».

Nous y voilà revenu ! Y-a-t-il préparation de haute trahison à inviter à entrer dans une association autorisée ? Tout se retourne dans cette accusation. La haute trahison est un crime qui, partant de pensées qui peuvent être très permises, aboutit à des actes interdits. Rappelez-vous un exemple : une forme de haute trahison s'est produite très fréquemment dans les siècles précédents ; elle pourrait survenir aujourd'hui encore dans le Schleswig-Holstein. C'est le cas d'une personne qui pour de bonnes raisons juridiques, généalogiques croit que la famille régnante n'est pas légitime et pense que le pouvoir revient, par hérédité, à une autre maison. De telles pensées sont très permises ; néanmoins, si de ces pensées très permises on passe à certains actes défendus, le crime dont nous parlons vient à exister.

Moi au contraire, on m'accuse de partir d'idées absolument défendues pour exciter à — un acte permis !



Le crime est curieux. Et il y aurait là haute trahison !

A un autre point de vue encore, je ne comprends absolument pas l'acte d'accusation. Le procureur ne sent-il pas que cette brochure, que le discours adressé aux ouvriers, d'après son propre exposé, ne pourrait jamais constituer le *corpus delicti*, mais tout au plus prouver mes intentions ? Si j'étais donc accusé du chef d'avoir fondé l'*Association générale des ouvriers allemands*, si j'étais accusé d'avoir, en organisant cette association, préparé une entreprise de haute trahison, — alors, messieurs, le ministère public pourrait tenter de prouver quelles intentions j'avais sur cette association. Mais, d'après l'acte d'accusation lui-même, cette brochure doit simplement fournir la preuve de mes intentions. Elle ne peut donc jamais constituer le fait réel de haute trahison. Toute l'accusation porte donc à faux. La brochure peut prouver mes intentions pour d'autres actes, elle ne peut jamais constituer le fait objectif et réel, l'acte de haute trahison. Elle ne peut déterminer que l'idée à laquelle j'obéissais en organisant l'*Association générale des ouvriers allemands*, mais ce n'est pas de ce fait que je suis accusé.

L'accusation continue par cette remarque :

« Le passage suivant nous montre que l'inculpé voit dans le point de vue révolutionnaire un moyen propre à gagner les ouvriers à sa cause. »

Je pouvais, messieurs, employer le terme « révolution » dans sa signification scientifique. Le procureur avoue d'ailleurs que ce sens est parfaitement inattaquable. Mais il objecte : les ouvriers ne le connaissent pas. — Le procureur est dans l'erreur. Les ouvriers lisent régulièrement mes œuvres. Ils ont appris à con-



naître la signification de ce terme d'abord dans le « *Programme ouvrier* », puis dans la défense que j'ai prononcée devant la cour criminelle de cette ville.

On a essayé de recourir à un souvenir de 1848, au fameux procès-verbal dont on vous a donné lecture. J'en ai été fort étonné. Il me faut tout d'abord faire une remarque : le procureur général semble me rendre responsable ou de mon discours ou du procès-verbal. C'est qu'il est dans l'erreur. Je ne sais pas comment cette pièce a été dressée ; ce n'est pas un procès-verbal d'instruction. D'ailleurs comment ces phrases dé cousues représenteraient-elles l'ensemble authentique du plaidoyer que, quatre à cinq heures durant, j'ai prononcé devant la cour assemblée ! Le greffier d'alors l'a recueilli en des termes complètement impropres, ineptes et j'en décline décidément toute responsabilité. J'ai déjà dit comment l'affaire s'était passée. Au cours du conflit de 1848, j'ai invité le peuple à protéger l'assemblée nationale les armes à la main. Les temps étaient alors très troublés. Le pays tout entier était divisé en deux partis qui se combattaient. Et le procureur vient exiger que vous admettiez ceci : en novembre 1848, j'ai appelé la nation aux armes contre le gouvernement d'alors, je dois donc à l'avenir vouloir recourir aux armes à tout propos. Comme si ce conflit avait pris un caractère normal, comme s'il subsistait encore actuellement. On aurait mieux fait de ne pas en appeler à ces souvenirs. A ce moment, la haute cour elle-même, dans les premiers jours de novembre, fit remettre immédiatement en liberté des citoyens emprisonnés dans les premiers jours du mois parce qu'elle considérait comme illégal l'état de siège que le général de Wrangel avait



fait peser sur Berlin. Il vaut mieux ne pas rappeler ce souvenir !....

Le *procureur général* et plusieurs des plus anciens membres de la cour, *Gutschmidt*, *Grein*, se lèvent et protestent contre l'exactitude et la légitimité de ces affirmations.

Lassalle (élevant la voix) : J'ai lu dans les journaux de l'époque, — et on ne l'a jamais contesté depuis — que les trois ou quatre premiers citoyens arrêtés par le gouvernement avaient été immédiatement mis en liberté par la haute cour. J'ai lu également que cette cour... (*Lassalle* est interrompu par M. *Gutschmidt*).

Gutschmidt (très haut) : Il est faux que la haute cour ait taxé d'illégalité l'état de siège déclaré à Berlin par le général de Wrangel.

Le *président*. Vos journaux ne constituaient pas une source autorisée. Mais épargnez-nous de pareilles amplifications. Elles ne servent nullement à la cause ; pourquoi voulez-vous ici prendre prétexte d'attaquer la cour ?

Lassalle. Ne remarquez-vous donc pas, Monsieur le président, que vous m'imputez une forte méprise et une grave injustice ? La méprise est la suivante : j'ai voulu dire seulement qu'il existait alors une crise, une période anormale ; qu'aux époques de grande agitation comme en novembre 1848, dans une grande guerre civile momentanée où toute la nation se divise en deux camps, *chacun* est amené à des actes que l'on ne renouvelle pas constamment, à chaque occasion, et sans sujet. J'ai voulu ainsi me prémunir contre la logique qui consiste à tirer d'un acte, accompli pendant une crise aussi extraordinaire que le conflit de novembre 1848, des



conclusions s'appliquant à la conduite ordinaire.

Parce que dans mon allocution se trouvent les paroles suivantes, l'acte d'accusation tente de rejeter sur moi la responsabilité de cet article si souvent cité :

« Voulez-vous entendre tout ce que je vous ai dit moi-même de la bouche de mes adversaires, de la bouche des progressistes ? Voulez-vous vous persuader que, quand ils croient parler ou écrire entre eux, ils s'avouent tout ce que je vous ai dit jusqu'à présent ? Eh bien, je vais vous en fournir la preuve ! »

Mais est-ce que, dans ce passage, je ne déclare pas expressément ceci : tout ce que je dis, l'article le dit aussi ? Et l'on peut voir que je n'acceptais nullement tout ce que contient l'article. Immédiatement après sa conclusion, je spécifie en effet les seuls points que je voulais établir par cette citation : d'abord le nombre de nos adhérents, puis leur enthousiasme, puis encore l'accroissement constant de leur nombre, enfin l'antipathie acquise à *Schulze-Delitzsch*, le ridicule de l'invention que je servais la réaction. A la page 12, j'explique clairement et longuement dans quelle relation je suis avec cet article.

A mon grand étonnement, l'accusation souligne cette expression que j'ai employée, « le véritable caractère de nos réunions dans les pays du Rhin ». J'entends par là le caractère digne, enthousiaste de ces assemblées. L'accusation prétend que je reconnais expressément pour véridique le tableau qu'en fait l'article en question. Mais quel caractère l'article attribuait-il à ces réunions ? Elles annonçaient un « mouvement populaire fondé sur la violence physique ». Il m'est impossible



de comprendre. Le crime, messieurs, a-t-il déjà été mis à exécution ? Pourquoi n'avoir pas alors intenté de procès de haute trahison ? Ou encore, cette phrase ne s'applique-t-elle qu'aux incidents réels au cours desquels des chopes de bière ont été lancées à la tête de quelques progressistes ? Y a-t-il donc là haute trahison ?

« Mais l'accusé ne s'est pas borné à faire connaître son intention indirectement », continue l'acte d'accusation « en communiquant simplement l'article de la « *Süddeutsche Zeitung* », à exprimer, par une voie détournée sa résolution d'employer, le cas échéant, la violence pour atteindre son but. A la fin de sa brochure, il exhorte les ouvriers à garder la mémoire de leurs grands morts de 1848 », ... (interrompant la lecture) :

Vous le voyez, messieurs, vous vous trouvez en présence de ce crime dont Tacite flétrit déjà l'invention, le crime d'avoir loué Brutus et Cassius. Je continue à citer ce passage de l'accusation non sans réprimer violemment ma plus profonde indignation :

« Il donne indubitablement à entendre qu'entre le mouvement populaire d'alors et la coalition ouvrière organisée par lui, il n'y a qu'une différence : cette coalition ne doit pas avoir immédiatement recours à l'emploi des moyens violents ; elle ne doit le faire que si le procédé d'intimidation employé contre le gouvernement, si la constitution imposante d'une armée ouvrière se montre inefficace ».

Je le répète ; il m'est très difficile maintenant de m'exprimer sur cette phrase avec le calme que vous souhaitez. Que dire d'une partie de l'exposé des faits,



d'une partie de l'acte d'accusation qui se trouve trois fois fausse ? J'ai cependant affirmé précisément le contraire, j'ai proclamé que les moyens violents ne devaient pas être employés. Du « d'abord » qui se joint à la négation, le procureur fait un « immédiatement ». Mais cela ne serait rien encore. L'accusation commet une seconde falsification, plus essentielle encore. Elle me fait exprimer réellement l'idée que j'aurai recours aux moyens violents. Où l'ai-je fait, en quels termes, à quelle page ? Messieurs, la chose est cependant un peu forte. L'accusation dit effrontément :

« Elle ne doit le faire (avoir recours à l'emploi des moyens violents) que »...

Le procureur me prête donc un langage positif ; j'affirme non seulement ce point, mais encore le « terminus ad quem ». Puis, quand donc ai-je parlé d'enrôler une armée ouvrière ? Jamais, messieurs ! C'est une expression de la « *Süddeutsche Zeitung* ». Mais ce journal n'a pas dit que je voulais enrôler, ou que j'enrôlerai une armée, mais que, si une armée ouvrière, ayant Lassalle à sa tête, venait à exister, la constitution allemande serait en mauvaise posture. L'organe progressiste a exprimé son jugement sur notre tempérament et l'acte d'accusation en conclut, sans s'en douter, que je voulais en fait lever une armée ouvrière.

Nous en venons maintenant au passage qui doit justifier toutes les prétentions de l'accusation. Je vais vous le lire : il vous convaincra que le réquisitoire se joue terriblement de moi :

« Et cependant alors il s'agissait d'élever des barricades — il s'agit aujourd'hui, par l'adhésion parfaitement légale à notre association, par un progrès



imposant de notre nombre, par notre unité de vues, de prendre d'abord une position telle qu'elle nous permette d'exercer une pression immense sur le gouvernement et sur les progressistes, et de donner une nouvelle direction au développement de notre nation »...

Je n'invoque donc l'acte de violence que pour le renier expressément. Et c'est, messieurs, la preuve dont se réclame le procureur. Je dis sous forme négative : Aujourd'hui, il ne s'agit pas de violence. De quoi s'agit-il donc ? Je réunis en une même phrase ces deux propositions et j'y joins la réponse à cette question : « Aujourd'hui il ne s'agit d'abord que d'exercer une certaine pression morale par la constitution d'une association nombreuse et légale. »

Mais admettons que j'aie vraiment pensé ce que le procureur veut avoir lu dans mon âme. Quelle conclusion pourrait-on tirer de son hypothèse : rien que le reproche de ne m'être pas interdit pour l'éternité de faire une révolution. C'est donc cela, c'est donc cet acte négatif qui, d'après l'accusation, constitue ma haute trahison. Messieurs, je ne me suis pas interdit pour l'éternité de faire une révolution !

Tels sont, messieurs, les divers points de l'acte d'accusation. Nous l'avons vu ; ils ne laissent pas place au moindre soupçon de culpabilité, quand bien même tout ce que prétend le réquisitoire serait exact à la lettre. Mais cependant pourrait-il y avoir là quelque chose de vrai ? En d'autres termes : quel est le fondement politique, ou, ce qui revient au même, quel est le fondement réel et propre de l'accusation ?

Il est vrai que les esprits politiques obéissent encore plus mal au procureur que les esprits juridiques.

Actuellement, la situation est la suivante : trois grands partis se divisent le pays : 1^o le parti progressiste, ou parti de la bourgeoisie libérale ; 2^o le parti gouvernemental dans lequel je fais entrer toutes les nuances du parti conservateur ; 3^o le parti que j'ai l'honneur de diriger, le parti populaire proprement dit. Dans cette situation, et c'est naturel, rien n'est plus favorable à mon parti que l'impossibilité où sont les deux premiers de venir à bout l'un de l'autre. Ils sont dans l'heureuse nécessité de se tourner, chacun à sa façon vers le peuple, vers ce tiers-parti, seul capable de faire pencher la balance.

Cette tendance est manifeste parmi les progressistes. L'article de la « *Süddeutsche Zeitung* » vous le montre. Les éléments les plus radicaux de ce parti, bien quo me combattant encore, nourrissent déjà la pensée de se rallier à moi.

Ce rapprochement est encore beaucoup plus net de la part du parti conservateur et du gouvernement. Une ancienne loi historique le veut ainsi ; nous l'avons vu se manifester à de nombreuses reprises en Angleterre et en France : tous les partis extrêmes ont les uns pour les autres une affinité naturelle, chimique pour ainsi dire, une inclination élective, une tendance spontanée à se soutenir réciproquement contre le parti du centre.

Toutes les fractions conservatrices l'ont prouvé au plus haut point. Ce parti m'a soutenu de la façon la plus efficace dans ses réunions et dans ses journaux (« *Kreuz-Zeitung* », « *Allgem. Volksblatt* », « *Berl. Revue* », etc., etc.).



C'est ainsi, par exemple, que le chef du parti conservateur, M. J. R. Wagner, dans la séance du 22 juin de l'année dernière demande expressément la fixation légale du salaire par des conseillers d'industrie à la nomination desquels les ouvriers devaient concourir.

Parlant des diverses tendances sociales, il dit en propres termes : « Ce phénomène se manifeste encore dans les théories de Lassalle qui, par le suffrage universel, veut remettre le gouvernement entre les mains de la classe ouvrière. La chose est juste, quoi qu'on en ait, et nous n'obtiendrons rien dans cette sphère tant que cette classe ne sera pas réellement représentée dans le gouvernement ».

Il termine son développement par les mots suivants : « Si vous admettez ce point, il en sortira ce qui se trouve dans le programme de Lassalle : le gouvernement devra reconnaître jusqu'à un certain point qu'il a le devoir de soutenir l'ouvrier sous garantie et, si cela lui est possible, de l'aider à devenir son propre employeur. »

Il dit de même dans la séance de l'Association populaire du 10 octobre (Voir la « *Kreuz Zeitung* » du 25 octobre) au sujet de la constitution : « Je n'hésite pas à affirmer que la constitution prussienne telle qu'elle existe maintenant n'a d'autre soutien que la conscience du roi de Prusse. Pour l'un, elle ne va pas assez loin, pour l'autre, elle va trop loin ; cela signifie que les partis en Prusse se divisent en partis qui veulent parfaire la constitution en la complétant et en partis qui veulent la réviser pour la restreindre. Personne ne veut plus de la constitution dans les termes où elle existe actuellement ».



A la fin du discours il demande même, bien qu'à sa façon et en faisant intervenir les ordres, le suffrage universel et direct. Il dit en effet : « Pour ma part, je ne crains pas de dire que notre suffrage actuel n'est en aucune façon assez libre et assez libéral. Je souhaite un suffrage où les idées de l'ancien droit allemand puissent réapparaître et se réaliser ; j'entends par là le suffrage universel et direct basé sur la vérité mais ordonné par ordres ».

Vous le voyez, Messieurs : M. le conseiller de justice Wagner veut tout aussi peu que moi de la constitution, il réclame tout comme moi un suffrage universel et direct. Que devient donc l'égalité devant la loi ? Pourquoi le procureur a-t-il deux poids et deux mesures ? Pourquoi me poursuit-il seul pour haute trahison ?

Le gouvernement lui-même s'est vu encore plus puissamment amené à ce rapprochement avec mon parti. Lisez par exemple, pour ne vous en donner qu'une preuve, un article de tête que le journal officieux de notre président du conseil a fait paraître, il y a peu de temps, le 27 du mois dernier.

Le « *Norddeutsche Zeitung* » du 27 février de cette année cite une publication de mon parti parue en Belgique. Elle reproduit les phrases suivantes :

« Quelques âmes bien intentionnées pensent, sans oser le dire, que les personnages mis en relief par la révolution de 1830 sont usés, que la bourgeoisie qui nous régit n'est pas à la hauteur de son époque, que le peuple, l'ouvrier, le prolétariat en un mot, n'est représenté ni dans les conseils communaux, ni dans les conseils provinciaux, ni dans les chambres. Comme toute institution humaine, la constitution est susceptible



d'amélioration : elle doit donc pouvoir être modifiée surtout en ce qui concerne le droit de suffrage. Et ces personnes ajoutent qu'une situation nouvelle exige des hommes nouveaux et que les petites nations périssent bien plutôt par manque de courage que par trop d'audace »

La « *Norddeutsche Zeitung* » fait suivre cette citation de quelques remarques :

« Nous aurons souvent encore l'occasion de revenir sur les événements étranges dont la Belgique est maintenant le théâtre. Nous avons aujourd'hui laissé parler un journal belge qui ne voit plus qu'un moyen de remédier à la situation : il consiste à faire participer le prolétariat à la représentation de la commune, de la province et du pays.

« Et en présence de ces signes des temps, les Schulze, les Muller et la tante Voss, tous les organes progressistes publient chaque jour que la question sociale est morte. C'est le règne de la bourgeoisie. Mais, dans la petite Belgique, cette bourgeoisie s'est si bien usée en trente trois ans qu'elle n'est plus capable de fournir un seul ministre. Qu'une telle situation vienne à se produire dans un grand Etat, obligé à une politique extérieure, que ferez-vous alors, compères progressistes ? »

Vous le voyez, messieurs : ce sont exactement les conceptions, les théories que je développe au cours de ma propagande. Comparaisons, expressions mêmes, tout se ressent à la lettre de l'influence de mon dernier ouvrage économique « *Monsieur Bastiat-Schulze, ou Capital et travail* ».

Ainsi donc, messieurs, presque tout l'univers se voit



plus ou moins forcé de parler mon langage : c'est le correspondant radical de la « *Süddeutsche Zeitung* », puis, le conseiller de justice Wagner et l'association populaire de Prusse, enfin le gouvernement prussien lui-même.

Quand, l'année dernière, en mars, je me suis levé, j'étais seul, isolé. D'où vient donc cette puissance, comment un seul homme a-t-il pu forcer tous les partis, le gouvernement même, à parler son langage ? Voici : ma parole exerce un empire presque irrésistible sur de grandes masses populaires. puis elle a une action peut-être plus puissante encore sur la minorité des gens instruits, sur les gens les plus éclairés et les plus intelligents. La réunion de ces deux éléments moraux, le sentiment populaire dans sa spontanéité, l'influence des esprits les plus éclairés crée une pression morale à laquelle il est peu facile de résister. Cette puissance a enfin sa source principale dans un fait réel : le gouvernement et le parti conservateur se trouvent en lutte avec la bourgeoisie, et, dans ce conflit, chaque parti se voit contraint de se tourner vers le peuple.

De là viennent et la force et la considération et l'influence qu'entre tous les partis de notre pays mon parti si jeune encore a conquises déjà.

Eh bien, à en croire le procureur, je ne hais rien tant que la considération, que l'influence que cette situation donne à mon parti.

Suivant lui, mon désir le plus ardent est, en renversant violemment le gouvernement, de remettre le pouvoir et tous les moyens dont il dispose entre les mains de la bourgeoisie. Je le souhaiterais pour que cette bourgeoisie, mon adversaire politique, ayant entre les



maines tous les moyens d'action, pût me persécuter, me massacrer moi et mon parti. Je le souhaiterais pour lui permettre de forcer tous ces éléments conservateurs qui toujours se rallient à l'ordre existant à se coaliser avec elle contre moi. Je le souhaiterais enfin pour lui permettre, n'étant plus retenue par les restes d'un pouvoir public, moral et indépendant, de se lancer dans la réalisation des théories sociales de l'école de Manchester, que j'ai déclaré vouloir combattre à mort.

Et tout cela, et la ruine qui me frapperait moi et mon parti, je le souhaiterais d'après l'acte d'accusation ; je le souhaiterais, sans doute pour faire plaisir au procureur et pour qu'il pût au moins conserver quelque apparence à ses accusations.

Messieurs, j'ai déjà dû m'étendre sur la situation politique ; elle constitue en effet le fondement réel de ce réquisitoire. Continuons-en l'exposé et élevons le débat.

Le procureur m'accuse de vouloir établir le suffrage universel et direct, et de tenter ainsi de renverser la constitution.

Eh bien oui, messieurs, et quoique je ne sois qu'un simple particulier, je puis vous le dire : non seulement je veux renverser la constitution, mais avant un an peut-être je l'aurai renversée.

Mais comment ? Sans qu'une goutte de sang soit répandue, sans qu'un poing se soit fermé, sans la moindre violence. Avant un an peut-être, le suffrage universel et direct nous sera octroyé de la façon la plus pacifique du monde.

Messieurs, les jeux sérieux peuvent se jouer cartes sur table ; la diplomatie la plus forte est celle qui n'a pas



besoin d'entourer de mystère ses calculs parce qu'elle s'appuie sur une nécessité d'airain.

Je vous l'annonce donc ici, en ce lieu solennel. Avant un an peut-être, M. de Bismarck jouera le rôle de Robert Peel, avant un an peut-être, le suffrage universel nous sera octroyé. Dès le premier jour où j'ai commencé cette propagande en publiant ma « *Lettre ouverte* », je le savais. C'était évident pour quiconque comprenait nettement la situation.

Le gouvernement jouera le rôle de sir Robert Peel, je l'affirme ; et il le fera pour une raison bien simple : il ne lui reste plus d'autre issue.

La royauté et la bourgeoisie ont engagé une lutte implacable, une lutte à mort. Qui des deux cède est perdu.

La royauté ne peut céder à une clique ; mais il lui est impossible d'éterniser la situation irrégulière où nous nous trouvons.

Elle ne peut se rendre à une clique, mais il lui est impossible de maintenir toujours cet état anormal.

C'est donc une lutte sans issue et sans fin, une lutte entre deux adversaires dont chacun est invincible dans sa propre sphère.

Pour cette lutte sans issue, ma voix a indiqué la seule issue possible, issue éminemment consacrée par le droit et par l'histoire : mettez en scène le peuple lui-même et fondez son droit.

L'issue est ouverte, un immense courant s'est établi dans l'atmosphère intellectuelle, il se dirige vers cette issue ; il a sa source dans la pression exercée par le sentiment populaire spontané et par l'intelligence des plus favorisés dans le domaine de l'esprit. Avec la



nécessité d'une loi naturelle, cette atmosphère se presse vers la seule brèche ouverte dans le cercle fatal.

Puis, nous sommes en présence de grands conflits extérieurs. Je les prévoyais bien au moment de la publication de ma « *Lettre ouverte*, et depuis leur caractère menaçant n'a fait que s'accroître. Dans de semblables conditions, il est impossible d'ignorer le peuple ; on ne peut rien faire sans s'appuyer sur le peuple, sans être porté par lui.

Messieurs, nous sommes au début de conflits extérieurs d'espèce menaçante. Si, dans ces conditions, notre gouvernement n'a pas l'inspiration suprême de recourir à temps à cette mesure, — je veux dire : tant qu'il en est encore temps — s'il n'élève pas ainsi le niveau moral du peuple, s'il ne lui prête pas ainsi une immense force expansive, notre nation est menacée dans son existence, l'intégrité de son territoire est compromise. Et j'espère, il n'est pas permis de supposer une telle incapacité chez le gouvernement.

Le président (interrompant les derniers mots de Lassalle qui continue à parler). Vous allez trop loin. Je ne puis tolérer plus longtemps vos expectorations sur la position réciproque des grandes puissances européennes entre elles. Je vous ai laissé toute liberté dans vos développements sur la politique intérieure. Mais la politique extérieure n'a rien à voir avec la cause.

Lassalle (très excité). Je proteste hautement contre cette façon d'entraver la liberté de ma défense. C'est à moi de juger comment je dois me défendre. Si cela ne plaît pas, je laisserai à la cour le soin de me retirer complètement la parole et d'arrêter ma défense, mais



tant que je parlerai, je le ferai librement, libre comme l'oiseau dans l'air !

Le procureur général. Je l'ai déjà dit moi-même : tous ces efforts qui ont pour but de modifier la loi électorale existante ne sont pas en soi criminels, tant qu'ils restent sur le terrain légal. Sur ce point donc, l'accusé peut s'épargner tout développement ultérieur. Mais l'accusation prétend que l'inculpé cherche à réaliser ces modifications en usant de violence. Seule cette circonstance donne au fait en question le caractère de haute trahison. Ainsi donc quand l'accusé nous expose comment on pourrait modifier l'ordre existant par voie pacifique, nous fait part des intentions du gouvernement et des deux partis en présence, nous promet l'octroi du suffrage universel et direct, il produit des affirmations qui n'ont aucun intérêt. Il avoue qu'il poursuit surtout la modification de la loi électorale. Sa défense devra donc se borner à réfuter notre démonstration et à établir qu'il n'a pas voulu réaliser son plan par la violence.

Le président. Dès que vous parlez de complications européennes et de choses semblables, est-ce que vous n'introduisez pas dans votre défense des déclarations de haute politique qui n'ont rien à y voir, qui n'ont rien à faire avec le sujet de nos débats ? Je dois vous répéter que si vous voulez parler des relations des grandes puissances avec la Prusse....

Lassalle (interrompant le président). Je ne suis pourtant pas aussi absurde que l'on veut bien se le figurer. Je ne m'étendrai pas sur l'exposé détaillé de ces relations ; mais je dois pouvoir toucher à tout ce que je tiens pour nécessaire. Je vais montrer immédiatement



combien je reste près de la cause en me livrant à ces développements.

Le procureur m'accuse d'avoir voulu renverser par la violence la constitution. Il ne s'en tient donc pas à mes paroles telles qu'elles se trouvent reproduites dans les statuts ou ailleurs ; sans quoi il ne m'aurait nullement accusé puisqu'il ne s'agit jamais là que d'une agitation pacifique. Mais il ne veut pas admettre que mes paroles expriment mes véritables intentions, au contraire il invoque les intentions secrètes qui se dissimulent, prétend-il, derrière mes discours, il invoque la façon dont je veux en réalité atteindre mon but.

Il s'appuie donc sur cet argument ; il croit qu'en réalité je ne dispose pas d'autre moyen d'établir le suffrage universel et direct que la violence. Aussi ne peut-on, messieurs, opposer à une semblable inquisition des consciences une réfutation plus profonde que l'énumération des moyens concrets sur lesquels je puis compter pour établir le suffrage universel et direct. Il me faut vous montrer que des moyens très bien fondés, très efficaces, nullement chimériques permettent de le faire sans la moindre violence. La pression exercée par les relations extérieures peut jouer un grand rôle, aussi ai-je le droit de les invoquer. Je prouve ainsi que c'est tout à fait arbitrairement que l'on m'a imputé ces idées et qu'il existe des moyens tout autres d'arriver à mon but.

Vous êtes très impatients, Messieurs, mais pensez-y ; je défends mon honneur et mon existence.

L'avocat *Holthoff*. Je dois faire appel à la justice et à l'équité de la haute cour. Il est nécessaire que l'accusé aille au fond de la cause, l'examine dans ses détails, et il le fait à sa façon. Mais quoi qu'il ait dit, vous



n'avez pu lui prouver qu'il se soit véritablement livré à une digression. Il vient de vous montrer les raisons frappantes qui rendaient ses développements nécessaires. Il me suffit de faire appel à la simple équité de la haute cour. M. le procureur général vous propose d'infliger à l'accusé une condamnation à trois ans de réclusion ; ne voulez-vous pas lui permettre par équité de parler une heure pour chaque année qui le menace ? (Grande agitation).

Le président. Je ne veux pas limiter la défense de l'accusé, je voulais dans son propre intérêt lui conseiller de ne pas s'exprimer d'une façon si excentrique.

Lassalle. Je vous disais donc que nous sommes en présence de conflits dans lesquels il n'est pas permis d'ignorer le peuple et que l'on ne doit agir qu'appuyé sur le peuple et porté par lui.

De plus si la royauté ne veut pas céder à une clique, elle peut parfaitement appeler le peuple sur la scène et s'appuyer sur lui. Elle n'a besoin que de savoir quel est son soutien. C'est le peuple et non la bourgeoisie qui paie les impôts, c'est le peuple et non la bourgeoisie qui fait la guerre. La royauté d'ailleurs n'a qu'à se souvenir ; elle a été populaire à son début.

Une monarchie à la Louis-Philippe, une monarchie de création bourgeoise ne pourrait certes adopter cette conduite. Mais une royauté qui n'a encore rien perdu de son origine primitive, une monarchie appuyée sur la poignée de son glaive peut fort bien, si elle y est décidée, poursuivre des buts vraiment grands, intéressant le peuple et la nation.

Le jour donc, messieurs, où vous intenterez un procès au roi, où vous poursuivrez le gouvernement pour



l'atteinte portée à la constitution par l'octroi du suffrage universel et direct, ce jour-là, je permettrai au procureur de me citer à votre barre comme complice moral, comme auteur moral de cette violation de la constitution.

Voici comment ce jour-là je présenterai ma défense et celle de mes coaccusés.

La constitution prussienne, dirai-je dans mon plaidoyer, n'a jamais été, même un seul jour, sanctionnée par la loi.

Par le § 6 de la loi du 6 avril 1848, le roi s'était dessaisi du droit de promulguer des lois sans l'approbation des représentants du peuple. De plus la loi du 8 avril 1848 établissait le suffrage universel non encore direct, il est vrai, mais néanmoins universel.

En décembre 1848, Frédéric Guillaume IV octroya une constitution. Il pouvait certes le faire, mais sa valeur définitive était liée à l'acceptation des représentants légaux du peuple.

C'est ce que vit Frédéric Guillaume IV lui-même ; aussi convoqua-t-il dans ce but à Berlin une assemblée nationale.

Mais avant que la représentation populaire ait pu donner son approbation, elle fut dissoute, en 1849 ; le suffrage universel fut aboli, la loi électorale actuelle des trois classes fut octroyée, et la constitution acceptée par une chambre élue d'après ce dernier système électoral.

Le roi aurait pu, au besoin, octroyer aussi ce régime des trois classes. Mais il ne pouvait avoir de valeur juridique définitive qu'à condition d'avoir été accepté par la seule représentation populaire légale alors, par des représentants élus au suffrage universel.



Cette acceptation n'eut pas lieu et, jusqu'à présent, on en est demeuré là. Toutes les chambres réunies depuis, la constitution même qu'elles ont acceptée manquent de fondement légal et de base juridique.

Le roi ne pouvait plus promulguer de loi ayant une vertu légale et définitive si elle n'avait pas été adoptée par les représentants légaux du peuple. Il ne pouvait donc en transférer le pouvoir à d'autres, il ne pouvait le conférer aux membres des chambres élus sous le régime de la loi octroyée. Je ne puis déléguer un droit que je ne possède plus moi-même. Ainsi donc, dès le premier jour, la constitution était illégale et non avenue. Elle l'est naturellement encore, comme il y a quinze ans. Vous connaissez la règle de droit, Messieurs : *« Quod ab initio nullum est, nullo lapsu temporis convalescit. »*

De plus dans les élections, le peuple n'a pas davantage ratifié ni la constitution ni ce système des trois classes.

D'après la statistique administrative publiée dans les journaux gouvernementaux, sous le régime des trois classes, jamais plus de trois pour cent des électeurs capables n'ont voté. Il ne saurait donc être question d'une ratification par le peuple du système des trois classes ou de la constitution.

La constitution n'a donc pas plus d'existence juridique aujourd'hui qu'au premier jour, et il en est de même de toutes les chambres élues depuis l'octroi de la loi électorale de juin 1849.

La bourgeoisie, Messieurs, a accepté, a approuvé tranquillement, sans opposition, cet anéantissement du droit du peuple, la suppression illégale du suffrage



universel. Elle n'a pas protesté contre cette violation dans une seule séance de la Chambre depuis 1849. Elle a accueilli avec transport et anéantissement du droit du peuple et la proie spéciale que la grâce royale lui a jetée. Elle a proclamé que c'était le droit du pays. Elle est restée indifférente à cette atteinte portée au droit du peuple. Elle s'en est même intérieurement réjouie. Maintenant qu'elle dispute sur l'interprétation de cette grâce royale, elle voudrait combattre la royauté au nom du droit. Mais, nous l'avons vu, le terrain sur lequel elle se place n'est pas du domaine du droit, mais du domaine de sa violation.

Nous l'expions maintenant, messieurs ; tout s'expie ici-bas.

La monarchie attaquée, intimidée, poussée à bout au nom du droit en est venue enfin à étudier, à critiquer ce droit. Elle a découvert que la bourgeoisie ne se trouve nullement placée sur le terrain du droit, mais sur le terrain de la faveur.

Chacun a de l'égard pour le droit, chacun se sent porté à le respecter. Mais jamais personne n'accorde volontiers à autrui la faveur de serrer un collier qui l'étrangle. Il n'y a pas là matière à reproche. La monarchie n'y est pas plus tenue que quiconque.

Constamment ramenée sur le terrain du droit, la royauté s'est souvenue qu'il valait mieux pour elle revenir au droit véritable, remettre le peuple en scène que céder à une clique et laisser une poignée d'individus serrer avec sa permission le collier qui l'étrangle.

Loin d'anéantir le droit, on le restaure en octroyant le suffrage universel, on rétablit le droit du peuple. Et si en 1848 on a institué le suffrage seulement universel



encore, et non le suffrage universel et direct, je répondrai par un mot prononcé en 1847 par M. de Vinke devant les Diètes réunies : « Les libertés d'un peuple constituent un majorat que l'on ne peut jamais diminuer, mais que l'on peut toujours accroître au cours des temps ».

C'est ainsi, messieurs, que je parlerais pour ma défense et pour celle de mes co-accusés le jour où vous m'attribueriez la paternité morale de cette atteinte à la constitution. Et durant toute mon existence je serai fier d'avoir contribué à la restauration du droit du peuple plus puissamment qu'il n'a peut-être jamais été donné de le faire à un simple particulier.

(L'accusé s'assied alors, le président lui rappelle qu'il peut également s'expliquer sur le second chef d'accusation).

Lassalle. Les passages retenus sous le second chef, et que l'on prétend injurieux ou insultants ne sont pas mon œuvre : on les a extraits de la « *Süddeutsche Zeitung* » ; ils ont été empruntés à la citation que j'en faisais. Je ferai tout d'abord une remarque : Si, comme je l'espère, vous rejetez l'accusation de haute trahison, la connexité tombe, connexité qui a pour effet de me faire comparaître non devant la cour criminelle ordinaire, mais devant le tribunal d'Etat. Or, il n'est point de connexité avec le néant, et l'accusation de haute trahison une fois rejetée par vous serait bien le néant. Je tiendrais cependant à faire quelques remarques « *au fond* ». Dans l'expression « sceptre, couronne, ordres et autres jouets » on relève une injure à la monarchie, crime prévu par le § 101 du Code pénal. Si en fait il y a vraiment injure, elle ne tombe en aucun cas sous le



coup de ce paragraphe qui vise l'injure faite à une institution publique. Le procureur s'imagine que la monarchie est une « institution d'Etat » comme par exemple le *droit de mouture* et d'*abattage*. Je puis laisser à la monarchie le soin de s'entendre avec le procureur à ce sujet. Je ne ferai qu'une remarque : la monarchie n'est pas une « institution de la monarchie », elle est la monarchie elle-même. En d'autres termes, la monarchie est la notion totale, elle n'est pas une institution particulière rentrant dans la totalité de l'organisme politique. Le § 101 qui parle de mépris témoigné à des institutions isolées, ne convient donc nullement dans le cas présent. Et dans cette analyse vous ne devez pas être surpris de voir l'acte le plus grave rester impuni et l'acte qui l'est moins devenir un délit. On rencontre le même fait, messieurs, cent fois dans le droit pénal : c'est en effet une sphère où règne la qualité et non la quantité. Jetez un regard sur le § 100 où l'on parle de l'excitation à la haine ou au mépris des concitoyens entre eux. Mais si quelqu'un, messieurs, un philosophe comme Timon d'Athènes excitait non à la haine et au mépris envers quelques classes, mais à la haine et au mépris du monde entier, quelle serait la loi qui le punirait ? ! (Hilarité).

Mais en fait, il ne peut être question de mépris exprimé. Le sceptre, la couronne, les ordres ne sont pas des institutions de la monarchie, c'en sont seulement les symboles. Quiconque méprise les symboles, ne méprise cependant point pour cela les institutions qu'ils désignent. Puis il serait un peu fort de considérer comme une expression de mépris l'innocent terme de « jouets ». Presque toute idée de droit pu-



blic — je rappelle en particulier le droit romain — a sa solennité. Si l'on vise ces symboles extérieurs sans avoir momentanément en vue les idées qu'ils représentent, on peut les appeler « jouets ». L'expression employée dans l'article montrerait seulement que son auteur est un rationaliste qui n'attribue pas une grande valeur à l'expression symbolique des idées et a une tendance à considérer les solennités et les symboles comme des jeux ou des jouets. Mais il n'y aurait jamais là mépris témoigné à ces idées, et, dans le cas présent, à l'idée de monarchie.

J'en viens à la deuxième des accusations rangées sous le n° II. J'aurais injurié les membres du ministère à l'occasion de leur fonction. Ce grief s'appuie sur le passage suivant :

« Grâce à la folie de notre gouvernement, grâce aussi à la faiblesse qui déjà s'est tant de fois manifestée dans la conduite du parti libéral, nous nous trouvons à la veille d'un grand bouleversement social ».

Le mot « folie », messieurs, n'a jamais passé pour une expression injurieuse. Je ne cite pas volontiers les poètes parce que la chose déplaît à M. le président (hilarité), mais, néanmoins, vous m'accorderez que les grands poètes fixent l'usage des termes. Vous devrez donc, dans vos jugements, vous régler sur leurs décisions. Quand Goethe fait dire à Faust qui a tout étudié :

« Et me voilà maintenant, pauvre fou, aussi avancé
[qu'auparavant] »

ce n'est pas que Faust veuille s'injurier lui-même, exprimer l'idée qu'il est un sot personnage. Faust veut dire seulement qu'il a eu recours à un moyen



contraire au but qu'il poursuivait, à un moyen qui ne lui permettait pas d'atteindre son but. Telle est d'ailleurs la signification de la folie : recourir à des moyens qui, au lieu de conduire au but, amènent, grâce à la dialectique de la réalité, à un résultat complètement opposé. C'est une infirmité générale de l'homme contre laquelle personne n'est assuré et qui est fort loin de vous imprimer la souillure d'un outrage positif.

Et si j'avais publié l'article dans l'intention de me livrer à cette insulte, j'aurais dû m'insulter moi-même. Je suis précisément le socialiste qui désire cette révolution. D'après moi donc, le gouvernement ferait manifestement preuve non de folie, mais de haute sagesse en réalisant cette transformation. Il n'y a donc pas « *communicatio animi* » entre moi et la « *Süddeutsche Zeitung* » qui professe des idées opposées aux miennes. Dans les injures, les outrages, il faut que l'« *animus* » existe réellement pour qu'il y ait matière à poursuite. J'ai dit dans quelle intention j'avais publié l'article. D'ailleurs le parquet lui-même adopte ma manière de voir. Il vient d'interrompre l'instruction commencée contre sept journaux libéraux qui avaient publié la proclamation polonaise uniquement parce qu'on ne pouvait songer à une « *communicatio animi* ».

L'avocat Holthoff. Si l'intention de faire tomber le contenu de l'accusation sous d'autres dispositions du code pénal prévaut, nous attendons de notre côté que l'on déboute le procureur de sa demande et qu'ainsi, dans l'hypothèse d'une autre poursuite, on fournisse à l'accusé un moyen de se défendre à nouveau. Sans cette précaution, l'accusé se trouverait condamné sans avoir, en fait, été entendu au préalable. A propos du premier



chef d'accusation, je désirerais seulement retenir un point. L'acte préparatoire de la haute trahison, abstraction faite des circonstances accessoires qui l'accompagnent, est essentiellement constitué par la publication de cet article extrait de la « *Süddeutsche Zeitung* », l'accusé aurait ainsi indiqué qu'il voulait tout ce que contenait l'article. En fait, messieurs, mon client aurait eu sujet de publier cet article plus complètement encore s'il avait poursuivi le but que lui impute l'accusation. Au moment où il interrompt la citation de l'article, la « *Süddeutsche Zeitung* » continue de la façon suivante :

« Ce sera le salut, par contre, si les chefs qui ne cherchent pas à briller à la Chambre s'unissent étroitement, non pour acquérir la gloire par de beaux discours, non pour se gagner la reconnaissance de leur circonscription par une fermeté à bon marché, mais pour délivrer le peuple des chaînes de l'absolutisme. Il faut qu'ils fondent dans tout le pays l'union morale des partisans des mêmes idées, qu'ils s'attaquent par la parole et par l'écrit au vice fondamental et donnent à entendre qu'à une violation brutale du droit on peut opposer une violence légitime. Quand cet état d'esprit régnera, la question ouvrière passera au second plan. Au lieu d'une demi sympathie, le facteur que les princes oublient toujours dans leurs calculs commencera peut-être à faire connaître sa puissance ».

Rien, messieurs, n'aurait mieux répondu au but que l'on suppose à mon client que de publier ce dernier passage s'il avait voulu réellement exciter à l'action l'armée des travailleurs. Il n'a pas reproduit ce passage. Ce n'était pas nécessaire parce qu'il pouvait le négliger. Mais cette omission nous oblige à admettre que son



intention n'était pas de s'approprier cet article pour dissimuler sous son couvert le but de ses efforts

Le procureur général. L'accusé prétend que le fait visé par le § 66 du code pénal exige nécessairement que l'entreprise de haute trahison préparée soit nettement concertée, que le temps, le lieu, les moyens, etc., soient fixés de façon qu'il ne subsiste pas de doute sur l'exécution ; bref, on devrait toujours avoir concerté une entreprise *déterminée* en soi. C'est le contraire qui ressort des matériaux annexés au code pénal. Dans ce paragraphe, la loi ne parle pas d'une entreprise déterminée, elle parle d'une façon tout à fait générale d'une entreprise de haute trahison. Pour fonder une accusation, on doit tenir pour suffisante une entreprise indiquée dans ses traits généraux. Si l'on se reporte à notre accusation, nous nous trouvons en présence de l'intention non de changer d'une manière tout à fait générale la constitution en employant la violence, mais nous découvrons l'intention tout à fait spéciale de modifier la loi électorale et cela par voie violente. L'accusation a montré de quelle façon cet acte de violence devait être exécuté ; c'était en utilisant les forces matérielles de l'*Association générale des ouvriers allemands*. A mon avis, cela suffit pour reconnaître l'accusé coupable. En effet, le § 66 ne dit pas : tout autre action préparatoire à une entreprise de haute trahison — *déterminée*. La loi ne parle en ce passage de l'entreprise de haute trahison que d'une façon tout à fait générale et ne fait pas cette addition. Cette entreprise est suffisamment établie dès que l'on prouve l'existence des conditions requises : modification de la constitution et intention de violence.



Cela ressort comme nous l'avons dit des matériaux annexés au code pénal.

(Le procureur général lit ici un passage dont le contenu tend à montrer que la commission de la deuxième Chambre a bien essayé d'empêcher une interprétation trop large des prescriptions de ce paragraphe, mais que l'autre rédaction, proposée dans ce but, n'avait pas été adoptée en séance plénière).

On a, il est vrai, voulu accueillir cette addition ; mais cette rédaction plus douce n'a pas été adoptée. Si l'on peut donc établir d'une façon générale une relation entre un acte et une entreprise de haute trahison, cet acte doit être considéré comme tombant sous le coup du § 66.

L'inculpé nous a prévenu qu'il n'était accusé de haute trahison qu'à l'occasion de son discours. Il en conclut que celui-ci tombe sous le coup du § 65, mais que l'accusation ne peut prétendre qu'il y excite à un acte aboutissant directement à l'exécution du crime. Je fais au contraire l'observation suivante : si le § 65 détermine particulièrement l'excitation à la haute trahison, qui y est définie, cela n'empêche pas qu'une excitation, même commise par la parole ou par l'écrit, tombe éventuellement sous le coup du § 66, si elle ne peut être punie en vertu du § 65. La différence des deux paragraphes consiste précisément en ceci : Dans le § 65, il s'agit de l'excitation à un acte grâce auquel le crime doit être directement accompli. Dans le § 66, il n'est plus question de cette limitation, et l'on ne peut admettre que doive rester impunie toute excitation qui, en soi, vise à une entreprise de haute trahison, mais ne remplit pas la condition imposée par le § 62.



Cette excitation rentre dans le § 66. C'est à l'établissement des faits qu'il appartient de rechercher si quelqu'un qui répand des écrits tels que le discours en question commet un acte susceptible de conduire à la haute trahison. L'accusé se plaint qu'on ne lui ait prouvé rien de réel, qu'on n'ait établi que l'excitation, et comme celle-ci ne tend pas à une exécution immédiate, il en conclut que son acte n'est pas passible de punition. Je n'en continue pas moins à répondre que ce qui constitue le délit punissable ce n'est pas l'écrit seul, mais encore l'invitation à entrer dans cette association qui, d'après l'aveu fait au cours de l'œuvre, tend à établir le suffrage universel, égal et direct, et cela par la violence s'il est nécessaire.

L'accusé demande pourquoi les membres de l'association ne sont pas poursuivis avec lui. Tout délit implique un « dolus ». Les membres ne connaissent pas le but dernier de l'inculpé : dans le programme en effet on n'en souffle mot. Aussi les ouvriers ne sont-ils pas complices de son entreprise de haute trahison. Ce n'est pas dans l'existence de l'association que réside le crime, ce n'est pas non plus dans l'invitation à y rentrer. Voici en quoi il consiste absolument : l'accusé veut changer violemment la loi électorale, c'est-à-dire une partie de la constitution, il a déjà réuni les moyens de le faire, et il les trouve dans l'association ouvrière fondée par lui.

A cette déduction, Lassalle fait l'objection suivante ; ce ne serait à proprement parler qu'une préparation à un acte préparatoire. Cette objection ne tient pas. De même que quelqu'un se rend coupable d'un acte préparatoire quand il prend chez un marchand de la poudre et du plomb avec l'« esprit » de haute trahison, de



même la simple commande des munitions constitue un acte de cette espèce quand elle est faite dans ce même « esprit ». L'accusé se livre à un jeu de mot quand il parle de préparation à un acte préparatoire. Les actes préparatoires peuvent se relier « gradatiim » ; le dernier peut être très proche de la haute trahison accomplie, le premier peut se trouver encore sur les limites de ce qui est permis. Entre ces deux extrêmes s'étend un large espace où se produisent des actes qui certes n'ont pas tous une influence également forte sur l'effet final.

L'accusé revient sur ce point : il n'a pas provoqué « principaliter » à la haute trahison. Il est vrai qu'il ne dit expressément que ceci : il s'agit *d'abord* etc. « Expressis verbis » le mot violence ne se trouve pas prononcé. Mais quand l'accusé ne parle expressément que de « d'abord » il faut se demander : qu'advient-il après ? La conclusion logique nous conduit à l'exercice d'une contrainte. Que d'abord se produise telle ou telle chose, quoi que ce soit, le dernier moyen de la contrainte n'en est pas moins nécessairement l'acte de violence. On doit l'en croire capable d'après les moyens qui sont à sa disposition, toute sa personnalité nous permet de l'attendre de lui. Le ton de la brochure s'élève jusqu'au moment où il rappelle les morts tombés en 1848 sur les barricades. Là nous voyons qu'il veut la violence, qu'il ne reculera pas devant elle dès que des obstacles durables s'opposeront à ses desseins.

Il me faut compléter mes réquisitions précédentes ; dans le cas de condamnation, la destruction de l'écrit devra être prononcée.

Lassalle. Il est tout à fait inexat de vouloir, comme le procureur, conclure des matériaux annexés au code



pénal que la loi n'exige pas qu'il y ait préparation d'une entreprise de haute trahison *déterminée*. On ne peut cependant contester la chose au point de vue juridique. Je renvoie aux notes d'Oppenhoff au § 66. Le rapport de la commission de la deuxième Chambre le déclare de même en propres termes. On n'a pas adopté une autre rédaction parce que la rédaction actuelle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la précision. Quand le procureur dit ensuite que l'entreprise se caractérise par le renversement de la constitution effectué par le rétablissement du suffrage universel égal et direct, il se trouve dans une grande erreur. Il confond en effet le but de l'entreprise avec son caractère.

Le § 61 dit : «.. une entreprise ayant pour but... de modifier violemment l'ordre de succession au trône ou la constitution » ; c'est donc le but de l'entreprise qui est supposé déterminé à l'avance, ce n'est pas son caractère. Mon entreprise consiste ... Oui, en quoi consiste-t-elle ? Le procureur général déclare lui-même — et je l'en remercie — que je n'ai jamais, « *expressis verbis* » excité à un acte de haute trahison. Mon entreprise de haute trahison consiste donc — dans la conclusion du procureur ! Sa conclusion, c'est ma haute trahison !

La cour se retire dans la chambre des délibérations. Environ une heure après, elle rentre dans la salle d'audience. Le président fait connaître le jugement : il dit que l'accusé, quelque excentrique d'ailleurs que soit le contenu du discours adressé « *aux ouvriers de Berlin* », avait dû être absous de l'accusation de haute trahison ; que de plus, la connexité faisant défaut, l'accusation



touchant les deux autres points devait être rejetée; qu'enfin, la saisie de la brochure étant maintenue, le parquet conservait la faculté d'ouvrir une nouvelle instruction sur le contenu de cet écrit.

La proclamation de ce jugement est accueillie dans le public par les signes de la joie la plus vive. M. Lassalle est très cordialement félicité par ses amis et en particulier par les membres présents de l'*Association générale des ouvriers allemands*.



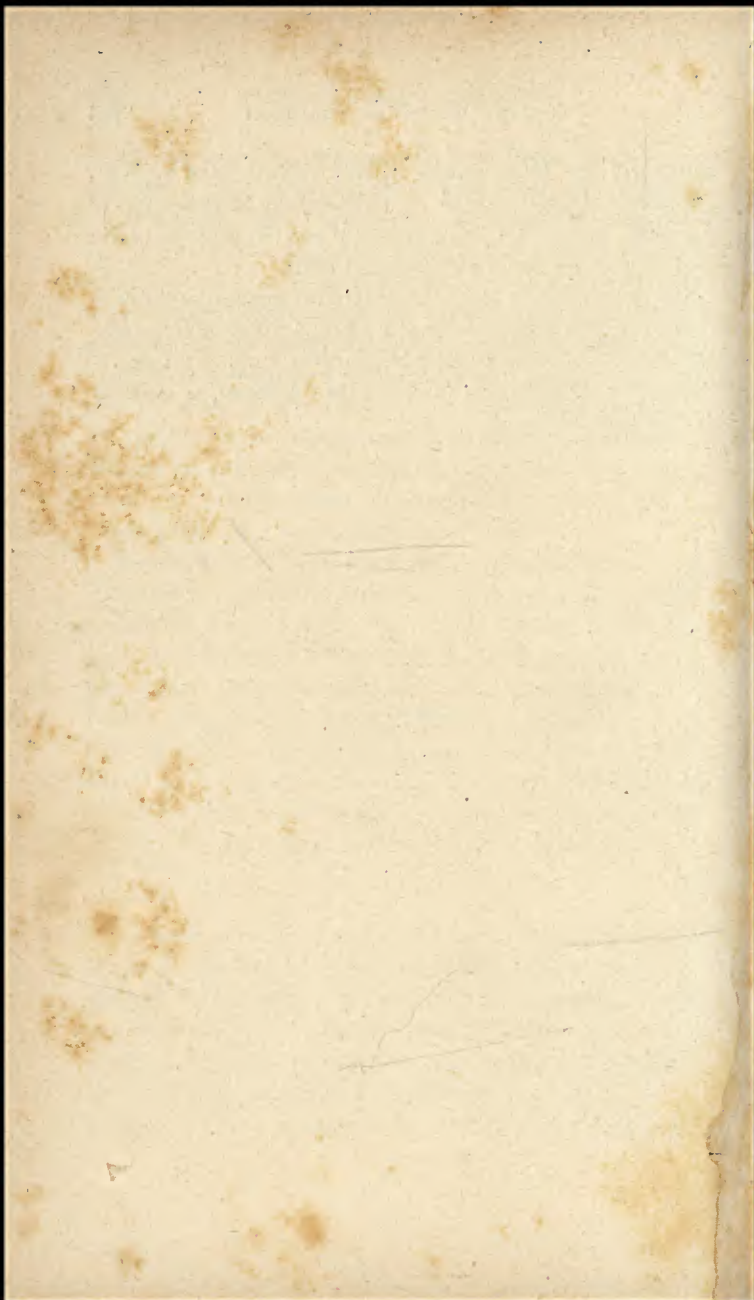
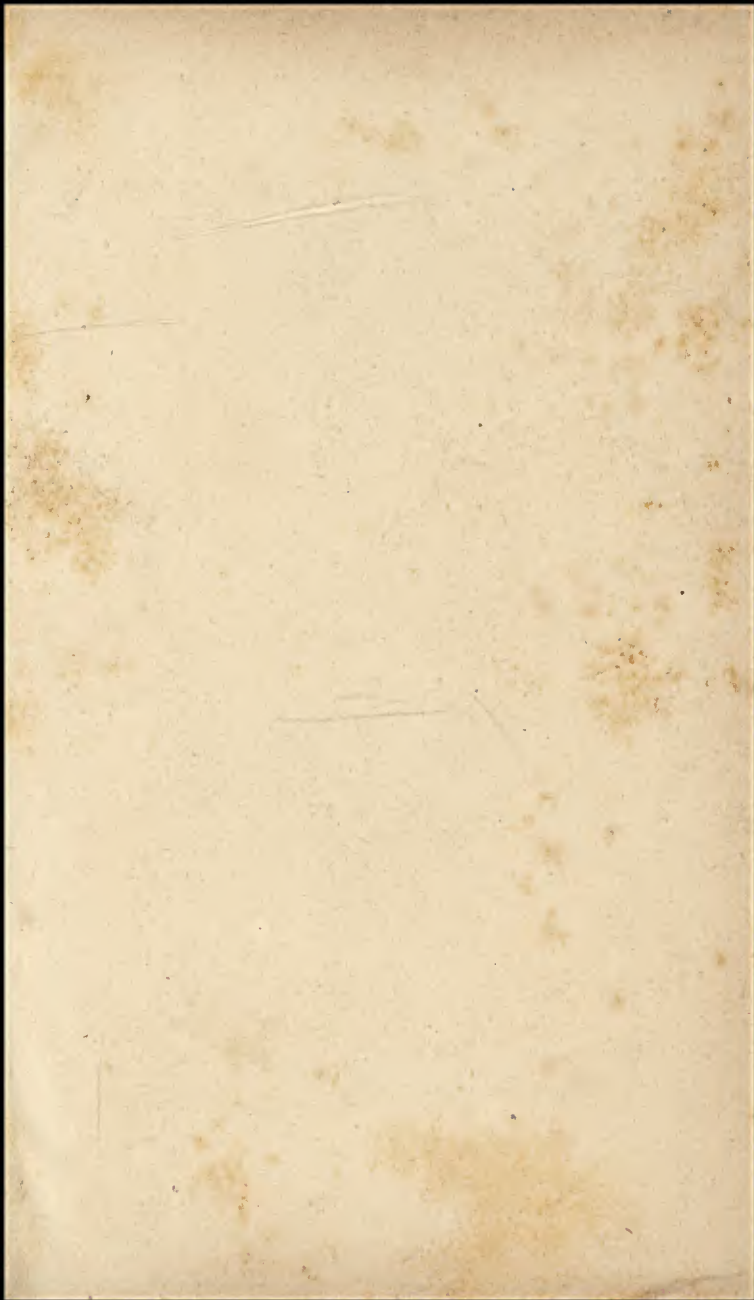


TABLE DES MATIÈRES

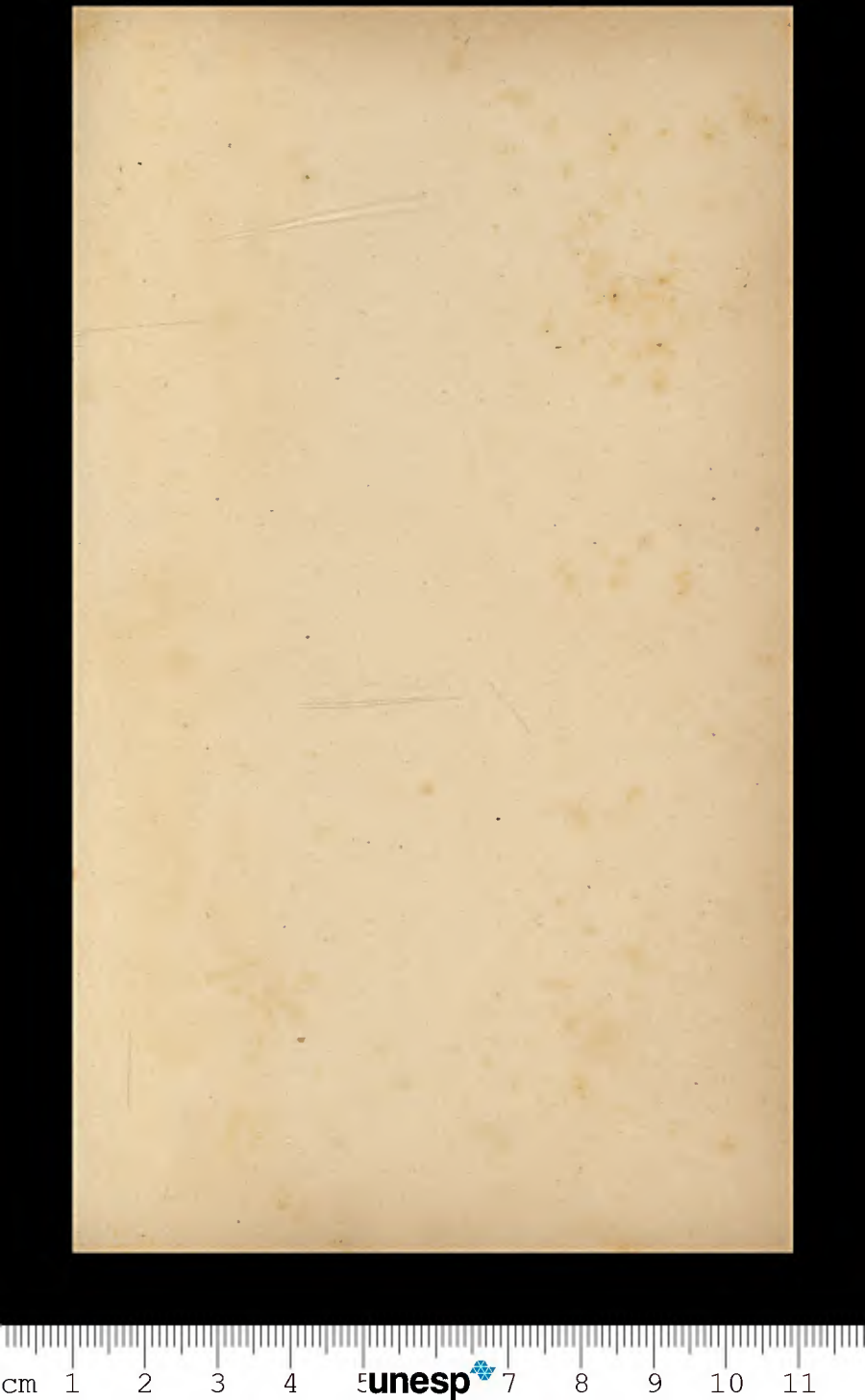
	Pages
PRÉFACE.	1
INTRODUCTION.	7
M. Bastiat-Schulze de Delitzsch, le Julien économique ou CAPITAL ET TRAVAIL.	11
CHAPITRE I. — Le travail.	11
CHAPITRE II. — Le capital	79
CHAPITRE III. — Echange, valeur et libre con- currence	141
CHAPITRE IV. — Analyse objective du capital. — Associations de production	183
CONCLUSION.	261
Procès de haute trahison intenté à F. Lassalle, devant la Cour suprême de Berlin, le 12 mars 1864.	289

LAVAL. — IMPRIMERIE PARISIENNE, L. BARNÉOUD & C^{ie}.









cc.

ls
—
25



